



Dialogue



Organe de "Dialogue des Peuples"

Guy De Boeck

Ouvres, mais honnêtes, nous paraissent quand nous pouvons, et notamment le vendredi 19 janvier 2018

59 / 60



d

Pourquoi ne pas raconter...



TOUTE l'Histoire du Congo ?

Réflexions sur l'Indépendance du Congo

Lorsque des faits historiques se passent dans une colonie, ils ont toujours deux faces : celle qui regarde vers la colonie et celle qui est tournée vers la Métropole. Et il faut se garder de décider trop vite que l'une est le côté « face », cependant que l'autre ne serait que le côté « pile ». L'avert et le revers sont parties intégrantes de la même médaille.

Mais, si sur la médaille – je veux dire dans le récit historique – les deux faces sont collées dos à dos, dans la réalité des faits, elles étaient séparées sur le terrain par des milliers de kilomètres et, sur le plan de la culture, par des distances carrément astronomiques.

Or, les hommes ont toujours leurs grands et leurs petits côtés. Etre un grand homme n'empêche pas d'avoir ses côtés mesquins, ses petites rancunes, ses blessures d'amour propre à venger ou ses intérêts, très personnels et matériels, à défendre. Bien entendu, la grandiloquence et l'euphémisme permettront de les masquer sous de grands principes, de nobles idées et des valeurs immortelles. Et il s'en faut de beaucoup, quand deux pays sont aussi loin de l'autre, géographiquement et culturellement, que le Congo et sa métropole, que ces petits aspects anecdotiques soient connus par l'autre partie.

De ce fait, un Ministre des Colonies pouvait perdre son portefeuille parce que les élections avaient été défavorables à la coalition dont il faisait partie, ou avait été renversé par un vote du Parlement à propos d'une question sans rapport aucun avec la politique coloniale, parce que son bureau de la Place Royale avait été compris dans une redistribution des portefeuilles lors d'un remaniement et chacune de ces possibilités offrait l'occasion de coups de Jarnac entre les partis, ce qui n'est rien, mais aussi de coups de poignard dans le dos entre camarades du même parti, ce qui est bien plus redoutable. Cela n'empêchait pas les Congolais d'en conclure que la politique de ce ministre allait passer à la trappe en même temps que son auteur.

Eclairons cela d'un exemple. Tout le monde conviendra de ce que Pierre Ryckmans, Gouverneur général de 1934 à 1946, est l'une des personnalités qui, ont pesé le plus lourd dans l'histoire colonial de la Belgique. Beaucoup de choses, surtout pendant la II^e Guerre Mondiale, se seraient sans doute passées très différemment si un autre homme avait été mis à sa place. Or, le 14 septembre 1934, ce fut le Roi Léopold III qui imposa Pierre Ryckmans comme gouverneur-général parce qu'il avait connu en Afrique pendant son voyage de 1925¹. En l'occurrence, le Roi put imposer son choix, alors même que celui-ci n'avait obtenu que 3 voix lors du vote au Conseil des ministres, parce que les composantes du gouvernement de Broqueville – une coalition Catholiques + Libéraux - n'étaient pas d'accord entre elles pour choisir, parmi les candidats dont les noms étaient sur la table, une candidature qui aurait eu nettement sa préférence. Un deuxième coup du sort, en l'espèce la survenance de la Guerre, le

¹ En 1909, le Prince héritier Albert visite le Congo Lors de son voyage il note dans ses carnets: "*Le travail en Afrique, l'or à Bruxelles. Voilà la devise de l'Etat indépendant du Congo*". Il dénonce sévèrement l'état désastreux des infrastructures hospitalières et scolaires pour les Congolais. Devenu roi, Albert I^{er} y retourne en 1928, accompagné de la Reine Elisabeth et ils inaugurent le monument équestre de Léopold II. En avril 1925, il apporte un soin méticuleux au voyage de son fils, le prince Léopold. Il le félicite chaleureusement, le 25 novembre au terme de sa "*superbe randonnée en Afrique, certes la plus complète entre celles entreprises par des non-professionnels des colonies. Cet examen approfondi du Congo te confèrera une force et une supériorité dont il faudra savoir user pour le prestige monarchique et l'avancement des possessions belges d'Afrique*". Cfr M. Dumoulin, M. Van den Wijngaert et V. Dujardin: *Léopold III*, Complexe, Bruxelles 2001, pp.36-37.

maintint en suite dans ses fonctions bien plus longtemps que la moyenne. Cela ne retire bien sûr rien de son importance à la figure de Ryckmans, mais il faut bien admettre que le hasard et les petits calculs prtisans ont eu leur part pour lui distribuer le grand rôle qui fut le sien.

Ajoutons que la décennie qui précède celle de l'indépendance du Congo, la politique belge a été, avec la Question royale, agitée de remous tempétueux qui ont laissé bien des ressentiments et des rancœurs dans les partis politiques, en particulier au PSC/CVP, parti toujours particulièrement intéressé par les affaires coloniales, et que cela peut avoir causé bien des crocs-en-jambe, difficiles à expliquer autrement.

L'accession de la colonie à l'Indépendance, moment crucial où la Métropole et le nouvel Etat vont se mettre à frapper des séries de médailles différentes, est par définition le moment sur lequel on diverge. La Métropole tient à clôturer sa série de médailles coloniales par quelque chose de grandiose. Le Jeune Etat nouvellement indépendant éprouve un désir égal d'inaugurer sa propre série par une Médaille n° 1 qui « en jette ». Cela mène à des présentations nettement contrastées

Dans le cas de la RDC et de la Belgique, il s'est agi de morceaux d'éloquence. Lors de la cérémonie de l'indépendance, on entendit successivement trois discours : celui du Roi des Belges, celui du chef de l'Etat congolais à savoir Kasa-Vubu et (surprenant tout le monde car il n'était pas prévu au programme) un discours de Patrice Lumumba. Rarement au cours d'une cérémonie de ce genre, les notes furent aussi discordantes. Dans le discours du Roi s'exprimait une dernière fois, la pure tradition coloniale de la Belgique, avec tout ce qu'elle comportait de satisfaction de soi. Le Premier ministre du nouvel Etat, donnait quant à lui libre cours, avec une outrance voulue, à toutes les inspirations de son nationalisme.

Les Belges ont toujours réagi surtout au fait que ce discours a été prononcé en présence du Roi, et l'ont perçu comme une réponse au Roi, ce qui est faux. Lumumba a réagi avant tout au discours très mou et conciliant de Kasa-Vubu et à un point de protocole : le discours présidentiel avait été soumis au gouvernement belge et ne l'avait pas été au gouvernement congolais. Si Lumumba a cherché l'incident, il s'agissait d'un incident « congolo-congolais » !

A propos du discours de Kasa-Vubu, d'ailleurs, on a tort de n'en retenir que le côté « Merci, Bwana », les références pieuses et les politesses de circonstances. Il a par exemple parlé de la nation congolaise comme restant à construire, point sur lequel il était plus réaliste, sans doute, que son premier ministre.

Ce dernier discours est certainement le plus beau morceau d'art oratoire de la carrière de Lumumba. Bien des gens (y compris des Congolais) ne connaissent pas d'autres textes de lui. Et il est connu très largement hors des frontières du Congo, dans toute l'Afrique et dans toute la diaspora noire. L'auréole du martyr, qui s'y ajouta six mois plus tard, n'a fait qu'en accroître le retentissement. Comme tous les grands textes, il touche à l'universel. Et cela-même dit aussi ses limites. Ce discours est un cri de victoire et de révolte. Ce n'est pas un cours d'histoire.

Il serait facile d'y relever des inexactitudes ou même des ridicules. La « lutte longue et ardente » avait à peine eu le temps de commencer... Le « sort des relégués », loin d'être « pire que la mort » a débouché sur la diffusion des idéologies ou des religions que les Belges tentaient de combattre, parce que, contrairement à leurs prévisions, les relégués s'intégraient facilement dans la population.... Les « cabines de luxe » des Blancs étaient tout au plus des cagibis de seconde classe, et un Noir voyageant dans la cale devait être un passager clandestin...

Mais il faut aussi admettre que les « *salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou de nous loger décentement, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers.* » pourraient presque être repris textuellement d'un discours de Ryckmans, que la discrimination était un fait et que « *la loi n'était jamais la même pour tous* » est une évidence si l'on considère ce simple fait : contrairement à ce qui se passait pour les Blancs, la peine de mort, pour les Noirs, était effective.

Le discours du Roi Baudouin s'opposait au discours de Lumumba, autant à propos de l'histoire qui venait de se faire qu'à propos du passé ancien. L'évocation du passé colonial se ramenait à un dialogue presque enfantin. Aux paroles du Roi, « *Comme nous avons été bons ! Comme nous avons fait de belles choses !* », répondait la plainte, « *Comme nous avons été opprimés ! Comme nous avons souffert !* ».

Lumumba était certes un « évolué citadin », et il faisait même partie du très haut de gamme de ces évolués. Mais il a passé ses jeunes années dans la Sankuru, en pays tetela. On y avait gardé le souvenir de la terrible répression et de la longue occupation militaire qu'avait subi cette région à la suite de la révolte des Baoni. Souvenir d'autant plus cuisant que cette punition était totalement injuste puisque les Tetela, en tant que tribu, ne s'étaient pas révoltés. Les Belges, ceux de la colonie comme ceux de Belgique, et sans doute le Roi lui-même avaient perdu le souvenir de cet épisode léopoldien ou même n'en avaient jamais entendu parler². Comme dit le proverbe congolais : « *L'aigle oublie, mais la poule se souvient* ».

Plus qu'un heurt diplomatique, c'était un véritable choc entre deux mythologies : la mythologie des colonisateurs, où l'on voyait une divinité puissante et bienfaisante à la fois, le roi Léopold II, entraîner son peuple dans une grande entreprise civilisatrice, et la mythologie des colonisés, beaucoup plus jeune d'ailleurs, faite de figures souffrantes. Elles étaient avant tout, l'une et l'autre, la projection de besoins psychologiques : les besoins, chez les Belges, d'entretenir leur bonne conscience et de nourrir leur fierté nationale ; le besoin pour les Congolais d'accéder à cette fierté en dénonçant, pour les exorciser, les humiliations du passé. La seule différence importante entre les deux mythologies était que l'on était habitué à la première, alors que la seconde choquait par sa nouveauté.

Le soir même, Lumumba s'est « rattrapé » par le petit discours connu comme le « toast de réparation ». Et l'on a souvent cédé à la tentation soit d'y voir une palinodie hypocrite, soit de supposer que Premier Ministre avait parlé alors sous la pression des circonstances et avait, par diplomatie, plus ou moins trahi sa propre pensée.

On s'avise plus rarement de ce qu'il n'y a en fait aucune contradiction entre les deux discours ! Les allusions historiques visent des aspects différents de la colonisation, qui ont dominé à des époques différentes. Et, à moins de plonger définitivement dans un tourbillon universel de haine entre tous les peuples (car qui est sans reproches ?), il faut bien avoir pour amis dans le présent les oppresseurs d'hier et les ennemis d'avant-hier. La main tendue au soir pouvait être aussi sincère et franche que l'indignation du matin.

Il faut même aller plus loin : la réconciliation et l'amitié sincère ne peuvent jamais reposer sur l'amnésie ou la négation. La connaissance, et la reconnaissance des faits qui se sont passés, c'est là une exigence indispensable pour qu'une véritable amitié entre Belges et Congolais soit possible.

² L'hypothèse à laquelle je me range ici a été formulée par Benoît Verhaegen, notamment dans l'article « Lumumba » de « Les Africains » (Présence Africaine)

Mais revenons au « grand discours », celui de la Chambre. Il faut peut-être faire place, parmi les motifs du ton âpre qui le caractérise, à une sorte de frustration latente à l'intérieur de la victoire.

Les tentatives pour conserver des liens privilégiés entre colonie et métropole après l'indépendance se heurtaient, tant du côté des Belges que du côté des Congolais, à des obstacles qu'il faut bien appeler « psychologiques ».

Cela ne fut pas particulier au Congo belge, et Charles de Gaulle évoque ce même problème à propos des possessions françaises : « ... *il n'était pas douteux que, sous l'impulsion des élites, les populations décideraient d'aller à l'indépendance. Mais il s'agissait de savoir si ce serait d'accord avec nous, ou sans et, même, contre nous. Or, une grande partie des éléments évolués, qu'endoctrinaient plus ou moins les surenchères totalitaires, rêvaient que l'affranchissement fût, non pas le terme d'une évolution, mais une 'défaite infligée par les colonisés à leurs colonisateurs. D'indépendance, ils ne voulaient que celle-là...* »³

On pourrait d'ailleurs se demander si c'est uniquement par l'effet du hasard que, cinquante ans plus tard, les indépendances qui paraissent les mieux assurées, qui ont le moins débouché sur le chaos, sont souvent celles qui n'ont été arrachées que par une longue et dure lutte !

Passons sur les références obligatoires aux « surenchères totalitaires ». Le Général cultivait, comme tout le monde, l'alibi de la subversion, en particulier communiste. A part cela, ce que De Gaulle a perçu chez les leaders des indépendances africaines est exact : ces gens rêvaient de révolution. Non pas au sens de « changement politique radical » - et surtout pas au Congo, où le flou idéologique était à peu près total – mais au sens le plus plat du terme : changement politique radical, soudain, brutal et sanglant. Au Congo, dans le processus de la décolonisation proprement dite, du moins jusqu'au jour de l'indépendance, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1960, la dose de violence a été au contraire étonnamment faible. Le sang ne coula que dans deux circonstances exceptionnelles, à Léopoldville lors des émeutes de janvier 1959, et lors des troubles de Stanleyville en octobre de la même année.

Pour qui aurait aimé être le vainqueur d'une guerre civile, la situation était presque frustrante et dans le fameux discours de Lumumba du 30 juin 60, l'apostrophe qu'il adresse aux « *combattants aujourd'hui victorieux* » tombe un rien plat. Les Pères de l'Indépendance font un peu figure d'Anciens Combattants d'une guerre qui n'a pas eu lieu. Faisant suite à une longue période de stabilité coloniale, la brusque émancipation du Congo a pourtant eu, peut-on dire, le caractère d'une révolution. Le terme de révolution, ici, n'est pas synonyme de violences, ni surtout d'effusion de sang. Mais le bouleversement auquel on a assisté a été si total et si rapide qu'il a bien été une révolution.

Il existe partout un « roman national », sorte de version simplifiée du récit historique, à l'usage des écoles primaires et des esprits simples. Les monuments de nos squares, places et avenues, les chromos Liebig, Artis ou Historia, les images d'Epinal et quelques tableaux pompiers et historicisants servent d'illustration à ce roman qui permet même aux esprits les moins doués de connaître, schématiquement, les principaux jalons de l'histoire du groupe.

Le manichéisme le plus absolu y règne en maître absolu. Il y a les heures sombres et les heures glorieuses de l'histoire, avec leurs grandes et nobles figures de héros, lumineuses ou tragiques suivant le cas.

³ « *Mémoires d'Espoir, I – Le Renouveau* », page 52 (cité d'après l'édition du Livre de Poche, 1972)

Il n'est donc pas étonnant que les « romans nationaux » de la Belgique et du Congo comptent tous deux une page « Indépendance du Congo ».

Mais, compte tenu des fameux « discours » du 30 juin 1960, l'on s'attendrait logiquement à ce que les deux pages, la belge et la congolaise, soient très contrastées, à l'image du discours paternaliste de Baudouin et de la diatribe révolutionnaire de Lumumba. Et, par conséquent, on s'attendrait aussi à des récits très contradictoires des événements qui ont immédiatement précédé l'Indépendance.

Il n'en est rien, ou presque. Tout le monde s'accorde à peu près sur un récit « standard » assez semblable à celui que voici⁴ :

Le mouvement de décolonisation s'accéléra en Belgique et au Congo, au lendemain des émeutes de Léopoldville des 4 et 5 janvier 1959 : la cristallisation s'y était faite autour du thème de l'indépendance; les foules se mirent en mouvement dans les quartiers surpeuplés des communes congolaises où sévissait aussi un chômage massif parmi les jeunes; la Force publique fut requise et, selon la commission d'enquête parlementaire, l'affrontement et le ratissage des cités firent 49 morts et 290 blessés. Le 13 janvier 1959 un message royal reconnut le droit des Congolais à l'indépendance ainsi que la nécessité d'une évolution rapide, "sans attermoiements funestes mais sans précipitation inconsidérée". Le même jour, le gouvernement social chrétien-libéral proposa des premières étapes : élections de base, instauration progressive d'un régime des Libertés publiques, renouveau dans les relations inter-raciales. Le pouvoir colonial croyait encore pouvoir "conduire" lui-même le Congo jusqu'à l'indépendance et à la démocratie parlementaire. Il comptait bien en "organiser" les étapes, selon sa volonté et les indications de l'expérience.

En fait, les émeutes de janvier 1959 avaient totalement discrédité la haute administration coloniale, aux yeux mêmes des pouvoirs et de l'opinion belges. Le mélange de répression contre J. Kasa-Vubu et ses amis de l'Abako et de promesses d'émancipation rendait ambiguës les intentions belges. Sur place pullulèrent alors des groupes momentanés, étiquetés "partis", avec des dirigeants de valeur très inégale. Dans l'ensemble, la réaction était favorable à la déclaration royale, dans la mesure où celle-ci usait du terme "indépendance" mais sur le fond, des revendications furent formulées par les partis les plus nationalistes en faveur d'un calendrier accéléré

Les clivages commencent à apparaître à propos des événements qui s'étalent entre le 1^o juillet 1960 et le premier coup d'état de Mobutu en 1965, autrement dit sur ce qui s'est passé sous la Première République.

On voit alors le thème de « l'indépendance sabotée » apparaître chez les historiographes congolais, mais aussi sous la plume de certains de leurs confrères belges ou plus généralement

⁴ Jules Gérard-Libois, Benoît Verhaegen « *Le Congo. Du domaine de Léopold II à l'indépendance* », Courrier hebdomadaire du CRISP 1985/12 (n° 1077), p. 24.

européens. Il s'agit essentiellement de constater que différents aspects des mesures prises à la veille de l'Indépendance revenaient à placer sous la jeune République une « bombe à retardement » dont l'explosion permettrait aux Belges de la plonger dans l'anarchie afin de pouvoir effectuer un retour en force néocolonial sous forme « d'opération humanitaire armée »⁵. Par contre, les historiens entrant dans la catégorie dangereusement vague de « l'histoire officielle » parlent bien d'une grave impréparation et de funestes malentendus mais ne remettent pas en cause la volonté belge de reconnaître l'indépendance du Congo et ne voient pas dans les faits de « complot », ni de « bombe à retardement ».

Emancipation sans participation = explosion.

Quant au mécontentement des colonisés, qui devait déboucher sur l'explosion des 4 et 5 janvier 1959, les Congolais sont quasiment unanimes.

« Toutes les mesures qui se trament là-bas, à Bruxelles, bien loin de chez nous, sans nous, mais pour nous, sont considérées comme une imposture injuste. Nous avons toujours combattu cette méthode qui n'inspire pas confiance du fait que ces mesures ne résultent pas d'un dialogue sincère, franc et d'égal à égal. »

C'est Joseph Kasa-Vubu qui parle ainsi, en 1958. Deux ans plus tard, il sera le premier président du Congo.

Les mots de Patrice Lumumba, son premier ministre, sont eux aussi d'une actualité étonnante. *« Le progrès réalisé ici dans le domaine économique et social surpasse – comme nous l'avons constaté de nos propres yeux – celui de certains pays. Mais là où le bât blesse, c'est que le gouvernement belge a négligé l'émancipation politique des Congolais. (...) Nous regrettons la politique qui consiste à n'accorder aux Congolais que les droits que le gouvernement consent à leur octroyer au compte-gouttes comme une aumône et non les droits légitimes que les nationaux réclament. »*

Le Cardinal Malula, ennemi mortel du précédent, abondait pourtant dans le même sens *"La colonisation nous a transformés en un peuple d'exécutants d'un travail sans intérêt et nous a longtemps exclus de toute participation aux charges et responsabilités de la vie politique et sociale; (et a) laissé grandir en nous l'attrait pour le brillant et le superficiel au détriment du développement des valeurs essentielles de la vie professionnelle et de la vie sociale"*⁶.

L'émancipation sans participation conduit à la frustration. C'est aussi simple que cela. Qu'on l'ignore, et la situation vire à l'explosif. CQFD.

Est-ce vraiment aussi simple ?

Et si tout le monde disait la vérité ?

Outre le fait de ne pas s'accorder sur ce qui s'est réellement passé au Congo après le 30 juin 1960, les partisans de « l'histoire officielle » et ceux de « l'indépendance sabotée » par une « bombe à retardement » appartiennent en général à des mouvances politiques opposées. J'écris « mouvances » et non pas « partis » parce que le clivage, sur cette question et plus généralement sur tout ce qui touche à la mémoire coloniale, au tiers-mondisme eux rapports Nord-Sud, le

⁵ La Croix de Guerre belge, créée en 1915, se porte au bout d'un ruban rayé de rouge et de vert, différent suivant les opérations pour lesquelles elle est décernée. Après 1945, il con viendrait plutôt de parler d'un ruban vert rayé de rouge. Lorsque la décoration est octroyée pour une « d'opération humanitaire armée », le bijou n'est pas une croix, mais une médaille portant une étoile jaune sur fond bleu. Difficile d'être plus clair !

⁶ Homélie du 29 juin 1970 en présence du roi Baudouin et du président Mobutu

clivage, en Belgique, est plutôt transversal par rapport aux partis. Néanmoins, il est un fait que les « officiels » passent généralement pour être proches de la Droite politique cependant que les dénonciateurs du « sabotage » se recrutent plutôt au sein de la Gauche. Cela ne facilite pas le dialogue, car cela crée une ambiance de suspicion.

Aussi une hypothèse est-elle fort rarement envisagée : celle que chacun puisse être sincère et rapporter de façon véridique ce qu'il a voulu, vécu, vu et pensé.

Là, on est tenté de crier « Impossible ! ». Comment la Belgique pouvait-elle avoir deux volontés totalement contradictoires, l'une visant honnêtement et sincèrement, même si elle était teintée de condescendance, de paternalisme et de naïveté, à la décolonisation du Congo, l'autre tortueuse et machiavélique, préparant le chaos, prétexte à des interventions néocolonialistes ? C'est de la schizophrénie !

C'en serait, s'il s'agissait d'un seul individu. Mais le mot « Belgique » a plusieurs sens et désigne une entité à plusieurs têtes.

On peut fort bien imaginer qu'il y ait eu deux « plans belges pour l'indépendance », l'un conçu et ouvertement proclamé en pleine lumière par le gouvernement et la classe politique, honnête et sincère quant à la décolonisation du Congo, même s'il était naïf, condescendant et paternaliste ; l'autre, tramé en toute discrétion loin des projecteurs et des caméras, et soigneusement dissimulé dans les replis du premier, tendant à la création du chaos, générateur de fécondes occasions d'ingérence. On peut encore admettre comme probable que ce plan de « sabotage de l'indépendance » était peut-être un plan B, qui ne serait mis en œuvre « qu'en cas de malheur », c'est à dire si Lumumba et les nationalistes gagnaient les élections de 1960, comme cela s'est effectivement produit.

Cette hypothèse nous force aussi à considérer que la « conspiration des saboteurs » poussait ses racines en profondeur et suffisamment haut au sommet de l'appareil d'état pour être parfaitement instruite des intentions, plans et délibérations du gouvernement. Elle devait notamment être en mesure de faire certaines choses qui n'étaient pas à la portée du premier venu, comme :

- rendre la sécession katangaise possible en faisant voter par les Chambres belges une modification de la Loi Fondamentale qui permettrait à Tshombe d'arriver au pouvoir ;
- orienter la grande presse, de manière à influencer l'opinion publique contre la politique de Gaston Eyskens et vers une indignation outrée à propos du discours de Lumumba ;
- donner des directives à des officiers belges servant dans la Force Publique, en étant sûr qu'elles seraient obéies.

La personne la plus susceptible d'y arriver n'est pas difficile à trouver : il s'agit du Roi Baudouin I^o qui, jusqu'au 30 juin 1960, était toujours le « législateur ordinaire » de la Colonie.

Examiner cette hypothèse va nous contraindre à un exercice de trapèze volant qui déconcertera peut-être certains lecteurs car, contrairement à l'usage habituel, nous devons osciller sans cesse entre la politique belge mouvementée de l'immédiat après-guerre, telle qu'elle se passa dans les hautes sphères, mais aussi dans la rue, les vues sur le Congo telles qu'elle se rêvaient au Ministère des Colonies ou au Conseil colonial, et les réalités du terrain congolais.

Pour commencer, regardons ce qui se passait, en 1959, à Stanleyville...

Tristes journées à Stan (décembre 1959)

Témoignages

R. Bourgeois (Fonctionnaire Territorial entre 1931 et 1961) raconte⁷ :

« Le 17 décembre 1959, un coup de théâtre : arrivée à 14 h. du roi Baudouin à Stanleyville en compagnie du ministre A. De Schrijver qui vient rejoindre le G.G. Cornélis. On peut présumer que le roi aura été ému par le soulèvement révolutionnaire de Stanleyville en date du 29 octobre 1959, par la répression qui s'ensuivit et par l'arrestation du leader politique du M.N.C. Patrice Lumumba instigateur de l'émeute⁸.

Le roi aura peut-être été intrigué par l'annonce de l'indépendance faite pour 1960 à la Chambre des représentants en date du 15 décembre par M. A. De Schrijver. C'est le 16 décembre au matin que le G.G. apprend au gouverneur de la province Orientale l'arrivée du roi pour le lendemain.

Les Noirs croient que si le roi Baudouin vient directement à Stanleyville sans passer par Léopoldville, c'est afin de libérer P. Lumumba et d'accorder l'indépendance immédiatement au Congo. En tout état de cause ils considèrent cette arrivée royale comme un coup porté à l'administration locale. Le roi doit avoir conservé un souvenir réjouissant du voyage qu'il effectua en Afrique belge en juin-juillet 1955. Les temps ont malheureusement changé.

Dès l'arrivée du roi à l'aérodrome de Stanleyville le service d'ordre est débordé et le souverain se voit entouré d'une foule menaçante vociférant : "Dipanda", "Vive Lumumba"; le roi doit être protégé par des gendarmes armés, baïonnette au canon.

L'évacuation de l'aérodrome ne s'effectue que lentement, des pierres et des crachats sont lancés sur les voitures des Européens venus accueillir le souverain. La foule suit le roi et tente d'envahir la résidence du gouverneur de province où il va loger. Devant la prison 2 à 3.000 Africains se groupent dans le but de la prendre d'assaut en vue de libérer Lumumba; la gendarmerie intervient ici également afin de les disperser, elle lance des grenades lacrymogènes. Des blindés sont mis en position de tir devant la prison.

En ville, des vitrines de maisons et de magasins occupés par des Européens volent en éclats, la foule saccage des voitures appartenant à des Européens et à des Africains membres du P.N.P⁹

. Deux jeunes filles européennes sont malmenées sur la voie publique, elles sont déculottées mais pas violées, l'intervention de la gendarmerie est nécessaire pour les dégager de la foule de Noirs.

Le soir le roi est convaincu de l'extrême dégradation de l'esprit civique des Congolais, il confie au gouverneur de province Pierre Leroy : "Nous allons abandonner le Congo dans la honte et avec beaucoup de morts"¹⁰

⁷ <https://sites.google.com/site/lumumbaproject/17-december>

⁸ Il ne pouvait en réalité rien en savoir, l'affaire étant alors toujours à l'instruction.

⁹ Parti National Populaire, dit par dérision Parti des Nègres Payés, parti très « modéré », notoirement bien vu et encouragé, sinon même créé de toutes pièces par l'administration coloniale

¹⁰ Néanmoins de retour en Belgique et voulant y souffler l'optimisme, le roi déclare à la radio en date du 9 janvier 1960 : "... Au cours de mon périple j'ai été frappé par la magnifique vitalité des populations autochtone et européenne, leur robuste confiance dans l'avenir, leur désir quasi-unanime d'une collaboration sincère avec la Belgique, et je garderai précieusement le souvenir de leurs manifestations émouvantes d'attachement à la dynastie!.../ L'accession du Congo à l'indépendance ayant été reconnue!.../ nous nous trouvons devant une tâche exaltante"

Le roi et sa suite, en arrivant à Elisabethville le 23 décembre 1959, sont l'objet de manifestations d'hostilité.

Après le passage du roi Baudouin les Africains vont se montrer d'une grande familiarité à son égard ainsi qu'en témoignent les deux lettres ci-jointes parvenues à mon service des Affaires intérieures parmi des dizaines d'autres, Simon Bamikwa demande une hutte pour se loger avec sa famille, et la "pauvre" Constance Samueli sollicite une somme de 10 Fr pour s'acheter du savon et des cigarettes ... ».

Pour savoir plus exactement ce que signifiaient « la honte et les morts » auxquels Baudouin faisait allusion, il nous faut consulter les souvenirs de Pierre Leroy, Gouverneur de la Province Orientale¹¹.

« 17 décembre - "Le Roi nous avait dit son intention d'aller fleurir le monument à Léopold II dont c'est le cinquantième anniversaire de la mort. Nous nous préparons à cette cérémonie quand j'apprends que 1.500 personnes sont massées devant la prison et qu'il s'y en ajoute de seconde en seconde. Bientôt, ils sont là 3.000 qui s'apprêtent à porter en triomphe Lumumba libéré et Baudouin, son sauveur. Pour comble, le monument est voisin de la prison et la troupe est bloquée derrière la foule qui remonte vers la ville en une lente poussée bouchant l'unique avenue. Les voitures venues à l'aérogare mettront deux heures pour regagner la ville, non sans être malmenées. L'attente est pénible. Aux officiers et commissaires, je redis : « Pas de casse ! » Mais, devant la prison, la foule devient menaçante. Enfin, un peloton y parvient, puis un deuxième. Il faudra des grenades pour dégager la place et, en se repliant, les manifestants se vengent sur les vitres des magasins. Vers 17h30, le calme est rétabli et le Roi peut se rendre au monument. Vide et silence. A la vue de nos trois voitures, une vingtaine de passants s'arrêtent et acclament le Roi... Ces cris maigres dans ce désert ! j'avais peine et j'avais honte. (...)

Le Roi nous a longuement interrogés. H. Cornelis et moi, ensemble ou séparément. Il me dit soudain :

- Si vous aviez tous les pouvoirs, vous prendriez sans doute certaines mesures pour assainir la situation ?

- Oui, Sire.

- Eh bien ! Prenez-les. Je vous couvre.

- Je remercie Votre Majesté.

Brusquement, je me sens confondu et déprimé. D'un coup, j'imagine cette dictature sui generis soumise au Parlement, en proie aux partis, aux syndicats, aux tribunaux, à la presse, tous pratiquement intangibles. Quelles mesures prendre encore ? Celles qui auraient une chance d'être efficaces, le Roi lui-même ne pourrait les ordonner.

Baudouin insiste : « Quelle est la première mesure que vous prendriez » ?

*Je réponds par une demi-boutade : « **Je rappellerais le colonel Logiest qui vient d'être affecté au Ruanda** ¹² ».*

Le Roi a un geste évasif mais, sans doute, ses pensées sont-elles proches des miennes car, après quelques pas, il ajoute : « Nous allons abandonner le Congo dans la honte et avec beaucoup de morts »

¹¹ Pierre Leroy "Journal de la province Orientale" (100 ex. hors commerce), *ibidem*.

¹² C'est moi qui souligne.

En Belgique, journalistes et politiciens sont surexcités. Toute la soirée, il a plu des télégrammes. Et maintenant, il est minuit passé, je suis abruti de fatigue, j'ai les pieds morts. Au lit ! »

« 18 décembre - . Le Roi est resté toute la journée à la Résidence, recevant des groupes : membres de la commission préélectorale, membres des conseils, anciens combattants. L'après-midi, ce furent les délégués des partis. Le Roi est visiblement soucieux »

« 19 décembre - Le Roi nous a quittés ce matin. Les incidents du 17 avaient doublé les gardes. Les Noirs intimidés par ce déploiement de force et déçus du maintien de Lumumba en détention, les Blancs se souvenant des bousculades de l'avant-veille, il n'y avait à la plaine que quelque deux cents personnes. Le départ fut assez morne. Le Roi m'a serré longuement la main. Il semblait fort ému et moi, j'avais la gorge dans un étouffement. En me quittant, il m'a dit son espoir de revenir un jour dans des circonstances meilleures »

Commentaire

Le tout est de comprendre précisément et complètement le sens du petit dialogue, au milieu duquel j'ai mis exergue la mention faite par Leroy du colonel Logiest. En 1959, il était le nouveau Résident au Rwanda et c'était un "hutiste convaincu".

Avant cet échange, le Roi était « secoué » parce qu'il venait de se heurter à une dure réalité : de sa grande popularité de 1955, en « Bwana Kitoko », il ne restait rien, et s'il en gardait encore quelques miettes, c'était parce que des Congolais naïfs voyaient en lui le « sauveur de Lumumba ». Il commençait à se rendre compte que les nationalistes allaient sans doute prendre la tête du Congo indépendant. Il faudrait donc appliquer le « plan B », ce qu'il appelle « *certaines mesures pour assainir la situation* ». Sur quoi, par « demi-boutade », Leroy lâche le nom de Logiest. Après un silence, Baudouin ne répond que par ses propos sur « la honte et beaucoup de morts ».

Il n'est pas difficile de deviner quelle était l'association d'idées « *Les Congolais ne vont pas lâcher Lumumba, il va donc falloir user de méthodes comme celles de ce Logiest dont on meparle. Il en sortira de la honte pour les Belges et beaucoup de morts pour les Congolais* ».

Or, il se fait que, si les acteurs belges impliqués dans les événements congolais ont en général gardé le silence longtemps et parfois jusqu'à leur mort, ceux de la décolonisation du Rwanda et du Burundi, Guy Logiest, chef de la FP et le VGG Jean Paul Harroy ont été beaucoup moins taiseux et se sont même offert le luxe d'écrire des livres¹³, pour raconter leurs exploits.

L'historien Jean Stengers, peu suspect d'être un « mauvais esprit » a écrit¹⁴ que Guy Logiest fut le seul homme, depuis Léopold II, qui ait pu avoir une influence aussi importante sur l'histoire de l'Afrique par une seule décision individuelle.

¹³ HARROY (Jean-Paul) : Burundi 1955-1962. — Bruxelles, Hayez, 1988. — 22,5 cm, 644 p., pi., 1 carte. Rwanda. De la féodalité à la démocratie 1955-1962. — Bruxelles, Hayez et Paris, Académie des sciences d'outre-mer, 1984.

LOGIEST (Guy) (Colonel BEM), *Mission au Rwanda. Un blanc dans la bagarre tutsi-hutu*. Préf. de Jean Stengers. Bruxelles : Didier Hatier, coll. Grands documents, 1988

¹⁴ Dans sa préface au livre « *Mission au Rwanda ...* » de Logiest

Il n'est donc pas illogique de penser qu'au Congo, au Rwanda et au Burundi, c'est le même schéma qui a été mis en œuvre, avec des résultats cafouilleux mais un succès global au Congo, avec un plein succès au Rwanda (on avait eu le temps de « se faire la main ») et qui a été mis entièrement en échec au Burundi.

Le massacre de Tutsi de la "Toussaint Rwandaise"¹⁵ provoqua le 6 novembre une contre-attaque Tutsi, visant à l'élimination de Hutu engagés politiquement ou simplement influents. Le colonel Logiest fit intervenir la FP, empêchant les Tutsi de reprendre le dessus. Le VGG Harroy dit que "*La Révolution rwandaise de novembre 1959 a été un phénomène insurrectionnel sous tutelle, suivi de quelques mois de 'révolution assistée'*"¹⁶, et avoue d'ailleurs que la "révolution" aurait été liquidée sans l'intervention de la Force Publique du colonel Logiest. Cela fait, il ne restait plus qu'à faire la « révolution de Gitarama¹⁷ » pour compléter le tableau

Harroy et Logiest recevront par après la plus haute décoration rwandaise au titre de « *grands pionniers européens de la révolution populaire rwandaise* »¹⁸

¹⁵ Le 1er novembre 1959, les massacres commencent avec la "Toussaint Rwandaise". Une attaque contre Dominique Mbonyumutwa, leader Parmehutu, déclenche des représailles anti-Tutsi: meurtres, brutalités, incendies, destructions de maisons et de récoltes, bétail égorgé,... Cette Saint-Barthélemy provoqua le 6 novembre une contre-attaque Tutsi, visant à l'élimination de Hutu engagés politiquement ou simplement influents. Le colonel Logiest, fait alors intervenir la FP. Ces épisodes où l'on n'a pas manqué de voir "*la résurgence spontanée de la férocité primitive*", tant par le VGG Harroy que par le colonel Logiest, qui recevront par après la plus haute décoration rwandaise. La guerre civile devient larvée, les troubles ne cessant ici que pour reprendre là-bas. C'est le début de l'exode des réfugiés Tutsi. Le mwami lui-même prend le chemin de l'exil en 1960. Plus exactement, Kigeri Ndahindurwa et un certain nombre de leaders UNAR (parti nationaliste mais de sensibilité Tutsi et monarchiste) estiment qu'une vie politique normale est devenue impossible au Rwanda, et l'UNAR appelle d'ailleurs au boycott des élections communales. Dans ces conditions, la seule chose qui leur semble possible est de se rendre à l'ONU pour informer l'organisation - qui, en fait est la véritable "métropole" du Rwanda - de la situation qui prévaut dans le pays.

¹⁶ *Rwanda..* page 292

¹⁷ Les élections communales de 1959 donnent 70% des voix au Parmehutu. En Congrès, ce parti se prononce pour la République, thème qui n'avait pas été abordé jusque-là. Même si ce n'est pas logique, il semble bien que l'opposition à la monarchie ait été moins répandue que le racisme anti-tutsi. Certains préconisaient d'ailleurs le pouvoir des Hutu, mais sous forme monarchique, avec un roi Hutu. D'où l'aurait-on sorti, c'est une autre histoire.... Au mois d'Octobre, la Tutelle installe une assemblée et un gouvernement provisoire, sur base des voix obtenues aux élections communales. Sans tomber dans les scrupules légalistes excessifs, on peut tout de même trouver un brin contestable la légitimité d'un pouvoir installé sur base d'élections locales, organisées dans une atmosphère qui cumulait l'ambiance de guerre civile ("Toussaint Rwandaise") avec les contraintes d'une intervention militaire étrangère. Grégoire Kayibanda, Président du Parmehutu, devient Premier Ministre. Celui-ci ne s'est pas caché d'avoir une sérieuse dette envers les Belges. Son discours à l'installation du Conseil, le 26 octobre 1960, est significatif : "*Le Rwanda espère qu'aucune influence n'empêchera le gouvernement belge de bien achever l'œuvre si magnifiquement commencée. Peuple ruandais, sous l'œil vigilant de la Belgique, sous l'égide de votre gouvernement, allez de l'avant*". (Citation d'après HARROY, "*Rwanda*"... page 386).

Il restait à transformer le gouvernement provisoire en gouvernement définitif et à entériner la transformation du Rwanda en République en le dotant d'une Constitution ad hoc. Ce fut l'œuvre du Coup d'Etat de Gitarama (28 janvier 1961). Lors d'un rassemblement de tous les élus dans cette ville, des discours de Gitera Habyarimana et de G. Kayibanda annoncèrent la fin de la monarchie et la création d'une république parlementaire. Le premier Président élu est D. Mbonyumutwa, l'homme dont le "décès" avait mis le feu aux poudres. Le Premier Ministre reste G. Kayibanda, ce qui ne surprend personne. La Belgique, au minimum, laisse faire. Les seules protestations ont lieu à l'extérieur, et viennent de Kigeri, de l'UNAR et de quelques pays africains. L'ONU organise un referendum et des élections législatives le 25 septembre. L'UNAR, qui avait exigé ces consultations, participe cette fois au scrutin. Il y a 80% de "oui" pour la République. Sur 44 sièges, le Parmehutu en obtient 35, l'UNAR 7, et l'Aprosoma 2. A la fin de l'année, une révision de la Constitution fait du Rwanda une République présidentielle, Kayibanda étant chef de l'Etat et du gouvernement. L'Indépendance du Rwanda est proclamée le 1er juillet 1962.

¹⁸ *ibidem*, pages 386 et 512

Les écrits de Harroy sont particulièrement intéressants. L'auteur a été un témoin privilégié des événements qui ont jalonné l'histoire de ces deux petites monarchies de l'Afrique des Grands Lacs avant leur accession à l'indépendance le 1er juillet 1962, ayant exercé les fonctions de vice-gouverneur général, gouverneur, et enfin de résident général du Ruanda-Urundi de 1955 à 1961. Il fait non seulement un suivi rigoureux et chronologique des événements grâce à l'utilisation d'une riche documentation personnelle, mais encore de sa philosophie politique du processus d'accession de ces deux pays à l'indépendance, non dénuée d'un très grand parti pris en faveur du Rwanda. On comprend cependant mieux l'attitude de la puissance tutélaire (ou coloniale) en lisant le volumineux ouvrage consacré au Burundi.

L'ensemble des différents chapitres sont surtout consacrés aux événements qui se sont déroulés entre 1955 et 1962, sans oublier les successifs partages coloniaux qui obligèrent ces deux pays à faire cause commune pendant près d'un demi-siècle, d'abord sous l'égide de l'Allemagne, puis de la Belgique, sans oublier un nouvel acteur à partir de 1947, qui joua un rôle non négligeable dans le mouvement de décolonisation, l'ONU pour ne pas la citer.

Bien que l'auteur reconnaisse des différences notables entre le Rwanda et le Burundi quant aux rapports socio-ethniques traditionnels — « *un moindre cloisonnement entre Tutsi et Hutu* » au Burundi (pp. 44-45) —, on ne peut que constater un certain parti pris, eu égard à la réussite de la politique de décolonisation au Rwanda au nom de la « justice sociale » et de la démocratisation des institutions politiques, et à l'échec de cette même politique au Burundi avec la victoire du parti UPRONA aux élections du 18 septembre 1961. Cette attitude est déjà perceptible dans les sous-titres des deux ouvrages : « *Souvenirs d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance* » (Rwanda) et « *Souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue* » (Burundi).

Aussi, afin de mieux comprendre l'état d'esprit de J.-P. Harroy, on ne peut mieux faire que de reproduire un extrait de son avant-propos (p. 12) :

« 1. *Le président et le premier gouvernement rwandais que les Belges ont mis en place dès avant l'indépendance, gouvernement de modérés collaborant avec la Belgique, a continué à exercer le pouvoir pendant onze ans et son unique successeur à ce jour (1987) a persévéré dans la même politique. Citons à l'appui de cette affirmation une phrase du discours qu'a prononcé le président Grégoire Kayibanda, le 1er juillet 1962, jour de l'accession du Rwanda à l'indépendance : "C'est d'abord à la Belgique que, au nom de tout le peuple rwandais, j'exprime la plus sincère et la plus vive gratitude pour tous les efforts qu'en tant que puissance elle a déployés pour aider et guider notre pays vers son autodétermination."*

2. *Au Burundi, par contre, ce sont les nationalistes de l'Uprona (Parti de l'unité et du progrès national) qui ont pris et exercé le pouvoir depuis octobre 1961, et c'est une autre citation qui décrira sans équivoque leur attitude passée et présente envers la Belgique. J'extrais, en effet, de la brochure commémorative officielle que sous sa signature l'Uprona a diffusée parmi ses invités étrangers — dont le prince Albert de Belgique — le 30 juin 1982, lors des fêtes du 20e anniversaire de l'indépendance du pays, les deux phrases suivantes : "La tutelle belge fut une entreprise de domination sans réserve et au bénéfice quasi exclusif de la métropole" et "les quelques réalisations positives enregistrées sous l'administration belge ont été le fruit du travail du peuple burundais astreint aux sacrifices et humiliations (travail forcé, chicotte et autres mauvais traitements).¹⁹»*

¹⁹ Rev. franc. d'hist. d'outre-mer, t. LXXVII (1990), n° 287. 276 COMPTES RENDUS

Il serait cependant de l'intérêt des historiens de ces deux pays de ne pas négliger ce témoignage en soi très honnête et aussi complet que possible. Comme le dit bien l'auteur à la page 311 du volume consacré au Burundi, il n'a pas la prétention de faire œuvre d'historien, mais de rapporter essentiellement des souvenirs personnels et je pense que son attitude en tant qu'acteur important de cette période critique de l'histoire du Rwanda et du Burundi, témoigne d'une certaine maîtrise dans les jugements de valeur qu'il émet soit sur les individus, soit sur les faits, comme par exemple l'assassinat, le 13 octobre 1961, du prince Louis Rwagasore, tête de file du nationalisme burundais et leader du parti UPRONA²⁰.

Comme l'a dit un historien burundais, après avoir lu l'ouvrage du colonel Logiest, la Belgique a réussi sa décolonisation au Rwanda, gardant pendant longtemps un rôle important dans ce pays ; au Burundi elle a décolonisé en divorçant de son ancien partenaire.

Dans les trois scénarii intervient le meurtre du principal leader nationaliste. Mutara III Rudahigwa fut assassiné tôt (29 juillet 59), Rwagasore avant les élections et Lumumba dans les circonstances que l'on sait.

Tant au Congo qu'au Rwanda, on recourt à la provocation et l'on sème la zizanie pour provoquer des heurts violents qui donneront matière à répression. Les « événements de janvier '59 », les « ratonnades » réciproques entre Tutsi et Hutu, la « chasse aux lumumbistes », encouragée par le Cardinal Malula à partir de 1961, les pogroms anti-kasâiens au Katanga et j'en passe.. ; sont là pour le montrer.

Dans ce qu'il écrit, Leroy prête au Roi de graves scrupules légalistes et démocratiques : *« j'imagine cette dictature sui generis soumise au Parlement, en proie aux partis, aux syndicats, aux tribunaux, à la presse, tous pratiquement intangibles. Quelles mesures prendre encore ? Celles qui auraient une chance d'être efficaces, le Roi lui-même ne pourrait les ordonner ».*

Cela montre que Mr. Leroy, royaliste loyal, prêtait à Baudoin tous les traits du monarque idéal qu'il imaginait.

Apparemment il ne savait pas - ou préférait ignorer - que la Dynastie belge avait plus d'une fois ressenti des « vertiges autoritaires » et flirté avec les limites extrêmes de la légalité. Nous aurons à y revenir, puisque c'est le fond même de la « Question Royale ».

²⁰ L'UPRONA avait beaucoup d'affinités avec le MNC/L et les deux mouvements se considéraient comme des « parti-frère ».

Introduction

Le Gouverneur Général Ryckmans a détenu un record de longévité dans sa fonction, puisqu'il a été Gouverneur Général pendant douze années. Il n'est battu que par le Général Théophile Wahis qui occupa ce poste pendant plus de vingt ans, à condition toutefois de tenir compte du temps où il fut au service de l'Etat Indépendant. Aucun des autres GG du Congo belge n'est resté en fonction pendant dix ans ! Le troisième à ce classement fut le prédécesseur de Ryckmans, Auguste Tilkens, et il ne resta en place que sept ans. La guerre fut sans doute l'une des causes les plus déterminantes de cette longévité.

La guerre terminée, Pierre Ryckmans s'attachera à cerner ce que pourrait être « *une politique de mieux-être pour les populations colonisées* »¹. Il sera l'un des auteurs les plus remarquables et les plus lucides de ce que l'on a appelé « *le colonialisme de service* » (appellation qui pourrait bien découler de son livre « *Dominer pour Servir* »), ligne de pensée qui prolonge ce que nous avons évoqué (d'après JM Jadot) comme « le Droit de Bienfait ».

Lorsque l'on emploie cette expression « la fin de la guerre », il faut remarquer qu'elle n'avait pas exactement le même sens au Congo qu'en Europe. Les hostilités ne furent terminées qu'en mai '45 sur le front européen avec la capitulation allemande, et un peu plus tard encore pour l'Asie avec la capitulation japonaise (Le 2 septembre). Pour les « Belgicains » c'est d'autant plus vrai qu'on aura encore chaud à la Noël 44 avec l'offensive von Runsted et la « Bataille des Ardennes » Pour les Belges du Congo, en revanche, la date significative avait été la libération du territoire belge en 1944. Le Congo avait à nouveau une métropole. Le gouvernement n'était plus à Londres, mais à Bruxelles et les choses reprenaient une allure normale.

Dès février 1945, le Gouverneur Général Ryckmans saisit le ministre De Bruyne d'un projet de fonds spécial, constitué au départ des excédents budgétaires accumulés pendant la guerre. Le *Fonds du Bien-être indigène* naîtra deux ans plus tard. Mais il ne bénéficiera pas de la totalité des excédents et le Gouverneur refusera d'en assumer la présidence. Dans la même veine, Ryckmans souhaite que la colonie retire des bénéfices de ses richesses minières et il recommande le maintien de la surtaxe douanière.

Le ministre émet de prudentes réserves sur le premier souhait et rejette le second. Il faut bien admettre, à la décharge de Bruxelles, que maintenir des mesures fiscales de guerre, quels qu'en fussent l'excellent motif, la nature et l'assiette, aurait été une mesure très impopulaire contre laquelle il y aurait sans doute eu une levée de boucliers. Les « profits de guerre »

¹ Vanderlinden, Jacques VANDERLINDEN, *Coloniser dans l'honneur*, De Boeck/Université, Bruxelles, 1994, page 591

enrangés par la Colonie, même s'ils ne furent pas entièrement versés au fonds préconisé par Ryckmans, servirent en grande partie à financer le très ambitieux Plan Décennal 1949/59, qui est à l'origine de la plupart des belles constructions modernes que l'on voit sur les photos prises à la fin des années '50.

Dans l'ensemble, la Belgique échappe en grande partie au reproche d'avoir empoché les bénéfices de guerre de la Colonie. Mais par « Colonie » il faut bien entendre l'Administration. Autre chose est que l'on ne sut jamais de manière précise quels furent les profits de guerre des Compagnies, notamment de l'UMHK, donc de la Société Générale, question sur laquelle nous reviendrons.

Ryckmans n'eut donc que très partiellement gain de cause et émit des réserves très nettes sur ce qu'on faisait de ses idées. Des échanges de vue se poursuivront néanmoins avec des ministres, et notamment avec Achiel Van Acker, le Premier Ministre de l'époque. Par ailleurs, le Gouverneur Général plaide pour une nouvelle politique de développement, plus favorable aux Congolais, à la tribune de l'Association des intérêts coloniaux belges et aux Grandes conférences catholiques. Il inquiète d'un côté et se fait ovationner de l'autre.

Les adieux de Ryckmans et le tonneau des Danaïdes

Dans son discours d'adieu en tant que Gouverneur Général², intitulé «*Vers l'avenir*»³ et qui est considéré comme son testament politique, il constate que «*Tous ceux qui connaissent la brousse s'accordent à dire que les populations sont fatiguées par leur dur effort de guerre. Nous ne pouvons leur demander de soutenir cet effort, encore moins de l'intensifier. La limite est atteinte*».

C'est un gros pavé qu'il lance dans la mare en plaidant pour des investissements à long terme et à taux modéré ou nul.

«*Imposer à l'Afrique, pour réaliser le programme non payant de préparation des hommes, un fardeau d'intérêts destiné à croître avec les années, ce serait la condamner à un éternel travail des Danaïdes, annuler par une hémorragie chronique les effets d'une transfusion (...), au lieu de capitaliser l'effort présent, hypothéquer les résultats futurs*».

Il ajoute : «*Le capital étranger fait boule de neige: sur le noyau d'une modeste mise de fonds initiale, il se nourrit de la substance du pays, il l'assimile, il la fait sienne - étrangère comme lui. Ainsi investissement devient synonyme d'envahissement; et la Colonie, éternelle tributaire, voit s'écouler vers l'extérieur le flot de sa richesse, faute d'avoir trouvé chez elle le capital de départ - ce peu d'eau qu'il eût fallu pour amorcer la pompe*».

Le tonneau des Danaïdes, dont nous reparlerons, était on le sait la bête noire du Gouverneur depuis les années. La dette qui pèse sur la colonie préoccupe Ryckmans bien avant qu'il soit nommé gouverneur-général. En 1933, il a critiqué la Loterie coloniale ; en 36, devant le Conseil de gouvernement, il a parlé de dette écrasante dont le Congo n'est pas en état de supporter la charge, de l'iniquité du budget du Congo, comparé à celui de la Belgique ; en juin 1937, il a repris l'argumentation et à propos de la construction du chemin de fer des Grands



² Prononcé le 5 juillet 1946 en la salle Albert 1er du Collège des jésuites, à Léopoldville.

³ «*Vers l'Avenir*» est aussi le titre d'un chant patriotique belge qui a servi au Congo de «*Brabançonne bis*», car il contient des allusions claires à la colonie : «*Si ton sol est petit/En des mondes nouveaux/ L'Avenir qui t'appelle a planté ton drapeau...*». La version néerlandais est encore plus ambitieuse et fait allusion à un pays nouveau «*grand comme un monde*» «*...een land /Als een wereld zo groot /Waar Uw vlag staat gepland...*»

lacs, observé que le Congo peut regretter que l'Etat n'ait pas eu de quoi financer lui-même la construction du chemin de fer des Grands Lacs

Mais ce discours d'adieu de 1946, s'il ne disait au fond rien de nouveau, avait décidément des accents de réquisitoire.

« *Nous sommes dans une impasse: à côté d'entreprises européennes prospères, l'économie indigène végète. Nos indigènes des villages n'ont pas de superflu; leur niveau de vie est si bas qu'il doit être considéré non seulement comme incompressible mais comme inférieur au minimum vital. La masse est mal logée, mal vêtue, mal nourrie, illettrée, vouée aux maladies et à la mort précoce. Toute notre économie agricole est à régénérer suivant un plan rationnel si nous voulons laisser après nous autre chose qu'un désert* ».

Encore un extrait de ce testament politique :

« *L'ensemble des sociétés de capitaux belgo-congolaises a réalisé pour les treize derniers exercices d'avant-guerre — 1927 à 39 — 7 835 millions de fr de bénéfices nets pour 7.239 millions fr. de capitaux versés y compris les primes d'émission. Elles ont payé 30 millions de fr. d'impôts, moins de 12 % du total. Pendant la même période, le Congo a versé 5.366 millions de dividendes aux actionnaires belges* ».

La terrible lucidité de Ryckmans se manifesta encore, même s'il ne s'agit pas cette fois d'un discours public, quand il écrit en janvier 1946 qu'à son avis, l'uranium doit être soumis à un régime spécial. :

« *Ce produit de mort, cette terrible richesse dont nous sommes dépositaires ne peut pas devenir source de dividendes. Que l'Union minière nous ouvre ses livres; qu'on l'indemnise pour ses dépenses; qu'on lui laisse pour son travail une rémunération modérée, 10 à 15 % par exemple sur ses dépenses effectives, et que le solde passe à l'Etat* »⁴.

On ne s'étonnera pas que le discours de juillet 1946 ait aussitôt suscité un commentaire acide et malveillant de *L'Echo de la Bourse*. Le Gouverneur Général entreprend de répondre point par point au journal financier mais il informe le ministre des Colonies de son initiative en projet. Et Jacques Vanderlinden signale⁵ que la lettre n'a pas été envoyée à *L'Echo*, à la demande du ministre.

On notera aussi qu'à partir de 1947, les discours du gouverneur-général du Congo belge seront soumis à l'approbation préalable du ministre des Colonies⁶. On peut se demander si cette censure n'a pas été motivée après coup par l'acuité des critiques de Pierre Ryckmans...

Critiques aiguës, certes, critiques lucides, mais qui ne vont pas jusqu'à la remise en question de la colonisation. Ryckmans participe en effet d'une vision des choses, typiquement coloniale, pour laquelle le seul remède aux maux de la colonisation, c'est la colonisation elle-même. De ce fait, toute critique émise contre le système finit par le renforcer. C'est le serpent qui se mord la queue !

D'autre part, si Ryckmans montre dans ce discours ses habituelles qualités de lucidité et la franchise de ton dont il est coutumier, il est un point sur lequel il se trompe totalement dans ses prévisions. Il annonce que la présence belge au Congo a encore de belles années devant elle, et précise qu'elle sera, ce faisant « *en belle et puissante compagnie* ».

Il semble bien que le Gouverneur Général se soit attendu à une sorte de « front du refus » des puissances coloniales unanimes. Elles réagirent au contraire en ordre très dispersé, adoptant des attitudes qui allaient du « Lâchez-tout » (Les Pays-Bas en Indonésie) à l'immobilisme

⁴ Vanderlinden, *op. cit.*, page 600

⁵, *idem* page 615

⁶ Jean STENGERS, *Cent ans d'histoire*, Duculot, 1989, p. 182.

portugais, en passant par toutes les nuances intermédiaires. La Grande-Bretagne, par exemple (qui pourrait bien être la « *belle et forte compagnie* » du discours) ne tarda pas à « lâcher » ses possessions asiatiques, tout en gardant celles d’Afrique, fût-ce au prix de la violence comme au Kenya.

Gros sous

Malgré cette faiblesse, l’analyse du Gouverneur se distinguait par sa lucidité. La politique coloniale belge après 1945, c’est avant tout une affaire de gros sous. C’est du mercantilisme pur. Et c’est la balance des paiements qui, d’après le côté où elle penche, déterminera l’orientation de cette politique, qu’il s’agisse du statu quo baignant dans une autosatisfaction béate des premières années ou du « lâchez-tout », accompagné d’une catastrophe programmée, qui en marqua la fin.

Certes, le déroulement des événements fut largement tributaire de la prise de conscience des élites africaines dans l’après-guerre, du contexte de Guerre Froide qui transformait l’Onu en champ clos d’affrontements entre deux Superpuissance qui, de manière opposée, étaient cependant toutes deux anticolonialistes, de la pression d’une opinion publique belge bien résolue à ne pas se laisser entraîner dans des aventures comme les guerres de la France voisine en Indochine et en Algérie.

Ce contexte abonda en événements politiques sensationnels (conférence de Bandoeng), dramatiques (blocus de Berlin) et sanglants (guerre de Corée, guerres coloniales en Indochine, en Algérie, au Cameroun et au Kenya, raid sur Suez, intervention soviétique en Hongrie). Ceux-ci permirent aux penseurs de tous bords d’écrire de grandes et nobles pages, et aux orateurs de toutes provenances de prononcer de belles paroles empreintes des plus hauts sentiments. Les uns et les autres se firent abondamment applaudir et siffler.

Le bruit des canons, des huées ou des acclamations empêcha totalement d’entendre un bruit bien plus discret : le tintement du tiroir-caisse. En vérité, sur la fin, on l’entendit de moins en moins, car il retentissait de moins en moins souvent.

Affirmation paradoxale, me dira-t-on, car « notre » Congo faisait preuve d’une productivité insolente que reflètent les statistiques, leur évolution dans le temps et la comparaison avec les autres économies africaines.

Les chiffres semblent le prouver.

Exportation de caoutchouc (en tonnes)

1890	123
1900	5316
1910	3416,7
1920	1112
1940	697
1945	7989
1950	8271
1955	20.583
1960	35.557

(Source: Statistique du plan décennal)

Exportation du café (en tonnes)

1900	35
1940	23.242
1950	33.227
1960	60.568

(Source : Statistique du plan décennal)

Exportation de cuivre (en tonnes)

	Congo B.	Rhodésie du N.	Monde
1920	19.000	2800	-
1938	254.900	123.900	-
1946	185.200	143.900	-
1951	314.000	162.000	-
1966	623.400	316.900	5.350.000

(Source: C.J. Schmitz, World Non-Ferrous Metal Production, 1979)

Exportation d'uranium (en tonnes)

1920	0,215
1935	253,51
1946	6887

(Source: J. Vanderlinden, ARSOM, 1991)

Exportation d'électricité (en million Kilowattheures)

1939	217
1949	453
1958	2519
1969	3037
1979	4265

(Source: Statistiques annuelles ONU)

Exportation d'huile de Palme 1952-1953 (en tonnes)

Angola	11.000
Congo belge	150.000
Nigéria	171.000
Huile de noyaux de palme	
Angola	6.000
Congo belge	55.000
Nigéria	171.000

(Source: ONU)

Oui. Bien sûr, l'économie congolaise faisait preuve d'une belle productivité. Mais ce qui intéresse les décideurs économiques, ce n'est pas le nombre de tonnes de ceci ou de cela

que l'on a produites, mais le profit qui, au bout du compte, en découle. Et ce profit, était, lui, en baisse, et ceci longtemps avant les événements de janvier 1959.

Pourtant, dans l'histoire telle qu'on l'enseigne officiellement, c'est l'épisode des « Martyrs de 1959 » qui passe pour avoir déclenché le processus qui devait déboucher, en dix-huit mois, sur une indépendance presque aussitôt remise en cause. Chose étrange, de plus : alors que l'histoire officielle est souvent synonyme de « roman national », et alors que durant ces événements Belges et Congolais se trouveront plus souvent qu'à leur tour en opposition, les « romans nationaux » de la Belgique et Congo s'accordent sur ce point, même s'ils ne sont bien entendu pas d'accord sur l'interprétation qu'il faut en donner.

Est-ce qu'on ne nous cacherait pas quelque chose ?

Janvier 59 : déterminant ou non ?

En réalité, les économies capitalistes sont entrées dans un début de crise (en l'occurrence, une récession) au milieu de l'année 1957, aux Etats-Unis. Et cette crise pourrait bien être la cause réelle et déterminante de la décision belge de se défaire du Congo.

Si cela est vrai, et bien des éléments le donnent à penser, janvier 1959, du point de vue de ceux qui avaient le pouvoir de décider, ne serait plus l'événement-choc qui a tout déclenché. Il n'interviendrait plus dans l'action que comme un « accélérateur émotionnel » venant affoler le gouvernement belge et faciliter la mise en œuvre d'un plan auquel, pendant un an ou même 18 mois, on avait eu tout le loisir de réfléchir à l'aise⁷. Un événement-choc qui survient de manière aussi opportune peut être l'effet d'un hasard, qui ensuite sera vu comme heureux ou malheureux au gré des circonstances. Mais on a du mal à rester circonspect et à ne pas soupçonner que ce « hasard providentiel » pourrait bien ne pas être un hasard du tout.

Pourtant, le gouvernement belge a bien été pris de court, et même totalement affolé, et les ministres ont donné pendant quelque jours le spectacle de poules affolées courant en tous sens et caquetant d'abondance. Ce qui mène à l'hypothèse supplémentaire qu'en l'occurrence, « ceux qui avaient le pouvoir de décider » n'étaient pas les membres du gouvernement.

D'autre part, il y avait eu, dans un passé récent, un épisode où un événement-choc avait infléchi l'histoire : les morts de Grâce-Berleur. Il a suffi de cinq morts pour que Léopold III perde son trône. Et parmi les 16 personnes – pas une de plus – qui ont une autorité déterminante sur la colonie, il y en a au moins une, qui en garde le souvenir : son fils, Baudouin I^{er}.

La récession.

Voici la description qu'en donne Manlio Resta⁸ :

La majeure partie de l'opinion publique n'a connu — fort heureusement qu'à travers la presse — la nouvelle selon laquelle aux alentours de la seconde moitié de 1957 a été interrompue pour l'Amérique et peut-être aussi pour le reste du monde une période de conjoncture ascendante au cours de laquelle l'unique — et peu grave — préoccupation a été de contenir l'inflation.

⁷ 18 mois si l'on part du début de la crise, mi-57, un an si l'on n'a réagi que lorsque les conséquences (multiplication des faillites, accroissement du chômage), se sont fait sentir au Congo, en 1958.

⁸ Resta Manlio. *Analyse d'une récession. Essai de diagnostic économique*. In: Revue économique, volume 10, n°2, 1959. pp. 201-219;

Il est bon, par conséquent, de passer en revue les symptômes qui confirment, avant tout, que la récession est survenue et qu'elle a été d'un certain type. Enumérons-les dans un ordre en partie chronologique :

1° Fléchissement des prix des matières premières sensible dès avant l'été 1957. Le phénomène qui se prolonge déjà depuis deux ans est le symptôme d'une demande de produits de base qui, certainement, se ralentit;

2° Dépression des cours lors de l'été 1957 à la Bourse de Wall Street. La baisse des cours ne s'explique pas par des facteurs saisonniers et s'effectue probablement au milieu de la surprise générale;

3° Abandon de la politique restrictive de l'argent au cours de l'automne 1957 après qu'elle ait été invoquée comme un procédé de défense contre l'inflation continue. Il s'agit d'un autre symptôme de la récession : les autorités économiques veulent stimuler les affaires par le biais de la baisse du prix de l'argent;

4° Le chômage augmente lui aussi de façon inhabituelle lors des quatre derniers mois de 1957 : de 4 % à 7,5 % (c'est-à-dire d'abord de 3,5 à 4 millions de chômeurs, puis de 4 à 5,5 millions).

Sur la foi de ces quatre symptômes, l'inquiétude prend corps, le diagnostic se précise et doit être accompagné par d'autres informations plus précises concernant les indices économiques.

A la fin de l'été 1957, première sonnette d'alarme, simultanément baisse des valeurs à Wall Street, et baisse connue par les déclarations des entreprises de l'industrie automobile selon lesquelles il n'a été possible de vendre que 3,5 millions de voitures sur 9 millions de voitures produites jusqu'à cette date. Le fait frappe l'opinion publique américaine habituée à considérer — je ne sais si c'est à juste titre — l'indice de la production automobile comme le principal indice de la tendance de la conjoncture. L'autre indice important — d'ailleurs lié au premier — est celui du ralentissement de la production sidérurgique, contenu d'une certaine manière dans l'indice de la production automobile, quand on a présent à l'esprit le fait que la production automobile absorbe environ 20 % du produit de la sidérurgie.

On ne peut passer sous silence deux autres nouvelles, connues au cours de l'été et de l'automne 1957 : l'augmentation du chômage qui porte le nombre des chômeurs à 5,5 millions et comporte un non paiement de 3 milliards de salaires. Toutefois, le volume des salariés non payés est compensé par l'augmentation des sur-salaires et par l'accroissement des

transferts en sorte que le revenu personnel disponible ne diminue pas tout de suite et proportionnellement au chômage.

L'autre donnée importante est la contraction du volume des investissements. Dans la seconde moitié de 1957 (de 37 milliards à 32) il y aurait eu une contraction d'abord de 7 % puis de 10 % et enfin de 14 %, c'est-à-dire de l'ordre de 5 milliards pour l'année entière; montant à peu près égal à celui de la réduction de la masse des salaires. Une tendance à la contraction des investissements signifie une prédisposition à réduire les plans de financement, à diminuer les stocks, et finalement à augmenter le chômage, bien que l'argent à bon marché tende à offrir plus largement les capitaux d'exercice et malgré l'accroissement général de la liquidité dû à une réduction de l'échelle de production à un taux supérieur au taux d'inflation. Un aspect non dégagé quantitativement avec certitude par les économètres des Etats-Unis est l'effet du « désaccélérateur » des investissements. Il n'est pas possible d'observer qu'une réduction d'un montant de 5 milliards d'investissements provoque une diminution de la consommation de l'ordre de 30 milliards. Nous préférons, pour cela, faire état d'autres faits symptomatiques : l'industrie manufacturière, dès la fin de 1957, opérait à 82 % de sa capacité de production tandis que dans d'autres secteurs dès le début de 1958 on atteint le chiffre de 50 % (47 % pour l'industrie sidérurgique). De cette manière, le coût de la non utilisation des équipements croît, or il est un élément de soutien des prix.

Les stocks, en vérité peu élevés en 1957, vont s'amenuisant avec une notable lenteur; dans le dernier rapport des conseillers économiques du président, on estimait à 9 milliards en valeur la réduction des stocks (en particulier du mois de mars au mois de mai dans l'industrie automobile de plus de 800 000 véhicules à plus de 700 000)

Bien sûr, ce n'était là qu'une bien petite crise, si on la compare aux catastrophes de l'entre-deux-guerres ou à des événements plus récents comme la crise « des subprimes » et autres cataclysmes bancaires.

Mais pour un pays fondamentalement exportateur de matières premières comme le Congo, pour lequel de surcroît les Etats-Unis sont, depuis la guerre, un client important, les conséquences seront plus dramatiques et plus brutales que dans le reste du monde.

Vint de plus s'y ajouter le fait que l'on voyait la fin des commandes liées au Plan décennal 1949/59. Celui-ci, grâce en partie à la vigilance insistante de Pierre Ryckmans, avait fait bénéficier la Colonie d'une large part des rentrées fiscales péniblement arrachées par la Belgique aux Compagnies qui aient réalisé d'énormes profits durant la guerre. Mais de telles rentrées sont une mesure « one shot » qui disparut avec la paix.

Ce Plan avait comporté un très notable volet de constructions et de renouvellement d'infrastructures qui avaient représenté une manne providentielle pour les entreprises chargées de leur réalisation, ce qui avait procuré des emplois à beaucoup de Congolais. Son achèvement, alors que, dans une économie en récession, rien ne viendrait le remplacer, pouvait signifier à court terme une menace de faillite pour le colon entrepreneur, et de chômage pour l'ouvrier congolais.

D'après un article de Pierre Van Bost⁹, que nous reproduisons ci-après dans son intégralité, c'est cette situation économique, à laquelle les dirigeants ne réagirent que de façon purement mercantiliste, qui fut à la base de « l'abandon » de la colonie.

⁹ *Mémoires du Congo*, n° 39, Septembre 2016, pp 4 à 7

LE PARI CONGOLAIS

Dans *L'héritage des banoko*, j'ai fait une analyse de la marche du Congo vers l'Indépendance : la guerre avait changé les mentalités, appelant à un ordre nouveau dans le monde, et le Congo n'allait pas manquer d'en subir les conséquences. Le pays sera confronté à une indépendance tant inopinée qu'inconsidérée qu'il ne saura comment gérer et qui le précipitera dans le chaos et la misère (2).

PAR PIERRE VAN BOST

Le contexte international, une Organisation des Nations unies fortement anticolonialiste, la guerre froide, l'écroulement des empires coloniaux européens d'Asie et du Proche et Moyen-Orient, la conférence de Bandung, eurent des répercussions en Afrique où le virus de l'indépendance ne tarda pas à contaminer le continent et à y faire des ravages. Le Congo Belge fut à son tour gagné par le phénomène de la décolonisation. "L'année 1958 ne fut pas une année comme les autres. C'est été, le monde avait les yeux fixés sur la Belgique et Bruxelles où l'Expo 58 brillait de ses mille feux. Un des pavillons les plus visités et admirés était celui du Congo Belge qui, en cette même année, fêtait le cinquantième anniversaire de son rattachement à la Belgique. L'expo était l'occasion de présenter au monde le bilan de cette présence belge en Afrique. Le Congo était une colonie modèle en plein essor économique et social, et la Belgique avait tout lieu d'être fière de l'œuvre accomplie ...

At Congo, loin des lampions de la fête, la vie continuait imperturbablement son cours. Dès la fin de 57, qui fut une année record pour les affaires, il y eut dans la colonie des signes précurseurs d'une crise économique, le nombre de faillites augmentait et, avec elles, les licenciements et le chômage ... Le Congo entrait dans une nouvelle récession et l'ère des excédents budgétaires était close. Ce dernier facteur aurait influencé les responsables belges quant à la décision d'abandonner le Congo en 60" (2).

Ce texte m'a amené les questions suivantes : y avait-il bien crise économique au Congo en 1958 et quel fut son impact sur le déroulement des événements qui menèrent à l'Indépendance du pays ?

La doctrine mercantiliste, sur les relations entre économie et politique des nations, a pour point de départ et pour principe la formule célèbre : "L'argent est le nerf de la guerre" (1).

Le présent article tente de répondre à ces questions. Peu de gens savent qu'en 58 le Congo subissait une crise économique. Celle-ci débuta aux États-Unis vers le milieu de 1957, comme le décrit Manlio Resta dans un article paru dans la revue *Economique*, en 1959. (3) Et quand l'Amérique tousse, le reste du monde s'enrhume. Le Congo fournisseur de matières premières, subit le contre-coup de cette crise américaine. Les indicateurs économiques passent au rouge, confirmant une déflexion. Ainsi, dans le Rapport aux Chambres des Représentants sur l'Administration du Congo pour l'année 58 on peut lire : "Après avoir atteint une position culminante en 1956, le Revenu National connu en 1957 une légère régression. Ce mouvement s'est probablement poursuivi en 1958. Les raisons majeures de ce mouvement descendant tirent leur origine de la dépression profonde des cours des métaux non ferreux et de la rétention conventionnelle de la production minière qui en résulta ; de la détérioration des cotations des produits végétaux tropicaux ; et enfin, du recul très accentué du secteur de la construction, avec l'incidence que provoque cette situation sur l'industrie en général ..." (4).

La crise fut également ressentie dans les transports. Ainsi, la Compagnie des Chemins de Fer des Grands Lacs (C.F.L.) signale dans ses rapports annuels : "le trafic marchandises enregistra une baisse de 13,5 % en 1958 et de 7% en 1959, marquant ainsi un tassement du boom économique de l'après-guerre" (5).

Mon père, Jean Van Bost, qui était à l'époque chef de la 1ère Circonscription du C.F.L. à Stanleyville et, à ce titre, membre de la Chambre de Commerce de Stanleyville et conseiller coopté de cette ville, a noté dans ses agendas (6) : "Le 21 octobre 1958 : Le Dr Breslaw me signale que M. Lefranc prévoit la dépression jusqu'en 1960". Le Dr Breslaw était le médecin du C.F.L. à Stanleyville, Maurice Lefranc était le Président du Conseil d'Administration de la Cie des Grands Lacs. "Le 30 octobre 1958 : Le nombre de faillites croît à Stanleyville et l'Otraco n'a pas

grand-chose à faire. Ils vont passer à l'horaire en 7 jours (au lieu de 5) faute de cargo". "Le 4 décembre 1958 : l'Agence Maritime à Stan licencie trois Européens; Sabena à Stan licencie deux Européens". "Le 10 mars 1959 : M. Debroux me signale un Avis au personnel selon lequel, pour ne licencier personne, les congés sont allongés de 6 mois pendant lesquels le personnel reçoit 6.000 frs, 6.500 frs, 7.000 frs + allocations familiales".

M. Debroux, comptable à la direction du C.F.L. à Albertville, était de passage à Stanleyville.

C'est sur ce fond de dépression économique qu'eurent lieu les émeutes du 4 janvier 1959 à Léopoldville. D'ailleurs, pour certains observateurs, ces émeutes avaient plus un caractère social que politique. Fernand Demany, homme politique de gauche et écrivain belge, écrit (7) : *"Plus personne ne songe à nier aujourd'hui que les émeutes de Léopoldville doivent être avant tout attribuées à des causes sociales... La misère de Léopoldville est née du chômage..."*

Mais, les incidents inopinés de Léopoldville furent immédiatement utilisés à des fins politiques : le peuple réclamait l'indépendance, comme le constatait aussi Demany : *"Il est incontestable que les masses, même primitives, du Congo Belge, ont hâte de secouer la tutelle du Blanc. Nous n'avons pas à*

examiner si elles ont ou non raison, si cette libération et cette indépendance sont ou non prématurées. Le fait est là. Ce peuple réclame l'indépendance" (7). Après ces émeutes, l'Association des Bakongo, l'Abako de Joseph Kasavubu, fut dissoute et les chômeurs de Léopoldville furent renvoyés dans leurs villages. En réaction à ces mesures, l'Abako décréta la désobéissance civile dans le Bas-Congo où les autorités belges perdirent pied peu à peu. Le soulèvement de Léopoldville ne fit qu'aggraver la crise économique, les épargnants belges se détournant du Congo, comme le constatait *L'Essor du Congo* du 2 octobre 1959, sous le titre *Le baromètre est en baisse* : *"S'il est exact que la bourse des valeurs traduit, par la hausse et par la baisse, le climat et la température économiques d'un pays, il nous faut bien conclure que la situation n'est guère brillante à l'heure actuelle, au Congo. La Bourse de Bruxelles, on le constate depuis plusieurs mois, réagit quasiment dans son entièreté à tout mouvement de nature à compromettre la stabilité ou l'existence même des sociétés congo-*

En 58, apparaît la crise économique, le nombre de faillites augmente et, avec elles, les licenciements et le chômage...

laises. L'épargnant moyen, qui forme la masse des actionnaires, n'ignore pas que l'avenir de la Belgique dépend de celui du Congo et des rapports qui s'établiront entre les deux pays lorsque le moment sera venu où les Congolais se dirigeront eux-mêmes. Si les Bourses de New-York, Londres, Paris et d'autres grandes places ont été réanimées assez sensiblement après une dépression mondiale généralisée qui commença à la mi-juin 1957, Bruxelles n'a pu en faire de même, alors que les liquidités existent dans le pays. Il faut en conclure que c'est la situation au Congo, et elle seule, qui paralyse la bourse, depuis les événements du 4 janvier 1959, la situation embrouillée du Bas-Congo et les prises de position trop extrémistes. Depuis le début de cette année, en effet, l'ensemble des valeurs congolaises cotées à la bourse de Bruxelles ont été dépréciées au-delà de toute prévision logique et la méfiance qui entoure ces valeurs s'accroît de jour en jour. Il n'est de secret pour personne que, seule, la situation politique au Congo influence l'attentisme auquel nous assistons actuellement. Le public belge restera méfiant tant que les positions ne seront pas précisées, tant que l'incertitude planera sur l'évolution du pays ou le respect des intérêts privés. La Bourse de Bruxelles, en ce qui concerne les valeurs congolaises, indique moins une dégradation des affaires du Congo qu'un climat →



4 janvier 1959. Émeutes à Léopoldville : la police face à la foule déchaînée. (Le Pari Congolais, Ch. Dessart)

essentiellement psychologique de plus en plus détérioré." (8).

Sur le plan politique, le 16 octobre 59, dans un message radiodiffusé, le Ministre du Congo, M. De Schrijver, présente un calendrier des étapes ultérieures de l'évolution politique du Congo et annonce la mise en place d'Institutions provinciales, de conseils de territoire, de commune et de ville, d'assemblées législatives et d'un gouvernement central congolais en 1960, ajoutant : "L'évolution tant politique qu'économique ne peut se réaliser que dans le calme et l'ordre ... Le Congo aura encore besoin durant de longues années de la présence belge." (9)

Aucune date n'est avancée pour la proclamation de l'indépendance du Congo. Le 3 novembre 59, le Ministre du Congo, présentant à la Chambre le programme économique et financier du Gouvernement pour le Congo, fit une analyse de la crise économique et reconnut son lien avec la crise politique : "S'il est vrai que le nœud du problème congolais est surtout d'ordre politique, les aspects financiers et économiques ne peuvent être négligés. C'est des problèmes financiers que je voudrais maintenant vous entretenir.

1) Depuis la fin de la guerre jusqu'en 1957, le Congo a été largement self-supporting : les budgets ordinaires ont présenté régulièrement des excédents importants.

2) A partir de 1957, la détérioration de la conjoncture internationale et la baisse du prix des produits de base ont provoqué un retraitement de l'évolution conjoncturelle. La diminution des recettes fiscales, constituées en partie par les droits de sortie, la diminution des recettes de change, par suite de la baisse de la valeur des exportations, amenèrent à la fois un déséquilibre budgétaire et un épuisement progressif des réserves de change. Au surplus, le déséquilibre budgétaire fut, à partir de 1957, accru par des augmentations considérables de dépenses dont le caractère était nettement structurel. Dès lors, en un relativement court délai, les importantes réserves budgétaires et réserves de change de la longue période de prospérité furent

consommées. Une série de chiffres illustrera la mesure dans laquelle la situation s'est détériorée. Au budget ordinaire, les bons antérieurs ont fait place à un déficit de 0,7 milliard en 1957 et de 2,5 milliards en 1958; pour 1959, le déficit prévu de 2,5 milliards sera probablement même plus élevé. Il passerait à ± 4 milliards en 1960 si des mesures, très dures, de redressement n'étaient prises.

3) A partir de 1959, les incidents de nature politique provoquèrent un arrêt - non généralisé cependant - des investissements dans le secteur privé ainsi que des transferts de trésorerie et d'épargne vers la Belgique.

Les mesures que la Belgique et le Congo prennent doivent assainir le climat politique. Si cet assainissement n'était pas réalisé au préalable, n'importe quel programme de redressement économique et financier du Congo resterait purement théorique.

Le Congo à lui seul ne saurait sortir de la crise actuelle. L'aide de la Belgique s'avère indispensable. Cette assistance se monterait pour le Congo, en 1960, à 2,5 milliards. Sans doute, il y a lieu de le répéter, l'efficacité de cette aide et de toutes les mesures de redressement est directement subordonnée à la solution du problème politique. Mais par contre, il est évident qu'une détérioration profonde de la situation financière, à défaut d'une aide suffisante, aggraverait nécessairement les difficultés politiques. Un cercle vicieux est ainsi formé qu'il importe de rompre." (9)

Le 15 décembre 59, annonçant la tenue à Bruxelles, à la mi-janvier 60, de la conférence dite de la Table Ronde, le Ministre De Schrijver déclara entre

autres : "J'estime que, pour l'instant, il faut s'inspirer de deux principes : écourter la période de transition qui, par définition, est une période de malaise et éviter les recours trop nombreux au corps électoral, sous peine de provoquer sa désaffection à l'endroit des élections... Pour ma part, je crois qu'il y a intérêt à écourter les opérations afin de ne pas prolonger la fièvre électorale. L'écourtement de cette période nous semble nécessaire aussi du point de vue économique. Tout ceci rentre dans le cadre de la politique d'indépendance. J'espère que cette conférence sera fructueuse. La Belgique voudra y collaborer de tout cœur. Elle prouvera définitivement aux populations du Congo qu'en 1960 l'indépendance sera une chose acquise." (9)

Finalement, la réponse du Gouvernement aux crises congolaises fut une solution à la belge. La Conférence de la Table Ronde, tenue avec beaucoup de tam-tam à Bruxelles du 20 janvier au 20 février 1960, donna satisfaction aux politiciens congolais en leur accordant une indépendance quasi immédiate, écourtant ainsi au maximum la période de transition, comme le souhaitait le Gouvernement belge. Les dés du "Pari Congolais" étaient jetés.

Une seconde conférence, dite de la Table Ronde économique, sociale et financière, dont on a très peu parlé à l'époque, se tint à Bruxelles du 26 avril au 16 mai. Cette conférence devait résoudre le problème du partage des avoirs et des dettes du Congo belge. Les résolutions de cette conférence donnèrent satisfaction aux milieux d'affaires belges, car elles leur donnaient



25 janvier 59, la Table Ronde inaugure ses travaux par un discours de M. Lilar, Vice-Président du Conseil des Ministres et Président de la Conférence. (La Table Ronde Belgo-Congolaise, Inforcongo)

des garanties contre les nationalisations et se prononçaient pour le maintien de l'ordre, de la liberté de transferts financiers, de la stabilité du régime fiscal et pour l'établissement d'une zone monétaire belgo-congolaise.

En conclusion, quelques extraits de L'héritage des banoko : "Si les Congolais étaient les grands vainqueurs de la Table Ronde politique, il semblerait par contre que les Belges avaient eu gain de cause à la Table Ronde économique, ainsi tout le monde y trouvait son compte, les Congolais gagnant l'indépendance politique, les Belges conservant provisoirement les rênes de l'économie. Provisoirement, car les mesures proposées par la conférence devaient être ratifiées par le gouvernement congolais après la passation du pouvoir. Mais les troubles consécutifs à l'indépendance et la

rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, décidée par le Congo, empêchèrent cette ratification. Le 30 juin 1960, le Congo accéda à l'indépendance dans une liesse générale. Hélas, les lampions de la fête n'étaient pas encore éteints que des troubles éclatèrent dans le pays. Le départ des Européens, les troubles politiques, la suite sans fin d'émeutes et de guerres tribales destructives avec leurs cortèges de pillages, de violence et de morts, ont laissé un pays complètement ruiné et désorganisé qui sombra bien vite dans le chaos. Le "Parl Congolais" était perdu.

Le pays est complètement ruiné et désorganisé. ■ sombre bien vite dans le chaos.

Quand on joue aux jeux de hasard, on risque de tout perdre. Au Congo, tout a été perdu, et les grands perdants ne sont pas ceux qui ont joué, mais le peuple congolais". (2)

Il est donc démontré qu'en 1958 le Congo subissait une crise économique qui fut aggravée par la crise politique en 1959. Ces deux crises étaient liées et formaient un cercle vicieux. Pour tenter d'enrayer la crise économique au plus vite et sauver ce qui pouvait l'être, le gouvernement belge choisit de rompre le cercle vicieux en accélérant le processus de décolonisation, ce qui devait à la fois résoudre la crise politique et rendre confiance aux milieux financiers.

On peut donc en conclure que la crise économique a effectivement influencé les responsables belges quant à la décision d'abandonner le Congo en 1960. ■

MM. Eyskens et Lumumba, signent l'acte consacrant l'indépendance du Congo. (Le Parl Congolais, Ch. Dessart)



Le 10 juillet 1960, au poste frontière de Kasumbalesa, les Européens d'Elisabethville affluent pour se réfugier en Rhodésie. (Le grand soir du camp Major Massart, D. Despas, 1982)

Sources

- (1) Aron, R., *Paix et Guerre entre les Nations*, Calman-Lévy, 1962
- (2) Van Bost, P., *L'héritage des banoko*, édité par l'auteur, 2015
- (3) Manlio, R., *Analyse d'une récession. Essai de diagnostic économique*, Revue économique, vol. 10, n° 2, 1959
- (4) *Rapport annuel sur l'Administration de la Colonie du Congo Belge* présenté aux Chambres Législatives pour l'année 1958.
- (5) Collectif, *Le Rail au Congo Belge*, tome 3, 1945-1960, Editions Masoin, 2008
- (6) Van Bost, J., *Agendas personnels*, 1958, 1959
- (7) Demany, F., - *S.O.S. Congo*, Editions Labor, 1959
- (8) *L'Essor du Congo* du 2 octobre 1959, quotidien d'Elisabethville
- (9) Les Dossiers du C.R.I.S.P - *Congo 1959*, Documents belges et africains, C.R.I.S.P. 1960

Je ne veux nullement faire miennes toutes les interprétations ou les conclusions de Pierre Van Bost. Mais je considère comme capital son témoignage concernant la situation de grave crise dans laquelle le Congo se trouvait depuis 1958 au moins. Cette situation était rendue pire encore par deux faits :

Si le chômage est partout une calamité, la population laborieuse d'Europe est au moins défendue par des mesures légales ou sociales qui en atténuent les pires effets. Il y a, pour survivre, des allocations de chômage plus ou moins maigres pendant plus ou moins longtemps. Rien de tel n'existait au Congo.

Pire, les travailleurs ayant perdu leurs emplois se trouvaient menacés de perdre également le droit de résider dans la ville où ils étaient venus travailler. Dès l'expiration des documents autorisant leur séjour en ville, ils devenaient des irréguliers, en qui la police voyait des délinquants en puissance. Mais il y a également les chômeurs inscrits à la Bourse du travail, demandeurs d'emploi et désireux d'en trouver.

A cette catégorie que l'administration coloniale appelle les *irréguliers*, c'est-à-dire, les résidents sans permis de séjour, sans carte de travail, non- inscrits à la bourse de travail, et sans activités avouables, il faudrait ajouter de jeunes vagabonds.

Un article publié, déjà en 1922, dans la revue générale de la colonie par Raphaël de la Kethulle aborde la question du vagabondage à Kinshasa et donnerait à penser que les « shégés » ne sont pas un phénomène aussi récent qu'on tendrait à le croire. Il déplore le fait que Kinshasa, soit le refuge des jeunes kleptomanes, de ceux qui ne se sentent pas à l'aise ailleurs. Il donne aussi quelques indications sur leur provenance et leur itinéraire. Ils sont amenés à la capitale en qualité de petits boys, par les travailleurs des navires, par les clercs indigènes, les hommes de la côte, les commerçants africains ou européens. Une fois congédiés de chez leurs patrons européens à cause du vol, ils deviennent des vagabonds voleurs opérant dans la cité européenne et indigène en bandes organisées. Ils sont généralement, sans travail, sans parents, sans domicile fixe, dormant tantôt à la belle étoile, tantôt dans un taudis abandonné.

Il ne pouvait échapper à des responsables politiques, économiques et administratifs que cette situation était grosse de considérables menaces d'explosion sociale violente. Et cela, un an et plus avant que le feu qui couvait ne devienne un brasier. Dans ces conditions, parler de « surprise » à propos de janvier 59, c'est se foutre du monde ! La chose était tellement prévisible que, sur base de certains indices, on peut raisonnablement se demander si l'explosion de janvier 59 n'a pas été voulue et provoquée.

Sur ce point, cependant, et quitte à anticiper peu sur mon récit, je tiens cependant à faire dès à présent remarquer que si la surprise était exclue, si l'on a même pu vouloir que des troubles violents se produisent à Léopoldville, cela ne signifie pas que l'on ait voulu qu'ils aient l'ampleur et le caractère sanglant qu'ils ont eus, et qui suffisent à expliquer la surprise, l'horreur et l'affolement du gouvernement belge de l'époque.

Ce que je constate, c'est qu'il y a un faisceau concordant d'indices et de présomptions qui vont dans le sens d'une provocation (et, accessoirement, qu'il n'y a aucun indice en sens contraire). La lettre absurde de Tordeur et l'ordre plaçant Léo sous autorité militaire, tout prêt dans la poche de Janssens, ne peuvent s'expliquer autrement : on désirait des troubles bruyants, violents et même sanglants, et on les voulait suffisamment importants pour que la Force Publique doive intervenir.

Mais pour être bruyants, violents et sanglants, y compris même quelques morts, il n'était nul besoin d'un bain de sang. A Grâce-Berleur, cinq morts avaient suffi. Ce que l'on a vraisemblablement cherché, c'est ce qui s'est passé sur le terrain de l'YMCA : un énorme chahut, des slogans indépendantistes braillés à tue-tête, des cris hostiles aux Blancs, une voiture renversée et incendiée, des jets de pierre, quelques coups de feu... Peut-être espérait-on, outre des plaies et bosses et quelques « gueules cassées » à l'hôpital, un mort ou deux...

Ce qui a changé les choses du tout au tout, c'est l'afflux, inattendu pour tout le monde, de la foule de spectateurs d'une rencontre sportive, irrités par un arbitrage à leurs yeux partial. C'est cet afflux qui a changé la rixe en émeute. On avait allumé volontairement un pétard, et c'est une charge (inattendue) de dynamite qui a sauté. Et du coup, les Belges ont été soupçonnés d'avoir voulu organiser une Saint-Barthélemy¹ des patriotes congolais.

Quel pouvait-être le but d'une telle manœuvre ?

Pour répondre à celle question, il ne faut pas se borner à dire « On l'a bien vu ! ». Car ce que l'on a vu, c'est le résultat des grandes émeutes. Il faut se demander quel avantage « ceux qui détenaient le pouvoir de décision » pouvaient attendre, non de cette grande explosion, mais du « petit pétard » qui a fait « boum » devant l'YMCA.

Dès alors, la foule a crié en faveur de l'indépendance, conspué les colons, lapidé la police... On aura donc, au Congo, la possibilité de réprimer les leaders nationalistes pour « incitation à l'émeute », « trouble à l'ordre public » et « incitation à la haine raciale ». On aura aussi, en Belgique, la possibilité de contraindre le gouvernement à renoncer à tout plan d'indépendance « dans certains délais raisonnables » (notion éminemment sensée, si ce n'est que le « raisonnable » est passé de trente ans chez Van Bilzen à trois ou quatre ans chez Van Hemelryck) à l'indépendance précipitée. Indépendance lors de laquelle on espérait pouvoir remettre le Congo entre les mains des « modérés », les nationalistes devant être mis « hors-jeu » par leur emprisonnement.

En fait, l'importance de la déflagration rendit assez risible l'inculpation des trois leaders historiques de l'Abako, Joseph Kasa-Vubu, Daniel Kanza et Simon Nzeza, car il était bien évident qu'ils ne pouvaient, à eux trois seulement, être responsables d'événements d'une telle ampleur. Ils seront arrêtés et mis en prison et ce parti dissout, mais après une série d'épisodes rocambolesques par lesquels cette tragédie touche à la mascarade. Et l'Abako « dissout » manifesta brillamment son existence en organisant, là où l'on ne l'attendait pas, en milieu rural, la désobéissance civile.

Comme le reconnaît d'ailleurs Pierre Van Bost, l'organisation de la Table Ronde politique avec tous les partis, fut une victoire congolaise. Par contre, la haute finance belge sortit victorieuse de la Table Ronde économique.

La tentation d'une royauté plus « musclée ».

La Belgique est un de ces états créés au XIX^e siècle qui se donnèrent aussitôt la forme d'une monarchie constitutionnelle. Au moment où les Constituants rédigeaient la Constitution de 1831, ils ne savaient donc pas qui serait le roi appelé à régner sur eux par la suite. En termes imagés, les tailleurs confectionnèrent un costume et le futur roi serait prié de le porter sans réclamer de retouches.

L'histoire belge n'est donc pas marquée, comme peut l'être celle d'états plus anciens, par de longues parties de bras de fer opposant une monarchie absolue et désirant le rester à d'autres formes de pouvoir (noblesse, parlements, etc...)

Léopold I^{er}, né et élevé dans une ambiance d'Ancien Régime, ne s'y sentit jamais à l'aise mais garda le sujet pour ses conversations privées. En public, il se donna toujours pour un partisan convaincu de ce qu'il brocardait en petit comité.

¹ La comparaison n'est pas mauvaise. Pendant longtemps, la tradition historiographique a fait du roi Charles IX et de sa mère, Catherine de Médicis, les principaux responsables du massacre de protestants déclenché à Paris, le 24 août 1572, jour de la saint Barthélemy. Faute de sources, les historiens sont restés longtemps partagés sur le rôle exact de la couronne. Ils retiennent aujourd'hui que seuls les chefs militaires du clan protestant étaient visés par l'ordre royal. Dès le matin du 24 août, Charles IX avait ordonné l'arrêt immédiat des tueries mais, dépassé par la fureur du peuple, il n'avait pu les empêcher.

Léopold II fut un souverain absolu au Congo, mais un roi constitutionnel impeccable en Belgique. Cela n'a pas manqué d'étonner. Voici ce qu'en écrit Jean Stengers² :

Ici encore, le Roi joua simultanément, et à la perfection, deux rôles apparemment peu compatibles. Il était à la fois, nous l'avons dit, homme d'Etat et homme d'affaires. Il fut aussi, simultanément, monarque soumis à la Constitution en Belgique et souverain absolu en Afrique.

Cette combinaison de deux rôles si différents doit d'autant plus frapper que, en Belgique, le Roi se pliait aux règles constitutionnelles de manière impeccable. De tous nos souverains — c'est une remarque que l'on fait trop peu souvent — Léopold II est sans doute celui qui a eu le sens le plus profond et le plus authentique de la monarchie constitutionnelle, et qui en a le mieux suivi les règles. Il surpasse même à cet égard le roi Albert : les années de guerre, dans le règne du roi Albert, les années de commandement personnel, sont une période à propos de laquelle les juristes froncent parfois le sourcil. Dans la correspondance de Léopold II avec ses ministres, on prend encore aujourd'hui des leçons de gouvernement constitutionnel.

On a souvent insisté, en décrivant la psychologie de Léopold II, sur le caractère en quelque sorte complémentaire des deux aspects de son pouvoir. Le Roi, dit-on, supportait d'autant plus aisément les limitations de son autorité en Belgique qu'il avait le puissant dérivatif, la « soupape » du Congo. Il pouvait déverser de ce côté toute l'énergie qu'il était parfois

² Jean STENGERS « *Belgique et Congo, L'Elaboration de la Charte Coloniale* » Bruxelles – La Renaissance du Livre – 1963, pp 29-30

forcé de contenir en Belgique.

N'exagérons pas cependant la portée de cette observation psychologique. Il serait tout à fait faux d'imaginer Léopold II, roi des Belges, comme rongeur perpétuellement son frein, irrité par la petitesse de ce qui l'entoure, l'enserme et le paralyse. C'est l'image populaire du « géant dans un entresol », et elle ne correspond pas à la réalité. Léopold II semble tout au contraire avoir joué son rôle de souverain constitutionnel avec aisance, avec plaisir et même avec fierté. Dans une étude consacrée au règne de Léopold II, Paul Hymans écrivait en 1897 que c'était là « un règne qui marquera(it) dans l'histoire ». Le texte de l'étude fut soumis au Roi, et il y ajouta de sa main : « un règne *essentiellement constitutionnel* » (13). Ces mots, de toute évidence, plaisaient au Roi.

Stengers fait allusion à certains actes d'Albert I^o dont la constitutionnalité paraît sujette à caution. Voici de quoi il s'agit. Pendant toute la guerre 14-18, le roi refuse de suivre le gouvernement belge à Sainte-Adresse, dans la banlieue du Havre et reste à la tête de l'armée pour la diriger. Il établit son quartier-général à La Panne et visite fréquemment le front. En tant que commandant en chef de l'armée, il croyait pouvoir la diriger sous sa seule responsabilité, c'est-à-dire sans contresing. En effet, l'article 68 de la constitution disait : « *le roi commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait des traités de paix, d'alliance et de commerce.* » Charles de Broqueville n'était pas du même avis et pensait qu'en tant que ministre de la Guerre il était responsable devant le pays des actes posés par le roi. Cette différence d'interprétation causa de fréquentes dissensions entre le chef de cabinet et l'état-major, voire le roi lui-même. Progressivement un *modus vivendi* s'établit : le roi prenait les décisions militaires en se passant du contresing ministériel, mais il consultait son ministre

Ses deux prédécesseurs, il faut bien le dire, n'avaient guère été populaires. Le « Catéchisme du Peuple » d'Alfred Dufuisseaux répondait à la question sur « la nationalité de Léopold II » qu'il était « *Allemand par son père, Français par sa mère et Belge par sa liste civile* »...

C'est avec Albert I^o que la monarchie belge va commencer à jouir d'une certaine popularité. Sa victoire en 1918, puis sa mort tragique et inopinée vont donner une vigueur nouvelle à la légende : des rues et des places sont nommées en son honneur et de nombreuses statues sont élevées, représentant de préférence un roi casqué et à cheval.

Or, à regarder les choses de près, il n'y a guère d'accord sur les opinions politiques d'Albert I^o

En 1979 dans *Albert Ier, roi des Belges*, Jacques Willequet présente Albert Ier comme un aristocrate cosmopolite, ne se sentant pas belge, mais lié aux Belges par son serment. Selon lui, guidé par le principe de l'équilibre européen, le roi était favorable à une paix de statu quo ante bellum. Willequet avance aussi qu'Albert voulait mettre fin à la majorité absolue catholique

et que c'est dans ce but qu'il plaida pour la formation d'un cabinet d'union nationale et l'introduction du suffrage universel³.

Marie-Rose Thielemans le décrit comme « *un conservateur habile, sachant humer le vent, secret, ne laissant pas percer ses véritables sentiments* » et « *un homme d'État d'envergure, guidé de bonne foi par ce qu'il considère comme l'intérêt fondamental du pays : la neutralité et l'unité dans un climat social et linguistique apaisé* ». Elle le décrit aussi comme un pacifiste, voire un défaitiste⁴

Luc Schepens avance qu'en matière linguistique la politique du roi Albert n'était pas claire, mais guidée par l'idée de l'unité du pays.

Le roi avait des idées proches de celles des libéraux. Il n'estimait pas la démocratie pour elle-même, mais il la considérait comme une contrainte à laquelle il fallait se plier. Il exerça des pressions en faveur du suffrage universel, non parce qu'il le considérait comme un bien en soi, mais parce qu'il pensait que c'était une nécessité pour la stabilité du pays.

Dès le début de la Première Guerre mondiale, se développe une identification entre le peuple belge et son souverain, qui aboutit à une sorte de culte de la personnalité : dans la Belgique occupée, des pièces d'or à son effigie sont utilisées comme bijoux. Après la guerre des porcelaines, des cartes postales, des boîtes de biscuit à l'effigie du roi en uniforme sont produites. D'après Patrick Roegiers, le roi se prête de son plein gré à l'édification de sa légende en posant pour les artistes. Pourtant le roi n'aimait pas cette épithète de « *Roi Chevalier* ». En effet, tous ses contemporains s'accordent sur sa modestie. Par ailleurs Patrick Roegiers note qu'il était un cavalier médiocre.

Selon Pierre Orts, plénipotentiaire et conseiller diplomatique et constitutionnel d'Albert Ier de 1917 à 1919 (une trentaine d'audiences à La Panne puis autant à Bruxelles), l'épithète « *Roi Chevalier* » ne s'accorde pas du tout avec la personnalité d'Albert Ier :

« *Le Roi-Chevalier ! Celui qui, le premier, en forme d'hommage, accola ce vocable au nom d'Albert Ier se rendit coupable d'un véritable attentat à sa personnalité. Puisse la postérité ne point le retenir ; ce serait à désespérer de la vérité historique. Chevalier, le mot n'évoque-t-il pas un aimable mélange de panache, de folle bravoure, de soumission à des servitudes morales périmées, voire de frivolité ? Et il était tout le contraire de cela. L'un de ses biographes, en insistant sur son « sérieux » a résumé en un mot la somme des dons que ce roi mit au service de la fonction royale : la conscience, le sentiment du devoir, la réflexion, la prudence, le sens des possibilités, la patience* »⁵.

Léopold III, son fils, connut une aventure désagréable comme il en arriva à pas mal de ses contemporains.

Ayant, dans les années '30 vécu dans un monde où la démocratie parlementaire semblait en perte de vitesse et où c'étaient les régimes dictatoriaux (que l'on préférait appeler « d'autorité ») qui avaient le vent en poupe, paraissaient « modernes » et « performants ». Il suivit le vent de la mode et manifesta de l'aversion pour le parlementarisme, ses « querelles partisans », sa « politique politicienne », les « jeux des partis ». C'était très commun parmi les gens bien-pensants à cette époque. Il ne s'agissait pas de dictature, ni de faire disparaître des

³ Laurence Van Ypersele, *Le Roi Albert, Histoire d'un mythe*, Mons, éditions Labor, 2006, p. 287.

⁴ Marie-Rose Thielemans, Emile Vandewoude, *Le Roi Albert au travers de ses lettres inédites (1882-1916)*, Bruxelles, 1982, p. 187.

⁵ Pierre Orts, *Souvenir de ma carrière*, écrit de 1938 à 1947, Archives Générales du Royaume (AGR : Papiers ORTS, pièce no 389, 211 pages et XVI annexes).

institutions comme le Parlement. Il d'agissait d'en « muscler » le fonctionnement, d'y restaurer les valeurs d'ordre, de discipline, de remettre les choses en place (par exemple, les ouvriers à l'usine et au travail, et non dans les rues ou à des meetings « rouges ».

Il était courant, à cette époque, que les penseurs politique cherchassent une « voie moyenne » entre ce qu'ils décrivaient comme deux excès : le communisme, d'un côté, les fascismes de l'autre.

La guerre, l'occupation et la collaboration vont alors servir de banc d'épreuve. Après 1945, le tableau change du tout au tout. Le fait d'avoir eu ce genre d'opinions ou de sympathies rend éminemment suspect. Il n'est plus, du tout, question de « voie moyenne ». Tout le monde ou presque se veut progressiste, au moins au niveau des mots et des apparences.

Quelqu'un qui avait eu des sympathies suspectes avant-guerre et avait ensuite touché à la « collaboration » risquait alors de graves ennuis. Si ce « quelqu'un était Roi, les conséquences pouvaient même être très graves.

Septembre 1939, c'est la guerre

Depuis mars 1936, les nuages se sont accumulés dans le ciel de l'Europe. L'Allemagne nazie a décidé de s'affranchir des humiliations du traité de Versailles, elle réarme. Sous la conduite du Führer Adolf Hitler, elle revendique un espace vital illimité pour son peuple. La réoccupation de la zone démilitarisée de la Rhénanie, l'annexion de l'Autriche, la mainmise sur les territoires des Sudètes, le démembrement de la Tchécoslovaquie, sont autant de signes précurseurs de l'ouragan qui bientôt se déchaînera.

Les armées allemandes envahissent la Pologne. La France et l'Angleterre, puissances garantes, déclarent la guerre au Reich, mais leur état d'impréparation militaire interdit toute intervention directe sur le terrain. De plus, en France, les politiciens de droite et le Haut Etat-major souhaitent une défaite militaire afin de pouvoir se débarrasser de la majorité de gauche élue au moment du Front Populaire et même, pour les plus extrémistes d'entre eux, du régime parlementaire. La « drôle de guerre » s'installe à l'Ouest.

En Belgique, par vagues successives, la mobilisation de l'armée est décrétée : 650.000 hommes se retrouveront bientôt sous les armes.

Le roi Léopold III et le gouvernement belge ont inscrit la Belgique dans une politique d'indépendance et de neutralité, espérant éviter au pays les affres d'un conflit armé. La politique du roi se veut cohérente, elle a un prix, aussi plaide-t-il pour un effort militaire accru « de taille à dissuader un quelconque de nos voisins d'emprunter notre territoire et notre ciel pour attaquer un autre état... » Vœu pieux, l'instabilité gouvernementale règne et les crédits qui devraient soutenir cet effort ne suivent pas.

Ce qui fut sans doute le plus caractéristique du conflit 40-45, c'est que cette guerre alla de pair, dans bien des pays, avec un clivage profond de la population. Alors que jusque-là les guerres avaient presque toujours signifié, au moins à leur début, une poussée d'enthousiasme patriotique et national qui créait l'unité, voire l'unanimité, il se trouva au contraire pendant cette guerre-là nombre de gens, dans les pays concernés, pour souhaiter la défaite de leur propre patrie, et cela, non par lassitude après de longues et sanglantes batailles, comme cela s'était déjà vu, mais dès le début.

Certes, la question de la résistance ou de la collaboration se posa dans toute sa plénitude avant tout aux Européens restés en Europe. Mais elle ne fut pas sans répercussions dans les colonies et, dans une certaine mesure, elle fit apparaître des frictions et des tensions, elle rendit aussi manifestes certains circuits de pouvoir ou d'influence qui jouèrent un rôle par après dans la dislocation de la colonie. L'appareil mis en place en 1908 avait jusque-là fonctionné sans

accrocs, malgré son verticalisme et sa rigidité. Il commença à présenter des fissures, encore invisibles à l'œil nu, mais qui allaient désormais aller s'aggravant. Qu'il y ait eu jusqu'à une conspiration d'officiers contre Ryckmans, conjuration dont le ridicule apparaît dès qu'on sait que Jansens, le général gaffeur de l'Indépendance, en faisait partie, n'est pas aussi grave que le fait même qu'on se soit posé (chez des militaires !) la question « *Faut-il obéir au Gouverneur ?* ». Il suffira que s'y ajoute – et ce sera précisément l'un des résultats de la guerre – un meilleur réseau de communications pour que l'on en arrive aux réseaux parallèles, aux conflits d'autorité, aux passe-droits et aux coups fourrés qui empoisonneront la structure coloniale à partir des années '50.

Lorsque nous nous penchons sur la fin de l'entre-deux-guerres, toutes nos habitudes sont prises à contrepied. Alors que nous sommes habitués à trouver le nationalisme belliqueux à droite et le pacifisme à gauche, la situation de 1939 est à l'inverse. C'est à droite que l'on ne veut pas de la guerre, une position qui se décline en deux versions. Il y a la version dure et triomphante : on ne veut à aucun prix combattre les régimes d'ordre et d'autorité qui sont l'espoir d'une Europe régénérée. Il y a la version honteuse : les fascistes et les nazis ne sont pas bien sympathiques, mais leur puissance militaire est colossale, leur victoire paraît certaine et, dès lors, mieux vaut ne pas s'y opposer.

Beaucoup plus qu'une question de Droit ou de fidélité personnelle au Roi, il s'agissait d'un choix entre deux lignes politiques.

Avant-guerre, dans toute l'Europe et en Belgique, c'était l'autoritarisme qui avait le vent en poupe. Les poussées populaires, comme le Front français, furent des réactions défensives. Pour la bourgeoisie, en effet, la démocratie parlementaire semblait mener inéluctablement à des régimes progressistes qui menaceraient les possédants et seraient « la porte ouverte à la subversion » (c'est à dire à la démocratie économique et au communisme). Léopold III et la droite catholique royaliste où le personnel colonial se recrutait de préférence n'étaient peut-être pas vraiment des sympathisants de l'Axe, mais ils étaient certainement antiparlementaires. La politique belge leur semblait trop livrée aux « jeux des partis » et il leur aurait semblé souhaitable de voir le système évoluer vers plus d'autorité, avec un roi qui aurait exercé de façon plus « musclée » son rôle d'arbitre de la politique.

Même le thème de la supériorité militaire de l'Axe, et en particulier de l'Allemagne, se déclinait en double. Il y avait des carences du côté belge et des moyens formidables du côté allemand, qui étaient bien réels. Il y avait la conviction que la démocratie parlementaire était un système vétuste, arriéré, craquant et pourri, face au dynamisme des dictatures. Le pessimisme appuyé sur le dénombrement des hommes et des canons cachait mal cette autre conviction : que le parlementarisme et le suffrage universel n'étaient pas choses qui méritaient d'être défendues. Internationalement, ils avaient encore plus d'antipathie pour ceux qui devraient être leurs alliés, comme la France du Front Populaire, que pour les régimes d'ordre et d'autorité qui les menaçaient.

Le Roi était entré dans la guerre à reculons et sans grande envie de la faire. A l'instar de la droite française qui découvrit que « *l'Honneur est en Finlande* » quand ce pays fut attaqué par les Soviétiques, il se montra alors disposé à permettre le passage de troupes par la Belgique... à condition qu'elles ne soient dirigées que contre l'URSS ! Il se trouvait allié au camp pour lequel il avait le moins de sympathie, et avait pour ennemi les régimes dont l'autoritarisme l'attirait. Sans doute la neutralité qu'il essaya en vain de garder était-elle ce qui correspondait le mieux à ses positions personnelles. Il vit en tous cas toujours dans les Alliés moins des « libérateurs » que des « étrangers ».

Il ne fait cependant aucun doute que l'armée belge combattit réellement et fut battue par un ennemi qui la surclassait à tous les points de vue. Rien de semblable à la situation française où l'attitude de beaucoup d'officiers – Pétain en tête- fut de capituler au plus vite pour pouvoir s'atteler à la « remise au pas » de leurs compatriotes. Mais le discours pétainiste sur la défaite française « *malgré des combats héroïques contre un ennemi mieux équipé* » contribua à consolider la légende de l'invincibilité allemande, donc la conviction que l'Axe finirait par gagner la guerre.

Et l'on est quand même amené à se poser des questions sur les défaites de 1940, quand on lit des propos comme ceux d'un historien britannique : « *En avertissant l'Angleterre de l'opération Jaune, la grande offensive de Hitler contre l'Europe de l'Ouest, Ultra intervenait pour la première fois de manière importante dans la Seconde Guerre mondiale. Comme devait l'affirmer plus tard le général Bertrand, seuls les Français avaient réussi à décoder quelque 141 messages chiffrés d'Enigma entre la fin octobre 1939 et la mi-juin 1940, résultats qui devaient leur permettre, ainsi qu'aux Anglais, de déchiffrer par la suite environ 15.000 messages allemands. A l'appui de ces informations, des mises en garde répétées sur l'imminence de l'attaque parvenaient des membres de la Schwarze Kapelle au sein de l'état-major général allemand et de l'Abwehr, ainsi que du Vatican. « On eut même plus tard confirmation, en février 1940, que le mauvais temps avait forcé un courrier allemand à atterrir en Belgique et que le plan complet de l'opération Jaune était tombé aux mains des Belges. En outre, des reconnaissances aériennes françaises avaient signalé d'énormes concentrations de blindés et de troupes allemandes dans la région d'Eifel. Enfin, comme on devait le déclarer par la suite, directives et objectifs de l'offensive avaient été dévoilés par les questionnaires du service secret allemand, tombés aux mains du contre-espionnage français par les soins d'agents doubles.*

« *Et pourtant, quand les armées de Hitler, fortes de 2.500.000 hommes, attaquèrent la Belgique, les Pays-Bas et la France, le 10 mai 1940, la surprise fut totale! Malgré les renseignements fournis par l'espionnage, jamais peut-être n'avait été enregistrée une telle défaillance dans l'appréciation de la situation et les choix d'une action, échec qui devait demeurer l'un des plus mystérieux et des plus catastrophiques de l'Histoire* ». Quand la bêtise et la négligence atteignent des proportions aussi colossales, il est quand même permis de se demander si elles n'ont pas été voulues.

L'attitude de Léopold III pendant la guerre, appréciée sur la toile de fond inquiétante de son autoritarisme des années '30, par une opinion publique qui avait, elle, basculé nettement vers la gauche, sont les principales composantes de la Question Royale, qui occupa le devant de la scène politique belge entre 1944 et 1950. C'est ce dont nous allons parler dans un premier temps, car il ne faut pas perdre de vue que la Libération signifiait que le Congo serait à nouveau dirigé par le Conseil colonial siégeant à Bruxelles.

Nous aurons ensuite à examiner ce que fut la politique coloniale élaborée par les Ministres belges des Colonies qui se succédèrent de 1944 à 1958.

Il nous faudra alors examiner, du strict point de vue des faits, leur résultat, c'est à dire les événements de Léopoldville en janvier '60.

Et nous verrons alors si nous pouvons en tirer des conclusions pour ou contre l'hypothèse qu'il s'est agi là de faits délibérément provoqués, en vue d'une accélération du processus de décolonisation, premier jalon sur le chemin de « l'Indépendance sabotée ».

Le Congo et la Question royale

Il faut remarquer, quant à la manière dont la colonie a fonctionné à partir de 1908, sous le régime fixé par la Charte coloniale, que le pouvoir y était détenu en pratique par un groupe de 16 personnes seulement (le Roi, le Ministre des Colonies et 14 membres du Conseil colonial), sous un contrôle parlementaire assez symbolique, et que le portefeuille de Colonies avait été détenu le plus souvent par un ministre du Parti Catholique (devenu, après la guerre, le PSC/CVP), parfois par un Libéral, jamais par un Socialiste, même si ce dernier parti fut parfois associé au pouvoir.

Le Roi jouait donc à la colonie un rôle plus important qu'en Belgique. Il en était le « législateur ordinaire » et c'est lui, notamment, qui désignait la majorité des membres du Conseil colonial et décidait en définitive de la nomination des Gouverneurs Généraux. Pierre Ryckmans, par exemple, devra cette fonction à une initiative personnelle de Léopold III. Tout cela peut se résumer en quelques mots : la colonie était gouvernée nettement plus à droite, et de façon bien plus directement « royale » que la Belgique, nonobstant le vote annuel de son budget par le Parlement métropolitain.

Il en résulte bien sûr qu'un vacillement du Trône, un bouleversement au sein du Parti Catholique (souvent désigné dans la presse par la périphrase ironique « parti du Trône et de l'Autel ») ou encore une situation soit difficile, soit confuse pour ces deux entités, avaient une répercussion notable sur la politique menée au Congo. Cela va se passer en 1950, avec le dénouement de la « Question royale ».

Il est donc utile d'analyser les répercussions du dénouement de la Question royale sur l'organisation et sur les structures du Parti Social Chrétien, ainsi que sur la situation politique des principaux dirigeants de ce parti au cours des mois d'août et septembre 1950. Les noms à eux seuls sont parlants : le lecteur se rendra compte aisément que parmi les personnes impliquées figure une belle « brochette » de ceux qui seront aux affaires au moment de l'indépendance du Congo !

Une dernière remarque, enfin : l'immédiat après-guerre est une période de grande instabilité gouvernementale. Dix gouvernements se succèdent aux affaires sur une période de cinq ans.

<i>Premier ministre</i>	<i>Période d'exercice</i>	<i>Composition de la coalition</i>
Hubert Pierlot	26.09.44 07.02.45	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Socialistes, Communistes
Achille Van Acker I	12.02.45 15.06.45	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Socialistes, Communistes
Achille Van Acker II	02.08.45 12.02.46	Socialistes, Libéraux, Communistes, Union démocratique belge
Paul-Henri Spaak I	13.03.46 20.03.46	Socialistes
Achille Van Acker III	31.03.46 09.07.46	Socialistes, Libéraux, Communistes
Camille Huysmans	03.08.46 13.03.47	Socialistes, Libéraux, Communistes
Paul-Henri Spaak II	20.03.47 19.11.48	Socialistes, Sociaux-chrétiens
Paul-Henri Spaak III	27.11.48 27.06.49	Socialistes, Sociaux-chrétiens
Gaston Eyskens I	11.08.49 06.06.50	Sociaux-chrétiens, Libéraux
Jean Duviolsart	08.06.50 11.08.50	Sociaux-chrétiens

En août 1950, le PSC - CVP⁶ est dans une situation délicate. Du moins sur le plan politique, il a subi un échec sur la Question royale, tout en ayant par contre réalisé ses objectifs sur le plan législatif. Mais il doit assumer l'exercice du pouvoir après sa victoire des élections

⁶ Nous parlerons indifféremment du PSC, du CVP ou du PSC-CVP, étant donné que le parti catholique belge (de même que les autres, d'ailleurs) est toujours unitaire à cette époque.

législatives du 4 juin 1950⁷. Comment ce parti, qui n'a jamais été aussi fort électoralement, va-t-il gérer l'onde de choc que représente l'abdication en 1950 de Léopold III? Cette "défaite morale" va-t-elle conduire à une remise en cause de son fonctionnement et de ses structures et modifier les rapports de force entre les principales figures du parti? Ce dernier va-t-il se contenter de mesures de circonstance et de réformes superficielles?

Cette courte période est centrée sur trois événements majeurs qui agitent le PSC. Le premier est le changement d'équipe gouvernementale, suite à la démission du Cabinet Duvieusart qui donne lieu à la formation d'un nouveau gouvernement homogène social-chrétien autour de Joseph Pholien. Le second est la mise en place par le parti d'une commission d'enquête interne chargée d'établir les responsabilités dans l'échec du retour au pays de Léopold III. Le troisième est la réunion d'un congrès extraordinaire du PSC-CVP durant le week-end des 23 et 24 septembre 1950⁸.

Cela mène à s'intéresser aux divergences de vues et aux contradictions existant au sein même du P.S.C., notamment entre conservateurs et démocrates-chrétiens. Il est difficile de comprendre la portée de l'échec subi par le P.S.C. le 1er août 1950 sans revenir sur la création du nouveau parti en 1945 ou sur la teneur et les conditions de réalisation de sa charte originelle. On peut aussi réfléchir sur l'image d'un parti totalement unifié autour de la personne de Léopold III.

La période est marquée en Belgique par une opposition entre les forces de gauche et celles de droite qui prend parfois une tournure violente⁹, et qui peut être rattachée au contexte bipolaire international. La guerre froide est à son paroxysme, la guerre de Corée a débuté le 25 juin 1950.

Dans cette période, quels faits se sont produits et comment les interpréter en particulier relativement au Congo ?

Crise au PSC après la Question Royale

Le 9 mars 1950, Paul-Henri Spaak, ancien Premier ministre de Belgique et président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, livre dans le quotidien français *Le Monde* ses impressions sur la question royale qui divise la Belgique.

C'est donc décidé, dimanche 12 mars cinq millions de Belges environ, hommes et femmes, vont être appelés à répondre par oui ou par non à cette question : « Désirez-vous que le roi Léopold III reprenne l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels ? »

La Belgique avait étonné le monde après sa libération par la rapidité de son relèvement. Alors que plusieurs pays européens se débattaient encore dans les difficultés inévitables de l'après-guerre, elle avait retrouvé la plus grande partie de sa prospérité, amélioré largement

⁷ Lors de ces élections, le PSC-CVP obtient la majorité absolue dans les deux Chambres.

Les socialistes "sortent eux aussi renforcés du scrutin, tandis que les libéraux et les communistes connaissent une chute significative" (Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001,246; Dumoulin, 1999, 366).

⁸ Le « fonds PSC-CVP » du KADOC (Vlamingenstraat, 39, 3000 Leuven) contient notamment le texte complet du rapport de la Commission d'enquête du 14 septembre 1950, ainsi que le programme reçu par les congressistes le 23 septembre 1950. Des papiers personnels qui contiennent aussi bien des documents préparatoires tels que des projets d'articles ou de discours, que des pièces à caractère privé comme des annotations, des mémos, des agendas et surtout des correspondances. Les Papiers Duvieusart, van Zeeland et de la Vallée Poussin appartiennent au GEHEC (Groupe d'études Histoire de l'Europe Contemporaine) et sont déposés au Services des Archives de l'UCL (Rue Montesquieu, 27, 1348 Louvain-la-Neuve). La farde no. 61 de ces papiers contenant les aide-mémoires d'auditions ayant été constituée par Duvieusart avec l'aide de Jules Gérard-Libois, qui les tenait lui-même du Professeur Masset de l'Université d'Amsterdam, comme nous l'apprend un échange de courrier. Les Papiers Nothomb se trouvent au même Service, mais ils n'appartiennent pas au fond du GEHEC.

⁹ Comme les actes de sabotage commis par les communistes ou le meurtre du leader communiste Julien Lahaut (se référer à Van Doorslaer & Verhoeyen, 1987).

sa législation sociale. Elle travaillait dans le calme et dans l'ordre de ses institutions démocratiques retrouvées.

C'était trop beau pour durer. Elle est aujourd'hui passionnément divisée entre partisans et adversaires du roi Léopold III et traverse une crise politique dont personne ne peut prévoir les étapes, mais dont l'issue, quelle qu'elle soit, la laissera affaiblie pour un temps.

L'étranger assiste déconcerté à ce spectacle et comprend mal qu'un peuple connu pour son solide bon sens risque de compromettre dans une cruelle bataille politique les incontestables avantages que lui avaient procurés son courage et son travail.

Il est très difficile d'expliquer objectivement les causes de la question royale. Je suis personnellement opposé au retour du roi, et je puis par conséquent dire les raisons que mes amis et moi faisons valoir à l'appui de notre opinion, mais il me serait beaucoup plus difficile d'indiquer clairement pourquoi un grand nombre de Belges restent sincèrement fidèles au roi et désirent son retour. Dans un article qui paraîtra sans doute à l'étranger je me devais de faire impartialement cette remarque.

D'abord disons ce que la question royale n'est pas. Ce n'est pas une lutte entre les partisans de la République et les partisans de la monarchie. Les adversaires les plus résolus du roi prennent grand soin de déclarer, et ils sont parfaitement sincères, qu'ils ne mettent en cause ni l'institution monarchique elle-même ni la dynastie ; que leurs reproches s'adressent seulement à la politique et à la conduite personnelles du roi Léopold III. Mais au fur et à mesure que se développe la discussion il semble bien que deux conceptions de la monarchie s'affrontent, l'une strictement constitutionnelle et parlementaire, basée sur l'adage : le roi règne mais ne gouverne pas, et une autre, très différente, dont les partisans semblent admettre à la fois que le roi peut avoir sa politique personnelle et qu'étant inviolable personne n'a le droit de la critiquer.

Dès lors les reproches que font au roi ses adversaires prennent toute leur importance, et derrière les faits se dessine une grave controverse sur la manière dont l'institution royale doit s'exercer.

Les reproches essentiels que l'on fait au roi sont en effet d'ordre constitutionnel.

On prétend qu'en mai 1940, au moment où la Belgique fut attaquée par l'Allemagne, il a pratiqué une politique personnelle ; qu'il n'a pas respecté les obligations internationales du pays, qui l'obligeaient, même après la défaite des Flandres, à continuer la lutte, qu'il a de sa seule autorité mis fin à la guerre pour la Belgique dès le 28 mai 1940 ; qu'il a repris une position de neutralité, mettant sur le même pied l'Allemagne, qui avait attaqué son pays, et les Franco-Anglais, venus à son secours ; qu'il a persisté dans cette attitude jusqu'à la victoire, refusant de la rectifier malgré les appels qui lui furent adressés ; qu'il a joué sur deux tableaux, cherchant à se réserver des possibilités politiques quelle que fût l'issue de la guerre, et qu'il a fait tout cela contrairement à l'avis formel d'un gouvernement d'union nationale qui le supplia d'abord de ne pas s'engager dans cette voie, puis le supplia d'en sortir.

A mon avis ces reproches sont fondés, et le résumé de la position prise par le roi pendant la guerre, que je viens de faire en quelques phrases, est l'expression de la vérité, que l'histoire impartiale confirmera.

Dans les documents publiés par le roi lui-même les aveux de cette politique abondent. Ecrivant au roi d'Angleterre le 25 mai 1940, il disait : « Le cadre entier des officiers et de l'état-major étant en action, il y a impossibilité de créer une nouvelle force militaire belge. Dès lors l'aide que nous pouvons apporter aux Alliés viendra à cesser si notre pays est envahi. » Il ajoutait : « En restant dans mon pays je réalise pleinement que ma position sera très difficile,

mais ma préoccupation essentielle sera d'empêcher mes compatriotes d'être obligés de s'associer à une action contre les pays qui ont aidé la Belgique dans sa lutte. »

Il me semble difficile de dire les choses plus clairement et de constater d'une manière plus formelle à la fois que la participation de la Belgique à la guerre est terminée et que dorénavant, sans passer bien entendu dans le camp de l'Allemagne (il ne manquerait plus que cela !), tout ce que l'on peut promettre encore c'est de ne rien faire contre les Anglais et les Français.

Dans un document publié en 1945, et que l'on appelle le « testament politique du roi », à la date du 25 janvier 1944, répondant à une ultime tentative du gouvernement belge alors à Londres qui lui demandait de clarifier sa position, Léopold III écrivait, tendant une nouvelle fois à justifier ce qu'il avait fait en 1940 : « Au moment où les Alliés étaient terrassés par un désastre foudroyant et l'ennemi exalté par des succès militaires sans exemple, c'est en partageant l'adversité de mon armée et de mon peuple que j'affirmais l'indissoluble union de la dynastie et de l'Etat, et que je sauvegardais les intérêts de la patrie, quelle que fût l'issue de la guerre. »

De nouveau est-il possible pour le roi de déclarer plus clairement que n'ayant plus une confiance absolue dans la victoire des Alliés il a cru nécessaire d'essayer de ménager les deux camps ?

C'est cela qu'un grand nombre de Belges ne peuvent lui pardonner ; c'est cette politique-là qu'un grand nombre de Belges, combattants et résistants, se refusent à ratifier aujourd'hui.

Cette politique était anticonstitutionnelle, étant personnelle ; faite contre l'avis des ministres, qui refusaient d'en prendre la responsabilité, elle était de plus détestable, car si l'ensemble des Belges l'avaient suivie 1945 les aurait trouvés dans le camp des vaincus et non dans celui des vainqueurs.

A ces reproches politiques d'une incontestable gravité s'ajoutent une série de faits qui ont profondément blessé la sensibilité des Belges, patriotes, démocrates et antinazis : le voyage du roi à Berchtesgaden en 1940 et la tasse de thé prise avec Hitler ; le télégramme de condoléances au roi d'Italie au moment de la mort du prince de Savoie, qui avait combattu en Afrique contre les troupes anglo-belges ; les conditions étranges et assez humiliantes du second mariage ; l'autorisation accordée par le Führer, les félicitations et les fleurs qui l'accompagnaient ; les voyages de plaisir en Allemagne et en Autriche chez des nazis notoires, et enfin cet extraordinaire incident qui vient seulement d'être révélé il y a quelques jours : le reprise par le roi en pleine guerre et en pleine occupation de ses titres allemands de duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, que le roi Albert avait renoncé à porter depuis 1920, et dont il n'avait plus été fait mention depuis cette date dans les actes officiels concernant la famille royale de Belgique.

Tout cela soulève une tempête de protestations véhémentes, de polémiques passionnées et très pénibles. Qu'en sortira-t-il ? Il est très difficile de le prévoir.

Mathématiquement le roi, qui n'est officiellement défendu que par le parti social-chrétien et par quelques libéraux dissidents, ne semble pas pouvoir obtenir les 55 % des voix qu'il a jugées lui-même nécessaires pour que son retour au trône pût être envisagé. Mais certains facteurs politiques et sentimentaux joueront certainement, dans des sens d'ailleurs opposés, et dès lors il serait téméraire de pronostiquer un résultat.

La seule certitude c'est, hélas ! que la Belgique se trouve dans une situation grave due principalement à l'extraordinaire entêtement de son roi ; que le pays sortira de cette lutte

profondément divisé et certainement affaibli, et que par là, pour des raisons trop évidentes, la crise belge est devenue un élément peu favorable de la situation internationale.

L'Europe a besoin de calme. Elle devrait concentrer toutes ses forces sur les vrais problèmes qui se posent à elle d'une façon si urgente ; la Belgique aujourd'hui en est détournée. C'est un malheur pour elle et pour les autres nations.

Cet exposé, par un acteur important du drame qui allait se jouer (Spaak était à la fois membre du PSB qui voulait le départ de Léopold III et... parfois conseiller de Sa Majesté, ce qui peint bien le personnage, prompt aux revirements et ne craignant pas le double jeu) reflète assez bien ce qui s'est passé. Ou du moins ce qui s'est passé sur scène, au vu et au su de tous. Mais ceux qui se battaient pour ou contre le Roi avaient parfois des arrière-pensées et tout drame a ses coulisses où l'on parle parfois de tout autre chose...

L'abdication du 1er août 1950 résulte d'un processus qui a donné lieu à une historiographie abondante. A la suite de la rupture entre le Roi et ses Ministres à Wynendaele, le 25 mai 1940, Léopold III est dans une situation d'impossibilité de régner¹⁰. Le Souverain justifie sa présence au pays par sa volonté d'adoucir le régime d'occupation, raison pour laquelle il rencontre Hitler en novembre 1940. Cet entretien de Berchtesgaden restera ignoré du peuple belge jusqu'en juillet 1945, étant seulement connu auparavant de cercles restreints à Londres et à Bruxelles¹¹. La date où la chose fut connue changeait bien sûr beaucoup de choses. Si elle avait été publiée en 40, cette démarche aurait sans doute été admise par l'opinion belge comme ayant « un but humanitaire ». En 45, dans l'intransigeance de la victoire, il en allait tout autrement, et l'on rapprochait, de façon dramatique pour la cause du Roi, son entrevue avec Hitler de certains de ces penchants autoritaires qu'il avait montrés dans les années '30.

Sur un autre plan, l'officialisation de son mariage avec Liliane Baels, en décembre 1941, ternit son image auprès de l'opinion publique belge¹². Là encore, le choix de la date, purement circonstanciel (la demoiselle était enceinte), s'avéra malheureux. Certes, une partie de l'opinion, ayant la mentalité de ces concierges sentimentales qui larmoient volontiers sur les malheurs sentimentaux des princesses, aurait volontiers vu Léopold en « veuf inconsolable » de la Reine Astrid, qui avait su conquérir une popularité frisant l'idolâtrie. La majorité de la population, toutefois, n'étant pas abonnée à « Point de Vue/Images », aurait sans doute admis que « la chair est faible » et que la formule « on n'est pas de bois » s'applique autant au palais que dans les chaumières. Mais en 1941, il y avait en Belgique de nombreux couples séparés parce que le mari se trouvait prisonnier en Allemagne. Ainsi, le Roi apparaissait comme le seul « prisonnier de guerre » à pouvoir faire des galipettes... Cela ne concernait que des prisonniers wallons, les Flamands ayant été relâchés rapidement.

Cependant, à côté de cet aspect sentimental et privé, la chose avait aussi un aspect juridique. Le Roi ne peut se marier sans le consentement des Chambres. Il semble bien que le Cardinal Van Roey ait été pour beaucoup dans la décision de « légaliser la situation » sans se soucier de la légalité, avant qu'apparaisse en plein jour une situation scandaleuse. Cet ecclésiastique n'avait sans doute rien d'autre en tête que le respect des convenances et la « morale catholique ». Mais ce ne fut pas là la meilleure idée de ce prélat, car cela apparut comme un pied de nez supplémentaire à l'adresse du gouvernement de Londres.

¹⁰ Une impossibilité de régner constatée par les Ministres mais qui est rapidement acceptée par Léopold III lui-même, du fait de son état de prisonnier de guerre (se référer à Vanwelkenhuizen, 1988).

¹¹ Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 72-73

¹² Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 162

En septembre 1944, néanmoins, le Gouvernement Pierlot favorise l'apaisement en ne rendant pas public le testament politique de Léopold III, antérieur à sa déportation¹³. Au même moment, les Chambres réunies désignent le Prince Charles, frère de Léopold III, comme Régent du Royaume¹⁴. Tous les changements de l'après-guerre, qui permettent à Spaak de parler d'une Belgique qui a *amélioré largement sa législation sociale* et que nous avons évoqués plus haut, se sont produits durant cette Régence. Le Prince Charles trouva le temps de faire un voyage au Congo et se serait, d'après Jef Van Bilsen, montré assez critiques envers l'administration coloniale.

En mai 1945, l'envoi d'une délégation belge à Strobl, où réside le Roi, laisse entrevoir une solution à la crise¹⁵. Mais, après des débats passionnés au Parlement et la tentative de Léopold III de forcer la décision en sa faveur, une loi *de cadenas*, votée le 19 juillet 1945, assure "*pour les temps à venir un verrouillage plus sévère*"¹⁶.

L'affaire royale, longtemps reléguée au second plan, est reprise par le lancement d'une consultation populaire¹⁷ sur le retour de Léopold III au pays, organisée le 12 mars 1950¹⁸. Une surenchère gagne rapidement la campagne précédant cette consultation. Le vote en faveur du retour du Roi l'emporte mais on note que la Flandre est très largement favorable tandis que la Wallonie y est majoritairement opposée¹⁹. Même si on ne peut pas "*proprement parler d'une cassure Nord-Sud ou Flandre-Wallonie*", vu que deux des quatre provinces wallonnes sont favorables au retour²⁰, on cite souvent les résultats de cette consultation comme marquant le début des « problèmes communautaires » en Belgique²¹.

Des désaccords sur l'interprétation des résultats entraînent la démission collective du Gouvernement Eyskens. De son côté, le Roi adresse, le 15 avril 1950, un message au peuple belge dans lequel il évoque le scénario d'une Lieutenance Générale du Royaume, une idée suggérée par Paul-Henri Spaak²². Mais les tractations entre les partis échouent *in extremis*, ce

¹³Ce testament politique, auquel l'article de Spaak fait allusion, avait été rédigé en janvier 1944. Il exigeait réparation de la part des Ministres qui avaient contesté son attitude de 1940, ce qui "*constitue sans doute la plus grosse erreur de jugement que le Roi ait commise*" (Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 250).

¹⁴Après que la Reine Elizabeth et le Lieutenant-Général Tilkens aient été pressentis pour occuper cette fonction de Régent (Stephany, 1999, 22-23).

¹⁵Même si les exigences du Premier Ministre socialiste Van Acker, qui souhaite que le Roi écarte certaines personnes de son entourage semblent fort éloignées "*de la nécessaire réparation du testament politique*" (Dumoulin, 1999, 320).

¹⁶Le Roi essaie successivement de mettre sur pied des Gouvernements Ganshof van der Meersch et van Zeeland mais ceux-ci ne disposeront pas d'une majorité aux Chambres (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 205-206). La fin de l'impossibilité de régner ne pouvant désormais s'opérer que si elle est reconnue par la majorité des Chambres réunies (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 206).

¹⁷Il s'agit bien d'une consultation, non d'un referendum. Les électeurs n'ont donc pas été priés de DECIDER, mais simplement de donner un avis.

¹⁸Le Roi et sa famille élisent domicile en Suisse à partir du mois d'octobre 1945 (Stephany, 1999, 113).

¹⁹se référer à Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 303-322.

²⁰Dujardin, 1995, 95-96 Il paraît trop simpliste d'affirmer que les Wallons étaient "contre" le retour de Léopold III et les Flamands "pour". En Wallonie les provinces de Namur et de Luxembourg se sont prononcées pour le « Oui ». Même au sein de la province de Liège, l'arrondissement de Verviers s'est révélé favorable à 60 % au souverain. Il faut probablement plus y voir une opposition philosophique que linguistique. Les grands centres industriels -y compris en Flandre- ont émis un vote anti-léopoldiste au contraire les zones rurales. Les sympathisants catholiques étaient partisans du Roi. On retrouve donc d'autres clivages en plus de celui habituellement présenté qui oppose Flamands et Wallons.

²¹Le début, certainement pas. Mais ils ont certainement changé de ton et d'orientation.

²²Paul-Henri Spaak avait imaginé "*d'établir un régime à l'essai*" où le Prince Baudouin serait nommé Lieutenant Général du Royaume, assumant les prérogatives constitutionnelles du Roi, sans pour autant que Léopold III soit amené à abdiquer (Dumoulin, 1999, 362).

qui conduit aux élections anticipées du 4 juin 1950. Le PSC obtient la majorité absolue dans les deux Chambres. Il a donc « perdu » sur la consultation, mais gagné les élections !

Dès le 19 juillet, le cabinet homogène social-chrétien de Jean Duvieusart annonce la fin de la Régence et les deux Chambres réunies votent la fin de l'impossibilité de régner le lendemain²³. Le 22 juillet 1950, Léopold III, accompagné de ses fils, foule le sol belge pour la première fois depuis sa déportation. Le Roi fut accueilli à l'aérodrome d'Evere par les seuls Ministres van Zeeland, De Vleeschauwer et Moreau de Melen²⁴. Léopold III devient plus que jamais le Roi d'un seul parti. Les députés socialistes et libéraux manifestent leur opposition en quittant la salle des séances de la Chambre le 25 juillet²⁵. Les communistes n'avaient jamais caché "*leur intention de recourir à des pressions extra-parlementaires contre le Roi et ceux qu'ils traitaient de « léo-rexistes »*".

Dans la foulée, les socialistes engagent une campagne en vue d'obtenir l'abdication de Léopold III et un vaste mouvement de grèves insurrectionnelles est déclenché dans tout le pays. L'agitation va crescendo, d'abord en Wallonie, mais ensuite également dans les milieux ouvriers flamands. En plus des grèves (300 000 grévistes en Wallonie !), des attentats plongent le pays dans un état proche de guerre civile.

Le 28 juillet, le port d'Anvers débraye à son tour, les moyens de transport bruxellois sont paralysés ; à Liège, un homme a le pied arraché par grenade lancée par les gendarmes et des bagarres éclatent devant le palais de Laeken. Le 29, une marche sur Bruxelles se préparant pour le 1er août, les rassemblements sont interdits à Liège, Bruxelles et Verviers, l'armée est mobilisée et prend place aux points stratégiques. Deux bataillons de la force d'occupation en Allemagne sont même rappelés.

La veille d'une marche décisive sur Bruxelles, prévue le mardi 1er août, a lieu le drame de Grâce-Berleur, en banlieue liégeoise. Les gendarmes tirent dans la foule, lors d'un meeting socialiste, faisant trois morts, une quatrième victime succombant à ses blessures quelques jours plus tard²⁶.

Malgré l'interdiction d'organiser des rassemblements, de quatre à six-cent personnes se réunissent sur la Place des Martyrs de la Résistance. Du balcon du café « la Boule Rouge », plusieurs orateurs -dont le député Simon Paque- doivent s'adresser à la foule composée d'hommes, mais aussi de femmes et d'enfants.

Vers 17h30, Paque achève son discours quand les gendarmes prennent position, armes à la main, sur toute la largeur de la route. Simon Paque demande alors à ses auditeurs de rester calmes et de rentrer chez eux; ce que fait une partie des manifestants.

²³ Après que les opposants à la fin de l'impossibilité de régner aient quitté la salle, les 197 parlementaires sociaux-chrétiens, auxquels s'est joint le libéral Lahaye, votent la fin de celle-ci (Gérard & Gérard, 1983, 185).

²⁴ Dujardin & Dumoulin, 1997, 171

Henri Moreau de Melen (1902-1992) est issu d'une vieille famille catholique de la région liégeoise. Avocat au barreau de Liège, il est mobilisé en 1940. Fait prisonnier, il connaît la captivité jusqu'en 1945. De retour à Bruxelles en 1945, il apprend avec stupéfaction que le Parti socialiste réclame l'abdication du roi Léopold III. Par conviction, il s'engage immédiatement dans le combat politique visant au retour du Roi en Belgique. Élu sénateur en 1946, novice en politique, il devient ministre de la Justice dès 1948, remplaçant Paul Struye dans les circonstances difficiles du débat sur la peine de mort à appliquer aux collaborateurs des nazis, à propos duquel il s'explique. Ministre de la Défense nationale en 1950 dans le gouvernement Duvieusart, il vit de l'intérieur les tractations politiques qui mènent au retrait du roi Léopold III. Léopoldiste de cœur, ulcéré par la manière dont se clôt la Question royale, il décide de quitter le ministère de la Défense nationale, pour s'engager en 1950 dans le corps des volontaires belges en Corée. Il participe aux opérations de la guerre de Corée en tant que commandant en second, où il s'illustre par son sang-froid et sa détermination. De retour en Belgique, il participe à la vie parlementaire, en retrouvant son siège au Sénat.

²⁵ Durant laquelle les députés sociaux-chrétiens accordent leur confiance à Léopold III (Duvieusart, 1975, 97-98).

²⁶ Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 273, 276-277

Ensuite, la gendarmerie tente d'entraîner l'orateur vers son véhicule, ce qui a pour conséquence d'énerver la foule qui tente d'empêcher ça. Le bourgmestre, Arthur Samson, tente d'apaiser la foule, mais il est arrêté à son tour... Les manifestants menacent alors clairement les gendarmes et, croyant calmer les choses, leur chef lance une fausse grenade. Un cri fuse : « Des grenades ! ». Deux sentiments partagent alors la foule : la panique et la révolte. Pendant que certains fuient, d'autres bombardent les gendarmes de briques provenant d'une maison en construction.

Les gendarmes ripostent à coups de crosses. Sur le trottoir de « la Boule Rouge », plusieurs hommes s'en prennent au chef des gendarmes. Ayant perdu ses lunettes et pris de panique, celui-ci dégaine son pistolet et tire deux fois sur Albert Houbrechts, l'atteignant au ventre et à la tête. Il tire encore deux fois, faisant un mort - Henri Vervaeren - et deux blessés, dont l'un succombera par la suite - Joseph Thomas-. On dénombre une quatrième victime, totalement étrangère à la manifestation, Pierre Cerepana qui aurait été sciemment visé par un gendarme...

Le tir sans sommation des gendarmes, leur agressivité et le décès des trois (puis quatre) hommes provoquent une énorme émotion en région liégeoise, mais aussi dans tout le Pays.

Les funérailles sont l'occasion d'un gigantesque rassemblement qui réunit près de 100 000 personnes. Ainsi, en ce 2 août, le café « La Boule Rouge » est noyé sous les gerbes de fleurs et de nombreuses personnalités politiques sont présentes: Van Acker, Huysmans, Rey, Buisseret, Buset, Léon-Eli Troclet, Joseph Merlot, Renard, Fernand Dehousse, de Brouckère, la veuve Vandervelde, Charles Van Belle et François Van Belle, Rassart, Gailly, Schreurs, des membres de la SFIO française, mais aussi -et surtout- des milliers d'anonymes.

Durant la nuit, le Gouvernement Duvieusart se réunit pour tenter d'éviter que la marche sur Bruxelles ne dégénère²⁷. Le 31 juillet, les trois partis traditionnels se sont mis d'accord sur un compromis: la transmission des prérogatives de Léopold III à son fils, le Prince Baudouin, "*au titre de Prince Royal d'abord*"²⁸. A la suite d'un malentendu entre le Premier Ministre et Léopold III²⁹, un conseil des Ministres est convoqué d'urgence à Laeken durant la nuit³⁰. Finalement, tous les membres du Cabinet Duvieusart étant solidaires, à l'exception du Ministre De Vleeschauwer, le Roi n'a plus comme possibilité que de s'incliner³¹. Son abdication est annoncée le 1er août 1950.

L'affaire étant ainsi réglée, l'heure des règlements de compte va pouvoir sonner.

²⁷ Le Cabinet Duvieusart refusant durant la nuit la proposition du Roi de mettre en place un gouvernement tripartite (Theunissen, 1986, 137-138). Il n'y eut pas de gouvernement d'Union nationale, mais, suivant la formule utilisée pour la première fois pour composer la Commission des XVII lors de la reprise du Congo, et toujours en vigueur depuis pour les cas graves, la sortie de crise fut négociée entre les trois partis « traditionnels ». Même si les Communistes (abstention) et les Ultra-royalistes ne marquent pas leur accord, ce consensus entre Catholiques, Socialistes et Libéraux sera appliqué. On remarquera que la Question royale, qui traînait depuis des années est arrivée à son dénouement en quelques jours, à partir du moment où il y a eu des morts qui pouvaient être interprétés comme signifiant « *le Roi restera, même s'il doit pour cela verser le sang du peuple* ». L'analogie avec le 4 janvier à Léopoldville et frappante.

²⁸ Les trois grands partis situant la montée de Baudouin sur le trône "*au plus tard en septembre 1951*" (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 304-305).

²⁹ Jean Duvieusart étant persuadé de quitter le Roi avec un accord en poche, ce qui est contredit plus tard dans la soirée (Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 172-173).

³⁰ Un conseil des Ministres décisif qui se tient en l'absence de van Zeeland, Segers et Van Houtte (Dujardin & Dumoulin, 1997, 172, 175).

³¹ Non sans avoir tenté en dernier recours de constituer "*un gouvernement fondé sur des ultras de son camp*" (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 301).

Remodelage du cabinet : « purge » au Gouvernement

Le remodelage du cabinet homogène social-chrétien de la mi-août 1950 intervient dans une ambiance peu sereine au sein du PSC. Dès le 1er août 1950, "*le malaise et les dissensions internes sont perceptibles au sein du P.S.C.*". Le Premier Ministre Duvieusart est prêt à "*démissionner le plus rapidement possible*"³². A partir du moment où Jean Duvieusart "*annonce sa sortie, de nombreux noms sont cités afin d'assurer sa succession*"³³. Il est important de noter que de nombreux noms **sont cités** (par d'autres), ce qui est très différent de **se porter volontaire** (soi-même), comme la suite le montrera surabondamment.

Le Président du P.S.C., François- Xavier van der Straten-Waillet tente de "diriger la manœuvre". Le but est de faire échouer une initiative de Léopold III en direction du très conservateur Joseph Pholien pour lui demander "*de présider le nouveau gouvernement*"³⁴. Si "*l'idée de voir Pholien former le gouvernement fait son chemin*", la rumeur qui se répand selon laquelle celui-ci se trouvait à Laeken durant la nuit décisive du 31 juillet au 1er août et n'y aurait "*pas caché qu'il était opposé au vote de la loi de délégation des pouvoirs royaux*" risque de mettre le projet en péril.

De son côté, Jean Duvieusart reçoit un abondant courrier, équitablement réparti entre lettres de soutien et lettres d'insultes. Il est très sollicité par les membres de son parti. Pierre Wigny essaie de le convaincre de se battre pour conserver son poste³⁵. Le Ministre des Colonies écrit à son Premier, le 8 août 1950, "*sous le coup de l'émotion*", pour lui signaler qu'il "*se développe dans la presse et dans les instances du parti des rumeurs qui plaisent à certains esprits brouillons*" et qu'il considère attentatoires à l'honneur des membres du Cabinet Duvieusart³⁶. Pierre Wigny précise que "*des éléments irresponsables mais décidés se réunissent pour établir des listes d'élimination*" et que "*cela se fait sans enquête, sur la simple impression de ces Messieurs*"³⁷. Dès lors, il encourage le Premier Ministre à demeurer au gouvernement, pour éviter que de pareilles considérations trouvent "*créance et audience auprès du grand public*", ou dans le cas contraire, d'au moins faire état, "*dans une déclaration publique et publiée*", "*de la loyauté et de la conscience*" de tous ses Ministres³⁸. La situation est confuse. Le 11 août, après le vote de la loi de délégation par les Chambres réunies, le Cabinet Duvieusart remet sa démission, le premier acte politique du Prince Royal est d'accepter celle-ci³⁹.

Quel est le sens de tout ceci ? Il est clair que Wigny avertit son Premier Ministre que se prépare une sorte d'épuration du parti. On cherche visiblement des « *traîtres* » puisqu'il insiste tant pour que le Premier Ministre démissionne dans des conditions qui lui permettent de proclamer hautement la « *loyauté* » de ses ministres.

³² Carton de Tournai & Janssens, 2003, 247

³³ Jean Duvieusart devient Premier Ministre en juin 1950 mais donne sa démission quelques semaines plus tard. Délégué auprès de l'ONU par la Belgique, il revient au gouvernement en janvier 1952. Il crée avec d'autres le Rassemblement Wallon, qu'il présidera en 1968 (*Cent Wallons du siècle*, 1995, 50).

³⁴ Joseph Pholien est sénateur coopté de 1936 à 1961, Ministre de la Justice de 1938 à 1939 et en 1952 et devient Premier Ministre en août 1950 (Carton de Tournai & Janssens, 2003,567). Joseph Pholien marquant son accord et prenant "*discrètement contact avec quelques personnalités, parmi lesquelles le député Henri Lambotte, les sénateurs Charles d'Aspremont Lynden et Maurice Schot, ainsi que Paul van Zeeland et le colonel De Greef*" (*Ibid.*, 247-248).

³⁵ Pierre Wigny occupe le Ministère des Colonies entre 1947 et 1950, celui des Affaires étrangères entre 1958 et 1961 et celui de la Justice entre 1965 et 1968, avec en outre la Culture française de 1966 à 1968 (Denoël, 1992, 787-788).

³⁶ GEHEC-UCL, *PJD*, farde no. 48.

³⁷ GEHEC-UCL, *PJD*, farde no. 48.

³⁸ Dans une lettre du 9 août, Pierre Wigny réitère son souhait de voir Jean Duvieusart conserver les commandes, *si ce n'est pour lui, du moins pour l'honneur de ses collaborateurs* (GEHEC-UCL, *PJD*, farde no. 48).

³⁹ *LLB*, 13/8/1950, 2.

C'étaient évidemment les composantes les plus réactionnaires et les plus royalistes qui pouvaient s'estimer « trahies ». Le PSC avait, au total, gagné la consultation populaire, puisqu'il était presque seul à se prononcer pour le retour de Léopold III, et que le pays, dans son ensemble, avait voté en majorité pour ce retour ; il avait gagné aussi les élections qui lui donnaient la majorité absolue. Que fait ensuite le gouvernement « unicolore » PSC ? Il se débarrasse du Roi par un tour de passe-passe qui remplace la déchéance par une abdication. Il fait donc, non la politique de droite pour laquelle il a reçu mandat, mais la politique de ses adversaires de gauche. Qui, en effet, voulait le départ de Léopold III, sinon les Socialistes ; les Communistes et la plupart des Libéraux ? Cette position n'est pas, il faut l'admettre, dépourvue d'une certaine logique !

D'autre part, même si cela relève d'une certaine théâtralisation émotionnelle, les traîtres n'apparaissent pas comme ayant trahi le Parti, mais comme ayant trahi le Roi, et même peut-être Jésus-Christ ! Un certain nombre de militants PSC-CVP vont dès lors se sentir autorisés à se draper dans la robe de Torquemada, voire dans celle de Simon de Montfort : « *Tuez-les tous ! Dieu reconnaîtra les siens* ».

Tout ce qui ressemblait à une occasion propice à une grande opération de « clarification » exposait à la tentation de se débarrasser des divergences de vues et des contradictions existant au sein même du PSC, notamment entre conservateurs et démocrates-chrétiens. En suivant les événements de la politique belge à propos de la reprise du Congo, nous avons rencontré ces contradictions dès l'origine. Ce sont celles d'un Woeste, qui s'avoue fièrement « de Droite » et considère son parti comme le relais politique des volontés de l'Eglise, opposé à l'abbé Daens, catholique populaire qui soutient des revendications prolétariennes. Et Jules Renkin a illustré fort bien par sa carrière les contradictions internes de son parti. Quand il était « Jeune droite », Woeste l'appelait « le lieutenant de Monsieur Daens », il est ensuite passé au service des intérêts d'argent, comme Ministre des Colonies et a fini dans la Haute Banque. Les démocrates-chrétiens voyaient perpétuellement les succès électoraux obtenus par le suffrage populaire en leur faveur, bénéficier à la tendance la plus réactionnaire du parti, et les personnalités issues de ses rangs se faire « récupérer » par ces mêmes intérêts.

La création du nouveau parti en 1945, la teneur et les conditions de réalisation de sa charte originelle donnèrent aux démocrates-chrétiens l'impression que leur heure avait sonné. Comme nous l'avons déjà constaté, l'après-guerre, c'est une période « *A Gauche, toute !* ». Le changement de dénomination était significatif. D'abord, par l'apparition de l'adjectif « *social* » qui laissait présager une ouverture plus grande aux revendications populaires. Ensuite, parce que « *chrétien* » (même dans un pays où l'écrasante majorité des chrétiens appartiennent à la confession catholique) peut se référer à une doctrine plus générale de justice et de charité que le mot « *catholique* » qui renvoie inévitablement à la hiérarchie ecclésiastique du même nom. La droite, c'est à dire les « *anciens* » du vieux parti catholique, avaient bien plus tendance à réfléchir suivant une image de parti totalement unifié autour de l'Eglise et la personne de Léopold III.

Le dimanche 13 août, Paul van Zeeland est nommé formateur, une mission difficile, comme le révèle sa correspondance de l'époque⁴⁰. Il doit d'abord résoudre le clivage qui est apparu au sein du PSC entre deux tendances à peu près égales en nombre. Aux partisans du maintien des hommes en place au gouvernement et aux postes-clés du parti s'oppose une frange

⁴⁰ Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères en 1935, Paul van Zeeland est "*l'inspirateur d'un courant idéologique, le zeelandisme, qui mobilisa de nombreux jeunes catholiques et libéraux*". Dans le Cabinet Duveusart de juin 1950 et dans le suivant, dirigé par J. Pholien, il occupe le poste de Ministre des Affaires étrangères (se référer à Dujardin & Dumoulin, 1997). Van Zeeland ayant accepté d'endosser ce rôle de formateur après les refus de Paul-Willem Segers et d'August De Schrijver, respectivement pour "*des raisons d'ordre personnel*" et pour des "*raisons d'ordre familial*" (LLB, 13/8 et 14/8/1950, 1 et 2).

du parti qui réclame le renouvellement des cadres, ainsi que des changements importants au sein du cabinet homogène social-chrétien⁴¹. Le 14 août, le formateur reçoit d'abord les Présidents de la Chambre et du Sénat, Frans Van Cauwelaert et Paul Struye, avant de s'entretenir avec les chefs de groupe PSC à la Chambre et au Sénat, Merget et De Bruyne. Ces derniers ont été désignés comme ambassadeurs du parti par un bureau du Comité National élargi par "*ce qu'on avait pu trouver des membres des bureaux des P.S.C. parlementaires*"⁴².

Le formateur doit trouver un compromis qui s'apparente à un marchandage entre les différentes tendances du parti. Si Paul van Zeeland estime dans un premier temps qu'il est préférable que le nouveau Premier Ministre soit un Flamand et une "*personnalité moins tranchée ou ayant subi moins violemment l'assaut des oppositions dans la Question royale*" que lui-même⁴³, il comprend rapidement qu'il devra composer. Il n'est pas en mesure d'effectuer "*cette purge du personnel ministériel réclamée par l'opinion et par une majorité de parlementaires P.S.C.*"⁴⁴. Néanmoins, il "*refuse de céder aux pressions insistantes exercées dans les hautes sphères du parti*" afin de retenir Jean Van Houtte comme candidat potentiel au poste de Premier Ministre⁴⁵.

La formation du nouveau cabinet se déroule dans un climat délétère et détestable, tissé d'intrigues, de rivalités voire d'animosité.

Paul-Willem Segers est le premier à poser une exclusive: il refuse toute collaboration à la formation du gouvernement si Gaston Eyskens en est écarté⁴⁶. De son côté, Pierre Harmel annonce qu'il renoncera à son portefeuille de l'Instruction publique si le formateur n'accorde pas un sort estimable au Premier Ministre sortant⁴⁷. Le 14 août, Joseph Pholien refuse le Ministère de la Justice, ne pouvant pas "*accepter de figurer dans une équipe gouvernementale comportant notamment le nom de Gaston Eyskens*". Refus étrange, car enrubanné de compliments. Joseph Pholien estimant que "*malgré la très grande valeur de l'intéressé*", il "*existe contre lui dans le P.S.C. un mouvement d'opinion*" et que ce serait "*une erreur que d'affaiblir le gouvernement dès l'origine en y accueillant le député de Louvain*"⁴⁸. Cette prise de position de Pholien reçoit "*le soutien de De Schrijver et de Raymond Scheyven*". Pour leur part, "*van Zeeland, Segers, van der Straten-Waillet et Pierre Harmel, qui insiste sur la nécessité de se tourner vers l'avenir, plaident en faveur de la présence d'Eyskens*"⁴⁹.

Finalement, "*au terme d'un chassé-croisé plus complexe que ne le présente van Zeeland*"⁵⁰, "*Joseph Pholien restait donc bel et bien seul en lice*", après les refus de Segers et Paul Struye d'assumer la fonction de Premier Ministre⁵¹.

⁴¹ Le formateur lui-même s'étant déclaré non candidat au poste de Premier Ministre, même s'il "*ne se dérobera certainement pas à son devoir si on avait absolument besoin de lui*" (Dujardin & Dumoulin, 1997, 178).

⁴² Donc, un Comité National théoriquement démissionnaire mais qui semble donc encore "bien vivant" (LLB, 15/8/1950, 1).

⁴³ Dujardin & Dumoulin, 1997, 178; Carton de Tournai & Janssens, 2003, 250

⁴⁴ On notera que cette fois le grand mot (« purge »), est lâché. (LLB, 15/8/1950, 1.)

⁴⁵ Alors que le Président van der Straten-Waillet soutient cette candidature avec force, malgré le fait que Jean Van Houtte lui-même se considère trop inexpérimenté pour la fonction (LLB, 15/8/1950, 1).

⁴⁶ Ministre des Finances en 1945, Gaston Eyskens occupera par la suite le poste de Premier Ministre pendant plus de huit années (en 1949-1950, de 1958 à 1961 et de 1968 à 1973). En juin 1950, Gaston Eyskens est Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes du Cabinet Duvieusart (Ricquier, in RG, 1983, notice biographique; LLB, 15/8/1950, 2).

⁴⁷ LLB, 15/8/1950, 2.

⁴⁸ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 249

⁴⁹ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 249

⁵⁰ Paul van Zeeland prétendant s'être effacé et avoir suggéré au Prince Royal de nommer Joseph Pholien comme formateur, alors qu'il semble que le formateur n'avait "pas d'autre issue que celle de jeter le gant, et ce d'autant plus qu'il était fort loin de faire l'unanimité au sein du parti et plus particulièrement de la démocratie chrétienne" (Carton de Tournai & Janssens, 2003, 249-250).

⁵¹ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 250; Dujardin & Dumoulin, 1997, 179

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne se bouscule pas au portillon, au sein du PSC-CVP, pour devenir Premier Ministre, pas plus que les candidats ne s'étaient montrés enthousiastes pour assumer le rôle de formateur. Le liégeois Joseph Pholien "*serait donc le chef d'un gouvernement dont la liste des membres avait été préparée par van Zeeland et ses collègues*" et dont avaient été exclues toutes les personnalités contestées⁵².

On trouve dans la correspondance du formateur un modèle de lettre qui a été envoyée aux Ministres Carton de Wiart, Wigny et Moreau de Melen, dans laquelle il leur explique être arrivé, "*après de multiples efforts et plusieurs tentatives vaines, au terme d'un véritable calvaire*", à mettre sur pied une liste ministérielle ayant "*recueilli l'approbation des principaux conseillers*" et sur laquelle ne figurent "*malheureusement*" pas leur nom⁵³. Paul van Zeeland précise que, malgré son désir "*de continuer les relations d'amitié et de confiance*" qui l'unissent à ses anciens collègues du Cabinet Duvieusart, il a été contraint de "*renoncer à suggérer au Prince Royal de recourir, dans les circonstances présentes, à leurs bons offices*", même s'il leur assure que c'est à son corps défendant et "*pour répondre à des intérêts supérieurs*".⁵⁴

C'est Wigny, Ministre des Colonies, qui avait attiré l'attention de son chef sur les menées de « *certaines esprits brouillons* », « *des éléments irresponsables mais décidés* ». Ces formules, vagues à dessein mais très usitées en politique, ne veulent pas dire grand chose de plus que « *des gens qui ne pensent pas comme moi* ». D'autre part la lettre qu'on pourrait appeler « d'excuses de Paul van Zeeland à ceux qui ne seront pas Ministres » est adressée à Carton de Wiart, Wigny et Moreau de Melen.

Nous venons de parler de Wigny. Carton de Wiart est membre d'une famille traditionnellement liée à la Cour et à la Société Générale. Moreau de Melen a été, en même temps que van Zeeland (qui estime avoir subi trop « *violemment l'assaut des oppositions dans la Question royale* » pour devenir Premier Ministre) et De Vleeschauwer, le royaliste sans doute le plus convaincu du groupe.

Il semble donc bien que van Zeeland considérait que ce qui pouvait faire problème, c'était la présence de gens ayant affiché trop de « *léopoldisme* ». Nuançons toutefois : van Zeeland estime que ceux-là sont ceux qui doivent être écartés, mais méritent des explications qui ont tout l'air d'excuses. Et cela peut s'expliquer tout simplement par le fait qu'il les a sentis proches de sa propre position. Mais cela montre aussi qu'il n'excluait pas que la « *purge* » qui était dans l'air (il a employé lui-même le mot) puisse viser les léopoldistes et donc trouve son origine, ou soit contrôlée fondamentalement, par la gauche du parti. Il tente dès lors d'allumer un contre-feu, en épurant « *un peu à gauche, un peu à droite* », mais en ne s'excusant qu'auprès des gens respectables...

L'examen de la composition du nouveau gouvernement dirigé par Joseph Pholien fait apparaître un renouvellement important des ministres⁵⁵. En effet, le Cabinet Pholien accueille huit nouvelles personnalités (Meurice, Brasseur, De Greef, Moyersoen, Van den Daele, Héger, De Boodt et Pholien); sept Ministres du Gouvernement Duvieusart n'ayant pas retrouvé de charge ministérielle (Duvieusart, Eyskens, Wigny, Orban, Moreau de Melen, De Vleeschauwer et Carton de Wiart) et trois autres ayant conservé la leur, moyennant un changement de portefeuille (Dequae, Behogne et Coppé). Il ne s'agit donc pas, comme l'écrit Paul Theunissen, d'un simple "coup de balai" car des personnalités importantes et influentes du parti ont été

⁵² Carton de Tournai & Janssens, 2003, 250

⁵³ GEHEC-UCL, PvZ, no. 180.

⁵⁴ GEHEC-UCL, PvZ, no. 180.

⁵⁵ Il s'agit d'un Cabinet de 16 membres au lieu de 15, un poste nouveau "Commerce extérieur et Affaires du Conseil de l'Europe" est confié à J. Meurice (GEHEC-UCL, PvZ, no. 180).

écartées. Il est vrai que Theunissen base son analyse⁵⁶ sur le postulat que "*six Ministres de l'équipe gouvernementale précédente ne sont pas de la partie*", alors qu'en réalité il y a sept absents. La déclaration gouvernementale du 17 août qui "*ne contient pas beaucoup plus qu'un résumé des options prises par Duvieusart deux mois auparavant*" donne une image déformée de la réalité, encore que la déclaration de Joseph Pholien aborde "*avec plus de sérieux les problèmes de maintien de l'ordre*"⁵⁷.

Paul Theunissen estime que les Ministres qui ont perdu leur portefeuille sont tous "*des personnalités dont l'attitude avait été plutôt modérée au cours de la crise qui vient de s'achever*". Ce jugement mérite d'être nuancé: l'*ultraléopoldiste* Albert De Vleeschauwer fait partie des Ministres écartés⁵⁸. Le remaniement du cabinet homogène social-chrétien apparaît donc – apparaît... mais n'est-elle pas aussi autre chose ? - comme le résultat d'une négociation complexe, dont le dessein est de satisfaire toutes les composantes du parti⁵⁹. Si les mises à l'écart de Jean Duvieusart, Gaston Eyskens et Pierre Wigny du gouvernement constitué autour de Joseph Pholien par Paul van Zeeland apparaissent comme une "*sanction-pénitence provisoire*"⁶⁰, destinée à donner satisfaction aux *ultras-léopoldistes* du parti, l'exclusion d'Albert De Vleeschauwer peut être interprétée comme un signal rassurant à l'égard des *modérés* du PSC-CVP⁶¹.

Bien sûr, on n'écrit pas l'histoire comme s'il s'agissait d'un référendum, en comptant les avis de différents historiens ayant étudié la question. Mais on doit bien constater que Theunissen, avec son « *éviction des modérés* » est superbement seul, contre Xavier Dejardin⁶² (« *un compromis qui s'apparente à un marchandage entre les différentes tendances du parti* »), Gérard-Libois que nous venons de citer et Kwanten (« *de realiteit was genuanceerder en complexer* »). Et à partir du moment où l'on admet que les choses ont été complexes, et même très complexes (van Zeelandt a qualifié sa tâche de « *véritable calvaire* » alors qu'il s'agissait de former un gouvernement homogène !), on ne peut pas exclure que certaines des multiples raisons envisagées pour écarter l'un ou l'autre aient été liées à la Colonie.

Même en admettant que des marchandages aient brouillé le jeu, on se trouve quand même devant quelque chose d'un peu étrange : une « purge » énergique, sept ministres sur le carreau dont des personnalités de poids... et une absence à peu près complète de critère de

⁵⁶ Theunissen, 1986, 182

⁵⁷ *ibidem*

⁵⁸ Albert De Vleeschauwer est Ministre des Colonies de 1938 à 1939 et de 1939 à 1940, fonction qu'il occupe également dans le Cabinet Duvieusart en 1950. Pendant l'occupation, il organise l'économie du Congo au profit de l'effort de guerre allié et gère les portefeuilles de la Justice et de l'Instruction publique (Denoël, 1992, 242). *Ultraléopoldiste* ou pas, De Vleeschauwer est donc l'homme qui, à Londres, a entériné la politique d'effort de guerre de Pierre Rijckmans, lequel s'alignait d'emblée sur la poursuite de la guerre contre le Nazisme par les Alliés et frappait les Grandes Compagnies d'une contribution de guerre, estimée « lourde » alors que très supportable au vu des énormes profits qu'elles en ont retirés. La taxation de ces superprofits a permis ensuite à Wigny de mettre en œuvre le grandiose plan décennal dont nous avons parlé et qui était le symbole même du « *Congo dont les Héritiers ne voulaient pas* ».

⁵⁹ Godfried Kwanten juge pour sa part que les "*pogingen als die van Dujardin om, voor de jaren die voorafgingen aan de ontknoping, een strakke classificatie op te stellen van CVP-leiders al naargelang hun houding tegenover de koning, zijn tot mislukken gedoemd*", étant donné que "*de realiteit was genuanceerder en complexer*" (Kwanten, 2001, 396).

⁶⁰ Cette expression est utilisée par l'historien Jules Gérard-Libois (Gérard-Libois, 1987, 12).

⁶¹ On peut en effet penser que le PSC souhaitait éviter au sein du nouveau Gouvernement Pholien "*une présence pouvant être jugée comme provocatrice au Ministère de l'Intérieur*", Albert De Vleeschauwer ayant été jusqu'à accuser certains de ses collègues "*d'ambiguïté, de faiblesse, voire de double jeu par rapport à la cause royaliste*" (Gérard-Libois, 1987, 12).

⁶² BTNG | RBHC, XXXV, 2005, 2-3, p.85

sélection reconnaissable, pour expliquer que ceux-là soient dans la « charrette » et non d'autres... Etrange.

Chasse aux sorcières : la Commission d'Enquête

L'idée d'une commission d'enquête interne remonte au 2 août 1950, soit au lendemain de l'abdication de Léopold III. Elle est à l'origine de nouvelles dissensions au sein du PSC.-CVP. Cette proposition de Frans Van Cauwelaert pour "*la fondation d'une commission à mission large mais vague (faire rapport sur les événements)*" reste "*très en deçà de ce qu'exigent les ultras*". Ces derniers réclament un "*véritable tribunal du parti sur le comportement des Ministres et dirigeants du P.S.C.*" et préconisent "*des expulsions et des sanctions graves*"⁶³. Et cette fois, l'orientation de la « purge » souhaitée ne faisait aucun doute : la cible était nettement démocrate-chrétienne.

Le 5 août, le Conseil Général et le Comité National du PSC actent la mise en place d'une Commission d'enquête qui devrait livrer rapport dans un délai assez court, lors d'un prochain congrès extraordinaire⁶⁴. La rapidité, pour ne pas dire la précipitation, avec laquelle cette commission est instituée explique a posteriori ses difficultés de fonctionnement.

Tout d'abord, les sociaux-chrétiens doivent se mettre d'accord sur sa composition, ce qui "*était en soi une opération délicate*"⁶⁵. La présidence en est confiée au courtraisien Michiel Vandekerckhove, membre du Comité National depuis 1945, les six autres membres étant choisis parmi le Conseil Général et les groupes P.S.C. à la Chambre et au Sénat. Ce seront les flamands Smets, Verbist et Baert et les francophones Herbiet, Derbaix et Héger, ce dernier, une fois devenu Ministre au sein du Cabinet Pholien, étant remplacé par le député Oblin⁶⁶. Il convient de noter que la désignation des sept commissaires n'a pas été décidée sur la base d'une répartition équilibrée entre les différentes tendances représentées au sein du PSC-CVP. La commission d'enquête ne compte "*aucun membre lié ouvertement à l'aile ouvrière du parti*"⁶⁷. Quant à la définition du mandat de cette commission, elle restait "*très floue, même après son entrée en fonction le 16 août 1950*"; le commissaire Joseph Oblin rédigea un cadre de travail seulement au lendemain des premières auditions⁶⁸. De surcroît, ce cadre improvisé cherchait "*à intégrer des inconciliables*", notamment le fait que les commissaires sont tenus d'effectuer "*l'examen parallèle des responsabilités générales impliquant les autres partis [...] et des responsabilités imputables à la direction et au gouvernement PSC-CVP*"⁶⁹.

En dehors même des résultats qu'elle eut, on ne peut éviter de se dire que l'enquête même était absurde. Car, qu'est-ce qu'un parti, sinon un groupement de gens qui se rassemblent en vue de conquérir le pouvoir et de l'exercer suivant leurs idées, conquête qui implique l'existence d'un certain appareil de propagande. Cette propagande avait bien fonctionné: la consultation populaire avait tourné en faveur du Trône. La monarchie était sauvée. Et le parti disposait de la majorité absolue et pouvait gouverner seul⁷⁰. Le parti dans son ensemble aurait donc mérité plutôt des félicitations qu'un blâme. Si le gouvernement avait échoué en quelque chose, c'était à faire avaler par l'opinion publique, non pas le principe monarchique, mais la personne de Léopold III, devenu « imbuvable ».

Les gens qui, en Belgique, se piquaient d'opinions progressistes ou démocrates n'avaient, jusque-là, guère considéré la subsistance de la monarchie comme un problème important. Leur

⁶³ Gérard-Libois, 1987, 10-11

⁶⁴ LLB, 6/8/1950, 2.

⁶⁵ Gérard-Libois 1987, 15

⁶⁶ Gérard-Libois, 1987, 15

⁶⁷ Aucune femme ne prendra part aux travaux de la commission d'enquête (*Ibidem*)

⁶⁸ *Ibid.*, 15, 17

⁶⁹ *Ibid.*, 17-18

⁷⁰ Il ne faut pas oublier que les scrutins belges se font à la proportionnelle. Cela rend les majorités absolues très rares et fait du gouvernement de coalition la règle presque absolue.

préférence, platonique et de principe, pour les institutions républicaines ne les empêchait pas de considérer que le Roi était un interlocuteur dont on pouvait s'accommoder sans trop de peine. A part, comme de juste, une préférence de principe pour la République chez les gens de gauche, on ne pouvait donc guère parler, en Belgique, d'une quelconque tradition républicaine... Il y avait au sujet de la Monarchie et de son maintien, sinon unanimité, du moins une sorte de « consensus mou »...

La Question Royale elle-même ne souleva réellement de passion, au point de dégénérer en violences, que quand Léopold III fut présent en Belgique et prétendit « reprendre sa place ». Représentée par le Régent, puis par Baudouin I^o, la monarchie fut globalement acceptée.

Si donc l'enquête avait eu un résultat logique, elle aurait dû aboutir à la mise en cause de Léopold III, souverain vraiment indéfendable. On se doute que ce n'était pas ce qui était au programme.

Les auditions de la commission s'étalent sur quatre semaines. La première est celle du Président van der Straten-Waillet, le 16 août, et la dernière est la seconde audition à laquelle est soumis Paul van Zeeland, le 8 septembre⁷¹. La commission entend 27 personnes, dont les principaux Ministres du Cabinet Duvieusart. Elle reçoit par ailleurs "*quelques communications écrites à la suite de l'appel public qu'elle avait adressé*"⁷². Et avec cette correspondance, on quitte définitivement la demi-pénombre de la politique pour plonger dans le monde glauque et visqueux de la vindicte et de la délation.

Jules Gérard-Libois souligne qu'elles "*faisaient plus apport d'amertume, de frustration, de dépit, de haine que de vérités contrôlables*". Il précise: "*la correspondance reçue par la commission, par les élus et les fédérations est, dans l'ensemble, d'une lecture moralement pénible*". Jules Gérard-Libois ajoute que "*peu de lettres de religieuses, de sacristains et de membres de la noblesse peuvent rivaliser en termes de haine, de grossièreté et de ressentiment à celles de l'époque*"⁷³. Et, selon lui, il "*n'est pas impossible qu'il y eut, par ces appels, un souci de relative décompression des mécontentements, plus qu'un espoir de meilleure connaissance des faits*"⁷⁴.

Durant les auditions, certains leaders du P.S.C. sont invités à se justifier sur des attitudes prises à différents moments de la Question royale, y compris pendant les années d'occupation⁷⁵. En outre, la commission se transforme à plusieurs reprises en véritable tribunal inquisiteur. Gaston Eyskens, Pierre Wigny, Frans Van Cauwelaert ou August De Schrijver, pour ne citer que les plus sollicités, sont l'objet d'attaques personnelles et blessantes qui ne sont pas susceptibles d'éclairer objectivement la Commission d'enquête sur leurs responsabilités durant les dernières semaines de la crise. L'audition de Frans Van Cauwelaert⁷⁶ du 31 août 1950 est à cet égard significative. Gaston Eyskens qualifie d'ailleurs les méthodes de la commission d'enquête de procédés dignes de la Gestapo, lorsque les commissaires lui demandent de se justifier à propos de paroles anti-léopoldistes qu'il aurait prononcées, aux côtés de Frans Van Cauwelaert et du libéral Gillon, lors d'un souper à *l'Amphytrion* à Genève, en mars 1950⁷⁷.

Il ne s'agissait plus d'examiner leur manque de loyauté à l'égard du Roi. Comme le signale Godfried Kwanten, « *certaines poussaient la paranoïa jusqu'à penser que des*

⁷¹ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61.

⁷² Ces précisions sont données par les commissaires dans le préambule de leur rapport (KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1)

⁷³ Gérard-Libois, 1987, 19-20

⁷⁴ *Ibid.*, 19

⁷⁵ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61.

⁷⁶ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61

⁷⁷ *Ibidem*

« *Limogeards*⁷⁸ » et/ou des « *Londoniens* » comme *De Schrijver* et *Van Cauwelaert* pouvaient avoir contribué, de leur plein gré, à un climat prérévolutionnaire, afin d'ouvrir la voie à un coup d'état wallon et marxiste⁷⁹ ». Demander à Van Cauwelaert ou à De Schrijver de se justifier sur des propos antiroyalistes qu'auraient tenus leurs enfants au sein de leurs collèges respectifs n'avait aucun intérêt au regard de leur engagement politique personnel. Tous les témoignages recueillis ne semblaient pas recevables. Certaines auditions relèvent de la délation pure et simple.

Et, comment interpréter autrement celle du 29 août, de deux Sœurs Franciscaines de Louvain qui rapportent à la Commission les paroles de la belle-mère de Gaston Eyskens, âgée de 83 ans, pensionnaire dans leur couvent⁸⁰ ? Elles déclarent que la vieille dame leur a confié que son gendre est très favorable à l'abdication de Léopold III⁸¹. Les commissaires ne se contentent pas de ces révélations. Ils interrogent les deux Sœurs "sur *Madame Eyskens, sur la vie privée du Ministre*". Elles répondent que les Louvanistes sont "d'ordinaire contre M. et Mme Eyskens", notamment parce que ceux-ci se montrent "très orgueilleux"⁸². Jules Gérard-Libois note que "ce hearing ne contribue sans doute pas à éclairer les événements mais qu'il est révélateur de l'air du temps où était admis, même chez les bons catholiques, tout ce qui pouvait nuire à l'adversaire-traître"⁸³.

Au terme de ses travaux, la commission rédige un rapport, daté du 14 septembre et qui sera rendu public le lundi 18 septembre, à la suite de fuites dans la presse⁸⁴. Ce rapport "condamne – sévèrement mais plutôt brièvement – les menées révolutionnaires des gauches (les socialistes, les communistes et les libéraux)" et traite surtout "largement des responsabilités sociale-chrétiennes".

Il les présente sous trois rubriques: "les responsabilités gouvernementales", "les responsabilités au niveau du parti" et "les responsabilités personnelles"⁸⁵. Dans une première partie, le rapport constate "divers malentendus" ayant "amené la tragédie du 1er août"

Jules Gérard-Libois fait remarquer que "la tendance des conclusions est d'expliquer des situations non douteuses par des malentendus, évitant ainsi de dire des faits"⁸⁶ ou encore "permettant d'excuser d'office" certains comportements⁸⁷.

Dans ses conclusions, le rapport estime que "la confiance a été ébranlée au sein du parti et que la résistance des partis opposés au Roi a été encouragée par la présence, à des postes élevés, de membres du PSC qui ne partageaient pas la foi et les vues du parti dans la Question royale"⁸⁸.

En conséquence, il est demandé "avec insistance aux personnes qui constatent se trouver dans cette situation de refuser toute fonction politique importante ou d'y renoncer,

⁷⁸ En 1940, ce que l'on avait pu réuni des Chambres belges avait adressé des reproches au Roi sur sa dispute avec le gouvernement lors d'une brève réunion à Limoges, d'où ce nom.

⁷⁹ "sommigen opperden in hun paranoia zelfs dat Limogeards en/of Londenars als De Schrijver en Van Cauwelaert bewust mee een prerevolutionair klimaat hadden geschapen, om het pad te effenen voor een Waalse, marxistische staatsgreep"(Kwanten, 2001, 413).

⁸⁰ Gérard-Libois, 1987, 29

⁸¹ *Ibid.*, 29-30

⁸² *Ibid.*, 30

⁸³ *Ibidem*

⁸⁴ La publication du rapport de la commission d'enquête amenant la presse de mouvance chrétienne à se déchaîner, les oppositions étant criantes sur l'évaluation du travail des commissaires.

⁸⁵ Gérard-Libois, 1987 ; 37

⁸⁶ Comme par exemple "l'option de Léopold III en faveur d'un gouvernement tripartite" (Gérard-Libois, 1987, 37).

⁸⁷ Telles que "certaines absences de Paul van Zeeland à des moments stratégiques de la phase ultime" (Gérard-Libois, 1987, 37).

⁸⁸ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

considérant la nécessité de raffermir l'unité spirituelle du parti et faisant appel à leur désintéressement"⁸⁹.

Pourtant, la commission reconnaît dans ce même rapport que "*les éléments dont elle dispose ne lui permettent pas de condamner moralement des personnes déterminées*" et qu'elle a d'ailleurs "*la conviction qu'il n'y eut pas de trahison*"⁹⁰. Tout cela semble confus et contradictoire. Après avoir invité les coupables sociaux-chrétiens, qu'il n'a jamais nommés, à abandonner la scène politique, le rapport demande au Comité National de "*prendre, en respectant les droits de la défense, les mesures nécessaires pour écarter de ces fonctions les personnes se trouvant dans la situation visée*".⁹¹ Comprenez qui pourra.

Congrès extraordinaire et « replâtrage »

Le premier congrès extraordinaire du PSC a lieu, le week-end des 23 et 24 septembre 1950, dans la salle de *Aegidium*, parvis Saint-Gilles, à Bruxelles⁹². D'après Paul Theunissen, ce congrès "*constitue sans nul doute le fait politique le plus marquant de l'immédiate après-crise royale*". Il met en scène une "*singulière et habile contradiction entre paroles et actes, entre délibérations ronflantes pour la galerie et faits politiques décidés en coulisses*"⁹³

Le fait que ce congrès "*se tint avec retard par rapport aux dates prévues et annoncées*" est une première indication en soi, étant donné que c'est ce que "*souhaitaient les modérés, qui escomptaient des reports du congrès une baisse du ton des polémiques*"⁹⁴ (Les « modérés » souhaitaient cela, c'est vrai. Mais étaient-ils les seuls ? Toute l'histoire de la Question royale montre que le temps qui passe, à lui seul, n'apporte aucun apaisement...). Les jeunes sociaux-chrétiens étaient parmi les plus impatients pour la réunion d'un tel congrès. Leur Président Goor avait indiqué, le 3 août, lors d'un Conseil Général du parti, auquel il avait été convié à titre exceptionnel, qu'il serait impossible pour le PSC de rallier les membres de son équipe si "*l'épuration qu'ils demandent*" n'était pas rapidement effectuée.⁹⁵

Durant la première matinée du congrès, les représentants du parti siègent dans deux sections différentes, l'une française et l'autre flamande, afin de discuter des propositions de modifications statutaires. Cinq propositions se trouvent sur la table, émanant des arrondissements de Namur, de Dinant-Philippeville, de Bruxelles, de Turnhout et du député anversois Verlakt. Elles se penchent toutes sur l'éventualité de réformer le mode d'élection du Comité National⁹⁶. Une réforme des statuts nationaux du parti était prévue bien avant le dénouement de la Question royale⁹⁷.

Les deux sections sont très critiques envers le fonctionnement du PSC-CVP ainsi qu'à l'égard des hommes de la direction du parti. Au sein de la section française, présidée par le sénateur Etienne de la Vallée Poussin, le représentant de l'arrondissement de Dinant-Philippeville regrette que le Conseil Général du parti soit devenu "*une machine inutile, une machine à applaudissements*"⁹⁸. Pour sa part, Raymond Scheyven s'insurge contre un statu quo de la composition du Comité National, mettant en garde contre le danger de maintenir les

⁸⁹ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

⁹⁰ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

⁹¹ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

⁹² LLB, 24/9/1950, 1.

⁹³ Theunissen, 1986, 184

⁹⁴ Gérard-Libois, 1987,40

⁹⁵ LLB, 4/8/1950, 2.

⁹⁶ LLB, 24/9/1950, 1

⁹⁷ En effet, les réunions du Comité National du 21 juin et du 15 juillet 1950 traitaient du sujet, "un avant-projet des statuts modifiés" ayant été rédigé par le Secrétariat National et communiqué aux différents arrondissements, afin de connaître leurs réactions (GEHEC-UCL, *PdvP*, no. 394).

⁹⁸ LLB, 24/9/1950, 1.

"petites chapelles" qui ont fait tellement de tort au bon fonctionnement du P.S.C. Il a "*la conviction que des personnalités qui ne sont pas au Comité National devraient s'y trouver*".⁹⁹ Au sein de la section flamande, présidée par Vandeputte, le député anversois Verlakt déclare accepter "*qu'il y ait partage égal de mandats entre Flamands et Wallons*", même si "*cela ne répond pas à la situation de fait*"¹⁰⁰.

L'assemblée générale du congrès, présidée par le Président National van der Straten-Waillet, se réunit en début d'après-midi. Elle adopte la proposition de modifications statutaires de l'arrondissement de Bruxelles, la seule jugée applicable immédiatement.¹⁰¹ Le congrès vote un relèvement de 12 à 15 du nombre des représentants pour chaque aile linguistique au sein du Comité National, soit un Président d'aile, 6 membres élus directement par le Congrès, 6 membres désignés par les groupes de la Chambre et du Sénat et 2 membres cooptés¹⁰². Si le Congrès stipule que ni les membres élus directement au Congrès ni les membres cooptés ne peuvent être parlementaires, il relève à 6 le nombre de représentants des groupes parlementaires à la Chambre et au Sénat (3 flamands et 3 francophones), "*dont les chefs de groupe ex officio*"¹⁰³

Cette évolution poursuit le "*mouvement de récupération*" des parlementaires sociaux-chrétiens entamé dès 1947. A cette date, une réforme des statuts initiaux du PSC-CVP envisageait de limiter radicalement l'influence des groupes parlementaires, tant sur la politique générale que sur la direction du parti¹⁰⁴ Enfin, à sa demande, l'aile flamande du Comité National, obtient une plus grande autonomie, en contradiction avec les statuts de 1946 qui n'accordaient que peu de pouvoir aux deux ailes prises séparément¹⁰⁵.

Après l'adoption de ces modifications statutaires par une large majorité, le congrès reprend ses travaux dans le cadre des deux sections, afin d'entendre et de discuter le contenu du rapport de la commission d'enquête¹⁰⁶.

Au sein de la section française, présidée par un membre du Comité National, Ledoux, la parole est donnée au rapporteur de la commission, Paul Herbiet. Il se démarque des conclusions remises le 14 septembre¹⁰⁷. Après avoir signalé que "*la création de cette commission offrait de multiples inconvénients*" et qu'il était d'ailleurs lui-même "*assez peu rallié à l'idée*"¹⁰⁸, Paul Herbiet s'empresse de rappeler que les responsabilités politiques de l'issue de la Question royale "*remontent loin*". Il estime dès lors qu'il "*serait injuste de les faire peser*

⁹⁹ Raymond Scheyven pensant à "*toutes les personnalités qui ont une influence dans le parti, même si elles ne pensent pas comme le Comité National*" (LLB, 24/9/1950, 1).

¹⁰⁰ Le député reconnaissant qu'il ne serait pas raisonnable, pour l'instant, d'exiger "*la représentation des Flamands en proportion de leur force numérique*" (LLB, 24/9/1950, 1).

¹⁰¹ LLB, 24/9/1950, 1.

¹⁰² Le Comité National comptera dès lors 31 membres en comptant le Président National, ce qui va dans le sens des discussions ayant eu lieu au sein des deux sections linguistiques (KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1).

¹⁰³ De Wachter et a., 1996, 180

¹⁰⁴ Précisons que cette reconsidération de la place des parlementaires au sein de la structure du parti ne sera cependant pas totale, puisque si le nouveau Président National, élu le lendemain, est membre de la Chambre, ce n'est pas le cas des deux nouveaux Présidents d'aile (De Wachter et a., 1996, 179-180).

¹⁰⁵ Une aile flamande "*qui avait vécu toute l'affaire royale comme le dernier d'une longue série de diktats wallons*" (De Wachter et a., 1996, 51, 164).

¹⁰⁶ Le rapport de la commission d'enquête a subi "*quelques très légères modifications*" par rapport à sa version du 14/09. Ainsi, ce n'est plus "*une majorité de la Commission de contact qui avait admis des actes de détente le 31 juillet mais sa grande majorité, formule atténuant la responsabilité des négociateurs et du Premier Ministre*" (Gérard-Libois, 1987, 40).

¹⁰⁷ Expliquant à son auditoire que "*son exposé n'engage que sa responsabilité personnelle*", cette liberté lui ayant été laissée par ses collègues de la commission d'enquête (LLB, 24/9/1950, 2).

¹⁰⁸ Mais qu'il s'était malgré tout vu "*imposer la présentation du rapport*" (LLB, 24/9/1950, 2).

exclusivement sur le Gouvernement Duvieusart".¹⁰⁹ Lorsque le rapporteur de la section française aborde les responsabilités personnelles, il révèle qu'il "*ne s'est pas, personnellement, rallié aux conclusions de la commission d'enquête sur ce point*", jugeant que si les personnalités visées "*doivent être condamnées, on ne peut le faire sans les avoir entendues*"¹¹⁰. Au cours des débats, le sénateur Pierre Nothomb abonde dans le sens du rapporteur. Il confie qu'il n'est "*point partisan de cette espèce de cour de justice que fut la commission d'enquête*" et fait remarquer qu'en régime démocratique, "*la sanction ne peut consister qu'en la non-réélection des hommes dont on estime qu'ils ont commis des erreurs*"¹¹¹.

La séance de la section flamande, présidée par Jef Deschuyffeleer, se déroule dans un climat fort différent. En effet, le Président de la Commission, Michiel Vandekerckhove y défend son rapport et s'identifie complètement avec lui. Il reproche notamment au Cabinet Duvieusart d'avoir trop compté sur l'efficacité de "*souppes psychologiques*" au lieu d'agir¹¹². Après avoir posé la question de savoir si le tandem van der Straten-Waillet-De Schrijver avait négocié, au cours des heures décisives, au nom du P.S.C. ou en son nom propre, le Président de la commission prend le contre-pied de son *alter ego* de la section française. Il proclame son adhésion à la totalité des conclusions du rapport de la commission d'enquête¹¹³.

Michiel Vandekerckhove demande aux hommes visés par le rapport de renoncer non seulement à leur mandat parlementaire mais aussi "*d'abandonner toutes les fonctions politiques qu'ils remplissent*"¹¹⁴. Cette intervention est suivie par un discours du Président National, van der Straten-Waillet, qui déclare "*ne pouvoir admettre tout ce qu'a dit le rapporteur*". Il exprime le sentiment d'injustice qu'il ressent face à ces inquisiteurs qui exigent la tête de personnes qu'ils ont portées eux-mêmes aux postes où elles se trouvent. Le Président du P.S.C. en profite pour défendre la cause de Gaston Eyskens, de Frans Van Cauwelaert et de Jean Duvieusart, s'exclamant que l'ancien Premier Ministre "*ne tremblait pas comme une feuille*" et "*n'était pas un pleutre*"¹¹⁵.

La seconde journée, les sections française et flamande sont réunies séparément au cours de la matinée. La première se penche uniquement sur le rapport politique rédigé par Henri Lambotte, tandis que la seconde poursuit le débat sur le rapport de la Commission d'enquête entamé la veille.¹¹⁶

Au sein de la section française, Paul Van den Boeynants met en garde le parti contre "*des manœuvres tendant à accoler à certains [...] des étiquettes particulières*" qui pourraient conduire à une nouvelle division du parti selon le système des *standen*. Reprochant à certains membres du parti d'avoir "*cru nécessaire*" d'affirmer "*une supériorité numérique*", le député bruxellois insiste sur le fait qu'aucune "*partie du P.S.C.*" ne "*pourrait réaliser ses aspirations sans le consentement de l'autre*"¹¹⁷.

¹⁰⁹ LLB, 24/9/1950, 2.

¹¹⁰ Paul Herbiet étant d'avis que le congrès extraordinaire devait impérativement "*mettre un terme aux critiques*" (LLB, 24/9/1950, 2).

¹¹¹ LLB, 24/9/1950, 2.

¹¹² Le terme de "*souppes psychologiques*", utilisé par Michiel Vandekerckhove, suscitant des rires dans l'assemblée (LLB, 24/9/1950, 2).

¹¹³ LLB, 24/9/1950, 2.

¹¹⁴ Michiel Vandekerckhove terminant son discours en exhortant le PSC-CVP à maintenir sa majorité et son unité au sein d'une Belgique "*bâtie sur la patience des Flamands*", sous les applaudissements nourris de l'assemblée (LLB, 24/9/1950, 2).

¹¹⁵ LLB, 24/9/1950, 2.

¹¹⁶ LLB, 25/9/1950, 1.

¹¹⁷ LLB, 25/9/1950, 1 Quant au « *standen* », le CRISP commente : « Les partis sociaux-chrétiens, le Christelijke Volkspartij (CVP) et le Parti social-chrétien (PSC) rassemblent divers groupements et intérêts. Le CVP et le PSC se déclarent chacun parti de l'intérêt général et non celui d'une classe sociale déterminée. Les deux partis sont,

La section flamande accorde un droit de réponse à Michiel Vandekerckhove, à la suite des réactions virulentes qui ont suivi son discours, notamment celles indignées d'August De Schrijver et de Frans Van Cauwelaert¹¹⁸. Le Président de la commission d'enquête, après avoir assuré les auditeurs que les membres de sa commission "n'ont été animés d'aucun sentiment de vengeance", explique que la commission reproche seulement au Gouvernement Duvieusart "d'avoir capitulé avant de combattre". Même lorsque Paul-Willem Segers tente de riposter en lui demandant ce qu'il serait advenu de Léopold III en cas d'obstination de la part du Cabinet Duvieusart, Michiel Vandekerckhove ne change pas de point de vue, se bornant à répondre que "tout ce qui est grand est dans la tempête"¹¹⁹ (C'est à dire une connerie, et une connerie creuse. Une connerie qui a peut-être de l'envolée littéraire, mais une connerie quand même).

Les élections du 24 septembre portent à la Présidence Nationale du parti le député gantois Théo Lefèvre, qui l'emporte de justesse sur son opposant Maurice Van Hemelryck¹²⁰. Au Comité National sont élus Paul Herbiet comme Président de l'Aile Wallonne et Jef De Schuyffeleer comme Président de l'Aile Flamande¹²¹. Ce renouvellement du Comité National est considéré comme "assez spectaculaire" pour un tel niveau de pouvoir¹²².

Les discours de clôture traduisent une volonté de mettre fin aux querelles intestines. Dans son allocution, le Président National sortant se réjouit du fait que "le navire soit toujours à flot et que son équipage n'ait perdu ni courage ni confiance". (Le Président van der Straten-Waillet ne méritait, comme on le voit, aucun reproche pour s'être montré exagérément innovant ou original en matière d'art oratoire. Si la ville de Paris percevait des droits d'auteur à chaque fois qu'un orateur en panne d'inspiration recourt à son « *Fluctuat nec mergitur* », on roulerait à l'œil sur toutes les lignes de la RATP). La tenue de ce congrès extraordinaire démontre, selon lui, que "le parti tout entier s'est ressaisi"¹²³. François-Xavier van der Straten-Waillet met en garde les nouveaux chefs du parti "contre cette sorte d'esprit de suspicion malade à l'égard des hommes politiques et des dirigeants", avant de laisser la parole à son successeur¹²⁴. Celui-ci, Théo Lefèvre, entame son discours en comparant avec humour son intronisation à celle de Marie de Bourgogne. Il confie qu'il ne peut s'empêcher de penser aux conditions dans lesquelles la duchesse avait été appelée à régner sur les XVII provinces, après la décapitation de tous ses conseillers¹²⁵. Le nouveau Président National conclut en insistant sur le danger pour les sociaux-

statutairement, des formations non confessionnelles, bien qu'ils se présentent comme les défenseurs politiques du monde catholique et que leur base électorale se situe dans la fraction catholique de la population. Si, à l'origine, les sociaux-chrétiens flamands et wallons constituaient un seul et même parti, en 1968, le CVP et le PSC sont devenus deux partis autonomes qui défendent les intérêts de leur propre communauté linguistique. Chacun de ces partis est le centre d'un champ de tension où des groupes entrent régulièrement en conflit, cause des difficultés que rencontrent les opposants du CVP et du PSC pour aborder ces partis complexes et hybrides il est rare, en effet, que les sociaux-chrétiens adoptent des positions non ambiguës ». (Courrier hebdomadaire n° 1134 – 1135 : « *Les standen dans les partis sociaux-chrétiens* », par J. Smits, 1986

¹¹⁸ "Van 23.00 uur tot middernacht nam De Schrijver het woord met een toespraak die veel bijval oogstte en volgens aanwezigen en pers een kentering betekende in de verbeterde congressfeer" (Kwanten, 2001, 416; LLB, 25/9/1950, 1).

¹¹⁹ LLB, 25/9/1950, 1

¹²⁰ Van Hemelryck jouissant pourtant "du soutien de la direction du parti". Il faut souligner que c'est la première fois depuis la création du PSC, en 1945, que "plus d'un candidat s'est présenté devant le collège électoral compétent", la procédure ayant eu au cours de ce congrès extraordinaire "un caractère démocratique inédit" (De Wachter et a., 1996, 180).

¹²¹ Paul Herbiet l'emporte facilement sur Augustin Roberti, le Président d'Aile sortant (LLB, 25/9/1950, 2). De Schuyffeleer gagne largement contre Delpont et De Man (*Ibid.*).

¹²² Gérard-Libois, 1987, 42

¹²³ LLB, 25/9/1950, 2.

¹²⁴ LLB, 25/9/1950, 2.

¹²⁵ Ce qui provoque l'hilarité générale de son auditoire (LLB, 25/9/1950, 2).

chrétiens de poursuivre "le jeu d'épuiser rapidement les Présidents et les Premiers Ministres".¹²⁶ Finalement, après une dernière intervention du Premier Ministre Joseph Pholien, "le congrès est levé aux accents de la Brabançonne".¹²⁷

Conséquences

La Question royale a-t-elle divisé le Parti Social-chrétien ou a-t-elle contribué à ressouder les sociaux-chrétiens en les obligeant à se livrer à un examen de conscience salutaire? Le renouvellement du Gouvernement de 1950 fournit des éléments de réponse. La mise à l'écart ou le maintien des Ministres du Cabinet Duvieusart dans le Cabinet Pholien ne semblent pas avoir répondu à des critères politiques bien établis mais guère davantage à une logique de sanction à l'encontre de personnalités dont la fibre royaliste est jugée insuffisante. Il s'agit plutôt d'une de ces opérations de propagande en trompe-l'œil où l'on frappe tout le monde pour apparaître comme « impartial ».

Il en résulte un marchandage complexe destiné à satisfaire toutes les composantes du parti. Leur charge n'a pas été retirée aux Ministres occupant un département stratégique lors de la crise, comme le prouve le maintien à son poste de Paul-Willem Segers. Alors que le Ministère des Communications conservé par Segers englobait à l'époque, outre les domaines communément admis, la gestion des messages émis par l'INR, qui constitua un des points gravement défailants dans la politique du Cabinet Duvieusart lors de l'issue dramatique de la Question royale¹²⁸.

Le dénouement de la Question royale semble avoir servi de prétexte à certains membres du P.S.C. pour tenter d'exclure du parti des personnalités appartenant à une tendance différente de la leur. Ce qu'ils réussirent à imposer en partie, plusieurs Ministres du Cabinet Duvieusart entamant une véritable *traversée du désert* à partir de 1950, avant de tous réapparaître plus ou moins rapidement.

Alors que Jean Duvieusart revient au gouvernement dès janvier 1952, en tant que Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, Gaston Eyskens, Pierre Wigny et Albert De Vleeschauwer devront attendre jusque 1958, avant de retrouver les postes de Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et Ministre de l'Agriculture¹²⁹.

Comment interpréter le *jeu de chaises musicales* auquel donne lieu la mise en place du nouveau Gouvernement Pholien ou le règlement de comptes qui s'exprime par le truchement de la commission d'enquête? Un fait qui frappe, même s'il ne débouche pas sur une interprétation complète, c'est que ce ne sont pas toujours les mêmes qui s'en prennent aux mêmes autres. Van Zeeland, par exemple, tout en sanctionnant des « royalistes tièdes » semblait aussi s'attendre à des mesures dirigées contre les « ultraléopoldistes » et s'est donc « délesté » en conséquence. Une des composantes de ce « flou artistique » est qu'on ne semble pas trop sûr de quelle est, dans le parti, la tendance majoritaire ou prépondérante.

La fracture indéniable au sein du PSC-CVP n'est cependant pas reconnue par le parti. Une note de synthèse du Secrétariat National, consécutive au congrès extraordinaire, indique que, "dans les actes posés par les sociaux-chrétiens durant la Question royale ou lors de son dénouement", il n'apparaît pas "de différence d'attitude globale ni suivant l'appartenance à un stand ni entre Flamands et Wallons".¹³⁰

¹²⁶ Théo Lefèvre faisant remarquer que le PSC ferait bien de prendre exemple sur les socialistes, "qui se montrent plus ménagers de leurs hommes" (LLB, 25/9/1950, 2).

¹²⁷ LLB, 25/9/1950, 2.

¹²⁸ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61

¹²⁹ MABILLE, 1986, 316

¹³⁰ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

Ces conclusions du P.S.C. manquent de réalisme. En fait, on peut déceler une triple ligne de fracture au sein du parti: selon le degré d'attachement à la personne de Léopold III, selon des considérations socio-économiques et selon un clivage communautaire. A posteriori, "on sait que le P.S.C. se trouvait très divisé devant le problème du non-retour du Roi Léopold III" et que "diverses tendances s'y affrontaient". Certains membres du parti "se prononçaient en faveur du retour du Roi sans conditions, d'autres n'excluaient pas le retour du Roi, mais accueillait d'un œil favorable la mise en avant de Baudouin, voire envisageaient une délégation de pouvoir", tandis qu'un "troisième groupe s'exprimait en faveur de l'effacement pur et simple"¹³¹. En d'autres mots, il y avait des léopoldistes, des monarchistes, et d'autres encore qui se seraient accommodés d'une autre forme de démocratie que la monarchie constitutionnelle.

Le parti ne tira pas les conclusions qui s'imposaient sur le fait que certains de ses leaders n'adhéraient que *du bout des lèvres* au point numéro un de son programme relatif à la Question royale. Par ailleurs, l'opposition, au sein du PSC-CVP, entre un courant conservateur et la démocratie chrétienne est réelle comme tendent à le démontrer une déclaration du Secrétaire Général de la CSC à l'occasion du congrès extraordinaire ou les articles de l'*ultra-léopoldiste* Jo Gérard dans l'hebdomadaire *Europe Amérique*.

Le Secrétaire Général Dereau faisait remarquer que "les travailleurs chrétiens ne pourraient accorder leur confiance à un parti qui qualifie le progrès social de marxisme" et que les syndicats chrétiens considéreraient d'ailleurs "l'arrivée de tels hommes aux postes de direction comme un coup de barre vers la réaction et comme un abandon des principes du programme de Noël 1945"¹³². Il exprimait là un point de vue fréquemment avancé à l'époque dans les milieux chrétiens : la religion est encore une barrière contre l'acceptation du marxisme.

Le 31 août 1950, Jo Gérard écrit regretter que "les Ministres s'installent Rue de la Loi après avoir reçu l'investiture de la seule force cohérente et organisée qui domine leur parti: le syndicalisme chrétien". D'ailleurs, il se montre convaincu que le congrès extraordinaire "verra s'affronter les gauches du parti et une droite beaucoup moins forte qu'en apparence", stigmatisant le fait que la droite sociale-chrétienne se trouve "peu ou pas représentée dans les rouages du PSC et dans les cabinets ministériels"¹³³.

Enfin, la question communautaire, apparue lors du congrès extraordinaire de septembre, n'est pas anodine, comme le confirme l'incident qui oppose le sénateur Pierre Nothomb au quotidien flamand *Het Volk* au cours des mois de septembre et d'octobre 1950. Le directeur du *Volk*, Karel Van Cauwelaert, accusant Pierre Nothomb, dans une lettre du 13 octobre 1950, d'avoir été le premier à écrire un article désignant, "à la vindicte des royalistes déçus, certaines personnalités flamandes, sans d'ailleurs produire contre elles un argument ou une preuve"¹³⁴.

Pour élargir la réflexion on peut se demander si le PSC-CVP avait réussi à éliminer les *fantômes* du Parti Catholique ou de l'Union Catholique, lorsqu'il publie, au début de 1946 son Programme de Noël, sous le titre « *Les chantiers sont rouverts. Quel sera l'architecte?* »

Tout lien organique avec les *standen* était aboli. Il y avait à cela une excellente raison, mais elle était historique beaucoup plus que liée intrinsèquement à quelque dynamique interne du PSC. Elle se situe encore une fois dans ce « coup de barre à gauche » qui s'est produit à la Libération. Dans les années '30 et '40, le discours sur le « parti du bien commun » avait évolué, chez certains, en un discours corporatiste fascisant. Il fallait effacer cela.

¹³¹ Dujardin, 2004, 201

¹³² *LLB*, 24/9/1950, 2

¹³³ Jo Gérard, in *EA*, 31/8/1950, 17 et 19

¹³⁴ GEHEC-UCL, *PPN*, no. 5110 bis

En effet, le projet du PSC-CVP avait "*pour premier but d'écarter les standen des rouages et des centres de décision du parti*", le parti, "*neuf dans sa structure, ne reconnaissant formellement aucun groupe spécial, aucune organisation sociale ou culturelle*". Raison pour laquelle "*le PSC-CVP unitaire de 1945 ne s'est pas appelé démocrate-chrétien mais bien social-chrétien*", la démocratie chrétienne ne constituant "*qu'une des sources du PSC-CVP, lequel ne s'identifiait pas avec celle-ci en 1945*"¹³⁵.

Les *standen* auront beau être gommés, ils reparaîtront d'une manière ou d'une autre. Le « Mouvement Ouvrier Chrétien » annonçait clairement par son nom ce qu'il était. Et Paul Van den Boeynants, quelques années plus tard, fondera une sorte de « tendance organisée » à l'intérieur du PSC, le CEPIC, dont la référence aux « patrons, indépendants et cadres » est, à l'autre bout de l'échiquier, non moins claire.

En 1950, le problème ne semble pas résolu. Il convient donc de refermer "*cette page douloureuse de l'histoire de la Belgique*" en rappelant que la tâche de l'historien n'est pas "*de porter un jugement sur les options politiques des uns ou des autres, mais de reconstruire et d'interpréter le mieux possible des faits*" dit Dujardin¹³⁶ qui ajoute que, de surcroît, parce que "*tous les acteurs de la Question royale se sont trouvés devant des problèmes fort complexes et n'avaient pas connaissance de tout ce que nous savons aujourd'hui*", il paraît judicieux d'avoir à l'esprit une remarque pertinente de Paul-Henri Spaak: "*à certaines époques, ce qui est difficile, ce n'est pas de faire son devoir, c'est de savoir où il est*". C'est en effet ce qu'écrivit ce « leader socialiste » (qui souvent erra un peu pour trouver où était le devoir mais montra toujours un sens très sûr de son intérêt) dans *Le Peuple*, du 19 juillet 1951¹³⁷, soit trois jours après l'abdication définitive de Léopold III en faveur de son fils Baudouin.

Mais faut-il vraiment en rester là ? Et plutôt que de se perdre dans les couloirs du PSC et dans les intrigues politiciennes qui pouvaient s'y dérouler, ne devrait-on pas retourner à l'essentiel et se demander quel était l'enjeu réel de la Question royale.

« J'ai sové le brol » ou le Congo parmi les enjeux réels de la Question royale ?

Le Prince Charles, au sortir de sa fonction de Régent, exprima en bruxellois son opinion sur le rôle qu'il avait joué en disant « *J'ai sové le brol* ». *Le brol*, c'est-à-dire en langage plus académique, « le machin » ou « le bidule ». Ce « brol » que Charles de Flandre a sauvé, qu'était-ce exactement ?

Plus haut, j'ai parlé du « consensus mou » des Belges autour de la monarchie. Léopold III avait réussi à tant et si bien irriter une partie du peuple qu'il ne bénéficiait plus, lui personnellement, de ce consensus. Il reparaît dès qu'on interpose ou substitue le Régent, puis le Prince Royal. C'est au fond son acharnement à vouloir réoccuper le Trône qui a failli faire de la Belgique une république. Mais où aurait été alors le problème ?

En 1830, le mot « république » faisait peur et c'est la raison pour laquelle le nouvel état prit la forme d'une monarchie constitutionnelle. Mais en 1944, on n'en était plus là, il y avait un peu partout de sages républiques bourgeoises et plus personne ne voyait dans les républicains de dangereux maniaques ne pensant qu'à installer partout des guillotines. Les grands groupes d'intérêts belges (dont les plus puissants étaient aussi des holdings « congolaises ») savaient depuis belle lurette que leurs confrères français n'étaient pas plus encombrés par le Président

¹³⁵ De Wachter et a., 1996, 30, 163

¹³⁶ Dujardin, 2004, 255

¹³⁷ Dujardin, 2004, 256

de la République qu'ils ne l'étaient par le Roi. Peut-être devrait-on même dire « Au contraire ! ». La république, en soi, n'était plus un épouvantail et ne faisait plus peur.

D'autre part, il faut se rappeler cette plaisanterie faite déjà par Léopold II, qui disait que « *tout son personnel était républicain* ». La Belgique est née comme monarchie constitutionnelle, et n'a pas de tradition antérieure de royauté absolue ou sacrée¹³⁸ à laquelle se référer. Le royalisme, au sens où il signifierait une allégeance personnelle au monarque, entouré d'une auréole presque mystique, y est chose presque inconnue. Ceux qu'on a appelé les *ultra-léopoldistes* cultivaient l'idée d'un tel lien « féodal » avec le Roi. On a vu qu'ils étaient minoritaires, dans un parti pourtant, en principe, unanimement royaliste ! Le roi, pour la plupart des Belges, fait partie d'un ensemble d'institutions et, dans une certaine mesure, les symbolise¹³⁹. Rien de plus.

Octobre 17 et Loppem 18

Il faut retourner à ce que dit Godfried Kwanten, « *certains poussaient la paranoïa jusqu'à penser que des « Limogeards » et/ou des « Londoniens » comme De Schrijver et Van Cauwelaert pouvaient avoir contribué, de leur plein gré, à un climat prérévolutionnaire, afin d'ouvrir la voie à un coup d'état wallon et marxiste* ». Exprimé de la sorte, le mot « paranoïa » n'est pas trop fort, car c'est purement et simplement une folie ou un fantasme.

Il faut tout de même tenir compte aussi de ce que nous avons vu lorsque, le 5 avril 1885, cinquante-neuf sociétés ouvrières ont fondé le Parti ouvrier belge. Le renoncement tactique des socialistes gantois, troquant le vocable « parti socialiste » contre l'appellation de « parti ouvrier », permit au POB de voir le jour. Cette concession est destinée à rallier les modérés que le socialisme (le mot comme la chose) effraie encore. Bien plus que l'épithète, les pères fondateurs du POB vont abandonner la substance même de la doctrine socialiste en subordonnant leurs convictions idéologiques à la réussite de leur projet politique.

Dans le programme du parti mis au point en août 1885, les allusions au remplacement du régime capitaliste par un régime de propriété collective restent timides, presque anecdotiques. Le programme socialiste est avant tout revendicatif. Le volet économique et social aborde la réglementation du travail. Le POB réclame la suppression du travail des enfants, la limitation du travail des femmes, la réduction du temps de travail, l'instauration d'un jour de repos hebdomadaire, le contrôle sanitaire des entreprises et une réglementation sur les accidents de travail.

La gauche belge n'a jamais été un lieu où l'on s'est beaucoup échauffé sur des considérations idéologiques. On y est pragmatique, beaucoup plus qu'idéologue. La tactique prend fréquemment le pas sur la stratégie. Pour constituer le POB, on a regroupé une masse impressionnante d'organisations populaires qui existaient déjà : caisses d'entraide, de grève, de chômage, de maladie, syndicat, coopératives... En Belgique le social, c'est avant tout l'entraide du peuple face à des problèmes éminemment pratiques, et dans ce domaine, les réalisations belges sont remarquables. Améliorer la condition ouvrière par des horaires de travail moins long, la suppression du travail des enfants, de meilleurs salaires, des logements décents, une meilleure instruction, des assurances contre le chômage et la maladie, voilà ce qui était au centre

¹³⁸ Beaucoup d'institutions dites « royales » ornent le papier à lettre d'une couronne, mais il n'y a pas, en Belgique, d'autre couronne que ces dessins. Les rois ne sont pas couronnés. Leur entrée en fonction consiste simplement en une prestation de serment, par lequel le nouveau souverain s'engage à respecter la Constitution... qui ne lui donne guère de pouvoirs. Il n'y a donc aucun de ces actes, hérités du passé et à l'allure quasi-sacramentelle, qui servaient à hausser le souverain au dessus des autres hommes.

¹³⁹ Il les symbolise même à tel point qu'une certaine hostilité de principe à la monarchie est une marchandise qui voyage, au gré de la satisfaction ou de l'insatisfaction que l'on ressent pour les institutions belges. Pendant longtemps, et c'était encore le cas lors de la Question royale, ce fut une caractéristique de la conscience wallonne. Depuis que les revendications identitaires flamandes, au départ culturelles et religieuses, sont devenues plus économiques et politiques, la tendance s'est inversée.

de l'attention, beaucoup plus que les théories sur la lutte des classes, la fin du capitalisme et le pouvoir des prolétaires.

Le « *coup d'état wallon et marxiste* » hantait les cauchemars de gens qui n'avaient pas la moindre idée de ce qu'était le marxisme. Cauchemars aggravés par la guerre froide et l'idée que « *Ils vont nous amener les Russes* »... que l'on ne connaissait que par « Tintin au Pays des Soviets ». Ce que l'on voyait comme « complot communiste » et « subversion rouge », c'étaient les revendications ouvrières. Et les démocrates-chrétiens étaient soupçonnés d'y prêter la main parce que, proches de la CSC, ils tendaient à considérer ces revendications comme en grande partie fondées.

Or, il suffit de regarder les dates de lois et arrêtés instituant en Belgique les différentes composantes de la sécurité sociale, pour se rendre compte qu'il y a deux périodes privilégiées qui ont été plus que toute autre fécondes en réalisations dans ce domaine : les fins des deux Guerres Mondiales. Après la Guerre de 14, il y a eu les Accords de Loppem et après celle de 40, les systèmes de sécurité et de concertation sociales encore en vigueur aujourd'hui dans leurs grandes lignes ont été mis en place, dans l'ensemble, sous la Régence du Prince Charles.

Pour apprécier ce que l'on entend par « coup d'état », il faut se rappeler novembre 1918 quand, pour les catholiques conservateurs, il ne peut être question que du « *Coup de Loppem* ». A leurs yeux, les pourparlers auxquels aucun représentant des catholiques conservateurs n'a été mêlé, ont été manipulés par les socialistes qui ont menacé de créer des troubles. Les catholiques n'ont pas pu s'y opposer et ont été bernés. Les conservateurs présentent alors le contenu démocratisant du programme gouvernemental comme le résultat de manœuvres socialistes pernicieuses. Le mythe du « *Coup de Loppem* » restera dans l'entre-deux-guerres, une constante dans la littérature catholique conservatrice¹⁴⁰.

Le « coup d'état » auquel on pense ce n'est pas Pétrograd, Octobre 17, même si cela fait une belle référence littéraire. C'est Loppem, novembre 18¹⁴¹. Il s'agit d'un « coup de force » imposant la satisfaction des revendications populaires, contre l'ordre légal et naturel des choses qui doit bien entendu protéger la propriété. « N'est-ce pas Dieu lui-même qui a voulu que les riches soient riches et les pauvres, pauvres. Respectons Sa volonté. Amen ! », diront les plus dévots.

En fait, même en tenant compte de l'hystérie anticommuniste provoquée par la guerre froide, les gens qui ont vraiment cru au risque de voir des sidérurgistes wallons braillant « l'Internationale » s'emparer du Palais Royal pour y faire flotter le drapeau rouge et instaurer la « République populaire soviétique de Belgique » ne devaient pas être très nombreux et ce ne devaient pas être non plus, si l'on veut bien me passer l'expression, les plus malins de la bande. Ce qui était en cause c'était la « poussée à gauche » de l'après-guerre, et ses répercussions quant à la satisfaction de revendications populaires.

Deux remarques d'imposent ici.

S'il y a eu un « coup » à Loppem, cela a été un coup « royal ». Le grand artisan de ces accords a été, sans conteste, Albert I^{er}. Cet argument n'a jamais été invoqué par le Parti Catholique pour y rallier ses troupes. Le « royalisme » semble être ici un article à géométrie variable. On le tire de son sac à malice ou on l'y remet suivant ses besoins. Il y a là de quoi suspecter l'attachement à la personne de Léopold III de n'avoir pas été inspiré uniquement par le principe monarchique. Il avait donné des gages de son attachement à l'Institution qui compte :

¹⁴⁰ Voir H. HAAG, «Le témoignage du Roi Albert sur Loppem (Février 1930)», *Bulletin de la Commission Royale D'Histoire*, CXLI, no. 4, p. 313-347

¹⁴¹ Et, il faut bien l'admettre, si on ne se base que sur la stricte orthodoxie juridique, Loppem a bien été une sorte de coup d'état, ou en tous cas un épisode devant lequel un juriste pointilleux se doit de froncer les sourcils. La légalisation des accords a posteriori par le Parlement leur a conféré une légalité qu'ils n'avaient pas au départ.

la Propriété. Peut-être aussi, puisqu'on le soupçonnait de « collaboration » paraissait-il un « parapluie » utile pour une Droite sur qui pesait, à l'époque, le même soupçon.

D'autre part, s'il nous semble aujourd'hui évident que l'on peut être d'accord sur le plan politique sans l'être sur le plan philosophique ou religieux, et que donc un « marxiste chrétien » n'est pas une chose impensable, on ne pensait pas de même il y a soixante ans. Et ceci, des deux côtés de la barrière, au moins en ce qui concerne les gens convaincus, adhérents inscrits dans des partis politiques. Un Libéral ou un Socialiste étaient, pour ainsi dire par définition, certainement anticléricaux et probablement athées¹⁴². Ce fut un obstacle très réel à l'unité d'action entre les organisations ouvrières appartenant à des familles philosophiques différentes. Et sans doute aussi une bonne raison pour faire appel à l'épouvantail soviétique « persécuteur de la Foi ».

Le « législateur ordinaire »

Mais revenons au Régent. Le « broil » qu'il a sauvé, c'est certainement la Monarchie, mais pour quelle raison était-elle essentielle dans une lutte où visiblement l'enjeu essentiel consistait en réformes sociales ? Le Roi signe les lois, mais ne les rédige pas.

Admettons un véritable scénario de « politique - fiction » : une majorité « socialo – communisto – démocrate chrétienne » votant, au Parlement, une loi qui décréterait la collectivisation intégrale de l'économie belge, que se passerait-il ? Le Roi n'aurait pas d'autre choix que de la signer. Un refus de sa part aboutirait au maximum à ce que le Parlement constate qu'il est dans l'impossibilité de régner, ce qui entraînerait la promulgation sous la signature de tous les ministres. Cela signifierait au mieux un retard de quelques heures. Maigre résultat ! Certes, il était assez probable qu'un changement de régime à orientation progressiste aurait aboli la royauté. Mais il l'aurait fait par principe beaucoup plus que par nécessité. Et, de toute façon, une telle « conspiration » n'existait tout simplement pas. Et elle n'existait pas parce qu'elle aurait été inutile : à l'intérieur de la démocratie bourgeoise telle qu'elle existe en Belgique, le Roi, face à un gouvernement résolument progressiste appuyé au Parlement par une solide majorité de même tendance serait un obstacle dérisoire. Du moins pour ce qui regarde la Belgique...

Mais le Roi est aussi le « législateur ordinaire » du Congo et l'une des seize personnes, pas une de plus, qui, ensemble, ont un pouvoir absolu sur la Colonie.

Dans le chapitre du « Temps du Roi » consacré plus spécialement à Emile Vandervelde, nous avons constaté : « *Que la bourgeoisie belge mette la main sur le Congo ou qu'il reste dans les griffes de Léopold fait peu de différence. Malgré tout ce que l'absolutisme de l'EIC peut avoir de suranné, cet Etat n'a rien d'aristocratique et l'exploitation des Noirs du Congo est une exploitation capitaliste bourgeoise. Les ressources du Congo seront toujours, entre les mains de la classe dominante, une arme à double tranchant contre le prolétariat. On pourra utiliser les richesses venant du pillage de la colonie, soit comme un moyen d'acheter la classe laborieuse de la métropole en lui abandonnant des miettes du profit colonial, soit comme un moyen de la combattre.* »

La guerre froide fournissait de beaux thèmes de propagande, mais créait une situation où les possédants n'avaient guère le choix. Une seule politique possible s'ouvrait devant eux : lâcher du lest et faire croire qu'il pouvait exister un « capitalisme à visage humain ». Cela signifierait qu'au moins pendant quelques temps il leur faudrait accepter en Belgique des taux de profit assez bas. Ils freineraient d'ailleurs des quatre fers et ne lâcheraient ce lest que petit à

¹⁴² Aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, à l'époque, la définition populaire du « sjosjelist » ou du « socialisse », c'est un homme qui ne va pas à la messe.

petit, feignant de céder devant la combativité de ceux qu'il s'agirait, en fait, d'acheter ou de réprimer. Cela serait possible, et même aisé, s'ils pouvaient continuer, de façon certaine, à compter sur les superprofits venant du Congo.

Voilà le « broil » et voilà l'enjeu !

Le Congo, nous l'avons vu, a été organisé pour être une colonie de capitaux industriels et une chasse gardée des très grandes entreprises. Les holdings assez « baraquées » pour avoir accès au terrain congolais sont les plus puissantes de Belgique et donc les leaders du camp des capitalistes et des financiers. A l'époque où éclate la deuxième guerre mondiale, selon les estimations de l'époque, la Société Générale contrôlait directement ou indirectement 800 entreprises, soit 40 % du patrimoine industriel de la Belgique. Au Congo, sa place était encore plus importante. Juste avant l'indépendance, 70 grandes sociétés qui formaient 3 % du nombre total des entreprises, employaient 51% de tous les salariés de la colonie. Dix entreprises regroupaient 20% des travailleurs congolais. Trois quarts du total des capitaux investis étaient concentrés dans 4% des entreprises. Quatre groupes financiers belges ont contrôlé la plus grande partie de l'activité économique dans la colonie belge : la Société Générale de Belgique (de loin le plus important : La Société Générale seule contrôlait 5,4 milliards de francs d'investissements sur un total de 8,3 milliards, c'est à dire 65 %.), Brufina (un groupe lié à la Banque de Bruxelles) et les groupes Empain et Lambert. Une telle concentration de puissance permet des projets économiques ayant une ampleur et un impact énorme

Rappelons ce que disait Pierre Ryckmans, au moment où il quittait le Congo en 1946. : *« L'ensemble des sociétés de capitaux belgo-congolaises a réalisé pour les treize derniers exercices d'avant-guerre — 1927 à 39 — 7 835 millions de fr. de bénéfices nets pour 7.239 millions fr. de capitaux versés y compris les primes d'émission. Elles ont payé 30 millions de fr. d'impôts, moins de 12 % du total. Pendant la même période, le Congo a versé 5.366 millions de dividendes aux actionnaires belges »*. A propos de l'uranium, il écrit en janvier 1946 qu'à son avis, l'uranium doit être soumis à un régime spécial: *« Ce produit de mort, cette terrible richesse dont nous sommes dépositaires ne peut pas devenir source de dividendes. Que l'Union minière nous ouvre ses livres; qu'on l'indemnise pour ses dépenses; qu'on lui laisse pour son travail une rémunération modérée, 10 à 15 % par exemple sur ses dépenses effectives, et que le solde passe à l'Etat »*¹⁴³. En 1950, la « question de l'uranium »¹⁴⁴ n'est toujours pas réglée. Elle ne le sera que quelques années plus tard et très largement en faveur de l'UMHK.

Il est, semble-t-il, assez peu nécessaire de faire un dessin. Avec les richesses venant du pillage de la colonie, on aura largement les moyens d'acheter la classe laborieuse, soit en gros, en lui faisant des concessions sur le plan social, soit en détail, en achetant ses représentants syndicaux ou politiques. Il suffira pour cela de lui abandonner des miettes du profit colonial. Et si nécessaire, on aura aussi les moyens de la combattre.

Le bon fonctionnement de ce système repose entièrement sur un postulat : il faut que les choses ne s'écartent pas trop du système qui a tourné si bien au profit de la Haute Finance de 1908 à 1940. Celui-ci repose, formellement, sur la Charte coloniale, mais aussi sur la manière dont celle-ci a été lue, expliquée, interprétée et appliquée durant une quarantaine d'années. Même les textes écrits peuvent être « sollicités », et certaines des dispositions dont il est question ici ne furent jamais inscrites dans un texte.

¹⁴³ Vanderlinden, page 600

¹⁴⁴ Ironie du sort : l'un des rares débats parlementaires qui eut lieu sur cette question ne retint qu'une très petite partie de l'attention qu'il eût mérité, parce qu'il eut lieu deux jours avant la consultation populaire sur la Question royale, et que celle-ci monopolisait toute l'attention.

Le Parlement belge aurait parfaitement pu légiférer pour le Congo. Il se borna à en voter les budgets et à entendre de rares interpellations. L'Etat n'avait aucune obligation de n'user en rien de ses droits d'actionnaire de ces grandes sociétés (parfois même d'actionnaire majoritaire) pour en influencer la marche. En pratique, il était entièrement à la remorque des groupes financiers et n'avait pour eux qu'obséquiosité et prévenance. Il n'existait aucune obligation de ne confier le portefeuille des Colonies qu'à un ministre catholique, la plupart du temps, ou à un Libéral. Le Congo belge a été enveloppé d'un épais rideau d'ignorance, qui faisait bien l'affaire de ceux qui l'exploitaient. Syndicalisme, opinions de gauche s'y sont heurtés à de multiples barrières. Le débat politique y était impensable, l'unanimité patriotique de rigueur, le devoir de réserve, caricatural. Rien de tout cela n'était obligatoire.

C'étaient l'abstention et la timidité de l'Etat qui permettaient l'existence d'un directoire de seize personnes ayant tout à dire sur le Congo. Ces seize personnes sont, mis à part le Roi et le Ministre des Colonies, les 14 membres du Conseil colonial.

La Charte Coloniale avait mis en place un conseil de 14 membres (quinze avec le Ministre des Colonies qui le préside), dont 8 nommés par le Roi et 6 par les Chambres (3 par la Chambre et 3 par le Sénat). Chaque année, un conseiller était remplacé, alternativement parmi les membres « royaux » et les « parlementaires¹⁴⁵ ». Cela revient à dire que les nominations se faisaient, suivant la catégorie concernée, pour 8 ou pour 6 ans. Il y a trop peu de membres, et ils ont des mandats trop longs pour que l'on puisse vraiment parler de démocratie ou de représentativité. En outre, les conseillers nommés par le Roi avaient en permanence la majorité, même dans l'hypothèse où les 6 « parlementaires » et le Ministre auraient voté de façon unanime.

Les conseillers sortants pouvaient être réélus. Aucun membre activement au service de l'administration coloniale ne pouvait en faire partie. Par contre, dans la pratique, les membres en retraite de cette administration furent nombreux à y siéger. La plupart d'entre eux, après avoir servi durant une carrière complète dans l'administration, avaient passé ensuite au moins quelques années au service d'une Grande Compagnie.

Tous les projets de décrets devaient être soumis au Conseil. Son avis demeurait consultatif, mais en pratique, il fut toujours suivi. Le Parlement n'intervint sur le Congo que sur des questions mineures, bornant sa compétence le plus souvent à l'examen annuel du budget de la Colonie. Le Conseil fut donc par excellence l'instance où se situaient les discussions sur la législation du Congo.

Les défenseurs du Conseil Colonial invoquent en sa faveur que « *la politique n'y entrait pas* ». Ils se gardent bien de dire que, si la politique n'y entrait pas, la Haute Finance y avait ses petites et ses grandes entrées. Quand on parle de cette « absence de politique », il faut entendre, bien sûr, la politique au sens partisan du terme, au sens des luttes et rivalités de partis. Il est clair que si, par exemple, on lui avait confié aussi la vérification du budget de la colonie, donc une possibilité d'intervenir sur la politique du Ministère, son travail se serait trouvé politisé. On peut quand même se demander si le système, tel qu'il a fonctionné, de « *reproduction par inceste généralisé* » a été tellement meilleur. La composition du Conseil fit la part belle aux membres retraités de l'Administration, des Compagnies coloniales et des Missions. Une assemblée de vétérans est rarement le lieu idéal pour faire approuver d'audacieuses innovations !

Comme on l'a dit, l'intangibilité de la Charte coloniale découlait beaucoup moins de sa perfection que du fait qu'elle mettait en place, de façon « bétonnée », un système de pouvoir

¹⁴⁵ Les Parlementaires en exercice ne pouvaient en faire partie. Il s'agit donc d'hommes désignés PAR le Parlement en vertu de leurs compétences.

rigide et pyramidal ayant sa pointe à Bruxelles. L'origine doit en être recherchée dans la grande méfiance que Léopold II inspirait à ses interlocuteurs. On s'attendait à ce que le vieux renard fasse des siennes et on voulait pouvoir le tenir à l'œil. Ironie du sort, il mourut un plus tard, rendant les précautions superflues... mais elles étaient prises et elles le restèrent. Le « tout à Bruxelles » était bien commode ! En faisant le tour du Parc de Bruxelles, on pouvait, sur le temps d'une promenade digestive, rencontrer le Roi (ou du moins son palais), le Ministère des Colonies, le Parlement et les principales banques ! Une bien agréable commodité.

Certes, si les XVII avaient accouché d'un système tout différent, si par exemple le Gouverneur Général du Congo, au lieu de n'être que l'exécutant des volontés du Ministère, avait été promu au rang de Vice-roi disposant à Léopoldville de pouvoirs quasi royaux, nos financiers s'y seraient adaptés et l'on aurait sans doute assisté au déménagement vers l'Afrique d'un certain nombre de services et de fonctions (tant du public que du privé) qui sont restées dans la métropole. Mais, les choses étant ce qu'elles étaient, ils ont été loin de se plaindre de rester dans leurs habitudes, celles qu'ils avaient prises sous Léopold II, en gérant la Belgique de compte à demi avec leurs exécutants politiques et le Congo en y régnant avec le Roi-Souverain

Rêves d'Apocalypse

Or, cette situation, qui tenait à des choses fort ténues : habitudes prises, interprétations jamais remises en cause, routines... voyait au moment de la Question royale son ciel couvert de lourds nuages.

Je l'ai dit tout à l'heure, la république était une hypothèse de science-fiction. PH Spaak décrit bien la situation lorsqu'il écrit, dans son article du « Monde » : « *Ce n'est pas une lutte entre les partisans de la République et les partisans de la monarchie. Les adversaires les plus résolus du roi prennent grand soin de déclarer, et ils sont parfaitement sincères, qu'ils ne mettent en cause ni l'institution monarchique elle-même ni la dynastie* ».

Ajoutons que, en conformité avec l'attitude habituelle en Belgique, la base militante avait avant tout des revendications concrètes et matérielles. Elles pouvaient s'élever jusqu'à des revendications syndicales non-salariales, comme par exemple les droits des travailleurs au sein de l'entreprise. Sauf chez une très petite minorité, elles n'allaient ni jusqu'à la remise en cause du capitalisme, ni, encore plus haut, jusqu'à une réflexion sur la forme de l'état. Le vent venait certes de gauche, mais il ne soufflait pas droit vers le socialisme pour autant.

Cet incertain zéphyr progressiste aurait cependant pu menacer des positions acquises, sans remettre fondamentalement en cause « l'oligarchie des 16 ». De ce point de vue, la personne de Léopold III pouvait même être un incitant. Parmi les propos jugés « fascistes » qu'il avait tenu dans les années '30, il y en avait beaucoup qui critiquaient le parlementarisme et le système des partis, leurs querelles incessantes et l'instabilité politique qui en découlait. Les politiciens lui en tenaient rigueur et pouvaient avoir l'idée de s'en prendre à « l'apolitisme » du Conseil colonial. Cette simple hypothèse prêtait déjà à des cauchemars apocalyptiques !

Le Parlement pouvait décider, par exemple, de modifier la Charte coloniale car, bien qu'elle jouât dans la colonie un rôle quasiment constitutionnel, c'était une loi ordinaire. On pouvait donc, du jour au lendemain, remplacer les 14 conseillers, « apolitiques » et en majorité nommés par le Roi, par 14 autres, désignés uniquement par la Chambre et le Sénat, et représentant effectivement les différents groupes parlementaires.

Plus simplement, le Parlement pouvait se mettre à légiférer pour le Congo, sans tenir compte des avis consultatifs du Conseil colonial. Le débat politique aurait pu être autorisé au Congo, l'unanimité patriotique, effacé au profit de la diversité de fait, le devoir de réserve des fonctionnaires, ramené à des proportions normales.

Plus simplement encore, le gouvernement, là où l'Etat siégeait comme actionnaire, aurait pu donner à ses représentants d'autres instructions que s'aligner moutonnièrement sur les banques.

La très forte position de la Haute Banque au Conseil colonial n'était donc pas aussi forte qu'il peut y paraître à première vue, et ceci sans qu'il soit nullement besoin de bouleverser fondamentalement les institutions.

Mais de plus, les Banquiers devaient bien constater – et certainement cela leur brisait le cœur - que le ver était dans le fruit. Comprenez qu'il se trouvait, même parmi les membres de la bourgeoisie catholique traditionnellement dévoués au Trône et à l'Autel, des insensés pour ne plus confondre coffre-fort et tabernacle. L'un des plus beaux cas est celui de Pierre Ryckmans et des autres adeptes du « colonialisme de service ».

Colonialisme de service

Dès février 1945, le Gouverneur Général Ryckmans saisit le ministre De Bruyne¹⁴⁶ d'un projet de fonds spécial, constitué au départ des excédents budgétaires accumulés pendant la guerre. Le *Fonds du Bien-être indigène* naîtra deux ans plus tard. Mais il ne bénéficiera pas de la totalité des excédents et le Gouverneur refusera d'en assumer la présidence. Dans la même veine, Ryckmans souhaite que la colonie retire des bénéfices de ses richesses minières et il recommande le maintien de la surtaxe douanière.

Le ministre émet de prudentes réserves sur le premier souhait et rejette le second. Les « profits de guerre » engrangés par la Colonie, même s'ils ne furent pas entièrement versés au fonds préconisé par Ryckmans, servirent en grande partie à financer le très ambitieux Plan Décennal 1949/59. Dans l'ensemble, la Belgique échappe en grande partie au reproche d'avoir empoché les bénéfices de guerre de la Colonie. Mais par « Colonie » il faut bien entendre l'Administration. Autre chose est que l'on ne sut jamais de manière précise quels furent les profits de guerre des Compagnies, notamment de l'UMHK, donc de la Société Générale, question sur laquelle nous reviendrons.

A la veille de quitter l'Afrique, Pierre Ryckmans était préoccupé par les attaques de certains milieux d'affaires - et singulièrement de l'UMHK - contre la surtaxe de guerre sur la production d'oxyde d'uranium. En juin 1947, cette surtaxe est fixée à 60 fr. par kilo de minerai exporté, avec effet rétroactif à 1942. Elle sera revue à la hausse (85 fr.) en mai 1948. La gestion et l'utilisation de cette manne ont notoirement manqué de clarté.

On le sait, Ryckmans souhaitait explicitement que l'uranium et l'UMHK soient soumis à un régime spécial. Peu après avoir quitté sa charge de gouverneur-général, le 27 mars 1946, il adresse au ministre des Colonies, De Bruyne, une note attirant son attention sur la décision du gouvernement australien d'exproprier au bénéfice du Commonwealth tous les gisements d'uranium du pays. Ce courrier fut classé sans suite

Ryckmans n'eut donc que très partiellement gain de cause et émit des réserves très nettes sur ce qu'on faisait de ses idées. Des échanges de vue se poursuivront néanmoins avec des ministres, et notamment avec Achiel Van Acker, le Premier Ministre de l'époque. Par ailleurs,

¹⁴⁶ Edgar De Bruyne (Ypres 1898 - Bruxelles 1959) fut, en premier lieu, philosophe. De 1919 à 1922 il étudia à l'ISP (Institut Supérieur de Philosophie à Louvain), où il obtint le doctorat en philosophie en 1922. Pendant ces années, il était novice à l'abbaye bénédictine du Mont-César à Louvain. Il quitta l'abbaye en 1922. En 1925, après avoir été un des fondateurs de l'Ecole des sciences philosophiques et religieuses de Bruxelles, il devint professeur de philosophie à Gand où il enseigna différentes matières. Son œuvre philosophique est considérable. Il fut aussi un homme politique. A partir de 1936, il devint une figure importante du Katholieke Vlaamse Volkspartij où il représentait la bourgeoisie flamande. Sénateur coopté en 1938, il le restera jusqu'en 1958. Après la Seconde Guerre Mondiale, il fut ministre des Colonies dans le premier gouvernement d'Achille Van Acker, en 1945. De par son savoir théorique, et plus spécifiquement sa théorie personnaliste, il deviendra, dans l'immédiat après-guerre, un des pères spirituels du parti chrétien renouvelé (le CVP).

le Gouverneur Général plaide pour une nouvelle politique de développement, plus favorable aux Congolais, à la tribune de l'Association des intérêts coloniaux belges et aux Grandes conférences catholiques. Il inquiète d'un côté et se fait ovationner de l'autre.

Or, le « colonialisme de service » est un peu au colonialisme ce que la démocratie chrétienne est au Parti catholique. Dans les deux cas, il s'agit, à l'intérieur d'un système que l'on ne remet pas en cause (la domination coloniale ou celle du patronat), de souligner que le profit ne doit pas avoir la première place, et que la justice distributive doit impérativement passer avant l'envie de s'enrichir. Les uns et les autres, dans leurs sphères respectives, voulaient imposer au Capital, au nom de l'équité et de la justice, des sacrifices qui auraient réduit ou ralenti ses profits.

Le Congo qui intéressait les Héritiers (car ils étaient tout aussi dominants en Belgique qu'au Congo) c'était un Congo aussi léopoldien que possible, avec la plus grande liberté pour « presser le citron ». Celui-ci devait être une source de superprofits, avec lesquels faire face aux dépenses nécessitées par la défense de leurs positions en Belgique, soit parce qu'il leur faudrait accepter de coûteuses injections de justice sociale dans le système, soit parce qu'il leur faudrait consentir des dépenses en subsidiant les courants politiques qui leur étaient favorable, en achetant des consciences ou, peut-être, en moyens de répression.

Pour cela, il fallait que la politique coloniale, dont la plus haute incarnation était le Conseil colonial et l'oligarchie des 16, soit modifiée aussi peu que possible. De ce point de vue, les vacillements du Trône, au cours de la Question royale, étaient chose fort inquiétante. Car le Roi, dans leur politique coloniale, était une pièce maîtresse. Heureusement « on avait sauvé le brol » : la monarchie restait en place et un gouvernement unicolore PSC ne remettrait pas en cause le fonctionnement du système colonial en place. Ouf !

Certes, cela ne serait pas éternel. Les empires coloniaux étaient d'ores et déjà condamnés par le contexte international. Si l'homme de la rue pouvait l'ignorer, on en était conscient dans les hautes sphères politiques et dans les conseils d'administration. Mais, c'est le cas de le dire, « le temps, c'est de l'argent ». Quelques années de gros profits en plus n'étaient pas à dédaigner. Mais ces gros profits étaient soumis à une condition nécessaire : que le système colonial change ou évolue le moins possible.

Revoyons, à la lumière de ce qui vient d'être dit, la « purge » du gouvernement PSC de Duvieusart.

L'éviction de Duvieusart, Premier Ministre, allait presque de soi, son gouvernement avait échoué et lui-même avait désiré quitter ce poste.

Deux autres départs étaient explicables en dehors de toute considération de « purge » : Moreau de Melen, pour cause de départ en Corée, et Carton de Wiart, âgé de 80 ans, qui n'avait été que Ministre sans portefeuille et qui prit d'ailleurs définitivement sa retraite. On ne sait trop rien des raisons qui ont poussé van Zeelandt à exclure Maurice Orban.

Le cas de Gaston Eyskens a déjà été examiné. Il est suspect de « tiédeur » léopoldiste, et se coalise volontiers avec les Libéraux, majoritairement hostiles au retour du Roi et Francs-Maçons. L'heure n'était pas à se rappeler que ces « sans-dieu » pensaient bien dans le domaine économique. Eyskens fera tapisserie pendant huit ans.

De Vleeschauwer a été le Ministre des Colonies du gouvernement de Londres, celui qui a laissé Ryckmans se livrer à sa « rage taxatoire » à l'encontre des Grandes Compagnies.

Wigny, comme Ministre des Colonies, a été le père du plan décennal qui préluait si fâcheusement au « Congo dont les Héritiers ne veulent pas » !

Après qu'on eût écarté ces « léopoldistes » qui avaient aussi de fâcheuses tendances à pencher vers le « colonialisme de service », les Colonies passèrent à André Dequae¹⁴⁷, du Boerenbond et du Conseil d'administration de la Banque Bruxelles Lambert. Il devait penser juste, car il fut même Président de ces deux organismes.

Le ciel était à nouveau serein au-dessus d'une belle colonie bien profitable.

La Politique Coloniale de 1944 à 1958

Il faut faire, ici, une sorte de « flash back » qui nous permettra d'examiner, chez des gouvernements qui avaient avant tout leur attention braquée sur la tâche urgente de remettre le pays sur pied après la guerre et de se dépêtrer de la « Question Royale », ce qu'il en fut du Ministère des Colonies et de la politique coloniale.

Dans « *Congo mythes et réalités 100 ans d'histoire* », Jean Stengers écrit, notamment : « *Faisant suite à une longue période de stabilité coloniale, la brusque émancipation du Congo a eu, peut-on dire, le caractère d'une révolution. Le terme de révolution, ici, n'est pas synonyme de violences, ni surtout d'effusion de sang. Dans le processus de la décolonisation, du moins jusqu'au 30 juin 1960, c'est-à-dire jusqu'au jour de l'indépendance, la dose de violence a été au contraire étonnamment faible. Le sang ne coula que dans deux circonstances exceptionnelles, à Léopoldville lors des émeutes de janvier 1959, et lors des troubles de Stanleyville en octobre de la même année. Mais le bouleversement auquel on a assisté a été si total et si rapide qu'il a bien été une révolution* ».

L'historien ne fait d'ailleurs là aucune violence à la langue. Il est bien reçu de dire, lorsqu'un changement est fondamental et rapide que c'est une révolution. Ne parle-t-on pas de la « révolution industrielle », de l'invention « révolutionnaire » que fut en son temps le chemin de fer ou de la pilule contraceptive comme amenant « une révolution dans les mœurs ».

Mais, si l'on appelle « révolution » tout changement total et rapide, il faut alors dire que la dernière période de l'histoire du Congo belge, celle qui va de la Guerre de 40 à l'indépendance, a été une suite de révolutions ! Il est rare qu'on puisse y trouver une période de cinq ans où ne s'inscrive pas quelque bouleversement. Révolution dans le peuplement blanc, à la fois fortement accru, en grande partie renouvelé et bien moins sélectionné. Révolution dans l'enseignement avec un enseignement officiel concurrent des institutions religieuses. Révolution dans les méthodes de gouvernement, avec malheureusement la mise en place de « circuits parallèles », par lesquels le Ministre court-circuitait sa propre administration. Révolution dans l'opinion internationale qui, avec l'ONU, devenait ouvertement anticolonialiste...

Auguste Buisseret rentrera sans doute dans l'Histoire comme un apôtre de l'école laïque au Congo. Il laissa encore une autre trace, moins glorieuse malheureusement, en ceci qu'il fut en partie à l'origine de la mise en place de « circuits parallèles », par lesquels le Ministre court-circuitait sa propre administration, une autre modification importante au paysage congolais, mais qui fut, celle-là, profondément négative.

¹⁴⁷ André Dequae (1945-2006) : né à Courtrai, il a été successivement ministre de la Reconstruction (1950), des Colonies (1950-54), du Commerce extérieur (1958), de la Coordination économique (1960-61) et des Finances (1961-1965). Il a également fait partie du bureau de la Chambre de 1958 à 1960 et de 1965 à 1974 et a été président de l'assemblée de 1974 à 1977. Il a aussi été président du Boerenbond et président du Conseil d'administration de la Banque Bruxelles Lambert. (La Libre Belgique 2006)

Le courant passait très mal entre lui et le Gouverneur Général Pétillon, qui était un pur produit de l'administration coloniale. Peu importe la proportion d'incompatibilité personnelle et d'opposition politique ou idéologique qu'il y avait dans ce désaccord, mais il fut à l'origine de ces « circuits parallèles ».

Dans une certaine mesure, c'était la rançon du progrès. La pyramide hiérarchique, héritée de l'EIC, était en partie une conséquence du Congo des pirogues, des coureurs et des bateaux à roues. Or, depuis une vingtaine d'années, on était dans le Congo de l'avion et du télégraphe, parfois même du téléphone. Quand quelque chose se passe dans une commune belge et que le Premier Ministre s'en inquiète, il ne prie pas forcément le Ministre de l'Intérieur de demander au gouverneur de province de s'enquérir auprès du bourgmestre sur ce qui s'est passé. Il peut très bien décrocher son téléphone et poser la question lui-même au maire en cause !

Le Ministre prit l'habitude de communiquer directement avec telles et telles personnes de l'administration, qui lui semblaient mériter sa confiance, plutôt que de passer par la voie hiérarchique. Bien entendu, surtout dans le contexte de « surchauffe confessionnelle » de la question scolaire, ces contacts « parallèles et discrets, pour ne pas dire secrets » passèrent vite pour des « liens maçonniques ».

La tendance fit tache d'huile, et les contacts parallèles se multiplièrent, non seulement avec le Ministre ou les services du ministère des Colonies, mais avec des personnalités politiques (ou autres...) de la métropole. La politique politicienne ne rentra peut-être jamais au Conseil colonial, mais elle finit bel et bien par s'infiltrer au Congo.

La politique n'est pas un mal en soi. Mais il s'agit moins ici d'une politique qui se serait fait sentir au Congo plus directement que par la voie hiérarchique traditionnelle, que de politiques diverses ou contradictoires trouvant ici et là des points d'appuis, pour obtenir une décision, ou l'annulation d'une décision... Pour peu que l'hésitation, le doute s'installent et que l'on ait, éventuellement au sein d'un même gouvernement, des options opposées, on aboutira facilement à l'incohérence et à la cacophonie. Et c'est ce qui se passera souvent dans les dernières années du Congo belge ! En effet, le paysage politique belge est alors dominé par trois partis : libéraux, sociaux chrétiens et socialistes. Une alliance libérale-socialiste est cimentée par l'anticléricalisme mais paralysée par ses contradictions sur le plan social et économique. Un gouvernement de centre droit (PSC et libéraux) ou de centre gauche (PSC et socialistes) peut s'entendre sur un programme économique et social, mais se trouve bloqué sur les questions relatives aux Missions (dont l'enseignement !). Il en résultera incohérences, demi-mesures, retours en arrière et manœuvres de contournements...

Il me paraît opportun de rappeler au lecteur ce que j'ai appelé « l'oligarchie des 16 », c'est-à-dire un système où, grâce à une bienveillante abstention systématique des Chambres qui pouvaient en principe intervenir dans la politique coloniale mais, dans la pratique n'en faisaient rien, le Congo était livré à un Conseil Colonial de 14 personnes, auxquels s'ajoutaient le Ministre des Colonies et le Roi, « législateur ordinaire » de la colonie. Le mode de désignation des conseillers coloniaux assurait à leur groupe une physionomie politique nettement plus conservatrice que celle du pays dans son ensemble. Le culte du précédent et la préférence pour le statu quo furent souvent les maître-piliers de ses attitudes. Un seul exemple ; au lendemain du conflit, on y parla assez souvent des indigènes « immatriculés », c'est-à-dire de ceux qu'un peu plus tard on appellera les « évolués », mais la loi qui les concernait était toujours celle de 1895, donc de Léopold II !

Quant au Ministère des Colonies, s'il avait été durant quelques années perçu comme un Ministère particulier requérant des compétences spéciales, ce qui avait valu à Jules Renkin, puis à Louis Franck de régner longuement sur les bureaux de la Place Royale, il était devenu ensuite

un ministère comme les autres, compris dans le jeu de « chaises musicales » auquel on jouait à chaque législature, et parfois à chaque remaniement ministériel.

Un Ministère plus stable que les autres

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, douze gouvernements se succédèrent dans un laps de temps relativement court, une dizaine d'années. Leurs préoccupations essentielles étaient orientées vers les nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux de l'après-guerre.

Mais dans ces nombreuses équipes gouvernementales, six ministres seulement occupèrent le siège de la Place Royale. Deux, Edgar De Bruyne et Lode Craeybeckx, qui ne firent guère, aux Colonies, que de la « figuration intelligente » et brève, sont tombés dans l'oubli.

Par contre, quatre ministres des Colonies échappèrent à la « chaise musicale » des remaniements et restèrent en fonction dans deux ou même trois gouvernements successifs. Il s'agissait d'Albert de Vleeschauwer (gouvernements d'Hubert Pierlot et de Gaston Eyskens I), Robert Godding (Achille Van Acker II et III et Camille Huysmans), Pierre Wigny (Paul-Henri Spaak II et III et Jean Duviéusart) et André Dequae (Joseph Pholien et Jean Van Houtte).

<i>Premier ministre</i>	<i>Période d'exercice</i>	<i>Composition de la coalition</i>
Hubert Pierlot	26.09.44 07.02.45	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Socialistes, Communistes
Achille Van Acker I	12.02.45 15.06.45	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Socialistes, Communistes
Achille Van Acker II	02.08.45 12.02.46	Socialistes, Libéraux, Communistes, Union démocratique belge
Paul-Henri Spaak I	13.03.46 20.03.46	Socialistes
Achille Van Acker III	31.03.46 09.07.46	Socialistes, Libéraux, Communistes
Camille Huysmans	03.08.46 13.03.47	Socialistes, Libéraux, Communistes
Paul-Henri Spaak II	20.03.47 19.11.48	Socialistes, Sociaux-chrétiens
Paul-Henri Spaak III	27.11.48 27.06.49	Socialistes, Sociaux-chrétiens
Gaston Eyskens I	11.08.49 06.06.50	Sociaux-chrétiens, Libéraux
Jean Duviéusart	08.06.50 11.08.50	Sociaux-chrétiens

Il suffit de se reporter au tableau ci-dessus des gouvernements successifs, pour constater que cette période où les ministres de Colonies semblent particulièrement bien « collés » sur leur siège correspond à la guerre, à la libération et à la Question Royale. Autrement dit, au moment où le « législateur ordinaire » du Congo vacille quelque peu sur son trône, Léopold III étant discuté et Baudouin I^o devant encore faire ses preuves, un autre élément de « l'oligarchie des 16 » jouit d'une stabilité accrue. Faut-il y voir un simple effet du hasard ?

Né en 1897, docteur en droit de l'UCL, Albert de Vleeschauwer fut ministre des Colonies en mai 1938 dans le cabinet de Paul-Henri Spaak et le resta, sauf une interruption de quelques mois, jusqu'en 1945. Sa conception personnelle de la colonisation était généreuse, mais très paternaliste. Il la résuma comme suit¹⁴⁸ : « *Jamais nous, les responsables, nous n'avons eu l'intention de faire du Congo une colonie d'habitat blanc. C'était le pays des indigènes, leur pays, et il était de notre devoir de les amener à être, un jour, à même de se diriger eux-mêmes* ».

Depuis octobre 1908, le portefeuille des Colonies avait été le plus souvent géré par des personnalités politiques catholiques. Le 2 août 1945, dans le gouvernement de Coalition socialiste – libérale, le libéral anversois Robert Godding¹⁴⁹ obtint le portefeuille des Colonies ;

¹⁴⁸ H.-F. VAN AAL, *Télé-mémoires de Vleeschauwer – Gutt – Spaak*, Collection Texte.Image.Son, CRISP, Bruxelles, 1971.

¹⁴⁹ Robert Georges Constant Godding, né à Anvers le 8 novembre 1883 et décédé à Léopoldville le 6 décembre 1953, était un homme politique belge du parti libéral. Il était docteur en droit, avocat et administrateur de sociétés. Il fut sénateur de 1932 à 1949 et ministre des colonies de 1945 à 1946 et de 1946 à 1947 Comme ministre des

il le garda jusqu'en mars 1947¹⁵⁰ Il mit à profit ses dix-neuf mois d'activités ministérielles pour donner un contenu à la politique coloniale belge. Il souligna la nécessité d'organiser « *dans la colonie un enseignement public officiel, pour enfants européens, au degré primaire et au degré secondaire, selon les programmes de l'enseignement officiel belge, avec le concours du ministère de l'Instruction publique* »¹⁵¹. De plus, il était favorable à la mise sur pied d'un enseignement officiel, destiné aux jeunes africains. À la rentrée scolaire 1946-1947, trois écoles, avec section d'athénée, destinées aux jeunes européens, étaient opérationnelles à Léopoldville (Kinshasa), Elisabethville (Lubumbashi) et Costermansville (Bukavu).

Le retour au pouvoir des ministres catholiques marqua la reprise en main de l'enseignement au Congo. Après le passage du ministre Godding à la Place Royale, les ministres sociaux-chrétiens, Pierre Wigny d'abord et André Dequae ensuite, assumèrent à partir du mois de mars 1947 la scolarisation de la population. Ils ne firent pas marche arrière en ce qui concerne l'enseignement mis en place par le ministre libéral, mais l'extension et le développement de l'enseignement officiel subit un arrêt par la réduction des budgets consacrés à la construction de nouvelles écoles.

Pour ce qui est de traverser les remaniements ministériels sans y laisser de plumes, le cas de Pierre Wigny est remarquable. Successeur de Godding à la Place Royale en mars 1947, quand les gouvernements d'union de la Gauche (Socialistes, Communistes¹⁵² et Libéraux) cèdent la place à des coalitions « rouges / romaines » (Paul-Henri Spaak II et III), et « bleue / romaine » (Eyskens I), il se retrouve encore dans l'équipe catholique homogène de Jean Duvieusart et monte au créneau au moment où le PSC en crise se « purge ».

C'est Wigny, Ministre des Colonies, qui avait attiré l'attention de son chef sur les menées de « *certaines esprits brouillons* », « *des éléments irresponsables mais décidés* ». Ces formules, vagues à dessein mais très usitées en politique, ne veulent pas dire grand choses de plus que « *des gens qui ne pensent pas comme moi* ».

D'autre part, la lettre qu'on pourrait appeler « d'excuses de Paul van Zeeland à ceux qui ne seront pas Ministres » est adressée à Carton de Wiart, Wigny et Moreau de Melen. Cette fois, le jeu de « chaises musicales » amène Dequae, déjà ministre dans l'équipe Duvieusart, à prendre le portefeuille des Colonies dans le gouvernement Pholien. A ce moment, plusieurs Ministres du Cabinet Duvieusart entamant une véritable traversée du désert à partir de 1950, avant de tous réapparaître plus ou moins rapidement.

Alors que Jean Duvieusart revient au gouvernement dès janvier 1952, en tant que Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, Gaston Eyskens, Pierre Wigny et Albert De Vleeschauwer devront attendre jusque 1958, avant de retrouver les postes de Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et Ministre de l'Agriculture¹⁵³. Deux d'entre eux ont été Ministres des Colonies. Et, au Congrès du PSC/CVP de septembre 1950, le candidat malheureux à la présidence du parti, contre Théo Lefèvre qui fut élu, était Maurice Van Hemelryck, qui allait connaître quelques années plus tard bien des déboires comme... Ministre des Colonies.

colonies, il se fit le promoteur de la création d'un enseignement laïque d'État au Congo pour les écoliers blancs. Il est le père de l'historien du droit Philippe Godding et le grand-père du R. P. Robert Godding, jésuite, membre de la Société des Bollandistes.

¹⁵⁰ À l'exception d'une période de deux semaines en mars 1946 (gouvernement Spaak, socialiste homogène).

¹⁵¹ H. HASQUIN, « *La politique africaine des libéraux belges depuis 1945* », in J. TORDOIR et A. BODSON, *Les Libéraux belges*, Édition Labor, 2006.

¹⁵² En 1947, la Guerre Froide a commencé, d'où la disparition des Communistes.

¹⁵³ MABILLE, 1986, 316

Au crédit de Pierre Wigny, il faut mettre un renouveau du régime de l'immatriculation en 1952¹⁵⁴. Le ministre affirma à diverses reprises que le principe de l'assimilation constituait un des buts de sa politique. La thèse qu'il défendait était que « *La Belgique comprend le Congo belge* »¹⁵⁵. Ces idées continuèrent à avoir cours pendant les années suivantes dans l'opinion publique et dans les milieux politiques belges intéressés, ainsi que dans la haute administration coloniale métropolitaine.

Une fois passée la vague de la Question Royale, il s'avéra que le jeune roi était parfaitement capable de s'acquitter de sa tâche, y compris comme « législateur ordinaire » du Congo. L'oligarchie des 16 retrouva alors ses habitudes, et le Ministère des Colonies redevint un portefeuille « ordinaire », dont le titulaire changeait à la faveur des vents électoraux et des remaniements.

Premières atteintes à l'oligarchie

En 1953, André Dequae, ministre dans le gouvernement social-chrétien Van Houtte, marqua son accord sur l'organisation d'un enseignement universitaire catholique. La première année académique s'ouvrit le 12 octobre 1954 à l'Université Lovanium.

Malgré les réticences des milieux coloniaux et des partis socialistes et libéraux belges, l'UCL, déjà très présente au Congo du fait de plusieurs implantations scientifiques et pédagogiques qu'elle percevait comme le « noyau » d'une université future¹⁵⁶ a décidé de construire une nouvelle université sur le plateau de Kimwenza. Les cours ont débuté en 1954 et les premiers diplômes ont été décernés dès 1958, sous la direction de professeurs d'universités belges. Peu avant l'indépendance du Congo en 1960, Lovanium s'est détachée un peu plus de l'UCL en devenant juridiquement indépendante, même si cette dernière a continué d'apporter son aide financière et matérielle par la suite. Certains professeurs de l'UCL partageaient en effet leur temps entre Louvain et Lovanium¹⁵⁷.

Ce fut l'œuvre d'un homme qui eut une grande influence à Léopoldville, monseigneur Gillon¹⁵⁸. Lovanium, situé à la périphérie de la capitale, fut un facteur important dans la naissance et l'essor du nationalisme congolais. La plupart des leaders politiques fréquentèrent les institutions qui relevaient de la Compagnie de Jésus. Le séminaire de Kisantu devint ultérieurement un des hauts lieux du nationalisme où se déroulèrent avant l'indépendance de nombreuses réunions politiques.

¹⁵⁴ Cf. P. WIGNY, « *L'avenir politique du Congo* », Revue générale belge, n° 68, juin 1951, pp. 176-190 ; P. WIGNY, « *Dix années historiques et perspectives d'avenir au Congo* », La Revue politique, numéro spécial, La Vie politique belge (1945-1955), 1^{er} décembre 1955, pp. 45-55.

¹⁵⁵ P. WIGNY, « *Le destin politique du Congo belge* », Revue générale, 15 mars 1955.

¹⁵⁶ Hyacinthe Vanderyst: La future université catholique au Congo belge occidental, dans Revue missionnaire, 1927, pp.253-257

¹⁵⁷ Roger Aubert, « *L'Université Lovanium, témoin de la vocation internationale de l'UCL* » dans Albert D'Haenens (dir.), *L'Université catholique de Louvain. Vie et mémoire d'une institution*, Bruxelles, Presses universitaires de Louvain/La Renaissance du Livre, 1992 p. 102.

¹⁵⁸ Monseigneur Luc GILLON est né le 15 septembre 1920 à Rochefort. Ordonné prêtre à Malines en 1946, il entreprend un doctorat en sciences physiques (énergie nucléaire) à Louvain. En 1952, il part poursuivre sa formation à l'université de Princeton où il suit les séminaires d'Oppenheimer. A son retour, il est envoyé au Congo belge et, en 1954, il est nommé recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville à construire. Il est recteur de 1954 à 1967, puis administrateur jusqu'en 1971. C'est à son initiative que la construction du premier réacteur nucléaire en Afrique a été entreprise en 1959, sur le campus de Lovanium.

Revenu en Belgique en 1972, il est élu doyen de la Faculté des Sciences de l'UCL où il enseigne jusqu'en 1987. Gouverneur pour la Belgique auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne, vice-président puis administrateur du Centre nucléaire de Mol, il publie en 1979 *Le nucléaire en question* et en 1986 *Le nucléaire en question après Tchernobyl*. Chanoine honoraire de la cathédrale Saint-Rombaut à Malines, Mgr Gillon est titulaire de plusieurs distinctions belges et étrangères ainsi que docteur honoris causa de plusieurs universités. Il est décédé le 5 juin 1998 à Bruxelles, à l'âge de 77 ans.

Il faut appeler très spécialement l'attention sur ce point. Beaucoup plus que l'arrivée de l'enseignement officiel un peu plus tard, sous le ministre Buisseret, c'est la création de Lovanium qui fournit, à la future contestation du régime colonial par les intellectuels congolais, son point d'ancrage et ses premiers effectifs.

On aurait dû s'en douter. Une université, rassemblement d'intellectuels et de jeunes, donc réservoir d'idées et de dynamisme toujours un peu bouillonnant, prend fatalement ce chemin, même si l'on prend la précaution de ne pas y enseigner le Droit et de la faire encadrer par les Jésuites. Ceux-ci, d'ailleurs, ayant été les professeurs de Voltaire, étaient bien placés pour le savoir.

C'était d'autant plus évident que Lovanium, au rebours d'autres initiatives académiques, se voulait « élitiste », dans le sens de « vouée à fournir une élite à la Nation »... qui n'existait pas encore en tant qu'Etat¹⁵⁹.

Au moins deux éléments essentiels des événements de 59/60, à savoir la création de Lovanium et le « Plan Van Bilsen » sont donc de purs produits sociaux-chrétiens, où l'on chercherait en vain la main de Buisseret, des libéraux ou le doigt sulfureux de quelque complot maçonnique.

Cela marque aussi une tendance des autorités belges à « reprendre la main », et à légiférer contre l'avis des milieux coloniaux. Il n'y eut pas de heurt avec les « 16 », puisque la décision venait du Ministre, était soutenue par l'Eglise, puissamment représentée au Conseil colonial et avait aussi les soutiens dans les milieux d'affaires¹⁶⁰, eux aussi bien représentés. Quant au « législateur ordinaire », c'était un catholique fervent qui pour rien au monde n'eût désapprouvé une initiative catholique.

Survinrent alors des élections qui rejetèrent le PSC/CVP dans l'opposition. Le gouvernement socialiste-libéral Van Acker IV mis en place le 23 avril 1954 marqua un tournant dans l'intérêt que suscita la politique coloniale en Belgique. Jusque-là Bruxelles avait continué à exercer son pouvoir centralisateur ; tout se décidait Place Royale, au siège du Ministère des Colonies.

Auguste Buisseret était considéré, en 1954, comme le meilleur spécialiste des questions coloniales. C'est, sans doute, pour cette raison qu'il avait été choisi, le 23 avril de la même année, comme ministre des Colonies par le premier-ministre Van Acker, afin de mener à bien les nouvelles orientations du nouveau gouvernement. Pendant quatre ans, toute la politique menée par le ministre des colonies sera axée sur la création « *d'une communauté belge-congolaise d'hommes égaux en droits et animés de sentiments fraternels* ».

¹⁵⁹ Il suffit de parler quelques heures avec des universitaires congolais de plusieurs générations pour s'apercevoir que les aînés, les « Lovanium » d'avant et d'après l'Indépendance se considèrent comme ayant bénéficié de cet élitisme, tandis que les UNTZA des générations suivantes ont subi, dans une Université qui se voulait « ouverte à tous » toutes les déglingues de l'ère Mobutu.

¹⁶⁰ « *La politique des groupes financiers a toujours été élaborée à Bruxelles depuis leur siège social respectif, notamment à la Société générale, à l'Union minière du Haut Katanga, à la Compagnie du Kasai, à la Banque du Congo belge et à la Cotonco. Sensibles à ce qui se passait dans le monde, ils se déclarèrent, si pas tous du moins une partie d'entre eux, favorables en principe à l'indépendance du Congo. L'attitude « ouverte » à l'égard du problème n'allait pas jusqu'à prôner de prendre des décisions dans un avenir immédiat. L'opinion qui prévalut jusqu'en 1958 était que la décolonisation n'était pas à l'ordre du jour et que rien ne se ferait contre l'opposition déclarée des groupes financiers qui détenaient la presque totalité des intérêts économiques de la colonie. Après les émeutes de janvier 1959, les dirigeants de sociétés admirent dans les grandes lignes la politique d'ouverture de la Belgique. Parmi les dirigeants qui se déclarèrent favorables à celle-ci, on trouvait Paul Gillet, gouverneur de la Société générale, Martin Thèves, administrateur-délégué du groupe Cominière, et Jules Cousin, représentant au Congo du conseil d'administration de l'Union minière* ». Jacques Brassinne de la Buissière, Georges-Henri Dumont « *Les autorités belges et la décolonisation du Congo* », Courrier hebdomadaire du CRISP 2010/18 (n° 2063-2064), p. 15

Avec l'arrivée du nouveau ministre libéral, Auguste Buisseret, un changement sensible intervint dans la manière de gérer le département. Il se préoccupa de mettre fin au monopole exercé par l'Église catholique en matière d'enseignement.

Cet épisode « de Buisseret et des écoles officielles au Congo » est l'un des rares faits de l'histoire coloniale du pays qui ait laissé un certain souvenir chez les Belges qui ne s'intéressent pas spécialement au Congo, c'est-à-dire l'immense majorité de la population. Il faut dire qu'il alla aussi de pair avec la dernière « guerre scolaire » en Belgique. Il faut dire encore qu'un gouvernement socialiste-libéral, surtout succédant comme Van Acker IV à un gouvernement unicolore PSC/CVP, sorti des élections de la Question Royale, avait presque obligatoirement pour ciment l'anticléricalisme, lequel prenait en général, en Belgique, la forme de la « guerre scolaire ». La politique de Buisseret fut vivement critiquée. Il était accusé d'être favorable à la transplantation des problèmes et des querelles politiques belges au Congo.

Buisseret créa des athénées officiels dans les grandes villes et une université d'État à Elisabethville. Godding avait ouvert une brèche dans le monopole idéologique que détenait l'Église au Congo. Cette fois il était mis fin à celui-ci. Cet apport du colonisateur sensibilisa profondément les Congolais. Le système monolithique existant n'apparut plus comme immuable. Ce changement eut une influence sur l'éveil psychologique des Africains. Nous en reparlerons dans un chapitre qui y sera spécialement consacré.

On aurait tort, cependant, de limiter l'œuvre de Buisseret à la question scolaire. Au bilan du gouvernement socialiste-libéral, il faut également inscrire des décrets visant à faire reculer la discrimination et la ségrégation ou punissant les organes de presse qui répandraient la haine raciale. Il faut mentionner aussi une expérience d'émancipation politique : la mise en œuvre du « statut des villes », première expérience dans le domaine électoral. Des élections furent prévues à ce niveau¹⁶¹. Pratiquement, elles s'organisèrent sur une base tribale et contribuèrent à rendre vigueur aux réalités ethniques. Elles donnèrent aux futurs élus une tribune politique qui ne fut pas toujours utilisée comme l'aurait souhaité l'administration coloniale.

Sous son « règne » également, la liberté syndicale fut acquise et les querelles linguistiques fleurirent pour la première fois au Congo. L'importation de ces problèmes eut un impact local et stimula la prise de conscience des leaders africains. Pour la première fois, des Européens essayèrent de les influencer pour qu'ils prennent parti pour l'une ou l'autre tendance idéologique ou politique.

Mais, ne soyons pas naïfs, Auguste Buisseret, ministre du gouvernement belge était là pour servir et défendre les intérêts de son pays, notamment l'exploitation économique du Congo qui pouvait avoir un impact exceptionnel sur l'essor économique de la Belgique. Dès lors, comme ses prédécesseurs et comme ses successeurs au ministère de la colonie, il a encouragé le colonat par de multiples mesures, notamment en rendant attractif son statut social et professionnel. Quand il prend le portefeuille des colonies en 1954, il y avait près de 7.200 colons. Lorsqu'il quitta le ministère en 1958, il y en avait près de 9.600, soit une expansion de près de 33%. À noter que les quatre années précédentes, 1950-1954, le nombre des colons est passé de 4.800 à 7.200, soit une progression de 50%.

En mai et juin 1955 eut lieu le premier voyage du roi Baudouin au Congo. Il fut triomphal. Après avoir insisté sur l'importance et l'urgence de l'amélioration des relations humaines, le roi ajoutait : « *Alors sera venu le moment (...) dont l'échéance ne peut pas encore être déterminée (...) de donner à son territoire africain un statut qui assurera le bonheur de tous, la pérennité d'une véritable communauté belgo-congolaise* ¹⁶² »

¹⁶¹ Le statut des villes fut organisé en 1957 à Léopoldville, Elisabethville et Jadotville. Il fut étendu l'année suivante à d'autres centres urbains.

¹⁶² Congo 1959. Documents belges et africains, CRISP, 1960.

Cette époque fut caractérisée par la prise de conscience des leaders africains et la décolonisation dans le monde. En décembre 1955, fut publié le « Plan de trente ans » du professeur Jef Van Bilsen. Il ouvrit la voie aux « Manifestes » successifs de « Conscience Africaine » et de l'Abako. Nous en reparlerons plus tard.

Buisseret ne pouvait bien sûr pas amener autant de bouleversements au Congo sans légiférer. Et, d'une certaine manière, l'administration coloniale de Dequae lui avait ouvert la voie, même si elle avait bénéficié d'un consensus de fait dont le ministre libéral ne disposait pas. On ne peut pas vraiment dire que ses initiatives empiétaient sur les pouvoirs du Conseil colonial ou restreignaient son champ d'action. La possibilité de légiférer en Belgique pour le Congo était partie intégrante de la Charte coloniale depuis 1908. C'est l'abstention du gouvernement et du Parlement métropolitains qui avaient durant un bon demi-siècle laissé le champ libre à « l'oligarchie des 16 ».

Eyskens II et Pétillon : attaque frontale contre le Conseil colonial

Mais aux élections suivantes, le pendule politique ramena les sociaux-chrétiens au pouvoir.

Le 1er juillet 1958, le gouvernement social-chrétien homogène Eyskens II (26 juin-4 novembre 1958) exposa à la Chambre « *qu'il avait l'intention de fixer d'une façon claire l'avenir politique du Congo. (...) L'avenir du Congo est un problème national ; aucun de nos partis politiques ne peut prétendre le résoudre seul. Le Gouvernement adoptera une politique inspirée par les principes suivants : le développement rapide d'un pays est à la mesure de l'élévation culturelle et professionnelle de sa population. Le Gouvernement désire fixer d'une façon claire l'avenir politique du Congo : il associera à ses efforts toutes les bonnes volontés. Cette politique nationale ne peut se développer que dans un climat de confiance entre blancs et noirs* »¹⁶³

Comme pour le Pacte scolaire¹⁶⁴, dossier de l'enseignement alors récemment résolu, le souci de Gaston Eyskens était de rechercher une solution dans l'union nationale. L'arrivée du gouverneur du Congo Léon Pétillon, à la tête de l'ancien département des Colonies, devenu Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi, provoqua un réel espoir parmi les Européens du Congo. Il avait à diverses reprises esquissé des perspectives quant à l'évolution politique future du Congo¹⁶⁵. Ces propos avaient eu aussi peu d'échos à Léopoldville qu'à Bruxelles. Pétillon faisait la distinction « *entre la communauté belgo-congolaise* »¹⁶⁶, qui devrait se forger au Congo même « *entre les Belges et les autochtones* », et « *l'union* » qui, par la suite, devrait « *regrouper librement le Congo arrivé à l'émancipation et la mère-patrie* »¹⁶⁷.

Promoteur de cette communauté belgo-congolaise, le ministre jouissait d'une excellente réputation et était aussi connu comme étant favorable à l'émancipation des Noirs qu'il voulait associer à la prise de décision concernant l'avenir du Congo.

L'ancien gouverneur général voulait promouvoir des Congolais à des postes de responsabilité dans l'administration coloniale dès janvier 1959 et leur permettre d'accéder au grade de sous-lieutenant dans la Force publique.

Grand admirateur du célèbre GG Pierre Ryckmans, dont il se voulait le disciple et le continuateur, Pétillon était comme lui un partisan du « colonialisme de service », dont la

¹⁶³ Déclaration gouvernemental du 1^o juillet 58.

¹⁶⁴ Celui-ci, toujours en vigueur, concluait la dernière « guerre scolaire » par ce que l'on a appelé « *un armistice noyé dans les subsides* ».

¹⁶⁵ L. A. PÉTILLON, *Courts métrages africains pour servir à l'histoire*, La Renaissance du Livre.

¹⁶⁶ En 1959, le vice-gouverneur général Schöller et Alain Stenmans, secrétaire de gouvernement aux Affaires politiques, utilisèrent le mot « communauté » pour désigner l'union de la Belgique avec le Congo.

¹⁶⁷ L. A. PÉTILLON, *Témoignage et réflexions*, La Renaissance du Livre.

doctrine peut se résumer dans le titre d'un des livres de Ryckmans « *Dominer pour servir* ». C'est sans conteste la forme la plus noble et la plus désintéressée de la pensée coloniale. Malheureusement, les temps avaient changé depuis Ryckmans. Celui-ci voulait que les Blancs dominassent les Noirs pour les servir. Mais que faire si les Blancs ne veulent plus servir et si les Noirs ne veulent plus être dominés ?

Conscient de l'évolution qui se développait en milieu africain, il envisageait de supprimer le Conseil colonial qui se réunissait à Bruxelles et de le remplacer par une assemblée élue siégeant à Léopoldville. Cela signifiait la fin de « l'oligarchie des 16 » et son remplacement, même pas par le Parlement belge, mais par un « mini-parlement » embryonnaire et exotique.

De façon assez surprenante, cette volonté révolutionnaire du Ministre souleva étonnamment peu de remous. Car Léon Pétillon avait aussi la réputation d'être un rêveur, une sorte de Professeur Nimbus de la « colonisation en chambre ». Comme le dira plus tard Schöller en parlant de lui, « *on avait tendance à considérer ces propos prudents comme des exercices académiques qui ne devaient pas recevoir de prolongements concrets dans un avenir proche* ».

Mais, bien entendu, l'absence de remous, dans une opinion politique belge qui ne se passionnait que fort peu pour les questions coloniales, ne signifie pas que l'oligarchie menacée continuât à dormir sur ses deux oreilles et n'envisageât pas de riposte. Cependant, par rapport au tollé qui avait accueilli le Plan Van Bilzen, l'absence de protestations bruyantes est remarquable. Peut-être en tira-t-on précisément la leçon qu'une publicité, même négative, aide à répandre les idées dont on dit du mal, et préféra-t-on aiguïser en coulisse ses flèches empoisonnées. En tous cas, la suite de l'histoire pourrait le donner à penser.

Un mois après son installation, Pétillon proposa la création d'un groupe de travail sur le Congo dans lequel tous les partis politiques belges seraient représentés. Selon Gaston Eyskens, « *pour la première fois¹⁶⁸, un gouvernement, homogène de surcroît, impliquait l'opposition dans la question congolaise. Mais je dois reconnaître que certains membres du PSC¹⁶⁹ s'y opposèrent fermement. Mes autres tentatives de dépolitisation de la question congolaise se heurtèrent aux mêmes résistances¹⁷⁰* ».

Malgré ces réticences, le Premier ministre passa outre. Mais l'espoir suscité au Congo avec l'arrivée de Pétillon à la Place Royale fut de courte durée.

Pétillon annonça au Sénat, le 30 juillet 1958, la constitution d'un groupe de travail dont l'objectif était l'étude du problème politique. Sa mission était de « *définir une politique d'union nationale* », en procédant sur place à la consultation de représentants noirs et blancs appartenant à diverses catégories d'intérêts. Sur la base des principes très succincts définis dans la déclaration gouvernementale, ce groupe de travail fut initialement placé sous la présidence du gouverneur général honoraire Pierre Ryckmans. C'était là un ultime coup de chapeau symbolique au grand Gouverneur, car on le savait fort malade et il mourut moins d'un an après sa nomination.

Pour des raisons liées à la santé de Ryckmans, la direction du groupe de travail fut assurée ultérieurement par Auguste De Schryver, ministre d'État social-chrétien. En faisaient également partie Auguste Buisseret, ancien ministre libéral des Colonies, le député socialiste Georges Housiaux, ainsi que quatre personnalités ayant une expérience coloniale : Maquet,

¹⁶⁸ Cette « première fois » n'est pas justifiée. Outre le Pacte scolaire évoqué par Eyskens lui-même, la Commission des XVII, au début du siècle, avait elle aussi été élargie à l'opposition. Mais peut-être le moment n'était-il pas opportun pour faire allusion à la reprise du Congo !

¹⁶⁹ Il vise vraisemblablement Wigny et de Vleeschhauwer.

¹⁷⁰ G. EYSKENS, *De Memoires*, Ed. Lannoo

membre du Conseil colonial et gouverneur provincial honoraire du Congo belge ; Van den Abeele, administrateur général des Colonies ; A. E. Forgeur, directeur du service des Affaires politiques du gouvernement général et A. Stenmans, chef de cabinet adjoint de Pétillon. Le caractère hétérogène de la composition de l'équipe devait susciter des échanges de vues qui devaient normalement aboutir à un compromis politique.

Le groupe se rendit sur place du 20 octobre 1958 au 14 novembre. Il séjourna à Stanleyville, Bukavu, Elisabethville, Luluabourg, Coquilhatville et Léopoldville. Il rencontra 212 Africains et 250 Européens appartenant aux milieux politique, judiciaire, ecclésiastique et universitaire. Il semble bien que les milieux responsables ne se rendirent pas compte à l'époque qu'en interrogeant des Congolais sur leurs aspirations profondes, comme le firent les membres du Groupe de travail, on accéléra une prise de conscience chez certains interviewés congolais. Dès ce moment, ceux-ci s'intéressèrent de plus en plus à la politique.

Le 18 octobre 1958, date de la commémoration du cinquantième anniversaire de la reprise du Congo par la Belgique, selon Arthur Doucy¹⁷¹, « *le silence de M. Pétillon à cette occasion* » plongea le Congo dans la consternation. Celui-ci fut interprété par l'opinion comme l'absence d'un programme gouvernemental précis quant aux intentions de la Belgique.

Dans ses mémoires, Gaston Eyskens écrivit que le président du PSC Théo Lefèvre « *demandait avec insistance le remplacement de Pétillon* ». Il lui semblait qu'il supportait difficilement les commentaires de la presse à l'égard de sa politique qualifiée d'anti-flamande. Pétillon se sentit abandonné parce que nul au gouvernement ne le défendit. Mais au retour du groupe de travail, Pétillon n'était plus ministre ; il avait été remplacé à la tête du département.

Dès novembre 1958, un élargissement du gouvernement Eyskens aux libéraux intervint (Gouvernement EYSKENS-LILAR : 6 novembre 1958-3 septembre 1960). Pétillon disparut de la scène politique malgré les assurances qui semblaient lui avoir été données lors de son entrée en fonction.

Ce fut Maurice Van Hemelrijck qui reprit la charge des colonies. Il reprit les choses où Pétillon les avait laissées, conservant le « groupe d'étude » et les projets sur lesquels il travaillait. Le projet de remplacer le Conseil colonial par des organes consultatifs provisoires élus siégeant au Congo subsista donc. Cela mena le ministre à sa perte.

À cette époque, l'impression générale qui prévalait était que rien ne pressait ; la Belgique éteignait les lampions de l'Exposition universelle de 1958 qui fut la première occasion pour des Congolais d'entrer en contact avec la métropole. Van Hemelrijck conçut un plan d'indépendance du Congo (plus rapide que les trente ans de Van Bilsen, mais sans rapport avec la « précipitation inconsidérée » dont on fera finalement preuve), accordée de manière progressive. Le délai prévu pour l'exécution complète de ce plan était d'environ quatre ans.¹⁷²

Mais, le 6 novembre 58, on ne se trouvait plus qu'à deux mois des « émeutes de Léopoldville » (4, 5, 6 janvier 1959) qui devaient semer l'affolement, provoquer le « lâchage »

¹⁷¹ Cité par Paule Bouvier, A. DOUCY, « La situation politique du Congo belge », *Socialisme*, n° 36, novembre 1959, p. 3.

¹⁷² Les Congolais avaient d'autant plus confiance dans le ministre que celui-ci était haï par les Belges du Congo. L'hostilité des Blancs les plus colonialistes avait donné aux Congolais la conviction que ce ministre voulait vraiment leur indépendance réelle. Aussi, lorsqu'ils le virent abandonné par le personnel politique belge et contraint à donner sa démission par la méfiance de la Couronne et de son Premier ministre, celui-ci allant jusqu'à mettre son rapport en doute et à faire réinterroger par H. d'Aspremont Lynden, son chef de cabinet adjoint, toutes les personnes qu'il avait rencontrées et entendues au cours de son enquête, les Congolais furent convaincus que sa politique était désavouée et que la Belgique ne voulait pas vraiment accorder l'indépendance à sa colonie.

et mener au chaos. La brièveté même de ce délai mène à se demander si tout cela n'était pas concerté, lié et voulu.

Sur un point, le cas de Léon Pétilion est dans le droit fil de toute l'histoire coloniale de la Belgique : aucun ex-Gouverneur colonial n'a réussi, rentré en Belgique, à commencer une carrière politique de quelque importance. On a fait bruit, lorsque Pétilion a été « débarqué » du navire gouvernemental, des « assurances qui semblaient lui avoir été données lors de son entrée en fonction ». On voit mal quelles auraient pu être ces « assurances », dans un métier où l'on est à la merci d'une élection ou d'un remaniement.

Par contre, il est certain qu'Eyskens botte en touche lorsqu'il attribue le limogeage de Pétilion à des considérations « linguistiques », comme on disait à l'époque. Cependant, il se peut fort bien que Théo Lefèvre ait vraiment tenu les propos qu'Eyskens lui attribue. Mais ce dernier ne pouvait ignorer qu'à l'époque, dans un climat de plus en plus chargé de tensions « communautaires », accuser tout uniment quelqu'un, qui avait eu le malheur de naître à Esneux, d'être « anti-flamand », parce qu'il était francophone, était simplement une manière de dire qu'il fallait s'en débarrasser. Pourquoi ? Là est la véritable question, car la raison linguistique avancée pour ce limogeage n'est probablement pas la vraie.

Les difficultés rencontrées par Pétilion, puis par son successeur Van Hemelryck trouvaient leur origine auprès d'un noyau dur de ministres ultraconservateurs conduits par deux anciens Ministres des Colonies : Albert de Vleeschauwer, ancien ministre des Colonies et ministre social-chrétien flamand et Wigny auxquels s'ajoute, après le 6 novembre 1958, le libéral Albert Lilar, vice-Premier ministre (et qui, curieusement, présidera plus tard la Table ronde). De Vleeschauwer et Wigny peuvent tous deux être perçus comme inclinant vers le « colonialisme de service », même s'ils n'ont pas la lucidité et le mordant d'un Ryckmans et que les vues exprimées, notamment, par Wigny n'ont jamais dépassé l'idée d'autonomie interne. Mais tous deux sont aussi des royalistes convaincus avec même, chez De Vleeschauwer, un brin de fanatisme. La position du Roi sera pour eux déterminante.

Enfin, sans insinuer que les politiques seraient des hommes vindicatifs, il faut rappeler qu'Eyskens, De Vleeschauwer et Wigny, tous trois du PSC/CVP, ont tous été « crossés » en 1950 et qu'à cette époque, Van Hemelryck était au contraire bien vu par l'appareil du parti. Le voir à son tour « sous la douche » ne devait pas déplaire aux trois autres.

Questions sur un jeune Roi

L'hostilité à l'égard de Pétilion, puis de Van Hemelryck semble cependant pousser ses racines plus loin que la question congolaise. Il semble bien qu'il faille remonter jusqu'en 1950 et à la Question Royale, après laquelle il y eut des règlements de comptes sanglants à l'intérieur du PSC/CVP, à propos desquels on est loin encore de tout savoir. De Vleeschauwer, notamment, s'était distingué comme ultra-léopoldiste convaincu. Et Van Hemelryck avait été le candidat malheureux à la présidence du parti qui, bien que « favori » de l'appareil, avait été battu par Théo Lefèvre.

Ce dernier présidait le parti social-chrétien, dit aussi parfois « Parti du Trône et de l'Autel » et ayant, de ce fait, la sympathie du roi¹⁷³, dont les fortes convictions religieuses n'ont jamais été contestées. Comme tel, il fut consulté par Baudouin, et prit même parfois l'initiative de lui écrire pour lui faire part de remarques ou de conseils. En sens contraire, il a pu jouer au message pour faire connaître au parti ou au gouvernement certains desideratas royaux.

¹⁷³ La seule circonstance où le Roi des Belges joue un rôle politique important, voire même déterminant, est la formation d'un gouvernement. C'est lui, en effet qui désigne les informateurs, formateur, etc... Durant toute la durée de son règne, et pour autant, bien entendu, que la chose soit mathématiquement possible au vu des résultats électoraux, Baudouin I^o a toujours préféré avoir des Premiers Ministres CVP.

Parmi ceux-ci, il faut compter ce dont on ne parle jamais à propos des têtes couronnées, tant qu'un nombre suffisant de siècles ne se sont pas écoulés depuis leur mort : les sympathies personnelles, les antipathies instinctives, les rancœurs, le désir de vengeance, la rancune...

Sans tomber dans la psychologie de bazar, il faut admettre que l'enfance et l'adolescence du roi n'ont pas été folichonnes. Baudouin trimballait un vécu qui avait tout pour rendre son homme triste, sombre et dépressif.

Son enfance est marquée par les morts de son grand-père, le très populaire Albert Ier, puis l'année suivante, de sa mère, alors qu'il n'a que cinq ans. Puis, quand il en a 10, c'est la Seconde Guerre mondiale, vécue d'abord dans un bref exode. Celui-ci commence à La Panne, se poursuit en France, puis, après la défaite française, en Espagne car le roi Léopold III a voulu soustraire ses enfants à l'invasion allemande en les évacuant sous la houlette de personnes de confiance, mais sans la gouvernante à laquelle Baudouin s'était particulièrement attaché.

Rapatriés à Bruxelles, les enfants royaux y passent quatre ans durant lesquels la deuxième épouse du roi, Lilian Baels, princesse de Réthy, s'occupe affectueusement d'eux et veille à leur ménager une vie davantage semblable à celle des enfants de la bourgeoisie que celle, alourdie de protocole et d'étiquette, que leurs père, grand-père et grands oncles avaient connue. Il connaît ensuite la déportation en Allemagne, en même temps que son père. Entre 15 et 20 ans, il assiste à l'agitation autour de la Question Royale, c'est-à-dire qu'il voit son père encensé à l'excès par les uns, traîné dans la boue par les autres et, pour finir, contraint à l'abdication.

On n'échappe pas à son milieu. Baudouin a donc vu la chute de son père à travers des lunettes catholiques et léopoldistes. Cela implique le reproche de « trahison » à l'égard des politiciens sociaux-chrétiens écartés en 1950 pour avoir été des royalistes trop « tièdes », comme Eyskens. Cela implique aussi le « retour d'exil » des Vlesschauwer ou Wigny, écartés en 1950 pour excès de « léopoldisme ».

Il y a plus. Certains documents, de la main de Théo Lefèvre et adressés au roi, laissent deviner que le leader du PSC a au moins soupçonné Baudouin de nourrir, comme son père, des velléités autoritaires. N'oublions pas que l'autorité royale s'exerçait plus fortement et plus directement sur le Congo, où le Roi était le « législateur ordinaire », qu'en Belgique. Et c'était au système instauré en 1908 par la Charte coloniale, c'est-à-dire à « l'oligarchie des 16 », qu'il devait cette situation privilégiée.

Ses motifs pour penser ainsi n'étaient pas tous bas et intéressés. Bien sûr, compte tenu de la quantité importante de valeurs coloniales détenues par la famille royale belge, celle-ci avait un intérêt très direct à ce que le « climat des affaires », au Congo, soit bon. Mais aussi, Baudouin était très dévoué à l'Eglise catholique et se percevait comme le protecteur de la Propagation de la Foi en Afrique centrale. Ce rôle d'« avoué », au sens médiéval du terme, des intérêts de l'Eglise devait lui plaire, et c'était à l'existence de « l'oligarchie des 16 » qu'il le devait.

Mais, à première vue, cela nous mène à une hypothèse absurde, puisque la décolonisation quelle que ce soit la manière dont elle se passerait, amènerait fatalement la disparition du Conseil colonial. Pourquoi, dès lors, faire systématiquement chuter les ministres qui toucheraient à cette institution, puisqu'elle était de toute façon condamnée ?

La réponse pourrait être que le Roi Baudouin voyait de meilleures chances de sauver ce qui comptait à ses yeux : l'exploitation des richesses naturelles du Congo par le grand capital belge et les privilèges de l'Eglise catholique, si l'on cessait de chercher des processus de transition graduelle, qu'ils durent trente ans ou seulement quatre, et qu'au lieu de procéder par étapes prudentes, où il voyait des « attermolements funestes », on cravachait pour accélérer les

choses. Cette « précipitation inconsidérée » ferait que le Conseil colonial disparaîtrait, sans successeur, sinon un Parlement congolais qui sombrerait vite dans l'anarchie.

Comment, en pratique, donner ce coup d'accélérateur ? L'issue de la « Question Royale » fournit la réponse. L'on avait cessé de tourner en rond à la suite d'un incident violent et sanglant : le drame de Grace-Berleur. Les morts du 31 juillet 1950 avaient fait basculer une situation jusque-là, somme toutes, assez favorable à Léopold III et le papa de Baudouin y avait perdu son trône. Il fallait un peu de sang dans la question congolaise, et on en aura, surabondamment, les 4, 5 et 6 janvier 1959, à Léopoldville.

Certes, le résultat dépassa toutes les prévisions. Si la lettre absurde de Tordeur ne peut raisonnablement avoir d'autre explication que le désir de provoquer un incident, le coup ainsi monté ne visait sans doute qu'à obtenir un incident violent, mais limité : beaucoup de bruit, quelques « gueules cassées », un ou deux morts peut-être... Cela aurait fait du bruit et des titres dans la presse. Les trois jours d'émeutes et de tueries résultèrent des circonstances... et l'on eut des titres énormes dans toute la presse mondiale.

S'il est logique de considérer que les événements de janvier 59 ont été le résultat d'un « coup monté » et si l'on a de bonnes raisons de penser que Baudouin I^o pourrait y avoir été pour quelque chose, il faut reconnaître aussi que l'on n'a, en la matière, que des convictions, voire des certitudes logiques, psychologiques et morales. Il n'y en a pas de ces preuves documentaires qu'en principe, un historien se doit d'exiger.

Seulement, si ces preuves sont absentes pour le 4 janvier, il en existe par contre pour des faits ultérieurs qui y sont liés. Car si Baudouin cherchait à déstabiliser le Congo pour perpétuer l'exploitation des richesses naturelles du Congo par le grand capital belge et les privilèges de l'Eglise catholique, tout en réglant quelques comptes datant de la « Question Royale », la conséquence logique est qu'il a trempé aussi dans la sécession katangaise et dans l'assassinat de Lumumba. Et là, les preuves écrites existent !

Il nous faut donc exécuter un petit saut dans le temps.

Le roi Baudouin a-t-il refusé de sauver Lumumba ?¹⁷⁴

L'interprétation qui sera donnée au discours du 30 juin, présenté comme la cause de la disgrâce de Lumumba, démontre, si besoin en était, à quel point le récit historique demeure une interprétation des faits.

Avec le recul, une réflexion s'impose: le discours de Lumumba a eu le mérite, mais aussi les défauts, de la franchise. Même s'il contenait quelques erreurs flagrantes, il traduisait la manière dont les Noirs avaient vécu la colonisation et voyaient l'indépendance. Le discours du roi Baudouin, imprégné de paternalisme, de bonne conscience, était, lui, véritablement choquant. Dans son discours, il allait jusqu'à conseiller aux Congolais de se montrer dignes de ce « cadeau » de l'indépendance qui leur était octroyé !

Une idée reçue, à propos de Lumumba, est qu'il aurait « signé son arrêt de mort » en prononçant son célèbre discours du 30 juin et, plus précisément encore, que cela aurait tenu à la description des atrocités de la période coloniale faite, circonstance aggravante, devant le Roi Baudouin. A partir de là, d'ailleurs, les éventails de supposition sont larges, puisque la décision

¹⁷⁴ Cfr Guy De Boeck - *Après le discours du 30 juin 60, le roi Baudouin a-t-il refusé de sauver Lumumba* in Dialogue du 30.06.10: - Colette Braeckman, « Lumumba, un crime d'état », Bruxelles, Aden, 2009,. Les passages qui nous intéressent ici sont aux pages 50 à 53

peut être attribuée à un seul individu, à savoir le monarque lui-même, touché dans son amour-propre, et qui se serait offert, pause rafraîchissante dans une carrière de Roi constitutionnel, un instant d'Ancien Régime (« Jetez-moi ce manant aux oubliettes ») ou au contraire à la Belgique entière, soulevée d'indignation par « l'insulte » faite à l'homme qui est censé la représenter. Entre ces deux extrêmes, il y a le choix pour de multiples hypothèses intermédiaires : gouvernement belge, milieux d'affaires, coalitions d'intérêts en tous genres...

Les différents scénarios développés à partir de là tiennent tous pour acquis un fait fondamental, à savoir que la rage, la haine et l'indignation auraient été les traits dominants de la réaction spontanée que l'on aurait eue, en Belgique, à ce discours. Partout, d'Ostende à Arlon, cette page d'éloquence aurait été considérée unanimement comme une gifle. Ce lien entre un discours « trop énergique » et une « colère belge » amenant la chute du Premier Ministre congolais et son assassinat est pratiquement un dogme.

Il repose cependant sur une supposition qui, si l'on veut bien y réfléchir, est fort aventureuse. Cela suppose le déclenchement à la suite d'une insulte, d'un geste de colère, à la fois assez incontrôlable pour aller jusqu'au meurtre mais assez durable pour persister six mois après les faits. C'est déjà contradictoire si l'on envisage que quelque chose de ce genre puisse se passer chez un seul individu (le Roi ?), mais il faut le supposer chez un ensemble de personnes dont les uns (les politiques européens et américains) sont professionnellement des « animaux à sang froid » et à cuir épais qui ne « prennent pas la mouche » ainsi, et les autres (les adversaires politiques congolais de Lumumba) le haïssaient mortellement depuis longtemps et n'ont eu aucun besoin de ce discours pour vouloir sa peau.

Un commentaire intéressant à ce sujet a été fait par Colette Braeckman, dans un ouvrage consacré à la Commission d'Enquête sur l'assassinat de Lumumba.

Ce texte tire son intérêt à la fois de ce qu'il dit et de la position que son auteur occupe. Mme Braeckman a, derrière elle, une quarantaine d'années de travail comme journaliste au Soir, l'un des plus importants journaux belges, elle sait donc comment les choses s'y passent au quotidien, et se trouve idéalement placée pour y fouiller dans les archives. Et elle sait aussi comment les choses s'y passaient autrefois. Dans toutes les entreprises, des renseignements et des anecdotes circulent ainsi des « vieux de la vieille » aux « blancs-becs ».

Or, ce qu'elle a constaté, c'est un changement de ton. Il se produit non pas le jour même, à la suite du discours de Lumumba, mais entre les réactions à chaud et les commentaires à froid des jours suivants. « *Un paternalisme de bon aloi imprègne la plupart des reportages consacrés au 30 juin* » écrit-elle poliment, façon d'indiquer que la presse n'avait pas encore eu le temps de « décoloniser » son style. Tant mieux d'une certaine façon ! Dans ce contexte particulier, les opinions colonialistes et paternalistes sont bien sûr les plus intéressantes, puisque c'est de ce côté-là que l'on aurait pu « s'indigner ».

Colette Braeckman écrit : « L'analyse des articles consacrés aux cérémonies du 30 juin est particulièrement significative: l'envoyé spécial du Soir, le 1er juillet, relate le « *discours sans fard* » de Lumumba, mais insiste sur le fait que la cérémonie « *impressionnante, s'est déroulée dans une ambiance exceptionnelle, à la fois solennelle et prenante* ». Un jour plus tard, le journal se reprend, et demande comment imaginer que le Premier ministre aurait pu déverser sur la Belgique, en présence du roi et du président du nouvel État, ces flots de grossièretés et d'injustices si les garanties de bonne tenue en usage pour les cérémonies officielles avaient été exigées? *Le Peuple*, lui, relevait, faisant allusion au discours paternaliste du roi Baudouin, que Lumumba « *avait donné à la Belgique une leçon de courtoisie qui effaçait une autre leçon, beaucoup moins opportune* ». Un jour plus tard, tenant compte sans doute du climat régnant en Belgique, *Le Peuple* revenait sur sa description faite à chaud et écrivait que l'attitude de Lumumba était « inadéquate » tandis que sa « leçon de courtoisie » devenait soudain une

«diatribe passionnelle ». D'autres journaux, relatant le discours, utilisaient sans frémir les termes « déverser » et « vomir » tandis que *La Libre Belgique* décrivait «*Un sinistre bandit qui porte le nom de Lumumba* ».

Ce qui frappe, c'est que les réactions « à chaud » et « à froid » ne méritent pas leurs dénominations ! En principe, c'est la réaction immédiate qui peut avoir quelque connotation émotionnelle, passionnelle (joie, colère, indignation, horreur), d'où l'appellation « à chaud ». Quand l'émotion est passée, que quelques heures ou quelques jours ont coulé depuis le choc émotionnel, la raison retrouve son empire pour les réactions « à froid »... Ici, au contraire de toute réaction naturelle et spontanée, c'est la réaction immédiate qui est nuancée, pondérée, faite de sang-froid, et les éléments passionnels (indignation, outrances de langage) font leur apparition plus ou moins dans les 24 heures, c'est-à-dire quand, en principe, l'émotion est calmée. C'est là un comportement humain impossible, sauf dans un cas : si l'on a affaire à un acteur qui se fâche sur ordre, parce qu'il suit un scénario !

Compte tenu de ces faits, la cause est entendue : des journalistes expérimentés, habitués à couvrir ce genre d'événements, nullement fanatiques de l'anticolonialisme, ont remarqué la franchise du discours, sans y voir une insulte. La nuance entre *Le Soir* et *Le Peuple* s'explique tout naturellement par l'idéologie différente des journaux. Par contre, lorsque C. Braeckman écrit que le ton du *Peuple* a changé, tenant compte sans doute du climat régnant en Belgique, elle commet un lapsus en quelque sorte professionnel : les journalistes n'aiment pas trop admettre qu'ils « font » l'opinion – et même parfois l'événement – ou donnent à lire à leurs lecteurs précisément les opinions que ceux-ci désirent entendre. Il faut bien sûr comprendre *tenant compte du climat que l'on souhaitait voir régner en Belgique*.

« L'on » est un pronom désagréablement impersonnel qui amène aussitôt la question « Qui » ? Mme Braeckman fournit à ce sujet quelques indications :

« *Dans leurs conclusions, les experts (consultés par la Commission parlementaire d'enquête) défaussent habilement sur la presse de l'époque une part de la responsabilité du climat de haine qui sévissait à l'égard de Lumumba. Le procès fait à la presse, s'il se fonde sur des faits réels, sur de véritables incitations à la haine - — «on attend un geste viril » écrivait dans *La Libre Belgique* Marcel De Corte, recteur de l'Université de Liège— ne doit cependant pas omettre le fait que la presse de l'époque, plus encore qu'aujourd'hui, était sous influence. Sous influence des idées politiques de l'heure, dominées par l'anticommunisme, par le paternalisme qui caractérisait les rapports avec les colonies. Le rapport des experts démontre que la presse était directement prise en main au plus haut niveau. Il apparaît ainsi que le roi Baudouin, lorsqu'il souhaite pousser à la démission le gouvernement Eyskens, reçoit « en toute discrétion » les rédacteurs en chef de *La Libre Belgique* et du *Soir*, messieurs Zeegers et Breisdorff. Tout indique, souligne le rapport, que le roi a demandé à ses interlocuteurs de soutenir le nouveau cabinet et, le 11 août, au moment où Eyskens aurait dû remettre sa démission, *Le Soir* publie un article assassin pour le gouvernement¹⁷⁵ ».*

Nous revoici en pays de connaissance ! De quoi s'agit-il dans cette « affaire Eyskens » ?

¹⁷⁵ Braeckman poursuit avec des informations que l'on possédait depuis longtemps, relatives à la manière très peu objective dont la presse a rendu compte de ce qui se passait au Congo . « Il apparaît, lorsque l'on compare les reportages des envoyés spéciaux au Congo en juillet 1960, que la «panique» des Européens a été largement surestimée, qu'elle était fondée sur des rumeurs plus que sur des faits précis, malgré la mutinerie de Thysville où les soldats s'en étaient effectivement pris à des civils belges. La presse insiste sur le caractère dramatique de l'exode, « des tableaux effroyables » dit le *Standaard*, qui ajoute dans le même article « pas d'incidents graves »... Par contre, les journaux sont très discrets sur le fait que la plupart des Blancs étaient armés, que ceux qui étaient présentés comme « des victimes sans défense » étaient prêts à pratiquer l'autodéfense et que la plupart des Européens avaient renvoyé leurs familles au pays avant l'indépendance. Ce qui n'empêcha pas les événements de faire de nombreux morts qui, aujourd'hui encore, marquent l'opinion ».

« Les experts, qui ont eu accès à toutes les archives du Palais, ne minimisent pas l'action du roi : ils démontrent que ce dernier a tenté d'influencer directement le gouvernement. Il avait donné sa préférence à un « cabinet d'affaires » qu'il aurait souhaité voir dirigé par Paul Van Zeeland et Paul-Henri Spaak, gouvernement qui aurait délibérément choisi de jouer la carte katangaise. Van Zeeland, catholique, fait partie du groupe Brufina; Spaak, socialiste, est secrétaire général de l'OTAN »¹⁷⁶.

Le roi, en Belgique, a un rôle constitutionnel à jouer dans la formation d'un gouvernement et doit recevoir, s'il échet, la démission d'un gouvernement qui se juge incapable de poursuivre sa tâche. Il intervient donc dans la solution des crises gouvernementales, mais son rôle n'est nullement de les provoquer. Il faut appeler les choses par leur nom : Baudouin I^o a commis à cette occasion une intervention contraire à la Constitution et outrepassé ses prérogatives. Il s'agit donc d'une tentative de coup d'état.

Le Roi (indépendamment de savoir lequel) est évidemment le chef de la Famille Royale. Les Saxe-Cobourg-Gotha sont une famille riche, d'abord et avant tout du fait de la fortune personnelle qui leur a été léguée par Léopold II, ce qui en fait une famille très directement intéressées dans les affaires coloniales. L'intérêt personnel du Roi le situera donc toujours du côté des grandes holdings financières intéressées au Congo.

Le Roi Baudouin I^o, personnellement, est un très fidèle et dévot serviteur de l'Eglise catholique. Dns les affaires congolaises, cela se traduira bien sûr par une oreille constamment attentive aux besoins des Missions.

Ses prérogatives concernant le Congo lui ont donc permis d'influencer les affaires de la Colonie dans un sens favorable à ses intérêts et à ceux de la Vraie Foi. L'indépendance du Congo les lui fait perdre. Il n'a plus aucune influence sur des rapports Belgique-Congo qui regardent désormais les Affaires étrangères. Remédier à cette situation demanderait un changement de gouvernement... que rien n'impose.

Le trio qui se réunit nuitamment (le rapport des experts conclut que cette concertation secrète à une heure nocturne ressemble bien à une conspiration), en toute discrétion, réunit donc deux fervents catholiques (Baudouin et Van Zeeland) dont l'un est « chez Brufina¹⁷⁷ » et l'autre lié par l'intérêt à toute la haute finance coloniale, et un « socialiste », qui est très sensible au langage des intérêts d'affaires et fait preuve d'une grande habileté de manœuvre. Paul-Henri Spaak, spécialiste des affaires étrangères, tant personnellement que comme Secrétaire de l'OTAN, a l'oreille des Etats-Unis. Il n'y a donc aucun doute : la réunion de personnages d'une telle qualité montre à l'évidence que l'on y a vu les choses sous l'angle élevé des grands intérêts humanistes de l'Occident et de la Chrétienté.

Mais cette tentative échoue car le Premier ministre Eyskens refuse de se laisser évincer. Outre ce qu'i pouvait penser de la proposition qui lui était faite, il avait d'autant moins envie de démissionner qu'à la suite de la Question Royale, il avait subi une « traversée du désert » longue de huit ans.

Lorsque le roi reçoit en tête à tête le secrétaire général des Nations unies, puis le major Weber, sa politique de « cavalier seul » irrite et inquiète les politiciens. La mort de Dag Hammarskjöld, plus tard au Congo, a fait que l'on s'est rarement avisé de ce que cet homme, censé diriger une opération « neutre » de l'ONU entre autres au Katanga, était dans la même position que Baudouin : sa famille figure parmi les magnats scandinaves de... la métallurgie des non-ferreux, donc notamment du cuivre, produit vedette du Katanga ! Quant à Guy Weber, il fut l'un des militaires belges les plus étroitement liés à la sécession katangaise et fut ensuite récompensé par une sinécure royale : le poste d'officier d'ordonnance de Léopold III.

¹⁷⁶ Braeckman, op.cit. pp 46 - 47

¹⁷⁷ Brufina est, après la Société Générale, la deuxième holding coloniale.

Le 4 août 1960, alors que le roi s'apprête à recevoir seul la délégation du Katanga, le président du parti social-chrétien, Théo Lefèvre, lui envoie une mise en garde au ton inhabituel: « *Je n'ai cessé de répéter au Premier ministre qu'à l'égard du Congo, nous ne pouvons nous permettre d'avoir deux politiques, l'une à l'égard du gouvernement central, l'autre à l'égard du Katanga [...]. La pire des choses serait de voir l'une de ces politiques être celle du Palais tandis que l'autre serait celle du gouvernement... Puis-je suggérer au Roi de relire les pages de notre histoire nationale qui ont trait à la crise de 1839 consécutive à la perte de territoires qui sont maintenant le Limbourg hollandais et le Grand-duché ; puis-je supplier le Roi de se faire redire comment la crise de la monarchie qui s'est terminée aussi douloureusement en 1950 a débuté dans les années 30.* ¹⁷⁸ »

Les allusions historiques étaient un péché mignon de Théo Lefèvre et, si Baudouin comprit certainement sans peine l'allusion, il est sans doute bon d'allumer à l'usage du lecteur quelques bougies supplémentaires. La « crise de 1839 » est relative à une perte de territoires qui, comme la « perte » du Congo divisa l'opinion belge entre des « jusqu'au boutistes », prêts à risquer la guerre et la désapprobation internationale pour conserver ces territoires et les « réalistes » qui préférèrent, puisque la Belgique n'était pas la plus forte, s'incliner devant les faits.

L'autre allusion, accompagnée d'une référence à la « Question Royale » qui avait chassé le père de Baudouin 10 ans auparavant, ne concerne cependant pas l'attitude de Léopold II pendant la guerre, mais bien avant celle-ci.

Avant-guerre, dans toute l'Europe et en Belgique, c'était l'autoritarisme qui avait le vent en poupe. Les poussées populaires, comme le Front français, furent des réactions défensives. Pour la bourgeoisie, en effet, la démocratie parlementaire semblait mener inéluctablement à des régimes progressistes qui menaceraient les possédants et seraient « la porte ouverte à la subversion » (c'est à dire à la démocratie économique et au communisme). Léopold III et la droite catholique royaliste n'étaient peut-être pas vraiment des sympathisants de l'Axe, mais ils étaient certainement antiparlementaires. La politique belge leur semblait trop livrée aux « jeux des partis » et il leur aurait semblé souhaitable de voir le système évoluer vers plus d'autorité, avec un roi qui aurait exercé de façon plus « musclée » son rôle d'arbitre de la politique.

Autrement dit, les « supplications » de Lefèvre au sujet des précédents historiques sont une mise en garde contre une dérive autoritaire du Roi qui semble, après le 30 juin 1960, continuer à se comporter comme si les relations avec le Congo étaient un domaine particulier, où il aurait eu davantage à dire que sur le reste de la politique.

Le fait qu'en l'occurrence le Roi et le gouvernement n'aient pas été d'accord, chacun préférant une ligne politique différente ne signifie pas automatiquement qu'une de ces lignes était bonne, et l'autre mauvaise. Tout au plus pourrait-on dire qu'il y en avait une mauvaise et une pire !

Ni l'un, ni les autres, en effet, ne proposait la ligne qui aurait été tout simplement honnête, ou même simplement correcte : appuyer le gouvernement congolais que la Belgique avait reconnu, avec Lumumba comme Premier Ministre, dans les frontières que ce pays héritait de la colonisation, Katanga compris, et laisser les Congolais eux-mêmes décider d'éventuelles réformes de structure, fédérales ou autres.

Le Roi, comme le gouvernement, voulaient au contraire « corriger » les élections où les Congolais avaient si mal voté, portant au pouvoir les « nationalistes » alors que bien sûr on aurait voulu y voir des « modérés ». Et, dans un cas comme dans l'autre, cela impliquait l'effacement de Lumumba.

¹⁷⁸ Braeckman, op. cit. pp 47-48

Il est inutile de s'appesantir longuement sur le projet politique du gouvernement : c'est à peu près celui qui s'est effectivement déroulé : coup d'état de Mobutu, « neutralisation » de Lumumba puis élimination de celui-ci par un meurtre dont le « chapeau » sera porté par la Sécession katangaise. Dans le contexte de l'époque, compte tenu de l'aversion suscitée par Lumumba, des nombreuses tentatives pour l'écarter du pouvoir, définitivement si possible, il est évident que le Premier ministre était l'homme à abattre, dans tous les sens du terme. Baudouin le détestait. Le Roi, de son côté, aurait volontiers rompu avec le gouvernement nationaliste, et appuyé le Katanga et d'autres sécessions, d'où serait partie une reconquête du Congo par les « modérés ». Cela présentait l'avantage, essentiel aux yeux du bigot qui régnait alors, de remplacer le « laïc » Lumumba par des hommes bien vus de l'Eglise.

Lumumba était « l'homme à abattre » pour tout le monde dans les classes dominantes belges, parce qu'on le soupçonnait de vouloir porter atteinte aux privilèges du grand capital belge dans l'économie congolaise. Mais Baudouin détestait aussi en lui le membre de « l'Alliance Libérale » et comme tel continuateur possible de Buisseret qui avait porté un coup au monopole des Missions sur l'enseignement. Mgr Malula fit contre Lumumba et ses partisans, en 1960 et 1961, quelques sermons qui sont des appels, à peine déguisés, au meurtre.

Il y a cependant bien pire que cette politique de cavalier seul menée par le roi, que ses interférences dans l'action du gouvernement, que le soutien manifeste qu'il accorde au Katanga : il y a sa responsabilité directe dans le meurtre. Elle a consisté non à en donner l'ordre mais, en connaissance de cause, à ne pas l'empêcher. C'était, comme dit Mme Braeckman « ce que son confesseur aurait certainement appelé la faute par omission. Une faute mortelle. »¹⁷⁹

Le 19 octobre 1960, en effet, le major Weber, depuis Elisabethville, écrit à Lefébure, secrétaire particulier du roi. En termes télégraphiques, il note: « *Tshombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils: statu quo jusqu'au 31 décembre. On attend que la situation s'éclaircisse. On neutralise complètement (et si possible physiquement...) Lumumba.* »¹⁸⁰

Des annotations dans les marges montrent que le roi, qui à l'époque était préoccupé par la préparation de son mariage avec Dona Fabiola, a bel et bien pris connaissance de cette missive de Weber. Autrement dit, il a été informé du projet d'élimination physique, et donc d'assassinat, de Lumumba, et rien n'indique qu'il ait tenté de prévenir ce crime.

Au Congo

« L'Empire du Silence »

Ce fut là le titre d'un célèbre article sur le Congo des années 50, dû au journaliste O.P. Gilbert. Et, sur un point au moins, il correspond à une réalité, c'est que la question des droits politiques au Congo ne semble avoir intéressé pendant longtemps que les Européens. Aucune revendication politique, si attentivement qu'on tendît l'oreille, ne s'élevait du milieu africain. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne revendiquait pas. Mais on revendiquait l'égalité avec les Blancs au point de vue social, la fin des discriminations sans relier tout cela en une revendication politique, et encore moins en une revendication d'indépendance.

¹⁷⁹ *Ibidem*

¹⁸⁰ *Ibidem*. Soit dit en passant, c'est le seul document occidental où le meurtre est envisagé sans périphrase

Le silence des Congolais

La question des droits politiques au Congo ne semble avoir intéressé pendant longtemps que les Européens.

Henri Pauwels, Président de la CSC, ancien ministre social-chrétien, fit un voyage au Congo de décembre 1945 à février 1946¹⁸¹. Il déposa à son retour un rapport d'une stupidité et d'une myopie rares. Il crut notamment avoir parlé à une quarantaine de prêtres noirs à Mayidi: il y en avait à peine autant dans tout le pays. Un important cadre chrétien ne devrait-il pas être capable de distinguer un curé d'un séminariste ? Il avait noté les revendications suivantes de la part des "évolués": un statut spécial leur conférant une place à part, notamment en leur permettant d'élire des représentants dans les organes consultatifs coloniaux; une carte d'identité indiquant la qualité d'évolué; des quartiers résidentiels, des wagons de CF, cafés, hôtels, restaurants séparés; des salaires plus élevés; être respectés par les Blancs; des services sociaux, en particulier pour les femmes; l'accès à l'Université.

M. Malengreau, qui sera une des chevilles ouvrières de l'Université Lovanium, est un de ceux qui sont le plus à l'écoute des Congolais; avec sympathie, avec intérêt. Traitant à la fin de 1952 du problème de « *la participation des indigènes à la vie politique* », il signale qu'il soulève là une question « *à laquelle les intéressés eux-mêmes ne semblent prêter aucune attention* ».

La FGTB-Congo, qui travaille à la formation de syndicats mixtes, sans distinction raciale, constate « *En 1952, le rapport de mission syndicale constate que le prolétariat congolais, avec ses 1.250.000 travailleurs «indigènes», offre un champ d'action gigantesque au mouvement syndical mais qu'il vit dans des conditions de surexploitation et d'oppression incroyables et n'a guère le sens de sa propre émancipation* »¹⁸².

En 1955, lorsque le Roi Baudouin voyagea au Congo en compagnie notamment de toute une caravane de journalistes, ils profitèrent pour interroger les Congolais sur leurs aspirations. Ils recueillirent plus d'une plainte ou d'une réclamation: au sujet des salaires, au sujet du logement, au sujet de différents aspects de la discrimination raciale dont ils souffrent souvent profondément. Mais sur le chapitre des revendications politiques, rien, pratiquement, ne se manifesta.

Le « Blanc nouveau » semblait ne pas avoir d'interlocuteurs noirs !

Cela mérite examen !

Il y avait des mécontents et des revendications, mais pas de revendications politiques. Ou ne devrait-on pas dire, ce qui est un peu différent, que les Congolais avaient des revendications, mais que leur caractère politique, ou le fait que la politique pouvait être la voie par laquelle les satisfaire, ne leur apparaissait pas...

Pourquoi ?

Faut-il conclure de ce manque de force, de vitalité politique, que les « évolués » - pour employer le terme de l'époque - et la population congolaise dans son ensemble, acceptent la domination coloniale comme un fait, sans réagir ?

¹⁸¹ Dont le but réel était sans doute de préparer la reprise du journal "Le Courrier d'Afrique". Des contacts auraient été pris par lui dans ce sens, avec l'appui de deux personnalités missionnaires de Léo, Mgr Six, VA et J.Mols, directeur du collège des jésuites.

¹⁸² ** (Messiaen et Peiren, ed.) « Un siècle de solidarité » (Histoire du syndicat socialiste), Bruxelles, FGTB, 1995 pp 85-86

Réponses multiples

Il y a un certain nombre de réponses à la question que nous venons de poser, qui sont simplistes, partielles et fausses.

La première, c'est d'attribuer le silence seulement à la répression et à la peur. Il va de soi que la répression et l'intimidation ont existé. La crainte n'apparaît cependant pas comme l'obstacle majeur qui a pu bloquer les populations congolaises dans l'expression de leurs éventuelles aspirations politiques. La peur était sans doute moins celle du gendarme que celle des réactions de la société blanche que les Noirs sentaient au-dessus d'eux, écrasante.

Mais si la peur et la répression avaient existé en proportions suffisantes pour créer un silence généralisé, elles auraient étouffé aussi les revendications qui sont venues jusqu'à nous ! D'autant plus que « pas de revendications politiques » est une formulation en partie erronée. Il serait plus juste de dire que les Congolais avaient des revendications, sans avoir encore une perception claire du fait qu'elles pouvaient être politiques. Revendiquer le respect de la dignité humaine, par exemple, peut être une revendication syndicale (avoir un salaire permettant de vivre décemment), une revendication de la société civile (par exemple l'opposition à des traitements inhumains de la part de la police) ou même une revendication religieuse (respect pour l'homme en tant qu'image de Dieu) et dans les trois cas envisagés, ce peut être une revendication reprise et portée par un ou des partis politiques. Tout dépend par quel bout on prend les choses et cela, c'est en partie une question de circonstances.

En dehors de l'inhibition éventuelle due à la crainte, il y a donc certainement d'autres facteurs qui expliquent la longue atonie politique des Congolais.

Il y a une variante « douce » de la thèse répressive, qui se base sur le principe bien connu : pour faire tenir le peuple tranquille « *un curé vaut un escadron de gendarmes* ». Les milieux laïcs attribuent facilement la soumission ou la passivité à l'action débiliteuse de « *l'opium du peuple* », et en particulier, dans le cas qui nous occupe, au fait que tous les Congolais adultes et instruits l'avaient été dans des écoles missionnaires. Que le clergé en général prône le conformisme social de la part de ses élèves est une chose, qu'il l'obtienne toujours en est une autre. Depuis Voltaire, élève des Jésuites, les exemples en sens contraire ne manquent pas.

Certes, les missionnaires ont travaillé avec succès et fruit au Congo, où les églises chrétiennes sont largement implantées. Et le refuge dans la prière est une attitude qui se rencontre partout.

Il faut cependant tenir compte aussi, de ce que les conversions étaient autant des conversions au bien-être et à la facilité qu'à Jésus-Christ. « *Paris vaut bien une messe* ». Il est en effet difficile de qualifier de « neutre » l'attitude qui fut celle de la Colonie envers les Missions. Il a été très vite notoire que le Pouvoir leur était extrêmement favorable. Il a très vite été évident que les Missionnaires détenaient la clé de bien des petits privilèges, pouvaient arranger maintes choses avec les autorités, et aussi qu'ils pouvaient attirer bien des ennuis à ceux qui ne leur plaisaient pas. Etre chrétien était finalement une bonne manière d'être « du côté du manche ». Cela peut aller de pair avec pas mal de scepticisme.

Enfin, c'est tout de même méconnaître que, vers la fin des années '50, l'Eglise a appuyé les revendications politiques des Congolais. Car les Missions prirent alors un virage coextensif à l'émergence de la « négritude » ou de la « conscience africaine ». Celle-ci incluait évidemment, surtout dans ses premiers temps, la louange au moins implicite des formes sociales du passé, passé qui était justement partie intégrante des revendications des Africains.

Il y a, dans l'attitude de l'Eglise des dernières années de la Colonie, un côté : « *Puisque ce mouvement nous échappe, prenons-en la tête* ». Et il faut bien admettre que la montée du nationalisme africain avait de quoi faire craindre un rejet général de tout ce qui apparaissait

comme « Blanc », y compris le christianisme. Il apparut à l'Eglise que son propre maintien, considération la plus importante à ses yeux, trouverait désormais son meilleur garant, non plus dans la symbiose avec le colonialisme, mais dans la collaboration avec une classe politique noire montante (parmi laquelle il était possible de « pousser » quelques hommes politiques chrétiens). Même, contrairement à ce qui se passait dans d'autres domaines, où l'on « exportait » purement et simplement les schémas belges, des voix de missionnaires se sont élevées à l'approche de l'indépendance pour affirmer qu'il ne fallait pas nécessairement rééditer au Congo le schéma belge qui veut que les Chrétiens se rassemblent en un seul parti.

Le pouvoir colonial jeta évidemment les hauts cris, se proclama « cocu » et parla d' « enfants dans le dos »¹⁸³. Il est pourtant logique que l'Eglise estime que son existence, nécessaire à ses fins supérieures spirituelles, prime sur l'Etat, qui n'est qu'un simple moyen temporel. L'Eglise a cette attitude depuis le Ve siècle¹⁸⁴, et il est étonnant que le pouvoir temporel, après seize siècles, ne s'y soit pas encore habitué

Malencontreusement, à côté de cet excellent mouvement en faveur du nationalisme, l'Eglise¹⁸⁵ se laissa attirer assez aisément dans un combat de fait contre les nationalistes, au nom du soupçon que ceux-ci pourraient être des sympathisants du « communisme athée¹⁸⁶ ».

A l'autre extrémité du choix de réponses possibles, il y a bien sûr celle de l'Administration qui est (là comme ailleurs et alors comme toujours) que quand les gens ne revendiquent pas, c'est qu'ils sont tout simplement satisfaits de leur sort ! Ce qui avait toujours caractérisé les dirigeants belges, et notamment les dirigeants coloniaux avait été un éclatant, et parfois presque insolent complexe de supériorité. Le Belge se considérait comme un colonisateur modèle, et il n'hésitait pas à le faire sentir. Si vous persistez à interroger, l'inévitable catalogue de quincaillerie vous tombe alors dessus ! Comment les gens se seraient ils plaints alors qu'on a placé autant de kilomètres de tuyaux, de kilomètres d'asphalte... etc.... etc...

Un autre élément fourni volontiers par l'Administration, et qui n'a pas fini de servir, c'est que le mécontentement, au Congo, avait toujours sa source à l'extérieur. Après Casement agent britannique, puis allemand, divers agents hitlériens pendant la Seconde Guerre Mondiale, on a connu une période où l'on ne pouvait regarder derrière un buisson congolais sans y trouver un Soviétique, un Cubain ou un Chinois...

Enfin, il y a l'hypothèse que la raison pour laquelle les Congolais ne formulaient pas de revendications politiques, ou ne se rendaient pas compte que les insatisfactions qu'ils pouvaient avoir, étaient de la politique, que leurs frustrations ne pourraient s'apaiser que par des mesures politiques, était tout simplement leur manque de connaissances, que c'était une question de formation intellectuelle. Ce qui a longtemps manqué, pour que puissent monter des revendications politiques, est le terreau indispensable : la pensée politique elle-même.

¹⁸³ Ceci n'est pas une allusion à la manière dont les Africaines portent leur bébé, mais la transposition littérale d'une expression bruxelloise : « Faire à quelqu'un un enfant dans le dos » signifie le prendre en traître, faire un coup en douce à son détriment.

¹⁸⁴ On en trouve la première formulation claire et systématique dans « la Cité de Dieu » de St. Augustin.

¹⁸⁵ A partir des années 50 il est de plus en plus difficile de dissocier ce qui concerne à proprement parler les missionnaires, de plus en plus imbriqués dans une réalité où intervient aussi le clergé local. En ce qui concerne la position politique de l'Eglise en 1960, par exemple, il est évident que le clergé a joué un rôle très important. Joutent aussi les influences de groupements chrétiens moins directement liés aux ecclésiastiques, tels les syndicats, par ex A mesure que l'on s'éloigne des origines, il est donc de moins en moins facile de parler simplement des « Missions » pour désigner les chrétiens d'Afrique

¹⁸⁶ Ce soupçon a-t-il réellement existé, notamment dans l'esprit de Malula, ou ne fut-il qu'un prétexte ? Il est vraiment difficile de croire, a posteriori, qu'une personne de bonne foi ait pu croire au « communisme » de Lumumba. Par contre, l'anticléricalisme de Mulele était notoire. Faut-il en déduire que le Premier Ministre a payé pour tout son gouvernement ?

La politique, surtout si l'on songe non au militantisme de base, mais aux cadres dirigeants, est une activité d'intellectuel. Elle suppose toujours, par exemple, quelques lectures. Et cela signifiait, au Congo, être allé à l'école et y être resté assez longtemps pour lire des textes assez compliqués rédigés en français. Cela renvoie déjà à un niveau de connaissances qui dans le Congo du milieu du XX^e siècle, ne courait pas les rues. Une pensée politique exige une certaine conceptualisation des phénomènes politiques, elle exige aussi une certaine capacité de se servir de notions abstraites et de raisonner à partir d'elles : toutes choses à quoi l'éducation des Africains ne les avait nullement préparés.

Cela résultait de la considérable lenteur avec laquelle les Belges avaient développé l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Et il en est sorti l'hypothèse que ce retard pourrait avoir été, après tout, volontaire. On a résumé cette thèse en un slogan, que l'on a mis dans la bouche de l'administration coloniale. Au moment de l'indépendance du Congo, on a dit que la politique belge s'était en fond résumée dans la formule « *pas d'élites, pas d'ennuis* ».

Que faut-il en penser ?

« Pas d'élites, pas d'ennuis ! »

Cette formule a été forgée seulement en 1960, mais elle a eu immédiatement un succès considérable. Chacun des deux termes employés dans la formule, en fait, s'éloigne de la réalité

D'abord, « pas d'élites » : ceci donnerait à penser que les Belges, sachant qu'ils pouvaient former des élites, ont préféré s'en abstenir. Or ce qui a été au contraire l'élément psychologique le plus caractéristique, dans l'attitude des Belges, c'est précisément leur conviction qu'il ne serait pas possible, avant un temps assez long, de former de vraies élites, authentiques.

Qu'entendre, d'autre part, lorsqu'on dit « pas d'ennuis » : ces mots semblent signifier presque nécessairement « pas d'ennuis politiques ». Or à l'époque où ils dénonçaient les dangers de l'instruction « livresque », les coloniaux Belges ne songeaient que fort peu à l'aspect politique du problème.

L'ordre colonial paraissait à ce point stable, assuré, un véritable roc, que l'on ne pouvait évoquer les périls politiques que sous la forme d'une hypothèse presque irréaliste. Les Congolais avaient d'autant moins tendance à intervenir dans ces affaires dont les Belges ont le secret, ou de demander simplement à intervenir. On leur avait enseigné qu'ils devaient tout aux Belges. Ils avaient subi à cet effet un endoctrinement qui avait été un véritable matraquage intellectuel : cet endoctrinement avait porté ses fruits. De pareils sentiments chez les dominés inhibaient évidemment la revendication politique.

On a freiné la formation des élites, lorsqu'on a refusé à des jeunes Congolais les moyens et même l'autorisation de poursuivre des études à l'étranger, ou dans la métropole car ils risquaient de devenir communistes.

On a freiné aussi lors de la création de la première Université congolaise, celle Lovanium, en 1954. Le projet des promoteurs était d'organiser dès le début, à côté des études de médecine, d'agronomie et de sciences administratives, également des études de droit. L'administration coloniale s'y est opposée. Former des avocats, selon elle, c'était préparer des agitateurs politiques, « *fabriquer des révolutionnaires* ». Les coups de freins n'ont été au total que peu de chose. La caractéristique de la politique belge n'a pas été le freinage mais le manque d'initiatives.

L'on se trouve là, encore une fois, devant une de ces hypothèses de « conspiration blanche », qui pèchent en ce qu'elles supposent la prescience, longtemps (c'est-à-dire quelques années) à l'avance, de ce que l'indépendance serait pour le 30 juin 1960. Et ceci dans le domaine de l'éducation, dont nous avons déjà dit qu'il a le défaut de fournir souvent des

solutions valables, mais toujours hélas très lentement, si lentement même que l'on arrive trop tard.

Le retard dans la formation des élites congolaises a été pris dans la première moitié du XX^e siècle, quand les premiers diplômés congolais n'ont pas été suivis d'autres, et que l'on n'a pas fait suivre à l'éducation la courbe ascendante de l'économie. C'est à la fin des années '20, quand Heenen protestait contre « *la politique indigénophile* » et que Robert préconisait de ne pas former de Noirs, de peur de voir sortir des écoles des élites contestataires, mais de faire venir plus de travailleurs blancs, en cessant d'offrir à la colonie de hauts salaires qui ne se justifiaient plus, c'est alors qu'il y aurait eu un choix à faire. J'entends : un choix explicite et ouvertement proclamé. On ne l'a pas fait. Et ceci, sans doute, parce que la Belgique était résolument démissionnaire, en tant que pouvoir, dans deux domaines qui étaient précisément en cause : l'économie, qu'elle laissait aux mains des capitalistes, et l'éducation, livrée aux missionnaires.

Autre chose est, bien sûr, que le Congo se trouvant, sans que cela résulte d'un plan concerté, sans élites au moment de l'indépendance, on ait profité de cette situation. Profiter d'une circonstance ne signifie pas qu'on l'a organisée !

Le facteur le plus important, est peut-être celui qui est lié à un trait particulier de la psychologie des évolués. Car il ne fait pas de doute que ce seront eux (et non, par exemple, les Chefs coutumiers) qui seront fatalement les interlocuteurs des Blancs lorsque la question de discuter politique finira par se poser. Ils seront, durant la marche vers l'Indépendance, la « classe universelle », celle qui incarne et représente, pour un moment souvent tragiquement bref, les intérêts de toutes les autres, les intérêts de la nation entière.

Le manque de contacts entre évolués sur le plan national a pu, lui aussi, jouer un certain rôle, mais le fait le plus important a été que, de tous les groupes sociaux divers qui se rencontraient dans la colonie, les évolués étaient ceux qui étaient le plus étroitement dépendants des Blancs ! L'ambition majeure des évolués dans les années qui suivent immédiatement la guerre, est d'arriver à se rapprocher le plus possible des Européens. Et d'ailleurs, l'obtention de l'immatriculation était liée à la démonstration que l'on avait adopté, jusque dans le détail, la façon de vivre des européens.

La qualité d'évolué - donc, sous peu, de leader de l'indépendance noire - est conférée sur des critères intégralement européens, par un « jury d'examen » lui aussi composé de Blancs. La « classe universelle » qui va s'opposer à la colonisation se compose de gens qui doivent leur statut à une désignation par le colonisateur !

Les fonctions de Chef étaient plus ou moins électives. (En un mot : la désignation d'un chef combinait généralement un certain nombre de critères généalogiques auxquels il fallait satisfaire pour être candidat et un processus de désignation plus ou moins complexe, au cours duquel le suffrage populaire avait l'occasion de se faire entendre). D'autres fonctions, dans des groupements de toute espèce, associations professionnelles ou clubs sportifs, exigeaient que l'on ait de la popularité. Rien de tel chez les évolués. La désignation par les Blancs est le critère unique.

Changement d'interlocuteurs

La Guerre de 40 marque un changement très net dans l'attitude des Belges en ce qui concerne les Congolais. Cela consiste avant tout dans un choix. Ce choix est celui-ci : quel est le Congolais « représentatif » dont il faut parler et, un peu plus tard, avec lequel il faudra discuter. Ce qui mènera, dans un délai plus bref que prévu par quiconque, à la question « Avec qui parler de l'Indépendance ? Qui, finalement, inviter à la Table Ronde ? ».

Les années du milieu du XX^e siècle, entre 1930 et 1950, sont sans doute celles où l'on écrivit le plus de livres sur le Congo. Mais ce ne seront pas les mêmes livres d'un bout à l'autre de cette période¹⁸⁷.

L'avant-guerre est une période à littérature essentiellement rétrospective, où l'on exprime son admiration pour les pionniers des temps héroïque et glorifie le présent. Le Congolais qui y est mis en scène, généralement dans l'ombre des héros blancs, est primitif, sauvage et traditionnel. Le « sauvage » est, comme on sait, un personnage ambivalent. Il peut être féroce, mais aussi « bon sauvage » et donc plein de vertu. Peu importe qu'on le craigne ou le loue, il est en tous cas identifié avec son milieu traditionnel, son appartenance tribale, avec les coutumes qui en découlent, sont bien précisées et font même le fond de sa personnalité.

L'après guerre souligne la modernité du Congo. Elle y est aidée par l'iconographie qui, comme *Inforcongo* jouait abondamment de la caméra autour des grandes constructions du plan décennal 49-59, abondait en réalisations futuristes, d'un modernisme presque agressif. L'accent est mis désormais sur l'industrie – elle aussi abondamment photographiée – le milieu urbain et le Congolais qui « va avec » ce décor : l'évolué. Celui-ci est vu comme « Congolais » ou « Noir » davantage que comme un échantillon de sa tribu d'origine et ses problèmes sont des problèmes d'individu dans une société. Il relève désormais de la sociologie, non de l'ethnologie.

Or, de Léopold II à la guerre de 40, les colonisateurs avaient eu des interlocuteurs congolais. Ils en avaient même fait des rouages de l'administration coloniale. Je veux parler des chefs coutumiers.

Une chose est d'avoir, entre des individus, ou des groupes, ou des états, des rapports inégaux basés sur la force. Une autre est de donner à ces rapports une auréole de légitimité, une justification hiérarchique. Passer de "Faites ceci, sinon gare !" à "Faites ceci au nom de ma supériorité reconnue de civilisé" n'est pas toujours simple, peut exiger le recours aux canons, mais aussi à des "armes conceptuelles" non moins lourdes.

Et tout d'abord on créa une sorte de fantastique vertige du vide: "taches blanches", "terra incognita", "Dark Continent" et "terres vacantes". Les explorateurs en ont grandement profité pour leur gloire, et Stanley ne fut pas le dernier du peloton ! L'ennui, c'est que sur les "terres vacantes" de ces "taches blanches", il y a déjà du monde. Et maintes fois du monde déjà organisé en entités diverses, parfois importantes. Plus question de leur accorder par le biais de mots comme "nation, état, peuple" une sorte de reconnaissance linguistique qui ressemblerait bien trop à une reconnaissance juridique. Mais voilà ! On ne peut pas non plus les nier !¹⁸⁸

Qui pis est, on ne peut pas nier la présence d'un certain nombre d'individus sur les terres à coloniser, mais on ne se trouve même pas en mesure d'éviter de faire état de leur organisation en entités Pourquoi ? Par respect des faits ou de leur dignité d'hommes ? On peut bien sûr tenir des propos élevés sur la dignité humaine. On ne s'en est pas fait faute, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le problème immédiat auquel il faut faire face c'est que l'on n'est plus au XV^e siècle (heureuse époque, durent penser certains) où il suffisait qu'un peuple ne soit pas chrétien pour qu'il n'ait aucun droit, si ce n'est celui de se convertir, et où le simple fait de brandir la croix suffisait à légitimer l'acte du conquérant. La légitimité du colonisateur, d'où viendra-t-elle ? (Il

¹⁸⁷ Les perturbations de la guerre et la grande étendue de certains ouvrages font que certains livres projetés et commencés avant la guerre ne sortiront qu'après. C'est le cas par exemple des deux ouvrages monumentaux de Cornet, « *La Bataille du Rail* » et « *Maniema* », qui appartiennent à la littérature glorifiant les pionniers, bien que parus après 1945. Il ne faut donc pas considérer le conflit comme une frontière infranchissable, ni juger un ouvrage en regardant simplement la date de sa parution !

¹⁸⁸ La négation pure et simple d'un peuple revient à son génocide: voir les Indiens d'Amérique. A quelques exceptions près, comme les Herero et Nama de Namibie sous le régime allemand, il n'y eut pas de génocide en Afrique coloniale. Le but de l'entreprise, en effet, était de **faire produire** sur place la main d'œuvre africaine, ce qui supposait évidemment la conservation de la population.

reste bien entendu qu'il s'agit de la légitimité reconnue par les autres nations coloniales. Ce que le Nègre peut bien en penser, on s'en bat l'œil !)

Elle ne pourra venir que d'un "suicide juridique" de l'entité indigène précoloniale, qualifié de "ralliement, pacification, demande de protection, protectorat, etc..." par lequel l'entité indigène "passe le flambeau" à l'autorité coloniale, lui abandonne en bonne et due forme tout (si possible) ou partie de sa souveraineté, lui concède en toute propriété des terres et leurs sous-sol, etc.... Nous ne nous proposons pas ici de poser les multiples questions que soulève la valeur juridique de tels "traités"¹⁸⁹. La teneur de ceux-ci était d'ailleurs bien moins importante que le fait même qu'ils aient été signés, prouvant ainsi que le candidat colonisateur "occupait réellement" le terrain sur lequel il émettait des prétentions. (C'était une exigence formelle de l'Acte de Berlin).

Si vous voulez prouver que vous êtes allés quelque part, le mieux est encore d'en ramener l'attestation autographe de la main de l'autochtone. Sans le savoir, les dignitaires africains se voyaient investis, dans les années 1880, du rôle de contrôleurs d'une sorte de "rallye-papper" dont les résultats concrets s'évaluaient dans les chancelleries occidentales. Ce qui importe, pour notre propos, c'est de souligner le fait que coloniser impliquait non pas la négation, mais au contraire l'affirmation des entités dont on se proposait de prendre la place. Bien plus, le colonisateur avait tout à gagner à ce que ces entités soient vastes et à ce que ceux qui les dominaient y aient un pouvoir étendu. Mieux valait, en effet, soumettre des Chefs importants, exerçant leur pouvoir sur de vastes étendues, susceptibles d'aliéner de nombreux hectares d'un trait de plume. Et il fallait aussi que le Chef ait précisément ce pouvoir d'aliénation.¹⁹⁰ En fait, comme ce qu'on attendait de lui était qu'il obtienne de ses administrés tout ce qu'il plairait au colonisateur de demander, on aimait autant voir en lui le dépositaire d'un pouvoir absolu.

Et ici aussi, le colonisateur s'est souvent montré du plus haut comique: les officiers et administrateurs se plaisent à souligner la grande importance des dignitaires dont ils reçoivent la soumission ... quitte à annoncer plusieurs fois le ralliement de groupes importants ou, comme cela survint durant la campagne Ngwana dans l'EIC, à traiter Mpania Mutombo, un chef auxiliaire des esclavagistes, lui-même d'origine Songye et commandant un ramassis indécis de desperados du Kasai de "grand chef de tous les Baluba"¹⁹¹. Les métropoles, parfois, n'étaient d'ailleurs pas en retard de pantalonnades sur leurs représentants locaux: on vit l'EIC de Léopold II d'une part, le gouvernement et le Parlement français d'autre part, s'empoigner verbalement avec une rare violence sur des questions de hiérarchie coutumières à propos du "traité Makoko"¹⁹²

Il fallait cependant éviter d'aller trop loin. Il fallait qu'il soit clair pour chacun, constamment, que les entités indigènes n'avaient rien de comparables aux nôtres, qu'elles étaient

¹⁸⁹ Citons en pourtant quelques uns, de manière non exhaustive: Un Etat a-t-il le droit, justement, de se "suicider"? On l'a contesté. / La partie africaine comprenait-elle, au moins à peu près, de quoi il retournait ? / Le signataire africain ("Chef") avait-il bien juridiction sur les terres qu'il "cédait" ? / La coutume l'autorisait-elle à procéder à de telles aliénations ? / N'y a-t-il pas eu, dans la suite, un abus du colonisateur quant au sens très vaste donné à des formules des plus vagues comme "arborer son drapeau et accepter sa protection" ? / Convenait-il de donner aux accords aliénant ou concédant des terres le sens "à l'Européenne" (perpétuité) qu'on lui a donné. N'aurait-il pas fallu plutôt se référer à l'usage dominant chez les peuples bantous (pour la durée de la vie des parties contractantes) ? Etc... etc...

¹⁹⁰ C'est d'ailleurs le point le plus douteux: la Terre est le plus souvent vue, soit comme le propriété, d'abord des Ancêtres, ensuite de la collectivité, soit comme un élément, au même titre que la pluie, l'air ou le soleil.

¹⁹¹ BAONI

¹⁹² Les Français avaient signé un des fameux "traités" avec Ilo, "Makoko" des Tio (dits Teke au Congo- Kin), tandis que Stanley faisait de même avec le Ngaliema, chef local. L'un et l'autre traité attribuaient au colonisateur signataire le contrôle, stratégiquement et commercialement essentiel, du pool de Kinshasa. Cf. VANSINA Jan : "Makoko Ilo" in Les Africains, tome X, pp. 152 ss, Paris/Dakar, Présence Africaine, 1979

différentes, inférieures, subordonnées. C'est pourquoi des mots aussi dangereux que "Nation" ou "Etat" se devaient de passer à la trappe. Pour que cela soit clair en permanence dans la pensée de chacun, il importait de disposer de l'instrument adéquat de la pensée correcte: un vocabulaire adapté qui rendrait désormais cette hiérarchie évidente.¹⁹³

Aussi les "sauvages" (par opposition aux "civilisés") n'ont-ils pas de lois mais des coutumes 194, pas de religion avec un clergé mais des superstitions ridicules entretenues par des sorciers barbares, pas d'état ou de peuples, mais des tribus et des ethnies..., pas de magistrats, de rois ou de présidents, ni d'assemblées délibérantes mais de vagues "Chefs" entourés de non moins vagues "conseillers, notables ou Anciens" ... toutes gens sur qui on s'empresse d'ailleurs de faire planer les pires suspicions: polygames et paillards jusqu'au priapisme, tyranniques et cruels à faire pâlir le Marquis de Sade¹⁹⁵, imbibés de bière et de chanvre tous les jours que Dieu fait et manifestant une gourmandise gloutonne pour la chair de leurs semblables... Le "Chef", qui ne se serait peut-être pas reconnu aisément dans ce portrait dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas flatté, est en effet désormais promu au douteux honneur de servir d'échelon inférieur à l'administration coloniale. Le vocabulaire spécial que l'on élabore au sujet des entités coutumières servira à en montrer le caractère "différent" (Non-Blanc, donc inférieur). Le portrait inquiétant que l'on fait des détenteurs de l'autorité coutumière servira à justifier qu'on encadre et surveille avec soin d'aussi suspects personnages.

Dans le « Congo à deux vitesses » créé par le ministre Louis Franck, l'administration du Congo rural est laissée aux Chefs sous la tutelle de l'Administration. Et ils se trouvent si bien faire partie de l'administration coloniale qu'on leur remet, pour en faire foi, une médaille portant autour de l'inévitable lion, les mots « Congo Belge / Belgisch Kongo * Chefferie Indigène / Inlandsche Hoofdij ». Quand on prend la peine de l'écrire en français et en flamand, c'est bien la preuve que c'est du sérieux !

Les chefs coutumiers sous la colonisation ont généralement mauvaise presse. C'est en partie compréhensible. Au Congo Belge, on attend d'eux qu'il cumule des fonctions de : collecteurs d'impôt, sergents recruteur, recruteurs de travailleurs pour les mines, organisateurs de corvées et de cultures obligatoires, et auxiliaires locaux de la justice... On ne s'étonnera pas que leur popularité en ait souffert... Le mot « collabo » convient assez bien pour caractériser ce que l'on en pense le plus généralement. Et il faut prendre ce « généralement » au sens très large car, alors que la formule belge a intégré très officiellement et même juridiquement la chefferie dans les mécanismes de la colonie, on constate la même façon de penser dans d'autres pays d'Afrique, ayant connu des systèmes coloniaux – français, britanniques ou portugais – tout différents.

Pour l'adopter, il faut de plus écarter non seulement un certain nombre de faits individuels de résistance, qui vont du rôle de « frein » joué par Tshekedi Khama du Botswana (qui a peut-être épargné à ce pays d'être absorbé par l'Afrique du Sud) au soutien des chefs coutumiers aux « jacqueries » des Pende et des Yaka dans les années 30, mais encore une plainte très largement répandue dans les rapports des responsables territoriaux des colonies,

¹⁹³ La création, pendant la période coloniale, de tout un appareil conceptuel et du vocabulaire "spécifique" qui l'accompagne, est peut-être ce qui, dans la réalité, s'est le plus rapproché de la "newspeak" d'Orwell dans "1984" : rendre la subversion impossible faute de mots pour la penser.

¹⁹⁴ Le terme même de "coutume", je le concède, est emprunté au droit européen. Mais, précisément, il y désigne la forme juridique la plus inférieure qui se puisse trouver, "ce qu'on fait quand il n'y a vraiment pas moyen de trouver la moindre ligne de droit écrit. Pour qu'une chose ait lieu "suivant la coutume du lieu" il faut vraiment qu'on soit descendu à des vétilles.

¹⁹⁵ Il est peut-être utile de appeler à ce sujet que la sculpture « L'Homme-léopard » du Musée de Tervueren fut commandée EXPRESSEMENT par Jules Renkin en 1913. Visiblement, le Ministre des Colonies tenait à ce que le public retienne de sa visite au « Musée du Congo » l'information « Ce sont des sauvages et ils ont des coutumes cruelles et horribles ».

toutes nationalités confondues : « Quand un suspect parvient à regagner la brousse, on ne le retrouve plus jamais... ». Cela aurait-il été possible sans une complicité, au moins tacite et passive, des Chefs ? Il est beaucoup plus simple, vraisemblable et réaliste d'en conclure que les Chefs, chargés d'être « l'œil de la colonie », on su s'assoupir au moment voulu et donc fermer cet œil quand il le fallait. En tous cas, il est certain qu'écarter purement et simplement des faits parce qu'ils sont gênants n'est pas une manière sérieuse d'écrire l'histoire !

En fait, l'universalité de cette vision négative des responsables coutumiers à l'approche des indépendances, qui semble assez bien entachée de calomnie, semble avant tout reposer sur l'unanimité des « évolués » pour les critiquer. Pourquoi ?

Parce que les Chefs occupaient une place d'interlocuteurs reconnus valables, de « Noirs à qui les Blancs attachent de l'importance », que les évolués seraient volontiers eux-mêmes candidats à occuper.

"L'indépendance, a écrit Frantz Fanon, ce n'est pour certains que le transfert aux élites locales des passe-droits hérités de la colonisation". Et le paysan Kongo ne croyait pas si bien dire, qui surnommait les politiciens bourgeois "Bamindele ba biso", c'est à dire "Nos Blancs à nous". Parce que ce que la bourgeoisie africaine n'a pas manqué de comprendre, c'est que la manipulation ethnique est un attribut du pouvoir.

*"Soumise à la fonction de fournir la main d'œuvre bon marché au secteur moderne, la société majoritaire au point de vue des hommes qu'elle englobe, dite traditionnelle, ne l'est plus, elle est pseudo-traditionnelle, c'est à dire d'une traditionalité transformée, déformée, soumise"*¹⁹⁶.

*"Parler de l'Afrique traditionnelle en bloc, c'est au fond avaliser la thèse colonialiste de l'absence d'histoire de l'Afrique, comme s'il n'y avait pas en fait des sociétés et des cultures africaines avec leurs structures et leurs conflits intérieurs différents. Ici, au contraire, l'aspect massif de l'affirmation confond dans une nuit grise toute l'Afrique rurale en un magma sans contours nets"*¹⁹⁷.

Leur attitude laisse déjà prévoir celle qu'ils auront plus tard comme chefs d'Etat : *"Les chefs d'état africains passent tous facilement, quand cela fait leur affaire, des vues les plus jacobines sur l'union nationale au respect scrupuleux des plus infimes particularismes. La société "moderne" opaque pour le petit peuple et les structures traditionnelles inadaptées et souvent dominées par des dignitaires acquis au régime sont des lieux où ils se sentent à l'aise: il y a longtemps que les dés y sont pipés en leur faveur. L'intégration des traditions dans une société modernisée, démocratique tout en restant authentiquement africaine, voilà ce qui leur donne vraiment froid dans le dos!"*¹⁹⁸.

Je ne veux toutefois pas insinuer ici que tout cela se passa de manière consciente et concertée, en vertu d'un plan des évolués rêvant tous de devenir autant de petits Mobutu.

Dans leur esprit, pour ce qui était du « Congo de demain », c'étaient eux que les colonisateurs devaient avoir comme interlocuteurs. Ceux-ci le donnaient d'ailleurs à croire puisque, à partir de l'après-guerre, les interlocuteurs que l'on choisira, tout autant pour être interviewés par des journalistes que pour rencontrer des hommes politiques de passage, voire même (après un filtrage encore plus soigneux) pour être présentés au Roi, seront avant tout des évolués. Mais en même temps les anciens mécanismes administratifs restaient en place, qui ne connaissent, comme interlocuteurs africains, que les dignitaires coutumiers. Et cela se trouvait aggravé par le fait que la seule forme d'organisation permise aux Congolais était celle qui

¹⁹⁶ Samir AMIN: *"Sous-développement et dépendance de l'Afrique noire"*, préface à BOUBACAR BAMY : *"Le Royaume du Waalo"*, Maspero, Paris, 1972

¹⁹⁷ Yves BENOT, *"Indépendances africaines"*, Paris, Maspero, 1974 page 55.

¹⁹⁸ Guy DE BOECK , 1984, page 53.

reposait sur l'ethnie. Rien d'institutionnel n'existait, qui donnât un certain rôle à ceux que pourtant on mettait en avant comme « Congolais modernes ».

Il est donc assez logique que les évolués aient cherché d'abord à convaincre les colonisateurs, que les désigner comme modèles d'une société sans leur y donner à jouer un rôle au moins égal à ceux des dignitaires coutumiers « du passé » n'avait guère de sens, et qu'ils se soient ensuite évertués à en persuader leurs compatriotes, lorsqu'ils se sont trouvés devant la nécessité de se faire élire. La propagande électorale ne s'embarrasse guère de nuances et ne recule pas devant les contradictions. D'où des tendances contradictoires à débâter la concurrence, c'est-à-dire les Chefs monopolisateurs d'une représentativité excessive, et en même temps à prendre les électeurs dans le sens du poil, c'est à dire à leur rappeler la fraternité tribale qui les lie à certains candidats.

Pourtant, à peine le Congo était-il indépendant, qu'en 1962 on s'empressait de publier une nouvelle carte ethnographique "officielle" (d'ailleurs basée pour une bonne part, comme les précédentes, sur des travaux de missionnaires et d'administrateurs coloniaux). Et ceci est à première vue étonnant! D'une part parce que, en 1962, on n'aurait pas été en peine pour trouver une (longue) liste de choses plus urgentes à faire qu'une telle publication. D'autre part parce que la classe nouvellement au pouvoir, celle des "hommes politiques congolais", qui sort en droite ligne des "évolués" de la fin de la colonie, est en principe une classe "moderniste", qui regarde de fort haut les "passésistes" et les "sauvages" des milieux coutumiers et sont, en particulier, hostiles à l'autorité des Chefs. Alors ?

On allait bientôt connaître la constitution de Luluabourg et ses 21 "provincettes" (obtenues en renchérisant de façon byzantine sur la subdivision en 11 grandes zones culturelles définies par l'ethnologue belge Jan Vansina¹⁹⁹). Et il est clair que la chose a une dimension, immédiate et au ras du gazon, de désir des hommes politiques de se tailler des "chasses gardées" où ils puissent dire à la majorité des électeurs (car, hélas! ces "passésistes coutumiers" de la brousse ont le droit de vote!) "Je suis de votre tribu, votez pour moi", puis "Il vous faut un Ministre (sous-provincial!) de votre tribu, pensez à moi", variante bantoue ad hoc du célèbre "Je vous ai compris!"

Il s'est avéré très vite que si jusque là le mécanisme qui faisait bénéficier quelqu'un d'une « promotion » était avant tout la désignation par l'autorité, on allait se trouver avec l'Indépendance dans un système tout différent, à base élective. L'élite désignée devait apprendre comment devenir une élite élue.

Mais il y a plus. La boussole parfois s'est carrément affolée. L'utilisation politique des ethnies va conduire à quelques situations qui seraient du plus haut comique, si, malheureusement, tout cela n'avait pas coûté des centaines et des centaines de vies humaines... Par la conjonction d'une carte ethnique très compliquée (plus de quatre cents groupes), d'importants mouvements de population en direction des centres industriels imposés par le colonisateur, d'affrontements politiques très durs entre des positions extrêmes et... d'un goût national pour une certaine éloquence politique riche en hyperboles et formules amphigouriques le Congo ex-belge fut, à ce point de vue, l'un des endroits où, suivant l'expression populaire, on pédala le plus allègrement dans la choucroute. A force de proclamer que tout adversaire était un épouvantable "tribaliste" (c'est un défaut, quand il s'agit d'aimer la tribu des autres) tout en se disant soi-même "profondément attaché aux valeurs traditionnelles"... (Lesquelles? ... Celles de la tribu?... Oui, mais alors... Mais non, celle-là, c'est la mienne, enfin, celle de mes électeurs... Chut!). On ne tarda pas à atteindre l'état de confusion intégrale que le bon peuple qualifie de

¹⁹⁹ cfr VANSINA : "*Les Royaumes de la savane*", carte hors-texte.

"potopoto", terme qui a l'origine désigne une boue argileuse, à base de latérite, qui vous enlise la plus puissante roue de camion en moins de deux et jusqu'au moyeu.

Dans ce qui précède, le portrait de l'évolué très « moderne » à la ville, mais qui devient très « traditionnel » quand il racole les électeurs en brousse, est certes caricatural. Mais il faut ajouter qu'un certain nombre de Congolais se trouvèrent effectivement et très réellement dans cette position inconfortable que le langage populaire définit comme « avoir le cul entre deux chaises ».

Le statut d'évolué comportait un certain nombre d'exigences qui supposaient de l'instruction. Or, celle-ci était, dans le Congo du « joyeux temps des colonies », un privilège, et même un privilège très prisé. Mais, si l'école était aux yeux des Noirs un instrument de promotion sociale, elle était aussi, dans l'esprit des Blancs, un facteur de « civilisation », c'est-à-dire d'occidentalisation. Ils souhaitaient avoir pour auxiliaires de la colonie des Congolais européens. O, les Chefs étaient, dans le système colonial belge, intégrés parmi les rouages de la colonie. Ils eurent donc le privilège d'envoyer leurs enfants à l'école. On fonda même des « écoles pour fils de chefs ». Et l'on faisait ainsi coup double, en se conciliant les bonnes grâces du Chef, très contents que sa progéniture aille à l'école, tout en s'assurant que la génération suivante serait européenne donc, supposait-on, plus à même d'être utile à la colonie. Cela reposait sur une vue un peu simpliste du mécanisme de succession, qui ne se faisait pas toujours ni partout de père en fils, et ne tenait pas compte de ce qu'un chef formé à l'école s'avèrerait parfois un chef mieux à même de résister...

Mais, dans les faits, cela amena un certain nombre de Congolais à avoir les deux « casquettes », étant à la fois « évolués » et dignitaires traditionnels.

Il est étrange que ce problème semble n'avoir retenu l'attention de personne. C'est compréhensible dans l'ambiance de « lâchez-tout ! » et « sauve-qui-peut » qui régna à partir de 1959. Mais on le comprend difficilement pour la période qui précède, et où l'on prit tout son temps pour mûrir de multiples plans d'autonomie interne.

Les ennuis d'un intellectuel

La crainte, avons-nous dit, n'apparaît pas comme l'obstacle majeur qui a bloqué la population congolaise dans l'expression de ses éventuelles aspirations politiques. Il ne faudrait toutefois pas se fermer volontairement les yeux et se cacher que, si le silence des Congolais a été lié en grande partie à l'absence d'élites pour exprimer leurs aspirations, les quelques intellectuels congolais qu'il y avait à cette époque étaient surveillés et, si nécessaire réprimés. Voici un extrait d'une interview de l'écrivain Lomami Tshibamba²⁰⁰ (né en 1914)

« EMONGO²⁰¹ : De sorte que le Mupe, le prêtre, et le Boula-Matari, finalement, enseignaient et pratiquaient la même doctrine, mais de deux manières différentes.

LOMAMI Je me situe toujours dans la période ultérieure, celle de la réaction où nous nous sommes aperçus que les missionnaires et les représentants de Boula-Matari n'étaient qu'une seule et même personnalité pour l'exploitation du pays en utilisant les Noirs (qu'ils appelaient plutôt indigènes). Pour que cette entreprise réussisse, il fallait que moralement, psychologiquement, les Noirs soient travaillés dans le sens de la soumission. Pour l'autre Blanc, le colonial, dans les relations, dans le cadre des entreprises qu'il disait économiques ou administratives, il fallait de la sévérité, pour faire marcher celles-ci.

²⁰⁰ Interview réalisée en 1985, et parue dans « Zaïre, 1885-1985... », pp 135 à 147, citation, page 140-141

²⁰¹ L'interview a été réalisée par EMONGO LOMOMBA, pour le CIDP/CPA, un organisme d'éducation permanente.

Immédiatement, les missionnaires étaient informés et les missionnaires nous serraient pour nous dire : en faisant ceci ou cela, vous prenez une attitude négative, hostile... c'est le chemin qui mène vers l'Enfer, et l'Enfer, c'est un lieu malheureux où règne un Dieu méchant...

Sachant par ailleurs que l'indigène est très religieux fondamentalement, ils exploitaient ce sentiment-là à fond presque tous les prêches du dimanche s'orientaient autour de cet état d'esprit. Conséquemment, nous n'avions rien d'autre comme attitude à adopter.

EMONGO : Le Blanc a apporté une société nouvelle sur notre terre, avez-vous dit tout à l'heure. Comment y êtes-vous entré : lentement ou brutalement ? Votre expérience personnelle

LOMAMI : Quand mon père a quitté le service des Douanes à Brazzaville, il n'avait plus une situation économique stable. Nous sommes revenus à Kinshasa en 1920 et papa traînait sans travail. Sans travail : nous avons faim, nous n'avions rien à manger et devons vivre au crochet des compatriotes. Cet état de choses diminuait mon père. Ensuite, sa situation devenait vraiment précaire Kinshasa de l'époque était un camp de travailleurs et tous ceux qui n'avaient pas de travail devaient être expulsés de Kinshasa et renvoyés dans leur village d'origine. Papa devait donc trouver du travail : parti de sa région depuis deux ou trois décennies, il avait acquis la mentalité de cette société qui se créait et ne voulait plus rentrer au village. Enfin, il parvint à se situer quelque part. Moi aussi, je suis de ce contexte.

Voilà mon insertion : progressive, pas brutale. Progressive parce que le cadre était celui-là : trouver du travail, se marier, fonder un foyer, entretenir ce foyer... Tout cela subordonné à la permanence ou à la sécurité de l'emploi qu'on avait. Donc, bien travailler, gagner l'estime, la confiance des patrons et alors entretenir la famille de façon stable.

EMONGO : Parlons un peu du travail. Lorsque vous l'avez commencé, vous êtes nécessairement entré dans une autre sorte de rapport avec l'homme blanc. Comment était ce rapport Comment avez-vous vu votre supérieur hiérarchique qui, à cette époque-là, ne pouvait être qu'un Blanc

LOMAMI : Ce n'était pas, malheureusement, le Blanc du groupe «Non-ensoutané» c'était le Blanc du groupe «Missionnaires».

On lançait à ce moment-là un hebdomadaire pour les indigènes lettrés catholiques. Un prêtre venait d'arriver de Belgique dans ce but, et je venais d'arriver moi aussi à Kinshasa, venant du collège. L'hebdomadaire s'intitulait : La Croix du Congo²⁰². Mon employeur, mon patron était donc un missionnaire. J'ai vécu parmi les missionnaires pendant de nombreuses années, tant à l'école primaire qu'au collège où je me trouvais, je venais avec l'esprit acquis dans ces milieux-là... Et voilà que dans ma vie pratique, mon patron restait le missionnaire. Par conséquent, il y avait peu de frictions entre lui et moi. On semblait être de connivence en tout.

EMONGO : Vous avez quand même publié un article qui a fait du bruit...

LOMAMI : Vous sautez une très grande période dans cette question. De 1934 à 1938, période de La Croix du Congo, l'hebdomadaire catholique, j'avais publié un article qui a provoqué une certaine réaction, mais étouffée, intérieure. Il y a eu un premier Congrès eucharistique à Kisantu auquel nous avons participé. Au retour, je devais faire un reportage et je l'ai fait effectivement, mais en ridiculisant certains aspects de ce Congrès. Le tour dans l'ensemble était humoristique. Cela a suscité une réaction très mauvaise à la paroisse, chez tous les prêtres qui étaient contre moi. Aussi mon patron a-t-il dû supprimer les trois-quarts de mon salaire...

²⁰² Périodique chrétien destiné aux « évolués » congolais.

L'article d'ailleurs n'a pas été publié sinon un résumé, comme une espèce de feu humide. Voilà une première chose, à cette époque-là, qui m'a fait connaître le poids du Blanc. L'article auquel vous faites allusion, entraînant une réaction et une répercussion profondes, sérieuses, date plutôt de 1945. Cet article-là est resté archiconnu et je pense que vous devez aussi connaître son titre... qui est « Quelle sera notre place dans le monde de demain ? », dans La Voix du Congolais, au 2ème numéro.

Cet article avait deux aspects, économique et politique. Sur le plan économique, je me situais socialement : c'est par là que nous pouvions avoir un tremplin pour nous situer valablement. Sur le plan politique, je rappelais l'esprit créé pendant la Guerre 39-45, quand la Belgique occupée par les Nazis n'avait plus d'autre secours que celui de sa colonie. Cette colonie devenait alors « la 10ème province belge ».

Les Congolais ayant été pendant cinq ans des Belges originaires de la 10ème province belge, je ne voyais pas pourquoi, après la guerre, la discrimination et le régime de l'indigénat pouvaient continuer à se perpétuer.

A ce moment-là, au sein de toutes les couches de la population blanche, la réaction fut hostile et ma vie mise en danger. Après d'innombrables séances judiciaires accompagnées d'interminables coups de fouet, j'ai dû recourir au Gouverneur généra²⁰³l qui ignorait le drame de ma situation.

Puis trois ans se sont passés dans un calme relatif. Le climat évidemment était toujours malheureux : Vous connaissez Lomami Tshibamba ? Vous êtes expulsé... Vous connaissez L.T. ? Vous êtes menacé... Et mes camarades, mes amis intimes, tous m'ont abandonné j'étais isolé, singulier dans ma société à Kinshasa.

Plus tard encore, il y a eu un concours littéraire en Belgique. Je participe à ce concours littéraire... Nouvelles réactions quand c'est mon livre qui a été primé Le groupe des Blancs ensoutanés (dont un qui avait été le recteur de mon Collège se trouvait être alors le vice-recteur de l'Université de Louvain) a réagi. De Louvain, je reçois des coupures des journaux « Le Soir » et « La Libre Belgique » où le ton était mauvais « Voilà, nous formons des éléments pour devenir prêtres, qui ne réussissent pas, qu'on arrive quand même à situer, à soigner et à qui on donne un peu d'avenir.., voilà qu'ils travaillent maintenant dans le domaine superstitieux, justement, le domaine que nous avons combattu et qui est à l'origine des idées subversives, qui est un danger pour l'avenir de notre colonie... » Le climat est redevenu hostile pour moi à Kinshasa... C'est alors qu'un de mes anciens amis du Collège me dit mon cher, tu es en danger

Comme j'en avais marre, je me suis réfugié à Brazzaville.

EMONGO : Venons-en donc à la ville. Au cours des années qui ont précédé directement l'indépendance, Lumumba qui revenait d'Accra proclamait que l'indépendance s'arrachait. Et je crois que le mot a été bien compris puisqu'on a vu un enthousiasme jamais vu auparavant vers les mouvements politiques. On peut donc dire que la conscience des Congolais avait évolué, de même que leur façon de considérer l'homme blanc. Vous étiez de la fête, j'imagine : que devenait l'homme blanc à vos yeux lorsque la fièvre politique a commencé, à Kinshasa spécialement

LOMAMI D'abord, avant la Guerre et même pendant celle-ci, l'homme blanc dans la ville de Kinshasa était considéré comme un demi-dieu, le représentant de Boula-Matari sinon le Boula-Matari en personne, c'est-à-dire, le détenteur de l'autorité venue de Dieu. Nous devons les respecter totalement, nous leur devons obéissance absolue, nous leur devons tout, c'était de la servilité.., même dans les rapports sociaux qui d'ailleurs étaient inexistantes entre Blancs et Noirs : les Blancs nous tenaient à distance et là où ils venaient, quelle que soit notre catégorie, lettrés ou illettrés, nous devons nous écarter, laisser la priorité à l'homme blanc qui

²⁰³ Pierre Ryckmans

était l'homme supérieur. L'état d'esprit était celui d'un complexe d'infériorité vis-à-vis des Blancs qui jouissaient, qui abusaient de leur position. Par exemple si, par distraction, vous ne vous écartiez pas devant un Blanc, vous receviez des gifles. Si vous réagissez, la police est là qui vous amarre et vous envoie souffrir encore dans un cachot... pour avoir riposté par un mauvais regard à un Blanc. Ainsi ce complexe de soumission, d'infériorité faisait que nous surnagions comme cela.

Que s'est-il passé ensuite ? Nous nous sommes trouvés avec le Blanc au front, mettons en Ethiopie ou en Birmanie, là où il y avait une vraie guerre, où on devait se battre sérieusement. Le Blanc se mettait en noir, le Blanc belge de la Force Publique se fonce la peau du visage et des mains avec du charbon et se mettait toujours à côté d'un soldat noir. Des bruits nous arrivaient, à nous qui n'étions pas des soldats, on disait qu'eux, les Blancs, poussaient toujours les Noirs devant et qu'ils suivaient derrière.., et cela jusqu'en Birmanie.

Pendant ce temps, ici, à nous qui étions assujettis à cette corvée qu'on appelait «Effort de guerre», il a été promis qu'après la guerre, tout serait changé dans la situation des indigènes du Congo Belge qui ont fourni des efforts inouïs prouvant leur patriotisme envers la mère-patrie. Les nôtres qui étaient aux fronts d'Ethiopie et de Birmanie recevaient aussi les mêmes promesses. On apprenait ici que ce Blanc, ce Boula-Matari qui nous fouettait, qui ne voulait jamais causer avec nous était devenu pour eux, les nôtres, un grand ami au front. On les soignait comme des frères quand ils étaient blessés. Au retour, après la guerre, nouveau renversement d'attitude le Blanc ne voulait plus sentir que le Noir lui parle ouvertement, particulièrement parmi les soldats Et nous ici, bureaucrates ou ouvriers, nous voyions le Blanc devenir de plus en plus méchant, de plus en plus hostile. Il y a eu des réactions, un nombre de plus en plus élevé d'indigènes au Congo Belge osait donner des coups de poing et des gifles aux Blancs, chose pour eux inadmissible. Nécessairement, la réaction c'était l'arrestation, on fusillait les Noirs quelque part pour que l'exemple ne se propage pas, mais l'atmosphère était déjà devenue tendue à ce moment-là dans les rapports des Blancs et des Noirs après la guerre. C'est à partir de cette réaction-là, de cette atmosphère que, déjà, une fraction d'éléments indigènes intellectuels a dû être influencée par la politique française, c'est-à-dire les partis politiques dans les colonies, animés en particulier par le RDA (Rassemblement Démocratique Africain) d'Houphouët-Boigny. Et cela partait du Sénégal, de Guinée jusqu'au Congo-Brazzaville où les Noirs devaient élire des députés, élire des conseillers, élire des sénateurs dans le cadre de l'Union française. Or nous ici, nous restions toujours sans avenir dans ce domaine-là où nous aurions dû affirmer nous aussi notre personnalité dans la collaboration nécessaire pour conduire notre pays, ensemble, dans le sens, je crois, de ce que j'avais déjà visé en 1945 dans mon article.

Il y a eu des réactions en ce sens-là.., Il nous faut aussi des députés à nous Alors, devant ces tendances, le pouvoir a dû créer des communes. On nous y donnait la liberté sur le plan politique mais progressivement. Dans 20, 30, 50 ans... on verra..,

Mais le mouvement s'accélérait... »

Tout le monde n'était pas d'accord avec le fameux article de Lomami Tshibamba. Originaire de Kipako, Jean Loya²⁰⁴, en tant que prêtre, avait fait des études supérieures, mais ne voulut pas adopter un comportement d'« évolué » bien qu'il se soit fixé à Kinshasa. Il était au contraire soucieux de rester fidèle aux traditions et à la langue de ses ancêtres.

En 1945, il réagit à l'article de Lomami Tshibamba dans la "**Voix du Congolais**", dans la "*Tribune libre*" de ce même journal ;

²⁰⁴ LOYA Jean, Né vers 1920, Ecclésiastique, militant ABAKO. Ces positions l'amènèrent à militer dans l'Abako. Il devint l'un des hommes de confiance de Kasavubu et également l'un des amis congolais de Van Bilsen. Lors des émeutes de janvier 1959, il cacha Kasavubu, recherché par la police, qui tenta même de fuir en empruntant sa soutane.

« *Etre assimilés purement et simplement et devenir comme les Européens, il nous est impossible de l'être et il n'est pas souhaitable de le devenir... Une complète assimilation n'est pas possible et n'est pas souhaitable. C'est dans le cadre de notre vie congolaise que nous devons être éduqués et perfectionnés d'après notre nature et le caractère qui nous est propre. Soyons nous-mêmes. Ceux parmi nous qui espéreraient être comme les Européens creuseraient un abîme entre le groupe nécessairement restreint des évolués et la masse du peuple envers lequel nous avons à jouer un rôle social. Les évolués pourraient pendant un certain temps en imposer à des gens simples, par des avantages extérieurs et d'ordre matériel, mais dès que la masse elle-même aura acquis un certain degré d'évolution - et ce temps viendra - elle n'aura que de l'aversion et de la défiance pour ceux de leur race qui seraient 'européanisés' et qui auraient établi une cloison étanche entre deux classes de la société... ».*

Imagerie et imagination « blanche »

Les Congolais des classes populaires pouvaient ignorer beaucoup de choses du monde qui les entourait. Il y avait les barrières des distances, de la langue, du prix... Il y avait aussi un filtrage soigneux opéré par les autorités coloniales. Le Congolais moyen pouvait donc ignorer beaucoup de choses...

Les Européens n'avaient pas ces raisons de ne pas savoir que le monde bougeait et se transformait autour d'eux. Et puisque l'on arrive à la veille du moment où les Congolais d'une part, les Belges de l'autre devront discuter de leur séparation, il est intéressant de savoir dans quelle mesure la représentation mentale, imaginaire, que les Belges avaient de la colonie et s'efforçaient d'en donner, a évolué ou non dans les années de l'immédiat après-guerre, par rapport à ce qu'elle était auparavant.

Parmi les « Images de l'Afrique » déjà relevées au sein des discours européens²⁰⁵, celles qui se rapportent à la «sauvagerie» semblent largement dominantes. Le motif du « sauvage » peut s'orchestrer selon les deux tonalités du « bon sauvage » ou du « barbare », de l'idyllique ou de l'inférieur, selon les deux perspectives virtuelles de l'exotisme ; toujours il connote, sinon l'Origine, du moins un Ailleurs plus fondamentalement éloigné dans le temps qu'il ne l'est dans l'espace. Certes, ce passé est souvent mythique et, selon M. Michel²⁰⁶, il s'inscrit moins dans l'Histoire qu'il ne désigne le hors- temps du sacré dont l'Occident a gardé la nostalgie. Il n'empêche que le langage ainsi mobilisé est massivement orienté par un axe archaïsant que résume à lui seul le terme ambivalent de «primitif».

Plus typiques du discours colonial, les qualifications d'«arriéré» ou d'«atavique» supposent elles aussi un état antérieur dans la (chrono)logique du Progrès. Mais cette antériorité, définie au sein de l'Histoire, est relative:

On sait aussi comme l'Afrique centrale a *donné lieu* de manière privilégiée à de telles rêveries, dont Conrad a donné le principe: remonter le Congo, c'est remonter l'Histoire, puis au-delà, par un mécanisme qui redouble mythiquement la traditionnelle comparaison du fleuve avec le temps. Le décor de la forêt équatoriale, en prêtant son opacité relative au regard qui cherchait le mystère de l'objet et l'impuissance du sujet²⁰⁷, et jusqu'à la conformation pseudo-

²⁰⁵ Voir notamment HALEN (P.), «Le petit Belge avait vu grand». Le Récit Colonial en Belgique francophone, au Congo belge et au Ruanda-Urundi (de 1856 à jours). Thèse de doctorat. Université catholique de Louvain, 1991, vol.1, pp.73-107.

²⁰⁶ MICHEL (M.), «Figures de l'exotisme et désir d'au-delà», dans *Exotisme et création*. Lyon, Publications de l'Université Jean Moulin - L'Hermès, 1985, pp.345-355.

²⁰⁷ Voir HALEN (P.), «Paysage exotique? paysage colonial 7», dans Fr. CHENET (éd.), *Paysages? paysage ?* (Colloque de Cerisy, septembre 1992). Paris, L'Harmattan, à paraître 1993; voir aussi: RASSON (Luc): «"Chacun sa place". L'anticolonialisme dans *Heart of Darkness* (1899) et dans le *Voyage au bout de la nuit* (1932)», dans

utérine des lieux cartographiés²⁰⁸ ont favorisé cet imaginaire viatique et aventureux, plus métropolitain que colonial.

Comme on l'a expliqué à propos du déroulement de la Seconde Guerre Mondiale, le Congo a, de par la coupure d'avec la métropole liée aux hostilités, connu plusieurs années « d'américanisation », parce que ses équipements devaient lui venir directement des Etats-Unis et du fait d'une présence accrue d'Américains sur son sol. Cela ne pose guère de problème d'image ou de propagande : après 1945, l'Amérique a la cote, comme pays du modernisme et du progrès. Le « Congo moderne » va, en matière d'images, faire un « tabac » (L'on sait déjà combien *Inforcongo* aime la photographie !)

On le sait, l'Africain n'a jamais été présenté par les Belges comme incurablement attardé. Il s'agit d'un « retard » à combler, de sorte que le débat se déplace vers la question des « étapes » plus ou moins rapides à ménager. Une tendance réactionnaire, au service de la domination blanche, avait insisté sur l'ampleur de l'écart, surtout avant 1940. Un courant inverse tendra à en nier l'existence en droit et/ou en fait; il pourra fonctionner au service soit d'un projet de type « *africate* » ou « katangais », soit d'un projet nationaliste africain à plus ou moins long terme²⁰⁹ ; mais, sous sa forme officielle, il s'engage plutôt, après 1945, dans le sens d'une union territoriale entre la Belgique et la Congo.

Si le régime ne s'empresse pas de délivrer aux Congolais la qualité de citoyens belges ni de bouleverser les structures de leur formation, il n'empêche que sa propagande loge volontiers à l'enseigne du « Congo moderne ». Le conflit mondial (la participation du Congo à l'effort de guerre) et notamment la question de l'uranium) ainsi que les débuts de la guerre froide (notamment la création au Katanga d'un « réduit national ») ont conduit d'aucuns à adopter le thème de la « dixième province », et c'est dans cet esprit que les investissements se développent au Congo, après 1945, comme en Métropole. L'heure est à la mise en exergue d'une modernité sociale et technique, architecturale et urbanistique, qui fait contraste avec la double image symétrique du pionnier et de l'indigène en milieu coutumier, dûment ethnographié, qui avait les faveurs avant 1940.

Pour s'en convaincre, il suffit de compulser les publications d'*Inforcongo* entre 1945 et 1960. Le sérieux des chiffres en colonnes y parle, certes, un langage qui caractérisait déjà les pages du *Mouvement géographique* d'A. J. Wauters. Les photos, en revanche, apportent une image nouvelle. On y épinglera celles, emblématiques, de l'infirmier noir guettant dans l'œil du microscope les derniers ravages de la maladie du sommeil, ou celle du soldat noir, sans la chéchia mais avec un béret à l'américaine, souriant dans son équipement moderne. Que l'on

L'exotisme. Paris, Diffusion Didier-Erudition, 1988, pp.267-280; HALEN (P.), «Une figure coloniale de l'Autre: l'homme- léopard», dans *Actes du 2e colloque des paralittératures de Chaudfontaine (L'Aventure)*, 1988, 1ère partie. Liège, CLPCF, 1991, pp.129-148,

²⁰⁸ Voir HALEN (P.), « *Le petit Belge avait vu grand* ». *Le récit...*, op.cit., vol.1, pp.244-246. Sont à cet égard efficaces en même temps des configurations objectives (le donné géographique de l'embouchure), lexicales («bassin», «cuvette», etc.) et mythiques (par exemple la «mer intérieure» appelant à la régression chez Cornelius — voir «*Paysage exotique? paysage colonial ?*», art.cit.).

²⁰⁹ Le premier projet, avec des accents différents à Léopoldville et à Elisabethville, suppose un dépassement de l'idée de «communauté belgo-congolaise» et de «dixième province»; le second, décelable chez Ryckmans ou Jadot dès avant la guerre pour le long terme, apparaît très tardivement chez les «leaders congolais», mais cette fois à court terme. Sur le terme *africate*, voir «*Le petit Belge avait vu grand* ». *Le récit...*, op.cit., vol.1, pp.125-146; sur l'identité katangaise, voir ID., «La première revue *Jeune-Afrique*, ou les ambivalences d'un projet culturel néocolonial au Congo belge (1947-1960)», dans *L'identité culturelle dans les littératures de langue française*. Paris, ACCT / Pécs, Presses de l'Université de Pécs, 1989, pp.203-216.

compare aussi des albums comme « *Les merveilles du Congo belge*²¹⁰ » ou « *Le voyage au Congo de leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges* »²¹¹, avec les photographies rassemblées par Jean-Louis Gillot et représentatives des clichés prévalant après 1945²¹² Quoiqu'il en soit de l'évolution du réel ainsi représenté, l'intention, ou même seulement le donné des images, sont très différents.

Il y a néanmoins une continuité relative. D'abord dans la rhétorique de *l'Avant* et de *l'Après*, c'est à dire les images contrastées indiquant l'œuvre accomplie et les progrès possibles²¹³, présentation à laquelle A.-J. Wauters recourait déjà dans ses *Voyages en Afrique* (1883). Le recours à ce type de « publicité », proche de celles que l'on fait pour les lotions capillaires ou les produits censés éliminer la cellulite, va même connaître un regain de vigueur.

Cette présentation en antithèse se développe en effet après 1945, renforcée par le souci de témoigner, devant les milieux anticolonialistes, de la « colonie modèle ». Ensuite, dans le fait que le « Congo moderne » met surtout en valeur la société européenne; l'opposition n'est donc pas totale entre les deux espace-temps mis en scène, puisqu'à l'arrière-plan ou dans le non-représenté des images modernistes, l'indigène « authentique » continue d'être supposé. Il fera d'ailleurs encore l'une ou l'autre apparition, éphémère, dans le cadre de l'Exposition universelle de 1958 à Bruxelles.

Germination d'une idée : de la Communauté à l'Indépendance.

De la fin de la guerre à 1956, on est dans une période que l'on désignera ensuite, par une image « royale » comme celle des « attermoissements funestes ». Dès 1946, le GG Ryckmans avait parlé de la « nation congolaise ». De multiples voix avaient évoqué, sur des tons divers la « communauté belgo-congolaise ». Le ministre Wigny parlait de justice et de l'élimination de toute forme de discrimination. Le plan 49/59 et l'ouverture des écoles officielles traduisaient concrètement la volonté de changements profonds. Le Roi Baudouin, en 1955, parlait, lui, « d'une seule nation » et ce ne pouvait être un lapsus²¹⁴.

Mais tout ce « colonialisme en chambre », s'il comporte une part louable de volonté bien réelle de changer les choses, et de les changer dans le sens de l'intérêt des Congolais, est en même temps un exercice hautement intellectuel, presque métaphysique. Il ne se fait pas dans le vide, certes, mais il se fait dans l'illusion béate que l'on tout son temps. « *Sans hâte* », « *progressivement* » « *prudemment* », « *insensiblement* », « *graduellement* », « *en tenant compte du faible degré d'évolution des indigènes* » sont des expressions qui reviennent à chaque page, voire à chaque paragraphe.

On en retire l'impression confondante que ces gens écrivent à l'usage des générations futures et fixent les tâches qui seront celles de leurs petits enfants dans un avenir lointain. Non moins lointaine est la galaxie d'où leurs voix doivent nous parvenir, car ils semblent parler d'une planète, qui ne peut être notre Terre - où il n'y aurait que la Belgique et le Congo, tout le reste du contexte mondial étant superbement négligé.

²¹⁰ *Les merveilles du Congo Belge*. [Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1934], ill.

²¹¹ *Le voyage au Congo de leurs majestés le Roi et la Reine des Belges (5 juin-31 août 1928)*. Album commémoratif publié par "L'Illustration congolaise". Aquarelles et dessins d'Allard L'Olivier. Photographies prises par S.M. la Reine. [Bruxelles-Paris-Coutrai, Ed. d'Art Vermaut, 1928], III., n.p.

²¹² Gillot (Jean-Louis), *La vie des Belges au Congo*. Bruxelles, Daniel Van Eeckhout-éditeur, 1983, 228 p

²¹³ Voir le concept de « transformation nodale », dans HALEN « *Le petit Belge avait vu grand* ». *Le récit...*, op.cit., vol.I, pp.183 sq

²¹⁴ Le Roi des Belges ne fait aucun discours ou déclaration sans l'avoir soumis préalablement au gouvernement. Au fond, il n'intervient personnellement que pour le ton et le style. Une expression aussi importante que « une seule nation » a donc dû avoir l'assentiment de l'équipe Van Acker, alors au pouvoir. Le Roi est bien le seul Belge qui ne puisse jamais se réfugier derrière l'assertion que « ses mots ont dépassé sa pensée ».

Il fallait bien que quelqu'un prît sur lui de réveiller en sursaut ces dormeurs béats. Ce quelqu'un fut Jef Van Bilsen.

Jef Van Bilsen et son plan

Juriste flamand, professeur à l'Institut universitaire des territoires d'Outre-Mer, Jef Van Bilsen proposa une décolonisation, étendue sur 30 ans.

Quand éclata la deuxième guerre mondiale, le jeune Jef Van Bilsen était étudiant à la faculté de droit de l'Université catholique de Louvain et militant nationaliste flamand dans « DINASO ». Il ne suivit pas la dérive fascisante de ses anciens camarades. Résistant durant la guerre, ses mérites patriotiques lui valurent de collaborer à l'Agence de presse Belga pour le Congo.

Cela lui permet de visiter le Congo-Belge pour la première fois en 1946. Il est déçu et choqué dans ses convictions de progressiste humaniste. Il découvre un univers tout à fait différent de ce qu'il attendait. Coupé de la métropole pendant les années de guerre, le Congo s'est développé en dehors de toutes les réalités de l'époque. L'administration domine cette espèce de planète surréaliste sur laquelle les Blancs croient être les seuls habitants doués de raison et promis à un avenir. Van Bilsen va tenter de convaincre ces extra-terrestres que le monde a changé, que les Noirs sont des êtres humains comme les autres, et que de toute façon le Congo ne pourra pas rester indéfiniment à l'écart des grands courants émancipateurs, qui se précipitent déjà un peu partout en Asie et en Afrique.

Van Bilsen n'a pas travaillé seul, et a même eu de multiples informateurs parmi les Blancs plus anciens que lui dans la colonie, comme par exemple Jean-Pierre Quix. Fonctionnaire colonial d'origine limbourgeoise, s'occupant de politique indigène à Léopoldville pendant et juste après la Seconde Guerre Mondiale, celui-ci fut l'un des informateurs de Van Bilsen, en particulier sur les « évolués ».

Il soulignait que ceux-ci étaient plus déçus et frustrés que les illettrés de la brousse ou les salariés pauvres des villes industrielles, justement parce qu'ils étaient évolués, que la plupart d'entre eux parlaient français, qu'ils avaient fait des études primaires ou même secondaires et qu'ils étaient proches des Blancs dans leur travail. Ils étaient donc d'autant plus sensibles à la discrimination.

Pour Quix, le problème ne pouvait être résolu que par le biais de l'enseignement. En effet, les Congolais n'avaient pas à l'époque accès à un enseignement secondaire ou technique général et complet, et il n'y avait pas d'enseignement supérieur au pays, ni de possibilité d'y accéder en Belgique. En outre, il voyait dans l'absence d'enseignement pour les filles une cause importante de retard, les femmes jouant un rôle essentiel dans la transmission de la culture.

De manière assez similaire à Hulstaert et d'autres missionnaires marqués par le nationalisme flamand, Van Bilsen va déceler auprès des Bakongo de véritables tendances nationalistes. Il le clamera tout haut, à l'encontre du discours officiel qui n'y voyait que de dangereux relents ethniques et séparatistes.

Très déçu par l'hostilité des coloniaux du Congo-Belge, il rentre en Belgique où il reprend les cours du professeur Marzorati à l'Institut supérieur de commerce de l'Etat à Anvers. Sur le chemin du retour, il rencontre précisément Marzorati et celui-ci, qui a en gros les mêmes idées, suggèrent qu'ils s'efforcent tous deux de faire pression, dans le sens du réalisme et de l'émancipation, chacun auprès des milieux politiques dont il est le plus proche, c'est-à-dire les socialistes wallon pour Marzorati et les chrétiens flamands pour Van Bilsen.

Chargé du cours traitant des « *différents systèmes de colonisations* » à l'Institut universitaire des territoires d'Outre-mer pour les futurs fonctionnaires coloniaux et toujours

dans sa vision émancipatrice, Van Bilsen va modifier l'intitulé de ce cours, pour l'appeler « *Cours de colonisations comparées* ». Il donne de nombreuses conférences et publie en novembre 1954, dans *la Revue Nouvelle*, un article intitulé « *Pour une politique coloniale de mouvement en Afrique* ». Il y réfléchit à haute voix sur l'émancipation effective des colonies d'Afrique : « *Nous avons fait des plans décennaux du développement économique et social du Congo et du Ruanda-Urundi. Pourquoi ne pas songer à un plan de développement politique et d'émancipation ? Sans préjuger ici de l'avenir politique du Congo, il est autant de notre intérêt que de celui de notre colonie, de préparer le plus vite possible des élites autochtones solides, des cadres sociaux éprouvés, capables de fournir l'armature d'un Congo, d'un Ruanda-Urundi autonomes* ».

En 1955, Jef Van Bilsen effectue un long voyage au Congo-Belge et dans quelques colonies françaises et britanniques. Il se rend respectivement au Soudan, au Ghana, en Ouganda, au Kenya et en Côte d'Ivoire. Il se rend compte, dans toutes ces autres colonies, que les autorités métropolitaines et coloniales mettent activement sur pied des politiques émancipatrices, dont l'objectif déclaré est l'indépendance. C'est tout à l'opposé de la Belgique où, ni le Parlement ni les autorités coloniales n'envisagent sérieusement la question. A son retour en Belgique en avril 1955, il publie dans *la Revue générale belge* un article intitulé « *Après un voyage en Afrique noire* ». Cet article, qui reprend ses thèmes clés, préfigure déjà le contenu de son plan sur le Congo, qui sortira sept mois plus tard. Dans cet article, il soutient que « *le Congo et le Ruanda-Urundi sont entrés, que nous le voulions ou non, dans la phase politique de leur développement. A Léopoldville, à Bukavu, à Usumbura, dans tous les centres que j'ai parcourus, j'ai vu des indigènes préoccupés par le problème de leur émancipation, de la discrimination, de la ségrégation, de l'avenir de leur pays. Mais, je n'ai rencontré, à quelques exceptions près, aucun Blanc qui pensait au problème politique. J'avouerai qu'il faut même quelque courage pour soulever cette question devant eux, car les plus affables vous considèrent comme un stratège en chambre quelque peu complexe ; et les autres, comme un progressiste inopportun et dangereux, prêt à se changer en agitateur, si l'on n'y prend garde... Car, pour la majorité des Blancs, le Noir congolais n'est de loin pas encore arrivé à un stade voisin d'une quelconque maturité et les éventuelles aspirations des évolués sont des révoltes d'enfants* ».

En décembre 1955, Van Bilsen frappe un grand coup et publie dans « *De Gids op Maatschappelijk Gebied* », un document intitulé « *Un Plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge* ». La traduction française de ce Plan viendra deux mois après, en février 1956 dans « *Les dossiers de l'action sociale catholique* ». Trois ans après, il va reproduire ce texte dans son ouvrage « *Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi* ».

Dans ce texte, Van Bilsen part de la conviction absolue que l'émancipation politique du Congo est inéluctable. Cette émancipation n'est pas nécessairement catastrophique, « *elle peut même être une source d'enrichissement spirituel et matériel* ». Pour cela il faudra que la Belgique ne se laisse pas surprendre et submerger par les événements. Alors, Van Bilsen propose d'adoption d'un Plan de 30 ans pour une politique d'émancipation de l'Afrique belge. Ce plan devra préparer les élites et les cadres exigés par ces réformes ; il doit amener ces élites à surmonter les inévitables petites crises qui se produiront, et faire preuve de la patience et de la sagesse nécessaires. En même temps, ce sera un précieux instrument diplomatique pour obtenir, de la part de la puissante opinion anticolonialiste mondiale, une meilleure compréhension de la politique belge dans la colonie.

Van Bilsen préconise une « *souple confédération* » entre la Belgique d'un côté, et de l'autre, une grande Fédération congolaise. Cette confédération, qui devra être supportée par des structures plus vastes dans un climat international de confiance et de solidarité, sera dirigée par le Roi ; un comité gouvernemental mixte et un Conseil parlementaire paritaire consultatif. Le

professeur propose une communauté eurafricaine, soutenue par une entente Atlantique orientée vers les œuvres de paix. L'ONU sera invitée à être le témoin des réalisations et des engagements de la Belgique. Engagements qui arriveraient à leur plein épanouissement en 1985. Comme on le voit, ce Plan s'étalait sur 30 ans car, disait-il, c'est le temps qu'il faut pour former convenablement une génération des cadres, et que « *si nous n'avons pas de Plan digne de confiance, dans quinze ou vingt ans, sinon avant, nous nous trouverons face à des tensions et des mouvements irrésistibles en plusieurs parties de nos territoires, et en premier lieu en Urundi, au Ruanda et à Léopoldville* ».

Avant d'aller plus loin, il faut définir les limites de ce que l'on a appelé le « Plan Van Bilsen » et surtout définir ce qu'il n'était pas, car le retentissement de sa publication, qui a dans une certaine mesure catalysé une série de prises de position latentes et précipité la marche vers l'indépendance, a fait que l'on a fait dire à Van Bilsen maintes choses qu'il n'a pas dites.

Et d'abord, un peu paradoxalement, le « Plan » dont on parle toujours n'a jamais existé ! Van Bilsen s'est borné à dire qu'il en faudrait un, à indiquer une durée et à formuler quelques idées et quelques objectifs. Plutôt qu'un plan, c'étaient donc des idées directrices pour servir à la rédaction d'un plan futur, à supposer que l'on en acceptât les grandes idées (point sur lequel, sans doute, l'auteur ne se faisait guère d'illusions !)

Ensuite, il faut remarquer que la rupture entre Van Bilsen et les autres travaux de « coloniaux en chambre » qui l'on précédé, n'est pas aussi totale que pourrait le faire croire le bruit que le « plan » a fait. En fait, il reste dans le droit fil des idées de « communauté », d'autonomie interne, etc... Simplement, en bon juriste, il sait que l'on ne peut fédérer que ce qui a d'abord été indépendant. Et c'est l'usage du mot « indépendance », jusque là soigneusement évité, qui fera du bruit et que l'on retiendra. Sa « confédération » repose d'ailleurs sur des vues clairement utopiques : il place des espoirs de pacification dans une organisation impérialiste et agressive comme l'Alliance atlantique et ne voit pas les problèmes qui pourront surgir de la possible tentative d'un Congo indépendant d'établir une démocratie économique et de disposer librement de ses ressources naturelles.

Sur un autre point, par contre, Van Bilsen s'est montré précurseur et a levé un lièvre qui suscitera, lors de la Table Ronde, des discussions passionnées : le fédéralisme. C'est sans doute une conséquence de son identité flamande et de ses contacts avec l'Abako²¹⁵. Ce mouvement, à l'origine axé sur l'identité culturelle Kongo avant de devenir son expression politique correspondait assez bien à ce que les Flamands entendaient par fédéralisme ou régionalisation : la possibilité d'une autonomie culturelle. Les possibilités de menaces économiques d'un particularisme à la katangaise étaient assez étrangères à cette façon de penser.

Enfin, ce professeur pense avant tout en enseignant. Son délai de trente ans est avant tout le résultat d'un calcul pédagogique : le temps nécessaire pour former des cadres supérieurs et leur laisser acquérir un minimum d'expérience. Et l'on se heurte une fois de plus à ce problème que, quand l'école est la réponse adéquate, elle est aussi une réponse beaucoup trop lente.

Après avoir publié ce document qui, à l'époque, apparaîtrait comme sacrilège pour de nombreux Belges, le professeur Van Bilsen va se retrouver dans l'œil du cyclone. Il va subir les foudres de la Belgique officielle, et sera mis en joue par des hauts responsables, à Bruxelles et à Léopoldville. Selon Crawford Young, « *Van Bilsen devint un vrai paria après la publication, en 1955, de ses propositions très modérées* ».

²¹⁵ Contacts qui persisteront. Après l'Indépendance, il sera secrétaire de Kasa-Vubu.

A Léopoldville, on traite le professeur de fou et de bradeur d'empire. Auguste Buisseret va le qualifier, avec mépris, de « *stratège irresponsable, qui fixe des dates montrant ainsi qu'il ne connaît rien, et ne comprend rien à l'Afrique*²¹⁶ ». Le ministre des colonies va s'acharner sur le professeur. Du fait que l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-mer dépendait du ministère des Colonies, le ministre Buisseret va déclencher la procédure de révocation contre Jef Van Bilsen. Pendant près de deux ans, Buisseret lui mènera une guerre d'usure, laissant se développer contre lui des attaques les plus basses et multipliant les vexations administratives de tout genre. Van Bilsen ne plia pas. La procédure de révocation n'aboutissant pas, le ministre décida d'infliger un blâme au professeur. Par retour du courrier, Van Bilsen fit savoir au ministre qu'il n'accepterait jamais cette mesure disciplinaire. Quelques semaines plus tard, le gouvernement belge démissionna, emportant avec lui le ministre Buisseret.

Réaction au Congo : « Manifestes » en chaîne.

En Belgique, le plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge avait déclenché une levée de bouclier, des injures et des manifestations de désapprobations (où il n'est pas interdit de voir, par exemple chez Buisseret, un brin de sectarisme philosophique). Pour le Congo, ce fut une date clé. Il y a les années « avant le plan » et celles « après le plan ».

Ceux que gagne, en cette première phase, l'esprit nationaliste, sont pratiquement tous des « évolués ». La masse n'a pas encore été touchée. L'excitation politique se développe surtout dans le milieu des « clercs » beaucoup moins dans la classe moyenne indépendante. L'initiative politique, en tout cas, est venue essentiellement de ceux que l'on avait appelés longtemps les « clercs », agents subalternes de l'administration ou employés de bureau du secteur privé. Il s'agit en fait du milieu des « commis », la majorité des leaders politiques seront des « commis ».

La décolonisation du Congo a été une révolution des commis, une révolution sortie des bureaux. Le plus gros problème lorsqu'on examine l'évolution du nationalisme congolais de 1956 à 1958, est le problème du pourquoi. Pourquoi cette radicalisation rapide, accélérée, dans le mouvement des idées ? Le « Plan Van Bilsen » est certainement un élément de réponse.

Pour la première fois, les Congolais disposent, pour mettre au point leurs idées politiques, d'une source d'inspiration précise, concernant leur pays, concernant leur émancipation. Le plan de trente ans a été une nouveauté, non seulement par son contenu, mais aussi par le fait qu'il marquait la première apparition, à propos du Congo, d'une réflexion fondée sur le spectacle du monde, intégrant le Congo dans le monde. Van Bilsen n'écrit pas seulement un document politique mais, pour la première fois à propos du Congo, un document géopolitique.

Avec lui, ce qui est neuf c'est le plaidoyer en faveur d'une planification politique. Le Congo affirme-t-il ne pourra pas échapper au « processus mondial d'émancipation » des colonies.

Van Bilsen, en d'autres termes, ne croit pas à « l'exception belge », il ne croit pas que les Belges aient « trouvé la formule » pour y échapper, car à ses yeux ce processus, répondant à un besoin de liberté et de dignité, est inévitable. Puisque l'émancipation se produira inéluctablement, il faut la régler, l'organiser. Il propose qu'on la réalise en trente ans, de manière à aboutir au bout de trente ans à une union fédérale belgo-congolaise.

²¹⁶ Buisseret non plus puisqu'il semble insinuer qu'un calendrier n'a pas de sens en Afrique. Les Africains ont autant que les autres le sens du temps. Mais ils ne l'ont pas de la même manière que les Européens. Cela ne signifie pas qu'il soit impossible dans un contexte interculturel, de prévoir un calendrier. Mais bien sûr il a avantage à être indicatif et plutôt souple. Objectivement, ni Buisseret ni Van Bilsen ne connaissaient VRAIMENT le Congo en profondeur.

La réaction des Congolais fût celle d'un intérêt avide. Pour la première fois, au lieu de formules vagues, on leur présentait un plan précis de marche vers la liberté. Cela ne pouvait bien sûr laisser personne indifférent !

Toute une série de gestes, d'attitudes et de démarches, en 1956 et dans les années suivantes, vont en fait être, d'une façon ou d'une autre, des « réponses à Van Bilsen ». Mais en même temps, comme il y a la perspective des élections municipales (qui seront « non partisans », dit l'administration, mais on s'en balance !) prévues pour décembre '57, la politisation s'accroît et il y a dans ces réponses comme un parfum de surenchère !

Le Plan Van Bilsen aura une grande influence sur un groupe d'évolués congolais organisés autour de l'abbé Joseph Malula (le futur cardinal). Ce groupe, composé de Joseph Ileo, Ngwenza, Joseph Ngalula, va produire le « Manifeste de la conscience nationale » le 1er juillet 1956. (On aura peut-être reconnu au passage les noms de gens qui s'étaient illustrés dans la défense du monopole catholique de l'enseignement. Nous l'avons dit : ce n'est pas impunément que l'on fit appel à l'opinion publique congolaise pour défendre l'école de son choix. La leçon fut bien retenue).

L'Abako va aussi produire son « Manifeste » le 23 août 1956, où figurait pour la première fois la revendication d'une « indépendance immédiate ».

En juillet 1956, donc, le magazine "*Conscience Africaine*", dont le rédacteur en chef était Joseph Ileo, publia un Manifeste²¹⁷, inspiré selon certains par le PSC-CVP, qui faisait en tout cas référence aux idées développées dans le "Plan de 30 ans".

Nous savons aujourd'hui que Van Bilsen a agi de son propre chef et sans consulter personne (en tous cas, personne dans la sphère politique). Mais la coïncidence pouvait paraître troublante : Van Bilsen, démocrate-chrétien, publiait un « plan » qui était aussitôt chaleureusement accueilli par un groupe en qui Buisseret devait sûrement voir des « activistes cléricaux ». Cela peut expliquer en partie son acharnement contre le professeur.

Ce *Manifeste* préconisait une évolution progressive des institutions déjà en place, "*en remplaçant progressivement le système de nominations par un système où la population désigne elle-même ses représentants*", "*d'autre part, les conseils qui sont actuellement purement consultatifs, doivent recevoir, en des matières de plus en plus étendues, un véritable pouvoir de décision et de contrôle, pour arriver finalement à un gouvernement responsable devant la nation*".

Néanmoins, les auteurs se prononçaient clairement contre l'introduction de partis politiques au Congo dans l'immédiat, en particulier des partis belges: « *Ces partis sont un mal et ils sont inutiles* » ... « *ce qui caractérise les partis, c'est la lutte; tandis que ce que nous voulons c'est l'union* », « *...plus tard, lorsque les structures politiques du Congo le rendront nécessaire, nous pourrons nous grouper selon nos affinités, nos intérêts, et nos conceptions politiques* ».

Les auteurs du manifeste s'expriment sans détours : ils se sentent, en tant que Congolais, une « *vocation nationale* », et ils veulent « *l'émancipation progressive mais totale* » de leur pays. Ils la veulent (ils le soulignent) dans l'entente avec la Belgique. C'est là une preuve indéniable que l'œuvre des Belges dans ce pays n'est pas un échec. En ce qui regarde le rythme de l'émancipation, les auteurs du manifeste se réfèrent, en l'approuvant, au « plan Van Bilsen ».

La réponse de « *Conscience...* », pouvant se résumer par « *Oui à Van Bilsen !* », la surenchère n'était possible qu'en criant « *Plus que Van Bilsen !* »

²¹⁷ Le Manifeste de "*Conscience africaine*" est reproduit intégralement dans LABRIQUE 1957, pp. 251-264; les citations qui suivent en sont extraites

Moins de deux mois plus tard, l'Alliance des Bakongo ABAKO²¹⁸ qui allait devenir de fait en 1957 le premier parti politique "indigène" de la colonie, répondait par un autre Manifeste²¹⁹, soulignant notamment que « *la lutte des partis quoique dangereuse est bien nécessaire dans une démocratie* », et ironisant sur la méthode du Grand Méchant Loup, ou plutôt de sa version congolaise, « *Dongola Misu* », destinée « *à faire calmer les aspirations légitimes des enfants* ». En l'occurrence, "Dongola Misu" était utilisé pour mettre en garde contre « *les soi-disant méfaits de l'introduction de la politique au Congo* », « *les effets néfastes de la politique* ». L'ABAKO proposait quant à elle une formule d'élection directe des représentants des « *groupes historiquement, ethniquement et linguistiquement unis ou apparentés* » au sein d'une « *Fédération congolaise* », fédération d'ailleurs également évoquée par Van Bilsen

L'ABAKO refusait dans son Manifeste « *une caricature de Communauté qui serait calquée sur la fameuse Union Française* », « *pas du tout plausible pour nous* », « *façon mitigée de la domination* »: « *peut-on concevoir comment ce Congo, 80 fois plus grand que la Belgique, pourrait devenir sa 'dixième province' ? La Belgique pourrait-elle tolérer que les habitants de sa 'dixième province' forment la majorité des Représentants à la Chambre ?* »²²⁰

Les « Manifestes » furent suivis de prises de position de personnalités qui bientôt deviendront politiques...

Le Président de l'Association des Classes Moyennes Africaines (ACMAF), Victor Nendaka, déclarait²²¹ peu de temps après la publication des manifestes que « *très franchement, j'estime qu'un mouvement de type ABAKO pourrait réussir là où 'Conscience Africaine' finirait par échouer* »... « *La thèse ethnique correspond certainement à une tendance de l'âme, à une 'pente' de l'esprit noir* ». Il ajoutait à cet égard que « *il ne s'agit plus de savoir si l'on est pour ou contre l'introduction de partis politiques au Congo... ces partis existent et leur existence obligera tôt ou tard les autorités responsables à revoir la Charte Coloniale* ».

On remarquera que chez Nendaka, au moins, le mal est correctement identifié. Mais, bien sûr, il aurait fallu que la révision de la Charte ait eu lieu quand on l'avait prévu, en 1913. En 1956, il était bien trop tard !

D'ailleurs, « *comment voulez-vous que l'on interdise l'introduction des partis politiques au Congo alors que nos représentants, membres de ce Conseil [de gouvernement], sont tous affiliés à des partis politiques belges* »²²².

André Ngenge, secrétaire du Cercle Social de l'Education Ouvrière, estimait quant à lui que les membres de Conscience Africaine étaient « *tenus sans aucun doute en laisse par un parti politique belge* » [sous-entendu le PSC-CVP], et avaient « *écarté délibérément tous ceux*

²¹⁸ Lors de la Table ronde de Bruxelles, janvier-février 1960, le professeur Jef Van Bilsen sera le conseiller juridique de la délégation de l'Abako. Au lendemain de l'indépendance, il deviendra avec Me Croquez une éminence grise du Président Kasa-Vubu.

²¹⁹ Reproduit dans VERHAEGEN 1962, pp.37-44

²²⁰ Manifeste de l'ABAKO, septembre 1956, reproduit in: VERHAEGEN 1962, pp.37-44. En l'occurrence, l'ABAKO reprenait, mais en l'inversant, une argumentation utilisée par les Français contre l'égalité des deux « collègues » qui, dans l'Union française, aurait effectivement abouti à avoir au Parlement plus de colonisés que de métropolitains. Entre le Congo et la Belgique, la disproportion n'est que dans la superficie. La population (13.854.421 à l'Indépendance) n'était pas d'un ordre de grandeur tellement différent de celui de la Belgique. L'argument porte donc à faux.

²²¹ LABRIQUE 1957, pp. 177-181

²²² Cette formule elliptique risque d'induire en erreur. Il n'y avait pas, à l'époque, de sections congolaises des partis politiques belges au Congo. Mais tous étaient représentés par des Cercles, Alliances, etc... Lumumba, par exemple, fut membre de « l'Alliance libérale ». Ces différents organismes permettaient de bénéficier, en direction de Bruxelles, des « circuits parallèles » propres à chacun de ces partis.

qui se sont ralliés à l'idéal socialiste, à l'idéal libéral, qui pensent socialiste ou libéral »²²³. Quant à lui, il était « résolument en faveur de l'introduction des partis au Congo... quand on n'a pas de parti à la Chambre des Représentants, on a beau crier sur tous les toits des revendications qui nous semblent légitimes, si le Parlement fait la sourde oreille, rien ne sera fait ».

Tel n'était pas l'avis du leader de Liboke-lya-Bangala, l'association ethnique des Bangala (originaires du Haut-Congo) à Léopoldville²²⁴, également président de l'Association des Anciens Elèves des Pères de Scheut (ADAPES). Jean Bolikango déclarait en effet clairement son opposition « à l'introduction des partis politiques belges au Congo », estimant que les « jeunes gens » qui fréquentent « des socialistes, des sociaux-chrétiens et des libéraux (...) manquent de sincérité, de franchise (...) quand ils discutent entre eux ». Il s'agissait là pour lui « d'un état d'esprit dangereux ». ²²⁵ .

Les élections "non partisans" de décembre 1957

En fin de compte, « bien qu'il ne fut pas permis aux partis de participer comme tels aux élections communales de 1957, les socialistes et les catholiques, par le truchement des syndicats et des cercles politiques, cherchèrent à favoriser les candidats qui avaient leurs sympathies, mais les naïves illusions de ce paternalisme politique se dégonflèrent rapidement »²²⁶ ...

Pour Crawford Young, l'analyste américain auteur de l'ouvrage de référence pour cette période, « le modèle de conduite politique que l'on instaura involontairement à l'occasion de ces consultations était extrêmement dangereux pour le pays ». En effet, il y avait un seul élu par canton électoral, ce qui permit au groupe qui avait la majorité relative d'emporter un maximum de sièges: « à Léopoldville, l'ABAKO, qui représentait essentiellement la population kongo, obtint 133 sièges sur 170 dans les communes africaines avec 46% du total des voix », et la majorité dans six conseils communaux africains sur huit²²⁷.

Ces résultats marquèrent clairement l'échec de la stratégie de participation progressive de la population africaine à la gestion de la colonie, en commençant par l'échelon local, adoptée par l'administration coloniale et les trois partis traditionnels belges qui s'étaient partagés le pouvoir pendant la longue période d'élaboration du "Statut des Villes", de 1948 à 1957. La longueur même de cette élaboration témoigne de l'incapacité à répondre adéquatement aux problèmes posés.

Comme l'écrivait Jean Labrique en 1956, « on ne bloque pas, sans créer des remous, le progrès politique d'un pays pendant plus de huit ans ²²⁸ » et « va-t-on attendre que ces projets [sur le Statut des Villes] soient dépassés par les événements pour sortir dare-dare des réformes boiteuses ? ²²⁹ » ...

²²³ LABRIQUE 1957, pp. 187-190

²²⁴ L'évolution ultérieure a fait de Kinshasa une ville lingalophone. A l'époque dont nous parlons, Léopoldville était bilingue. Les populations venues du Sud en remontant le fleuve étaient soit des Kongo au sens strict, soit des usagers du « kikongo ya leta » pour la communication élargie, venant du Kwango ou du Kwilu. Ces gens étaient bien sûr sensibles à l'action de l'ABAKO. Et, depuis Léopold II, tout qui arrivait du Nord en descendant le fleuve et communiquait en lingala était baptisé « Bangala », même s'il était dépourvu de tout lien avec la Mongala.

²²⁵ idem, pp. 181-187

²²⁶ Crawford YOUNG 1968, p.95

²²⁷ idem, p. 80

²²⁸ LABRIQUE 1957 p. 93

²²⁹ idem, p. 28

L'intronisation de Joseph Kasa-Vubu²³⁰, président de l'ABAKO, comme bourgmestre de la commune de Dendale (un arrondissement de Léopoldville) eut lieu le 20 avril 1958. Il prononça à cette occasion un discours dans lequel il déclara notamment que « *la Belgique doit reconnaître la nationalité congolaise, ou l'autonomie interne du pays, afin de permettre aux Belges et étrangers établis au Congo depuis de longues années d'acquérir cette nationalité et assurer ainsi l'exercice des droits qu'ils ont acquis chez nous* », « *l'instauration de la démocratie ne sera établie que dans la mesure où nous obtiendrons l'autonomie, fût-ce interne* »; « *il n'y a pas de démocratie tant que le vote n'est pas généralisé... le premier pas n'est donc pas encore accompli... nous demandons des élections générales et l'autonomie interne* »²³¹ ...

Il faut tout de même remarquer, en passant, que le discours tenu par Kasa-Vubu, au lendemain d'une victoire importante, n'est pas, comme on pourrait s'y attendre, un discours de surenchère. Il est au contraire en retrait du « Manifeste de l'Abako ». Il réclame, avec force et insistance, des élections générales et le répète plusieurs fois. Mais il répète tout aussi souvent les mots « autonomie interne ». Et celle-ci est certes un pas vers l'indépendance, mais ce n'est pas l'indépendance immédiate.

Tout le monde n'avance certes pas du même pas et de la même allure, mais il y a tout de même, à ce stade, chez Belges et les Congolais, assez bien de points communs et une certaine convergence vers une émancipation progressive. Il faudra le choc de janvier 59 pour passer des « attermoissements funestes » à la précipitation inconsidérée ».

Expo 58

L'Exposition universelle qui eut lieu à Bruxelles en 1958 allait être un des facteurs de la chute de la colonisation belge, grâce aux contacts que les Africains y avaient noués (ce fut la première occasion pour les congolais évolués de se rencontrer). A l'occasion de l'Expo 1958, plusieurs centaines d'Africains (appartenant pratiquement tous à l'élite des « évolués ») furent invités à séjourner en Belgique. Leur présence au Heysel s'inscrivait alors dans le cadre d'une politique d'association « *préparant les populations congolaises au plein accomplissement de leur destinée humaine* »²³². On était à l'heure de la communauté Belgo-congolaise. Grâce à l'exposition, tout le pays avait eu *un contact personnel et direct et libre* avec les Congolais civilisés²³³

Même s'il y eut une soigneuse sélection des Congolais et pas mal d'encadrement et de surveillance, et même si la « muraille de Chine » qui séparait les populations belges et congolaise s'était déjà notablement fissurée depuis la guerre, ce fut cette fois l'abandon ouvert et officiel de cette politique d'isolement frileux. Une véritable « révolution copernicienne » au sens de « retournement total ». Jusque là, l'on avait soigneusement sélectionné les « Bons Belges Tricolores » admis à se rendre au Congo et à être en contact avec les Congolais. Cette

²³⁰ KASA-VUBU Joseph (v.1910 - 1969), premier président de la RDC de 1960 à 1965. Né à Tshela dans le Mayombe vers 1910 (1913 selon d'autres sources, 1917 d'après d'autres encore), séminariste au petit séminaire de Mbata-Kiela, mais jugé trop indépendant pour devenir prêtre, il suivit l'école normale. S'estimant insuffisamment payé pour son niveau d'instruction, il abandonna bientôt la carrière d'enseignant, devint employé dans la société Agrifor puis, en 1942, aide-comptable au Service des Finances du Gouvernement colonial. Il subit bientôt les influences parfois divergentes de divers groupes d'évolués congolais venant de diverses provinces. Il se fera connaître en tant que dirigeant de l'organisation Kongo ABAKO. Après avoir utilisé Joseph Mobutu en 1961 pour se débarrasser de son Premier ministre Patrice Lumumba, il fut déposé par le premier en 1965 et se retira de la vie politique jusqu'à sa mort en 1969.

²³¹ VERHAEGEN 1962, pp. 135-136

²³² H. Cornelis, 1957

²³³ Van Bilsen, 1958

sélection s'était effondrée au temps des « Godding boys ». C'étaient désormais les « Congolais Civilisés » qui étaient triés, avec l'espoir qu'ainsi on éviterait qu'ils écoutent les « éléments subversifs » de la population belge.

Il est à remarquer que, contrairement à une allégation sans fondement mais qui a la vie singulièrement dure, Patrice Lumumba²³⁴ ne fut pas au nombre des « Congolais de l'Expo ».

Pourtant, c'est peut-être entre les Congolais eux-mêmes qu'eurent lieu les contacts qui furent les plus riches de conséquences – bonnes ou mauvaises – pour l'avenir. Les « évolués » congolais étaient une petite minorité et ils étaient séparés par des distances énormes.

Entre un clerc d'administration de Dongo et un commerçant de Sakanya il y a aussi loin que de Berlin à Naples. Ces deux hommes ne seront amenés à se rencontrer ...qu'à Bruxelles.

Les « Congolais de l'Expo » auront pour la première fois l'occasion de s'y rencontrer, de partager leurs expériences et d'en discuter. C'est évidemment là un fait fondamental pour la naissance de mouvements **nationaux** ! En même temps, il faut bien le constater, en faisant de l'Expo le creuset des futures organisations politiques congolaises, ce fait a contribué à renforcer la prépondérance des « évolués » dans l'expression des revendications congolaises futures.

On en était toutefois encore loin. Leur présence au Heysel s'inscrivait dans le cadre d'une politique d'association. On était à l'heure d'un rêve : la communauté Belgo-congolaise.

Brisée en France à travers les guerres d'Indochine et d'Algérie, la conception d'une unité nationale à réaliser entre la Métropole et les colonies d'Outre-mer se retrouve néanmoins, tel un dernier et curieux soubresaut, dans les années cinquante en Belgique, à la veille des indépendances africaines. Antoine-Roger Bolamba, un jeune journaliste et écrivain congolais, dessina ainsi dans son article «*Une nation belgo-congolaise*» paru en 1954 dans le périodique *La Voix du Congolais*, la vision d'une «*fraternisation sincère*» entre peuples congolais et belge qui finiraient par se fondre en une seule nation, une «*union nationale belgo-congolaise...Et puisque, tôt ou tard, naîtra (pourvu que Blancs et Nous en soient désormais convaincus) une union nationale belgo-congolaise, pourquoi ne pas la symboliser dès à présent en associant à l'emblème national belge un motif congolais*²³⁵ qui ferait de lui l'unique drapeau des Belges d'Europe et d'Outre-mer ? L'avenir, à l'ouïe puissante, ne manquera pas de nous donner raison »²³⁶.

Et le même auteur mit en parallèle, à l'occasion de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958, la France d'Outre-mer — alors déjà en pleine décomposition avec l'indépendance arrachée par la Guinée la même année — et une «Belgique d'Outre-mer» qui devrait devenir pour les métropolitains une « seconde patrie »: «*L'exposition de Bruxelles de l'année 1958, à laquelle la Belgique convie ses fils d'Outre-mer, illustrera particulièrement ce point de vue. Elle permettra des contacts permanents entre Blancs et Noirs, rendra plus intime leur familiarité, ne manquera pas de dissiper certaines illusions sur le progrès intellectuel des Africains et magnifiera de la plus belle manière l'œuvre civilisatrice des Belges en Afrique* »²³⁷

²³⁴ Peut-être ce bruit se fonde-t-il sur un fait : 1958 représente un tournant dans la vie de Patrice Lumumba. Ce n'est toutefois pas lié à « l'Expo », mais à la Conférence d'Accra. Il en sera question au chapitre suivant.

²³⁵ Cet emblème, en fait, a existé, dans l'ancien logo de la Sabena, qui était un écu écartelé des trois couleurs belges avec, en chef, le bleu à étoile jaune du Congo. Il faut dire que la compagnie aérienne belge retirait pas mal d'argent du trafic Belgique-Congo !

²³⁶ BOLAMBA (Antoine-Roger), «Une nation belgo-congolaise», *La Voix du Congolais*, 96, mars 1954, pp.155:

²³⁷ «Exposition et fraternisation», *La Voix du Congolais*, 140, novembre 1957, pp.836-837;.

Et un autre article conclut comme suit: « *L'Exposition internationale de Bruxelles constituera une occasion de plus de resserrer les liens qui nous unissent à la Belgique. Et ce sera très bien ainsi* »²³⁸.

L'exposition universelle de 1958, verra défiler à Bruxelles des centaines de Congolais venus pour l'occasion « aux frais de la colonie », et sera l'occasion des contacts les plus importants depuis 1885, entre les Congolais et la « vraie » Belgique, celle de tous les milieux. Cette situation sera bien accueillie par les uns (surtout dans les milieux dits « progressistes »), mais sera l'objet de critiques de droite (ou carrément d'extrême-droite). Après l'indépendance du Congo, leurs voix s'élevèrent contre la présence en masse des Africains au Heysel. On avait mis « nos noirs » à la mode, suscitant à leur endroit un « *engouement voisin de celui qu'on ressent habituellement au cirque pour les éléphants et les chimpanzés... qui oscille entre l'émerveillement béat et la pitié expansive* ». Mais, plus grave, on avait permis à ce « *troupeau de malheureux Africains affamés de louanges..., désireux à tout prix de faire blanc* » de prendre leurs premiers contacts « *avec les milieux communistes de Bruxelles, de Paris, de Prague et d'ailleurs* ».

On parla alors des « *méfais de l'Exposition Universelle de 1958* »²³⁹ Ainsi, Arnaud de Monstelle se fera entendre sept ans plus tard, pour souligner ces « méfaits » : « *En Octobre 1958, nous célébrons le 50ème anniversaire de l'annexion de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique, ultime feu d'artifice.* (...)

« *Mais, si les bons Belges de Belgique s'atablaient volontiers dans les grands hôtels de Bruxelles avec les « Congolais civilisés », buvant les paroles de ces leaders de la jeune pensée africaine ; si, tout aussi volontiers, ils allaient s'attendrir sur les noirs sympathiques exhibés dans les paillottes spectaculaires du Heysel, l'empressement que certains européens manifestèrent à nos invités africains - aux soldats de la Force Publique en particulier - revêtit un caractère nettement insolite. En effet, bon nombre de militaires noirs se trouvèrent, dès leur débarquement en Belgique, en butte à des assauts qu'on ne leur avait point appris à repousser. Ces assauts se situaient sur des plans distincts : les uns, lancés par des femmes blanches d'une certaine catégorie, avaient pour seul objectif leur vertu ; les autres, conduits par des hommes blancs, visaient à les conquérir tout entiers à la cause communiste, celle des peuples de couleur qu'on disait opprimés* »²⁴⁰

La parole de Bolamba montre en tous cas clairement que l'Expo 58 et son mirage idéologique continuèrent d'imprégner, jusqu'à leurs dernières péripéties, les relations entre l'Europe et ses colonies d'outre-mer, et les formes de perception dont celles-ci furent habitées.

« **Dipanda !!!** »

Reportons-nous un instant en 1956 et au manifeste de la Conscience Africaine ; les auteurs du manifeste s'expriment sans détours : ils se sentent, en tant que Congolais, une « vocation nationale », et ils veulent « l'émancipation progressive mais totale » de leur pays. Ils la veulent (ils le soulignent) dans l'entente avec la Belgique. C'est là une preuve indéniable que l'œuvre des Belges dans ce pays n'est pas un échec. En ce qui regarde le rythme de l'émancipation, les auteurs du manifeste se réfèrent, en l'approuvant, au plan du professeur Van Bilsen.

Faisons un bon en avant et voyons ce qu'on trouve, en octobre 1958, dans *Conscience Africaine*. Un mot s'y étale et domine tout « Indépendance ». En deux saisons sèches à peine,

²³⁸ BOLAMBA (A.-R.), « Les Noirs et l'Exposition internationale de Bruxelles », *La Voix du Congolais*, 110121, avril 1956, pp.243-244,

²³⁹ Monstelle, Arnaud de, *La débâcle du Congo Belge*, Bruxelles, Leclerc, 1965, pp. 118-119

²⁴⁰ *ibidem*

les hommes qui acceptaient au début l'idée d'une émancipation progressive en trente ans, en sont venus à dire : il nous faut l'indépendance et il nous la faut tout de suite !

La courbe d'évolution est celle que va suivre le nationalisme congolais : partant d'une position initiale très modérée, il va, en deux ans à peine, rejoindre les nationalismes de type classique axé sur l'idée l'indépendance.

Le 10 octobre 1958, plusieurs évolués, Patrice Lumumba en tête, constituent un mouvement politique, le Mouvement national congolais. Le but de ce mouvement proclamé, est en particulier, de « *mettre tout en œuvre pour libérer le Congo de l'emprise du colonialisme impérialiste, en vue d'obtenir, dans un délai raisonnable et par voie de négociations pacifiques, l'indépendance du pays* ». Le 28 décembre 1958, au cours d'un meeting politique tenu à Léopoldville et rassemblant plusieurs milliers de personnes (le premier dans l'histoire du Congo), Patrice Lumumba définit dans un grand discours-programme les objectifs du Mouvement national congolais : « *Le Mouvement national congolais a pour but fondamental la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance. Le peuple congolais a droit à son indépendance au même titre que les autres peuples du globe. L'Afrique est irrésistiblement engagée, pour sa libération, dans une lutte sans merci contre le colonisateur. À nos compatriotes de se joindre à nous afin de servir plus efficacement la cause nationale et de réaliser la volonté d'un peuple qui veut se libérer des chaînes du paternalisme et du colonialisme* ».

Cette radicalisation du nationalisme congolais, de 1956 à 1958, fut un phénomène capital, puisqu'il allait décider des réactions belges. Il s'agit d'un phénomène purement idéologique, d'une évolution des idées qui s'est produite pratiquement en dehors de toute lutte politique. Le nationalisme congolais n'aborde pas les problèmes d'administration, ni les problèmes sociaux, ni les questions économiques. Il reste étroitement confiné aux revendications purement politiques, à l'émancipation, à l'indépendance. De 1956 à 1958, il n'y a pas encore de partis politiques organisés au sein desquels la discussion puisse se propager. La seule exception est l'Abako, ancienne association culturelle des Bakongo qui se transforma en 1957-1958 en organisation politique, et qui avait déjà, dès cette époque une structure solide.

Et, de 1958 à 1960, on n'ira pas plus loin. A la Table ronde de Bruxelles, les Congolais arriveront encore avec la revendication d'indépendance, mais rien de ce qui concerne les problèmes d'administration, ni les problèmes sociaux, ni les questions économiques. Toutes ces questions pendantes recevront des solutions typiquement belges, donc parfaitement exotiques par rapport au Congo. Il ne sera aucunement besoin, pour cela, de ruse ni de subtilité de la part des négociateurs belges. En l'absence de toute suggestion congolaise (sauf sur un point : l'autonomie provinciale), ils n'auront que des vides à boucher.

Autre constatation concernant les partis congolais : s'ils commencent à rassembler des foules, on ne peut encore parler d'eux comme d'organisations de masses (avec, encore une fois, une légère réserve pour l'ABAKO, toujours en avance d'une longueur sur ses concurrents). Cela aussi changera l'année suivante quand, contre toutes prévisions, les populations rurales se feront entendre.

Le Plan Van Bilsen, les « Manifestes », les élections de '57 et l'expo '58 ont été l'occasion d'une accélération du processus de revendication et de libération. Mais cette accélération n'a nullement procédé d'une maturation interne. Ce qui a favorisé l'accélération, c'est le spectacle du dehors, du reste de l'Afrique, c'est le Ghana devenant indépendant en 1957, c'est le général De Gaulle proclamant à Brazzaville, en 1958, à portée de voix de la capitale du Congo, que ceux qui veulent l'indépendance n'ont qu'à la prendre.

A côté de ces incitations de l'extérieur, a sans doute joué ce que l'on pourrait appeler un dynamisme interne de la pensée et de l'expression avant tout verbal. Dès l'instant où l'on prononce le mot d' « émancipation », celui « d'indépendance » vient naturellement sur les lèvres.

Le pouvoir colonial pour sa part n'a guère réagi. Placé dans une situation toute nouvelle pour lui, mais où l'ordre public n'était pas compromis, il n'a su que faire. Ceux qui ont fabriqué, à la fin de 1958, une nouvelle politique belge au Congo, ont été extraordinairement peu nombreux : une poignée d'homme politique seulement. Au premier rang d'entre eux figurent les membres d'une commission, appelée « Groupe de travail » qui fut envoyé au Congo par le ministre, en octobre-novembre 1958, afin d'y étudier le problème politique et de formuler à ce sujet des propositions.

Encore une fois, l'heure était grave, et il fallait, comme à la reprise du Congo, comme lors du Pacte scolaire, comme bien des fois depuis, travailler « au-dessus de la mêlée », c'est-à-dire en dehors des partis. Le « Groupe de travail » comprenait donc trois hommes politiques des trois partis nationaux (De Schryver : social chrétien, Buisseret : libéral, Houssiaux : socialiste). Librement, ils ont défini et indiqué les voies nouvelles que, selon eux, il convenait de suivre en Afrique. Le travail de ces hommes s'est fait en dehors des partis, en dehors de l'administration, en dehors du monde des affaires coloniales, qui a été tenu à l'écart des délibérations. Pas de pression non plus de l'opinion publique métropolitaine. Pas non plus de pression contraignante venue d'Afrique.

On prenait acte d'un fait. La revendication nationaliste était désormais née au Congo. Le phénomène apparemment, était irréversible. Lutter était inutile. Il fallait rentrer sans hésiter dans la voie de l'émancipation politique. Grand coup de barre politique ; on allait concevoir et définir un programme précis de décolonisation, devant aboutir à l'autonomie du Congo.

Ce coup de barre capital signifiait-il que ces hommes allaient complètement rompre avec les traditions de pensées antérieures ?

Non, en un certains sens, ils restaient dans la droite de ligne de la tradition. Ce qui avait toujours caractérisé les dirigeants belges, et notamment les dirigeants coloniaux avait été un éclatant, et parfois presque insolent complexe de supériorité. Le Belge se considérait comme un colonisateur modèle, et il n'hésitait pas à le faire sentir.

Puisque le nationalisme était là, au Congo comme ailleurs, la Belgique allait se montrer plus intelligente que d'autres puissances coloniales dans la manière de rencontrer le phénomène nationaliste. Ailleurs, on avait lutté contre les mouvements d'émancipation (Indochine, Tunisie, Indes néerlandaise) le dénouement avait toujours été la défaite de la puissance coloniale.

La Belgique allait éviter de pareilles erreurs. Elle allait, faire ce que personne n'avait conçu, ni réalisé jusqu'alors : elle allait réaliser l'indépendance dans l'amitié, sans combattre ceux qui voulaient la liberté de leur pays, mais en leur tendant au contraire une main fraternelle. C'est cette idée qui permit aux Belges de garder leur complexe de supériorité.

Oui et non à la fois, faudrait-il dire, dans un autre sens.

La Colonie reposait sur ses fameux Trois Piliers. Parmi ceux-ci, les vrais Héritiers de Léopold II, c'est-à-dire les Compagnies, dominées de haut par la gigantesque stature de la Société Générale, avaient été l'élément prépondérant et dominant. L'Etat était d'abord et avant tout un gardien zélé des intérêts des Héritiers. Nous l'avons vu violer ou contourner ses propres lois pour fournir de la main d'œuvre jusqu'à risquer la dépopulation, renoncer à faire usage de ses droits légitimes d'actionnaire pour ne pas les contrarier. Sa servilité était presque égale à l'égard des Missions, elles-mêmes servantes des Héritiers en ce qu'elles prêchaient la

soumission et la résignation. Or, chose frappante dans la course à la décolonisation, ces forces traditionnelles vont s'effacer. L'on va assister désormais à une certaine désunion des « Piliers » qui vont jouer, sinon cavalier seul, du moins des rôles différents.

La grande préoccupation de l'Eglise est d'éviter toute identification avec la puissance coloniale, de manière à ce que la décolonisation ne se fasse pas aussi contre elle. Dans un premier temps, elle se souciera avant tout de « sauver les meubles ». Pour ce faire, elle appuiera résolument les revendications d'indépendance. Elle avait à se faire pardonner de longues années où, sur les piédestaux des églises, le Sacré-Cœur entouré de drapeaux belges ne permettait pas de très bien discerner les limites du sacré et du profane... Elle pouvait très légitimement craindre d'être vue comme aussi étrangère que le colonisateur lui-même. On s'empessa de l'africaniser.

De plus, le même raisonnement qui avait mené un bon demi-siècle plus tôt les Missions à rechercher l'abri des baïonnettes coloniales poussait maintenant à rechercher la neutralité ou, si possible, la faveur du nouvel état indépendant. Cela ne durera pas, mais n'apparaîtra que peu après l'indépendance.

Les milieux religieux du Congo, poussés par la haine, non seulement de l'athéisme, mais même de la laïcité, ne pardonneront pas à Patrice Lumumba que dans le programme gouvernemental qu'il a déposé le 20 juillet 1960 sur le Bureau des Chambres²⁴¹, il soit dit :

« Le gouvernement s'engage à assurer aux habitants de la République les grandes libertés humaines, en tout premier lieu la liberté de religion.

« Le gouvernement empêchera par tous les moyens qu'une religion quelle qu'elle soit, soit imposée directement ou indirectement notamment par la voie de l'enseignement. A cet effet, il proclame la séparation absolue entre l'Etat et les Eglises.

« Le gouvernement demande aux religieux et religieuses de toutes les confessions de rester dans leur domaine propre, le culte, l'enseignement de la religion, les œuvres de charité et de ne pas utiliser l'enseignement comme moyen de propagande politique.

« La République du Congo sera un Etat laïc, démocratique, gouverné par le peuple pour le peuple. »

Un tel texte était évidemment inacceptable pour la hiérarchie d'une Eglise qui avait régné jusque-là en maîtresse incontestable. Moins d'une semaine après le dépôt du programme gouvernemental, Monseigneur Malula, évêque auxiliaire de Léopoldville, avait fulminé :

« La religion n'est pas quelque chose d'importé dans ce pays. Le laïcisme, au contraire, ce déchet de la civilisation occidentale, importé au Congo par les ennemis de Dieu, n'est nullement de nature à nous ennoblir. Faut-il introduire dans notre Congo ce sous-produit de la civilisation occidentale qui dans certains pays d'Europe a été encore récemment à l'origine de luttes scolaires vaines et stériles ? Non. Pour les vrais nationalistes congolais, pour tous ceux qui aiment sincèrement ce pays, le laïcisme est un attentat à la vie religieuse du peuple bantou dont la vie privée familiale et publique est tout entière imprégnée de sens religieux.

« Je fais un appel solennel à tous ceux qui sont fiers et jaloux de leurs richesses traditionnelles pour repousser le matérialisme athée comme le pire des esclavages et comme étant diamétralement opposé à toutes les tendances religieuses de l'âme bantoue. »²⁴²

Mobutu, qui jusque-là se proclamait athée entendra, sinon la voix de l'Esprit Saint, au moins celle de son intérêt et affichera désormais des convictions catholiques. Aussitôt, il recevra les encouragements de la presse catholique, spécialement de *Présence congolaise*,

²⁴¹ Le texte en a été publié dans *Remarques Congolaises*. 1960, p. 374 et suiv.

²⁴² Le Courrier d'Afrique, 29 juillet 1960

organe proche de Mgr Malula : « Colonel, nous fondons de grands espoirs sur vous. Finies toutes les mesures de clémence vis-à-vis des ennemis de la nation. Tous les perturbateurs hors d'état de nuire, s'il vous plaît. Combattez avec la dernière énergie le lumumbisme jusqu'au bout. Nous sommes derrière vous et nous vous soutenons puissamment, sans réserve. »²⁴³

Au cours du Te Deum, célébré à l'occasion du premier anniversaire de l'indépendance du Congo, Mgr Malula, promu entre-temps archevêque de Léopoldville, éprouvait le besoin d'en « remettre un couche » et proclamait ²⁴⁴

« Un drame se joue au cœur de l'Afrique. Deux forces s'affrontent au Congo: le matérialisme d'où qu'il vienne et nos traditions spirituelles. Le Congo est devenu le terrain de leur irréductible antagonisme. La lutte est d'autant plus âpre que le Congo servira d'un magnifique tremplin pour subjuguier le continent africain. C'est avec un cœur plein d'angoisse, mes frères, que j'élève ma voix pour avertir ceux qui sont responsables de ce pays. Il n'y a qu'une option possible. "Qui n'est pas avec moi, dit le Christ, est contre moi" »

Et s'adressant aux premiers rangs de l'assistance où plastronnait Mobutu : « Unissons-nous, mes frères. Une poignée d'hommes de bonne volonté auxquels je rends aujourd'hui un vibrant hommage ayant comme arme leur foi en Dieu et leur dévouement à la Nation ont pu endiguer la vague de tyrannie qui menaçait de réduire notre pays à l'esclavage. Nous ne cessons d'invoquer pour eux Celui qui, du haut des cieux, dirige non seulement les hommes mais aussi les événements. Qu'avec l'aide de Sa grâce, ceux qui ont commencé l'œuvre de pacification de notre pays puissent l'achever. »

Et comme s'il fallait encore une fois pourfendre cette idéologie qu'il vomit, Mgr Malula en donne sa définition:

« Le matérialisme, cette course aux plaisirs, au confort, à l'intérêt égoïste, cette superstition moderne qui, faisant miroiter devant les yeux de l'humanité le mirage d'un bonheur paradisiaque terrestre, menace d'emberlificoter certains de nos frères; en réalité cette superstition des pays soi-disant hypercivilisés et surcultivés ne cherche qu'à nous réduire à un esclavage dans lequel les droits de la personne humaine, de la famille, et de Dieu, sont littéralement méconnus ».

Patrice Lumumba avait vu juste lorsque dans le dernier discours qu'il prononça à la Chambre congolaise, le 7 septembre 1960²⁴⁵, il s'était écrié :

« Ce sont tous ces milieux catholiques, qui mènent leur propagande dans leurs journaux qui provoquent tous les malheurs que nous connaissons; devons-nous permettre cet état de chose?

« En Afrique, tous ceux qui sont progressistes, tous ceux qui sont pour le peuple et contre l'impérialisme, ce sont des agents de Moscou !!! »

L'Etat s'occupait de négocier les étapes qui allaient mener à l'indépendance et de garantir comme il pouvait les intérêts de ses ressortissants. On verra qu'en fait il comprit cette mission d'une façon fort spéciale qui lui permettrait de déclencher à volonté l'effondrement du jeune état congolais.

²⁴³ Présence congolaise, 7 janvier 1961. Les appels à Mobutu se répéteront par la suite, par exemple, le 6 octobre 1962, avant l'arrestation du ministre lumumbiste Gbenye. Il y est fait appel « au jeune général pour jeter toute la pourriture de la politiccaille dans la poubelle »

²⁴⁴ Le Courrier d'Afrique, 11 juillet 1961.

²⁴⁵ Congo 1960, C.R.I.S.P., p. 843 et 846

Restent les Héritiers, c'est-à-dire les grandes sociétés coloniales. Comment concevoir qu'elles n'aient pas, dans des heures cruciales, usé de leur force exceptionnelle, qui les rendait littéralement maîtresse de l'économie ?

Classiquement, par exemple dans l'exposé qu'en fait Jean Stengers²⁴⁶, cette impuissance de tous ceux qui, jusqu'alors, avaient parlé si haut, a été un des aspects les plus frappants de la crise. Et, quant aux grandes sociétés, on nous explique à peu près que les Compagnies, « désorientées, surprises par le caractère inattendu d'événements auxquelles elles ne s'étaient pas préparées, sont demeurées pratiquement passives. Leur principale préoccupation, était si possible de s'assurer la bienveillance de tous. Les sociétés arrosèrent indifféremment les partis, afin de se ménager des amis parmi les futurs dirigeants. Elles jouaient sur tous les tableaux ».

Que des arrosages aient eu lieu est hors de doute. Il fallait autant que possible franchir sans dégâts une période mouvementée.

Franchir une période mouvementée ? Voire ! Peut-être les Héritiers auraient-ils apprécié un mouvement encore plus intense et plus accéléré ! Le nationalisme congolais n'aborde pas les problèmes d'administration, ni les problèmes sociaux, ni les questions économiques. Il reste étroitement confiné aux revendications purement politiques, à l'émancipation, à l'indépendance. Autrement dit cela mène encore une fois à se poser la question : la dérivation du potentiel menaçant que représentait le mécontentement populaire au Congo n'a-t-elle pas eu lieu de façon voulue ? Sa force n'a-t-elle pas été déviée volontairement du social vers le politique, et polarisée sur la revendication d'Indépendance ?

On peut encore admettre que ce qui a surtout privé les milieux coloniaux conservateurs de pas mal de possibilités d'agir sur les événements a été l'incapacité où ils se trouvaient, face à une politique qu'ils n'aimaient pas, d'en proposer une autre. Ou plus exactement, car il est important de le préciser : une autre politique que l'on puisse ouvertement formuler.

Cette politique n'est rien d'autre que le passage de la colonie à la néo-colonie ou, si l'on préfère, du Congo indépendant à la république bananière. Et les actions convergentes, dans ce but, des trois piliers traditionnels de la colonie ont été trop constantes pour qu'on n'en conclue pas à la continuation de leur complicité.

Il restait une chose à réaliser : donner le dernier coup d'accélérateur, celui qui ferait que l'on abandonnerait toute idée de progression raisonnable, au profit d'une course vers le chaos.

Janvier 1959

Le 4 janvier est un jour férié en RDC et les morts de ces journées sont connus comme les « martyrs de l'indépendance ». C'est dire que ce qui touche à ces événements a pris un caractère symbolique et sacré.

Il y a eu officiellement 42 morts et 125 blessés. Il ne fait aucun doute que ce chiffre est sous-estimé, pour des raisons que nous verrons tout à l'heure. Mais même en se bornant à ces chiffres officiels, il y a déjà là quelque chose de surprenant.

Un processus d'émancipation du Congo était en cours. Il était d'ores et déjà acquis que la Belgique allait essayer de se dégager en douceur. Les Belges le savaient et les Africains ne l'ignoraient pas. A l'extrême fin de 1958, toute une série de leaders congolais, dont celui que les Belges ne pouvaient pas voir en peinture : Patrice Lumumba, avaient été autorisés à se rendre à Accra pour y participer à une conférence panafricaine. Et cela, même le Congolais de la rue le savait.

²⁴⁶ « Congo, mythe et réalité », *CHAPITRE VIII : La Belgique et le Congo : Politique coloniale et décolonisation*

Dans ces conditions, il est assez absurde, de part et d'autre, que les Congolais aient manifesté et se soient ameutés, et que les Belges aient réagi avec brutalité.

S'agissant de jours d'émeute, jours de colère, de violences et de mort, qui tiennent toujours par moment du pandémonium, il n'est guère étonnant que, lorsqu'on tente de descendre dans le détail, on se heurte à beaucoup de contradictions : chacun voit midi à sa propre fenêtre.

Cependant, s'il n'y a pas unanimité sur le début des événements, c'est-à-dire sur le rassemblement de l'Abako au terrain de basket de l'YMCA, et sur ce qui a été dit exactement par les orateurs, sur un point, il y a une unanimité frappante. Tout le monde a entendu Kasa Vubu dire que les Belges étaient en train de parler entre eux de l'indépendance, et qu'ils feraient connaître leur position le 13 janvier. Dans un moment où l'attention de tous était tendue vers l'indépendance, il n'est pas étonnant que ce renseignement précis ait été retenu par chacun, alors que d'autres détails s'estompaient ou se déformaient dans les mémoires.

Cette date, comme on sait, est celle de la déclaration du Roi Baudouin et de sa célèbre phrase sur les « attermolements funestes » et la « précipitation inconsidérée ». La déclaration du 13 (mais peut-être pas une déclaration royale) était donc attendue depuis un certain temps. Elle n'a donc pas été une conséquence des événements.

Autre chose est qu'ils aient pu influencer le contenu de la décision qui a finalement été prise (et qui avait tout de la « précipitation inconsidérée ») et inspiré l'idée que mieux valait une annonce dans un discours du Roi lui-même qu'une simple déclaration du gouvernement.

Les troubles graves qui éclatèrent à Léopoldville le 4 janvier 1959 furent une surprise pour tous, aussi bien pour les leaders politiques congolais, qui n'y prirent d'ailleurs aucune part, que pour l'autorité coloniale. Ce fut une explosion de fureur populaire, aveugle, sans préparation, sans chefs, sans buts. À l'origine, ce fut une manifestation politique organisée par l'Abako et qui provoqua des incidents avec la police.

Les faits ²⁴⁷

Rendez-vous avait été fixé pour le dimanche 4 janvier, à l'YMCA²⁴⁸ entre les adhérents de l'Abako et leurs leaders revenus d'Accra, pour que ces derniers fassent un compte-rendu de ce qui s'était dit dans la capitale ghanéenne. Le mardi 30 décembre 1958, la section ABAKO de la commune de Kalamu écrivit au Premier bourgmestre de la ville de Léopoldville pour l'informer de la tenue d'une réunion le dimanche 4 janvier 1959 à 14 heures à l'Y.M.C.A. Les responsables commencèrent à prévenir les membres et sympathisants de l'association. Sans doute, devaient-ils considérer la réponse comme acquise.

A cause des fêtes de fin d'année, M. Tordeur ne reçut cette lettre que le vendredi 2 janvier 1959. Sa réponse parvint à Vital Moanda, président de l'Abako-Kalamu, le samedi 3 janvier vers midi. La balle était renvoyée du côté de l'Abako: « *Celle-ci (votre lettre) ne sollicitant pas d'autorisation, je suppose que vous considérez la réunion projetée comme privée. Si elle devait avoir un autre caractère, la responsabilité des organisateurs serait engagée. Toutes les associations ont suffisamment été mises au courant des règles en matière de réunions publiques pour qu'une erreur ne soit plus possible* ». Des copies de cette lettre furent adressées au commissaire en chef, et à M. Duvivier, administrateur des affaires sociales,

²⁴⁷ Le déroulement des faits est reconstitué d'après Elikia M'Bokolo ('*Du Congo Belge au Congo indépendant 1940-1960*'), Ndaywel E N'Ziem, *op.cit.*, Kimasi (Alliance des Bâtisseurs du Congo)

²⁴⁸ L'habitation de Kasa-Vubu se trouvait à une centaine de mètres de l'Y.M.C.A.

chargé des associations ; ils reçurent pour mission de noter le caractère que cette réunion allait revêtir.

Sans jeu de mots, cette réponse de Tordeur avait tout du coup tordu. Que la lettre ait contenu ou non les mots « *Nous demandons l'autorisation de...* », elle aurait été parfaitement dépourvue de sens si elle n'avait pas eu cette signification. Mais il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Tordeur créait là une situation très dangereuse. Sans formuler explicitement le mot « interdiction », il mettait les dirigeants de l'Abako devant le choix d'annuler eux-mêmes le rassemblement non-autorisé ou de se trouver responsables d'une manifestation « sauvage ». D'autre part, il créait une situation où il y aurait fatalement déception, frustration, incertitude et flottement ce qui, pour une foule nerveuse, est une situation lourde de menace et de dangers.

M. Moanda tenta sans succès d'atteindre le Premier bourgmestre pour le faire revenir sur son refus de voir tenir une réunion publique. Les organisateurs de la réunion de Kalamu étaient dans l'embarras ; le samedi après-midi, ils ne voyaient aucun moyen d'information susceptible de faire connaître à tout le monde l'annulation de la réunion prévue pour le lendemain. Dans la Soirée, le comité sectionnaire de Kalamu rencontra quelques membres du comité central de l'Abako ; car il était prévu que le comité central se fasse présenter officiellement le comité sectionnaire de l'Abako-Kalamu. Il était question aussi de la collecte des fonds pour la construction d'un home Abako et de l'envoi d'une délégation à l'étranger pour parler de la situation des Congolais.

La décision fut prise de reporter la réunion à la date du 18 janvier, c'est-à-dire le premier dimanche après la déclaration gouvernementale. Le dimanche 4 janvier au matin, le comité de l'Abako-Kalamu contacta le plus de monde possible pour signaler l'annulation de la réunion. M. Moanda toucha entre autres le vice-président général de l'Abako : Daniel Kanza prit le parti de passer la journée dans la banlieue de la ville. Il vit Arthur Pinzi, bourgmestre de Kalamu, dont la maison communale se trouvait à trois cents mètres de l'Y.M.C.A. Le bourgmestre qui venait de rentrer de Belgique avait été sollicité pour dire à cette occasion quelques mots sur ses entretiens et sur l'esprit de la déclaration gouvernementale.

Le gérant africain de l'Y.M.C.A. fit savoir à M. Moanda que la salle ne lui serait pas accordée puisqu'il n'avait pas obtenu une autorisation en bonne et due forme. Les membres de l'Abako, les sympathisants, les curieux ne pouvaient évidemment pas tous être prévenus.

Un petit rassemblement se forma à dix heures devant la maison communale de Kalamu. Le bourgmestre Pinzi leur déclara qu'il ne prendrait pas la parole: il n'avait pas fini de mettre ses notes en ordre, et devait rencontrer préalablement le gouverneur général Cornelis. La petite foule se dispersa calmement.

A partir de onze heures, des membres et sympathisants de l'Abako commencèrent à arriver au foyer protestant de l'Y.M.C.A. L'assistance grossit de plus en plus. M. Moanda alla demander conseil au président général de l'Abako, bourgmestre de la commune de Dendale. Vers 14 heures, Kasa-Vubu, président du parti et habitant en face, apprend que l'administrateur provincial Jean Tordeur refuse la tenue de la réunion. Accompagné d'Arthur Pinzi, Antoine Kingotolo, Nzeza Nlandu et d'autres leaders, il décide d'inviter les adhérents abakistes à rentrer chez eux en attendant un autre jour où l'autorisation sera accordée.

A treize heures, le président de l'Abako-Kalamu et son comité sectionnaire annoncèrent à la foule du milieu du terrain de basket-ball situé au centre de l'enceinte de l'Y.M.C.A. que la réunion était décommandée sur ordre du premier bourgmestre. Cette déclaration suscita de vives protestations. Certains crurent même qu'il s'agissait d'une farce, « que le comité avait joué une comédie ». M. Moanda et le comité Abako-Kalamu quittèrent les lieux pour ne plus y revenir. Ils furent imités seulement par de très petits groupes. Le gros des participants au

meeting resta aux alentours de l'enceinte Y.M.C.A. Il débordait le rond-point de l'avenue Victoire et de l'avenue Prince Baudouin.

La foule était houleuse et dépitée. Ceux qui n'avaient pas appris l'annulation de la réunion continuaient d'affluer sur les lieux. L'affluence s'expliquait par l'enjeu. La dynamique de l'Abako drainait de plus en plus dans ses réunions des membres et sympathisants venus d'autres communes de la capitale. Outre le rapport attendu du bourgmestre-syndicaliste de l'A.P.I.C. Pinzi sur la réunion syndicale tenue à Bruxelles, relative aux conditions d'accession à la 4ème catégorie, on présumait que Gaston Diomi, bourgmestre Kongo et membre du M.N.C., allait parler de la Conférence Panafricaine d'Accra et avancer une date pour l'indépendance du Congo.

Les Européens qui passaient en voiture ou à motocyclette sur l'avenue prince Baudouin étaient injuriés et hués. Deux commissaires subirent les mêmes avanies; quelques pierres furent lancées dans leur direction. Vers quatorze heures, M. Duvivier et son adjoint désignés pour juger du caractère de la réunion arrivèrent devant Y.M.C.A. Eux aussi furent injuriés et apostrophés. Voyant l'affluence et se sentant menacé, M. Duvivier déclara à un journaliste qui l'avait approché que la réunion n'était nullement interdite. Il prétendit par la suite avoir dit cela pour apaiser la foule: « *il était évident qu'au moment où ces propos étaient tenus, l'excitation de la foule était déjà grande* ». La nouvelle se transmit de bouche à oreille.

Les gens se regroupèrent et retournèrent occuper la Cour intérieure de l'Y.M.C.A. Un flot humain estimé à 4.000 personnes se déversa sur le terrain de basket, le hall, les balcons et le toit reliant les deux ailes du bâtiment. Constatant l'absence des organisateurs, M. Duvivier et son adjoint se rendirent au domicile proche du président général de l'Abako; ne l'y trouvant pas, ils revinrent à l'Y.M.C.A. Une petite délégation de notables de l'Abako partie entre temps à la recherche aussi de Kasa-Vubu ne tarda pas à revenir avec lui.

Kasa-Vubu arriva en voiture vers quinze heures. Sa venue fut fortement ovationnée. Il venait par la force des choses car aucune disposition n'avait été prise pour la tenue de la réunion. Il n'y avait pas de micro, pas d'estrade ni de place réservée aux responsables de l'association, et aux délégués des sections de l'Abako.

Les dirigeants de l'Abako se donnèrent le mot : désamorcer la bombe et évacuer la foule. Au pied levé, aucun texte en main, Kasa-Vubu prit la parole au milieu du terrain de basket-ball. Faute de micro, il ne pouvait être entendu que des rangs immédiatement proches. Les témoignages concordent. Kasa-Vubu parla en français. Le rédacteur en chef des Actualités Africaines nota: « *Chose vraiment inattendue et pour la première fois dans sa vie de leader politique et de président général de l'Abako, M. Kasa-Vubu en prenant la parole au cours de ce meeting du dimanche 4 janvier, a lancé un appel solennel au calme, ce qui n'est pas du tout son genre, il faut le souligner* ».

Le président général de l'Abako annonça que la réunion était reportée. Le peuple congolais demandait l'indépendance ; le gouvernement belge allait faire sa déclaration le 13 janvier; les dirigeants de l'Abako l'étudieraient. L'assistance devait garder son calme et faire confiance à ses représentants. Les Congolais devaient resserrer leurs rangs et s'unir. L'Abako et le M.N.C. poursuivant les mêmes buts, il n'était pas hostile à la double appartenance. L'Abako était ouverte aux non Bakongo.

Edmond Nzeza-Nlandu, fondateur de l'Abako, traduisit le discours en lingala, et en appela à l'union des Bangala et des Bakongo. Le secrétaire général Kingotolo répéta ces propos en kikongo et en munukutuba. Ces déclarations furent très applaudies.

Les «*Vive l'Abako*», «*Vive l'indépendance*» fusèrent et furent repris en chœur. La manifestation dura tout au plus un quart d'heure. Les dirigeants de l'Abako sortirent de l'Y.M.C.A. sous les acclamations, et la foule commença à se disperser très lentement. Kasa

Vubu prit son temps pour convaincre les partisans qu'il était convenable que le meeting n'eût pas lieu, sachant que l'autorité était prête à mater toute manifestation. Il quitta l'YMCA vers 17 heures et la foule l'accompagna vers chez lui.

Les esprits étaient toujours tendus. A l'annonce du report, les Abakistes réagirent en insultant les Blancs, principalement les Flamands, et en proférant des menaces à l'encontre de tout représentant de l'Etat. A la sortie, M. Duvivier et son adjoint furent bousculés et insultés: « *Macaque* », « *Nyama-Flamand* », « *Les indigènes en Belgique* », « *Appliquez l'indépendance* », « *F... le camp* », « *Bande de salauds* ». La grosse partie de la foule resta en bordure de l'avenue prince Baudouin, aux alentours de l'Y.M.C.A. Elle recommença à lancer des pierres et à invectiver les Européens qui passaient en voiture.

Au même moment, une masse de supporters sortait du stade où Vita Club venait de se faire battre par Mikado. Les Vita-clubiens, pour la plupart des Kongo et des Zombo, fâchés, rencontrèrent leurs frères de l'Abako, également les nerfs à vif.

Un commissaire de police, voyant le grand attroupement sur Prince Baudouin, l'actuelle Avenue Kasa-Vubu, décida de disperser la foule en tirant en l'air. Surchauffés qu'ils étaient, les Abakistes, renforcés par les supporters, renversèrent sa jeep et y mirent le feu.

Ici, se placerait un fait historique qu'on n'a jamais relevé et qui est cité par le seul M. Kimasi (président général de l'Abako): « *Kasa-Vubu fait demi-tour pour protéger le commissaire de police et l'évacuer. Avec sa connaissance scientifique, le Prof Ndaywel aurait dû le dire, mais je ne sais pas s'il était au courant de ce détail important* », commente M. Kimasi.

Le coup de feu et la jeep en feu dispersèrent la foule, qui s'orienta vers la ville et la cité de Foncobel, où habitaient beaucoup de Blancs. Certains de ceux-ci, qui avaient une arme chez eux, commencèrent à tirer, croyant ainsi intimider les Congolais surexcités, qui passèrent alors au pillage. Des milliers de Congolais s'opposèrent à l'action de la police, détruisirent des magasins, des églises dans la cité indigène (Le Belge !). La foule des manifestants grossissant sans cesse et de plus en plus menaçante marcha sur la ville européenne

Il avait d'abord été décidé que la Force Publique resterait dans ses quartiers et que la police urbaine, seule, essaierait de contrôler la situation. Mais les agents de police furent d'emblée dépassés par les événements. L'administration coloniale réagit alors en réquisitionnant la Force publique pour circonscrire les émeutes. Mais la situation resta incontrôlable au cours des journées des 4, 5 et 6 janvier. La ville européenne ne dut son salut qu'à une intervention extrêmement brutale de la Force Publique aux ordres du général Janssens.

Janssens devait être résolu, dès le départ, à « *ne pas faire dans la dentelle* » Il exigea en effet de la part de l'autorité civile une réquisition écrite. On peut bien sûr n'y voir qu'une précaution contre d'éventuelles critiques a posteriori. Mais cela lui donnait aussi licence de se comporter à peu de choses près comme en situation de guerre. Les « journées » firent plus de 40 morts officiels. Probablement plusieurs centaines dans la réalité, les familles enterrant discrètement leurs morts de peur d'être suspectées d'avoir participé à l'émeute. Et nous n'avons connaissance que des blessés qui furent enregistrés par les hôpitaux. Beaucoup sans doute furent soignés chez eux en cachette, et sans doute que certains moururent de même.

Il est à remarquer que si des Blancs furent blessés, il n'y eut aucun mort parmi eux. Ils subirent surtout des saccages et des pillages.

Quant à la suite, le journaliste Francis Monheim, écrit : « *Dès le lendemain des émeutes du 4 janvier, l'Abako, le principal parti de Léopoldville où la majorité de la population est d'origine mukongo, est dissoute. Joseph Kasa-Vubu, Daniel Kanza et Simon Nzeza, les trois*

leaders historiques de l'Abako, sont arrêtés et mis en prison ». Les leaders de l'Abako seront en effet arrêtés et ce parti dissout, mais après une série d'épisodes rocambolesques par lesquels cette tragédie touche à la mascarade.

Kasa-Vubu, en effet, disparut dans la nature et fut introuvable pendant plusieurs jours. Il se cacha entre autres chez l'abbé Jean Loya et lui emprunta même une soutane pour pouvoir circuler plus facilement. Mais il finit par rentrer paisiblement chez lui et par se laisser arrêter. Le Parquet de Léopoldville emprisonna les leaders de l'Abako comme « fauteurs de troubles » alors que tout le monde admettait, témoins européens compris, qu'ils avaient tenté de calmer la foule surexcitée.

Si l'on parcourt la série des événements de ce qui allait être connu comme « les émeutes de Léopoldville », puis comme « les martyrs du 4 janvier », on y distingue nettement deux moments-clés où une personne a eu à prendre une décision qui déterminerait le cours des événements.

Le premier, c'est le moment où Tordeur eut à répondre à la lettre de l'Abako. Il aurait très bien pu répondre qu'il autorisait un rassemblement, même si la question ne lui était pas explicitement et officiellement posée. Une entorse au formalisme aurait peut-être permis qu'au lieu d'une explosion, il y ait au contraire ouverture d'une soupape de sûreté. Quelques heures à gesticuler et à brailler des slogans permettent souvent de ne pas en arriver au moment où l'on se met à jeter de pierres.

Compte tenu de ses fonctions, Tordeur ne pouvait pas ignorer que Léopoldville connaissait une difficile situation de récession. L'exaltation des sentiments nationalistes et indépendantistes, au moment d'Accra était, elle, connue du monde entier. Il y avait donc de fortes raisons, tant sociales que politiques, pour considérer que la situation était tendue. Tordeur avait aussi assez d'expérience pour pouvoir deviner sans peine que les dirigeants abakistes n'auraient pas le temps ni les moyens de prévenir leurs militants de la suppression de la réunion déjà annoncée.

La réponse qu'il a faite revenait à « pousser à la faute » les gens de l'Abako. De là à supposer que des troubles (dont il ne pouvait bien sûr prévoir qu'ils seraient aussi longs et aussi graves), et une occasion de sévir n'avaient rien pour lui déplaire, il n'y a qu'un pas. Toutefois, si c'est là une hypothèse en faveur de laquelle il y a des arguments, il n'y a pas à l'heure actuelle de témoignages ou de sources documentaires permettant de franchir ce pas.

La même chose vaut, ou à peu près, pour l'intervention de la Force Publique.

Janssens a fait tout ce qu'il a pu pour avoir une réquisition formelle et écrite qui faisait de son intervention une opération militaire et non un simple appui à une opération de police. Et, cela fait, la « performance » de la FP a été ce qu'elle était d'habitude.

Faut-il voir dans l'attitude de Janssens simplement un côté « culotte de peau » qui désire ne pas s'encombrer d'un contrôle civil (ce qui serait assez dans le caractère du personnage) ou a-t-il voulu saisir aux cheveux une occasion d'appliquer les « bonnes méthodes », c'est-à-dire celles de Léopold II (autre trait de son caractère). La aussi, les éléments pour trancher nous font défaut.

En tous cas, le résultat de ces deux initiatives intempestives fut que le Congo allait se trouver précipité dans une indépendance hâtive et parsemée de chausse-trappes.

D'un « martyr » à l'autre.

L'histoire abonde en « martyrs » de diverses causes qui, pris individuellement, n'ont guère eu conscience de ce qui se passait exactement. Les Parisiens à la prise de la Bastille, les excités qui, le 25 août 1830, se répandirent dans les rues de Bruxelles en braillant les airs de

« la Muette de Portici » et bien d'autres semblent tirés du même tonneau que les kinois du 4 janvier. Il s'agit d'événements qui n'ont pas, en eux-mêmes, de sens clair. On leur attribue un tel sens par après, parce qu'ils marquent le début d'un processus qui leur donne, a posteriori, un sens. Ce sont en quelque sorte des « événements originaires », qui sont perçus comme le point de départ de quelque chose. En faisant des morts de janvier 1959 les « martyrs de l'Indépendance », le Congo est donc en belle et nombreuse compagnie.

Si l'on cherche des martyrs au sens plein du terme, c'est-à-dire des gens qui sont morts en sachant pourquoi et en manifestant leurs convictions, il y en a bien eu en 1959, mais non à Léopoldville en début d'année. Ceux qui tombèrent à Stanleyville en octobre de cette même année mériteraient bien davantage ce titre.

Et les « incidents de Stanleyville » sont liés à l'homme qui va devenir le symbole de l'Indépendance congolaise : Patrice Lumumba²⁴⁹. Celui-ci, en effet, s'est distingué par une carrière politique qui tient du météore et par une évolution de sa pensée qui a également un caractère fulgurant. En moins d'un an, Patrice Lumumba a réussi à s'imposer comme une figure emblématique du nationalisme congolais et, bien entendu, à se faire un grand nombre d'ennemis, tant parmi les membres de l'« establishment » colonial que parmi les autres leaders congolais.

Lumumba implante son parti à travers le pays et fait de Stanleyville son fief politique. Partout où il passe, il défend l'unité nationale contre ceux qui prônent un fédéralisme à base tribale ou ethnique. Grand manipulateur d'hommes et de mots, doué d'un charisme personnel que même ses adversaires reconnaissent, il voit sa popularité dépasser celle, régionale, d'un Kasa-Vubu.

Il suffit, pour s'en rendre compte de consulter les renseignements qui émanent d'une seule et même source : la police belge. Le rassemblement du MNC, pour rendre compte de la Conférence d'Accra a été estimé à 10.000 personnes. Celui de l'Abako, le 4 janvier, à propos duquel se déclenchèrent les « événements », et qui avait en principe le même objet, a été estimé à 4.000 personnes. Cette différence ne saurait tenir à une appréciation du risque puisque les abakistes ne savaient pas que le rassemblement où ils se rendaient n'avait pas été autorisé. Le MNC n'avait pas alors plus de quelques mois d'existence, et attirait plus du double de l'audience de l'Abako, organisation ancienne, sur le terrain très favorable de Léopoldville, où de plus le parti de Kasa-Vubu comptait plusieurs élus.

²⁴⁹ **Patrice Lumumba** (né le 2 juillet 1925 à Onalua (Kasai), - assassiné le 17 janvier 1961 au Katanga) Il fréquente l'école catholique des missionnaires puis, élève brillant, une école protestante tenue par des Suédois. L'école ne donne qu'une éducation rudimentaire et vise plus à former des ouvriers ou des clercs, mais Lumumba autodidacte, se plongera dans des manuels d'histoire pour étudier plus en profondeur la Révolution française, l'histoire d'Haïti, des États-Unis etc. En septembre 1954, il reçoit sa carte d'immatriculé. En 1955, comme Président de l'"APIC" il aura l'occasion de s'entretenir avec le roi Baudouin en voyage au Congo, sur la situation des Congolais. Le ministre Buisseret veut faire évoluer le Congo et notamment mettre en place un enseignement public. Lumumba adhère à l'Alliance libérale avec d'autres notables congolais. Avec plusieurs d'entre eux, il se rend en Belgique sur invitation du premier ministre. En 1956, il est emprisonné un an, pour un délit de droit commun. Libéré par anticipation, il reprend ses activités politiques et devient directeur des ventes d'une brasserie. En 1958, il crée le Mouvement national congolais (MNC), à Léopoldville le 5 octobre 1958 et, à ce titre, participe à la conférence panafricaine d'Accra. Il peut organiser une réunion pour rendre compte de cette conférence au cours de laquelle il revendique l'indépendance devant plus de 10 000 personnes. La suite, jusqu'à son assassinat, est si connue qu'il serait ridicule de la rappeler....

Pourtant, Lumumba est contesté au sein du MNC. Ses amis l'accusent d'autocratie²⁵⁰ et de gestion peu orthodoxe. Ils proposent une présidence collégiale. Lumumba n'est pas d'accord : le parti nationaliste éclate en deux ailes, l'une dirigée par Lumumba, l'autre par Albert Kalonji.

Un homme qui galvanise les foules ne pouvait qu'attirer sur lui l'attention de la Sûreté. Il est bientôt « interdit de meeting ».

Les premiers démêlés politiques entre Lumumba et la colonie eurent lieu en octobre 1959. Vers la fin de ce mois, le MNC et d'autres partis indépendantistes organisent une réunion à Stanleyville. Le leader du MNC, interdit de meeting à Stanleyville, passe outre. Le 30, le meeting se tient. Malgré un fort soutien populaire, les autorités belges tentent de s'emparer de Lumumba. La population se retrouve face aux forces de l'ordre, ce qui provoque une émeute qui fait une trentaine de morts. (Comme on peut s'en douter, ce chiffre officiel est contesté tout autant que celui de janvier 59 à Léo, et pour les mêmes raisons).

Quelques jours plus tard, Lumumba est arrêté. Le 21 janvier 1960, il est condamné à six mois de prison pour incitation à la haine raciale. Transféré au Katanga le 22, Lumumba est libéré le 25 et participe, à Bruxelles, à la table ronde politique du Congo.

Il existe sur le procès Lumumba de janvier 60 une étude exhaustive du CEDAF²⁵¹ à laquelle je prends la liberté de renvoyer ceux de mes lecteurs qui désireraient avoir à ce sujet des analyses plus approfondies.

Cet ouvrage contient entre autres les textes qui ont été utilisés par le Tribunal et reflètent plus ou moins ce que Lumumba a dit. « Plus ou moins », pour deux raisons.

Il s'agit de la transcription d'enregistrements au magnétophone réalisés durant un meeting avec tout ce que cela implique de brouhaha, d'acclamations, de chants, de cris et d'interruptions. Les parenthèses du genre (*confusion*) ou (*remous en sens divers*) sont légion.

Lumumba a improvisé son texte alors qu'il était évidemment très nerveux et il l'a fait en swahili, ou plus exactement en un mélange de kingwana, swahili populaire de Stanleyville, et de français. Outre les fréquentes interruptions du texte dues au hourvari en cours, il y a carrément des phrases sans queue ni tête. Evidemment, certaines d'entre elles n'expriment pas beaucoup de sympathie envers les Belges qui, à ce même moment, essayaient de l'arrêter. Il est toutefois exagéré de les percevoir comme s'en prenant à eux non comme « colonisateurs », ce qui est de la politique, mais comme « Belges » ou comme « Blancs », ce qui pouvait être du racisme. On y a trouvé de « l'incitation à la haine raciale » parce qu'on voulait l'y trouver. Le jugement aurait pu être libellé : « Attendu que *'qui veut noyer son chien l'accuse de la rage'*, le Tribunal, après en avoir délibéré, condamne, etc... »

Les morts de Stanleyville au aient sans doute de meilleurs titres à faire valoir, pour la qualification de « martyrs », que ceux de Léopoldville. Du fait qu'il s'est agi d'un « événement originaire », c'est pourtant le 4 janvier qui a été choisi pour les commémorer tous, en non le 30 octobre.

Réaction à Bruxelles

La Belgique officielle réagit dans un parfait désordre et, après un flottement très perceptible, c'est le Parlement qui se réunit quatre jours après, le 8 janvier. Le journal *Le Soir*

²⁵⁰ Conscient de ses capacités, et sachant que le succès du MNC était avant tout son propre succès personnel, il avait considéré normal d'être le chef d'un parti qui était avant tout un regroupement autour de sa personne. Il n'a donc jamais été élu à la direction du MNC. Il sera donc l'un de leaders africains à qui l'on reprochera de s'être « autoproclamés ».

²⁵¹ Edwine SIMONS, Roupén BOGHOSSIAN, Benoît VERHAEGEN : *Stanleyville, 1959: le procès de Patrice Lumumba et les émeutes d'octobre*, Bruxelles, CEDAF, Cahiers Africains/Afrika Studies, n°17-18, décembre 1995

parlera d'« une assemblée désorientée, avec des députés comme frappés d'impuissance devant l'ampleur du problème à résoudre », à l'occasion d'une séance chaotique, où tous les partis politiques fuyaient leurs responsabilités. Le Parlement va décider l'envoi dans la colonie d'une Commission parlementaire, presque inutile, qui débarque au Congo le 14 janvier.

Composition du gouvernement Eyskens-Lilar
(novembre 1958 à avril 1961)

Ministres -		
DATES DES ARRÊTÉS DE NOMINATION	FONCTIONS	NOMS,
1958 6 nov.	Premier Ministre	G EYSKENS
»	Vice-Président du Conseil de Cabinet	A. LILAR
»	Ministre des Affaires culturelles	P HAMMEL
»	Ministre des Affaires économiques	J VAN DER SCHUEREN
»	Ministre des Affaires étrangères	P WIGHT
»	Ministre de l'Agriculture	A DE VLEESCHAUWER Ch. HÄGER
1960 18 nov (1)		
1958 6 nov	Ministre des Classes moyennes	P VANDEN BOEYNANTS
»	Ministre du Commerce extérieur	J VAN OFFLEEN
»	Ministre des Communications	P W SEGERS
1960 3 sept.	Ministre des Communications et de la Coordination sociale	P W SEGERS
1958 6 nov. 1959 3 sept. 1960 3 sept.	Ministre du Congo Belge et du Ruanda Urundi, Affaires Africaines le 29.6.1960 Ministre des Affaires africaines	M. VAN HEMELRIJCK A. DE SCHIJVER H. D'ASPREMONT-LYNEN
1958 6 nov	Ministre de la Défense nationale	A GILSON
»	Ministre des Finances	J VAN HOUTE
»	Ministre de l'Instruction publique	C. MOUREAUX
»	Ministre de l'Intérieur	R LEFEBVRE
1960 3 sept	Vice-Président du Cabinet et Ministre de l'Intérieur	R LEFEBVRE
1958 6 nov. 1960 3 sept.	Ministre de la Justice	I. MERCHIES A LILAR
1958 6 nov.	Ministre de la Prévoyance sociale	I. SERVAIS
»	Ministre de la Santé Publique et Famille	P MEYERS
»	Ministre du Travail	O BEHOENE
1960 3 sept.	Ministre de l'Emploi et du Travail	Y URRAIN
1958 6 nov.	Ministre des Travaux publics et Reconstruction	O VAN AUDENROVE
1960 17 nov	Ministre sans portefeuille, chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda Urundi	R SCHETVEN
1960 16 mai,	Ministre sans portefeuille, chargé des Affaires générales en Afrique (du 16.5.60 au 20.7.60)	GANSHOFF VAN DER MEER
1960 3 sept.,	Ministre de la Coordination économique	A DEQUAK
»	Ministre de la Coordination des Réformes institutionnelles	R VREVEN
»	Ministre de la Fonction publique	P. HAMMEL
»	Ministre-Sous-secrétaire d'Etat au Budget	W. DE CLERCQ
»	Ministre-Sous-secrétaire d'Etat aux PTT	A. DE GUYSE
»	Ministre-Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles	R. VAN ELSELANDE
»	Ministre-Sous-secrétaire d'Etat à l'Energie	R DE LOOZE

(1) Le 17 février 1961, les ministres libéraux offrent leur démission, elle n'est pas acceptée

Qu'il y ait eu choc et affolement, cela va de soi. Cela ne veut pas dire que les événements de Léopoldville étaient totalement inattendus, de manière égale, pour tout le monde. Il faut toutefois ajouter aussi que, même dans l'hypothèse que nous examinons présentement, de troubles voulus et provoqués, l'on n'avait jamais désiré un massacre de 32 morts officiels, et encore moins celui de 300 morts officieux. Le plan devait donc être qu'il y ait de la violence et de la casse, certainement, un peu de sang, c'est presque certain, voire même un ou deux morts, c'est assez probable. On ne pouvait prévoir le bain de sang dû aux « renforts » surgis du terrain de basket qui augmentèrent subitement la foule des émeutiers, ni la brutalité de la répression ordonnée par Janssens.

Voilà pour le Parlement. Mais c'est évidemment l'Exécutif qui nous intéresse au premier chef. Là, ça se corse : la réaction du gouvernement est au moins aussi étrange que la lettre de Tordeur !

Mais il faut d'abord préciser la nature de ce gouvernement. Il s'agit d'une coalition « bleue/romaine », réunissant PSC et libéraux. Une telle coalition ne peut trouver sa raison d'être et sa cohésion que dans ce qui est commun à la droite du PSC et aux libéraux : la défense des grands intérêts financiers, notamment coloniaux. Il comporte trois victimes de la purge qui fit suite à la Question royale : Eyskens, De Vleeschauwer et Wigny. Le premier est un allié naturel des Libéraux, les deux autres sont d'anciens détenteurs du portefeuille des Colonies, mais aussi des royalistes convaincus.

C'est aussi un gouvernement où l'on jouera perpétuellement aux « chaises musicales », les ministres n'arrétant pour ainsi dire pas d'entrer, de sortir ou de changer d'attributions.

Pour apprécier la bizarrerie des réactions de ce gouvernement, il faut tenir compte des précédents.

L'usage veut que la démission, si pas de tout le gouvernement, au moins du ministre directement concerné, soit la sanction d'un scandale grave, en particulier quand il y a mort d'homme. Ainsi, nous avons vu le gouvernement Duvieusart démissionner « en bloc » après l'affaire de Grâce-Berleur et l'abdication de Léopold III. Or, le Ministre Van Hemelryck va effectivement démissionner, mais ce ne sera que neuf mois après le 4 janvier, au mois de septembre 59. Bien plus, en janvier, le ministre des Colonies menacera même de déposer sa démission auprès du premier ministre Gaston Eyskens. On ne formule évidemment une telle menace que si l'on est sûr que ce que l'interlocuteur désire, c'est que l'on ne démissionne pas !

La seule information sûre qu'on puisse en tirer c'est que Gaston Eyskens ne désirait pas la démission de Van Hemelryck à *ce moment-là*. Et le personnage Eyskens, plutôt tortueux, autorise à penser que cela pouvait ne pas être dépourvu d'un zeste de machiavélisme. Il est tout de même assez étrange, de la part du Premier Ministre, de manifester sa confiance à Van Hemelryck et simultanément, ou peu après, de faire vérifier son travail par un membre de son cabinet, comme ce fut le cas pour les enquêtes au Congo du Ministre des Colonies. Cela serait cohérent, par contre, si Eyskens tenait à ce que Van Hemelryck soit amené à renier lui-même sa propre politique et à porter la responsabilité de son échec. Autrement dit, plus que garder un ministre, Eyskens peut avoir voulu avoir un bouc émissaire à portée de la main.

La politique de Van Hemelryck a été la dernière tentative pour appliquer une politique d'accès planifié et préparé du Congo à l'indépendance. Après lui, on abandonnera toute prudence, désormais vue comme « attermoiments funeste », au profit d'une précipitation si inconsidérée qu'elle était carrément suicidaire... mais pour le seul Congo. Comme on le sait, une déclaration gouvernementale sur la future politique belge au Congo était prévue depuis la fin de 1958, mais les événements du 4 janvier 1959 vont lui donner une dimension dramatique. Le ministre des Colonies estimait en âme et conscience que la Belgique devait annoncer clairement sa résolution d'accorder l'indépendance à sa colonie. Son espoir était, bien sûr que, le mot-fétiche étant prononcé, il y aurait une certaine baisse de la pression exercée par les Congolais et que cela favoriserait la mise en route du processus qu'il envisageait.

L'opposition à ce que le grand mot soit lâché était avant tout le fait d'Albert Lilar (le chef de file au gouvernement des Libéraux, c'est-à-dire des alliés préférés d'Eyskens) et des deux anciens Ministres des Colonies : De Vleeschauwer et Wigny. Tous deux peuvent être perçus comme inclinant vers le « colonialisme de service », même s'ils n'ont pas la lucidité et le mordant d'un Ryckmans et que les vues exprimées, notamment, par Wigny n'ont jamais dépassé l'idée d'autonomie interne. Mais tous deux sont aussi des royalistes convaincus avec même, chez De Vleeschauwer, un brin de fanatisme. La position du Roi sera pour eux déterminante.

Enfin, sans insinuer que les politiques seraient des hommes vindicatifs, il faut rappeler qu'Eyskens, De Vleeschauwer et Wigny, tous trois du PSC/CVP, ont tous été « crossés » en 1950 et qu'à cette époque, Van Hemelryck était au contraire bien vu par l'appareil du parti. Le voir à son tour « sous la douche » ne devait pas déplaire aux trois autres.

La situation, comme on le voit est assez complexe, pour ne pas dire embrouillée, ce qui se prêtait fort bien à la pêche en eau trouble. Et, fait qui mérite d'être noté, les Congolais on, au contraire, de ces faits une perception manichéenne et simpliste, et elle tend même à persister. On peut le voir par cet échantillon, repris à un quotidien kinois²⁵².

« Malheureusement, plusieurs ministres belges font sur lui (Van Hemelryck) une pression démentielle pour ne pas utiliser le mot « indépendance » dans la Déclaration prévue pour le 13 janvier.

« Ce dernier (Eyskens), qui épousait déjà les vues progressistes de son ministre des Colonies, va avertir le Roi Baudouin des difficultés rencontrées par Van Hemelryck auprès d'un noyau dur des ministres ultraconservateurs conduits par le vice-Premier ministre libéral Albert Lilar (qui, curieusement, présidera plus tard la Table ronde) et le ministre social chrétien flamand Albert de Vleeschauwer, un ancien ministre des Colonies. (Wigny semble avoir échappé à l'attention de l'auteur)

« Le Roi Baudouin, acquis aux thèses d'une émancipation inéluctable de la colonie, décide de doubler le gouvernement et d'agir dans le grand secret ; il enregistre lui-même un autre message, où il utilise clairement le mot « indépendance ». Il ne soumet son message qu'à deux personnes : Gaston Eyskens et Van Hemelryck. Aucun autre ministre n'est mis au parfum.

...

« Le Roi envisage nettement, dans son message, l'indépendance du Congo-Belge, dans une expression restée célèbre et historique : « Notre résolution est aujourd'hui de conduire sans attermoiements funestes, mais sans précipitations inconsidérées, les populations congolaises à l'indépendance, dans la prospérité et la paix ».

Cette vue brouillée des choses consiste à considérer avant tout que les « colonialistes obstinés » se recrutaient avant tout parmi les Belges du Congo et de l'administration coloniale, ministres des colonies compris et que les « amis des Congolais » se trouvaient tous parmi les Belges de la métropole et ceux qui n'avaient pas été touchés par la « mentalité coloniale », comme Van Hemelryck ou Baudouin I^o. Ce dernier se voit de plus attribuer un rôle entièrement positif qui est loin de coller aux faits.

La Déclaration gouvernementale devant être lue le 13 janvier à 14h, le Roi décide que son message sera diffusé une heure plus tôt par la Radio belge. A partir de là, un certain nombre de récits vont cultiver l'interprétation de la moindre circonstance à une sauce épicée qui tient un peu du roman de cape et d'épée ou d'espionnage. Selon Francis Monheim, par exemple, *« quelques minutes avant la diffusion de son message, le roi recevait encore au château de Laeken les ministres et leurs épouses à l'occasion de la nouvelle année. Et le Roi n'avait soufflé mot de son message »* (comme si dans tous les salons bruxellois, le Congo avait été le sujet le plus ordinaire de conversation). Ailleurs, on apprend que *« assez méfiant envers l'administration de la Colonie, le Roi Baudouin charge un de ses officiers d'ordonnance, le major De Heusch, d'amener à Léopoldville une copie de l'enregistrement et de faire passer ce message à la même heure qu'à Bruxelles »*, qui donne à penser que l'officier d'ordonnance avait pour l'occasion revêtu son manteau couleur de muraille, alors que le transport des bandes d'actualité entre

²⁵² « La Table ronde s'ouvrait à Bruxelles le 20 janvier 1960 » (journal « Le Potentiel ») par Tshilombo Mulyengayi, Assistant à la Fac. de Droit de l'UNIKIN

Bruxelles et Léopoldville était simple routine et que passer à la même heure dans les deux villes n'est en rien un exploit, puisqu'elles sont dans le même fuseau horaire et ont donc la même heure en permanence.

La déclaration gouvernementale lue une heure plus tard, sera déjà assez rétrograde face à la hardiesse du message royal. Ce hiatus, ajouté à la tension due au procès intenté dès le 23 janvier 1959 contre les leaders de l'Abako pour les événements du 4 janvier : Kasa-Vubu, Daniel Kanza et Simon Nzeza sera à la base des malentendus dramatiques entre les nationalistes congolais et la métropole. Décidé à prendre la température des réactions sur place au Congo, le ministre des Colonies part le 16 janvier pour Léopoldville. Les Belges de la colonie sont mécontents de la déclaration gouvernementale, qui les ignore. Lumumba est d'accord en principe, mais réclame l'amorce d'un dialogue dans le cadre d'une commission politique. Décidé à obtenir l'appui de l'Abako, Van Hemelryck revient dans la colonie le 11 mars 1959. Il tient mordicus à tirer les leaders de l'Abako des griffes de la justice, mais la justice coloniale passe outre à ses injonctions... Le Bas-Congo est en quasi-rébellion contre l'administration. Seuls, les leaders emprisonnés pourraient calmer la situation. Ils seront libérés le 14 mars 1959 et voyageront pour Bruxelles, où débarque aussi Lumumba, qui sort du Congrès MNC de Luluabourg. Dans une interview à « Présence africaine », Lumumba exige un gouvernement provisoire pour 1961, quelques jours après il l'exige hic et nunc pour 1959.

Van Hemelryck démissionne le 3 septembre 1959, à la suite de multiples incompréhensions, d'une part avec les nationalistes, d'autre part au sein du gouvernement belge. Une fois le ministre indésirable hors-course, la dernière chance de voir naître le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas s'efface dans les brumes de l'oubli.

La déclaration du 13 janvier

Dès ce moment, comme frappée de stupeur, l'administration coloniale va perdre les pédales. Son moral va tomber d'autant plus bas que sa conviction et sa bonne conscience s'étaient situées à un niveau plus élevé.

Le roi, puis le gouvernement belge feront des déclarations promettant l'indépendance. On assistera à un durcissement brusque et inattendu de nombreux milieux congolais. Au Bas-Congo notamment, des régions entières coupent tout contact avec l'Administration. Le cri de l'indépendance immédiate va bientôt dominer tous les autres. On réclame et surtout on exige : si la Belgique n'accorde pas l'indépendance immédiate, toute collaboration avec elle sera impossible. Ce refus de collaboration est d'ailleurs proclamé officiellement par certains partis, qui décident notamment, à la fin de 1959, de boycotter les élections. Plus on s'exalte à l'idée de l'indépendance, plus on tend vers elle en la voulant tout de suite. Les leaders politiques prennent de plus en plus contact avec les masses, et ce contact est loin de les inciter à la modération.

Il faut prendre une décision, improviser une politique. Comment rétablir l'autorité ? On ne pouvait laisser pourrir une région aussi importante que le Bas-Congo, région clé pour la colonie, notamment du point de vue des communications, c'était la région du rail Matadi-Léopoldville. Le gouvernement belge se trouvait là devant un problème doublement insoluble. Le recours à la force lui était interdit, l'emploi des troupes belges au Congo était pratiquement exclu : étant donné l'état de l'opinion en Belgique, toute tentative dans ce sens eut été un suicide politique.

De 1908 à 1959, les Belges avaient dans l'ensemble accordé au Congo... tout le bénéfice d'une colossale indifférence. Les rares fois où ils y pensaient, ils avaient tendance à croire ce qu'on leur avait dit à la reprise et que les feuilles missionnaires (seules publications sur la colonie à être largement diffusées) leur répétaient : les Belges y étaient pour le bien des Noirs

et étaient largement acceptés. Il semblait soudain que ce n'était plus vrai, puisqu'à présent on leur jetait des pierres... (Et le « Belge » ne s'en étonnait qu'à demi, car il n'avait pas, en général, trop bonne opinion des coloniaux). Puisque c'était ainsi, il n'y avait qu'à quitter le Congo qui était, après tout, le pays des Congolais.

Les Belges, d'une manière générale, étaient opposés à l'emploi de la force au Congo. Tout ce que les métropoles coloniales avaient tenté pour se maintenir par la force avait mal tourné. « *Mon fils n'ira pas risquer sa peau pour Kolwezi...* », était une autre façon de résumer l'avis de l'opinion publique.

Des mesures intermédiaires, consistant, sans engager l'épreuve de force, à essayer de mater malgré tout le mouvement de désobéissance, par exemple en s'en prenant à ses leaders, se heurtaient à des obstacles qui n'étaient pas moindres. En prenant contre des leaders politiques jouissant d'une solide popularité, ou même idolâtrés, comme Kasa-Vubu, des mesures coercitives, le gouvernement aurait perdu d'un seul coup tous les bénéfices de la politique qu'il avait mené et qui, depuis plusieurs années, même si elle était lente, hésitante, maladroite et trop tardive, allait tout de même dans le sens de rencontrer les revendications africaines. Mais les perspectives que le groupe de travail ouvrait au Congo, et qu'il définissait concrètement, étaient celles de l'« autonomie ». Il est bien certain que, sans les troubles de Léopoldville, le gouvernement s'en serait tenu à cette notion

Le gouvernement fut donc acculé aux grandes résolutions. Le mot qu'attendaient les Africains, le mot magique était celui d'indépendance. Si on ne le prononçait pas, on risquait de voir les troubles se prolonger. Si on le prononçait, on pouvait tout sauver. On décida de le prononcer. On décida donc de le prononcer et même de le faire prononcer par le Roi.

C'est là, dans les habitudes belges, quelque chose de tout à fait exceptionnel. En dehors du Nouvel An, de la fête nationale et de quelques autres circonstances prévues à l'avance, le Roi qui à l'improviste « parle dans le poste », c'est une chose ne se produit que si la guerre vient d'éclater ! La procédure normale aurait été une communication du Ministre des Colonies, ou à la rigueur du Premier Ministre.

Pousser en avant le pion royal était une précaution contre des réactions irrationnelles des Belges du Congo. Rien ne peut donner une idée, du désarroi dans lequel les milieux coloniaux plongèrent après le 4 janvier. C'était pour eux comme un coup de massue. Mais le désarroi peut être mauvais conseiller. Ce qui acheva de les paralyser fut, le 13 janvier, l'intervention personnelle du Roi.

Les paroles du Roi portant sur une matière essentiellement politique, étaient couvertes par la responsabilité ministérielle. Que le Roi parlât ou le gouvernement, la seule et unique responsabilité était toujours celle du gouvernement. Cette intervention a pourtant eu d'immenses conséquences. S'il n'y avait eu, le 13 janvier, que la déclaration gouvernementale, des Belges du Congo et de la métropole auraient certainement maudit « *le gouvernement d'abandon* ».

Ceux qui auraient été prêt à le faire appartenaient précisément, en général, aux groupes sociaux les plus royalistes, et royalistes aux vieux sens du mot, c'est-à-dire où le respect dû au Roi est encore considéré comme un devoir d'obéissance. Le Roi ayant parlé, ils se mirent au garde-à-vous.

En ce qui concerne l'opinion publique Belge en général, elle ne voulaient pas de lutte. Le nationalisme congolais venait de leur être révélé de manière soudaine et brutale : les Belges l'acceptaient comme un fait contre lequel on ne pouvait rien. Ils avaient d'ailleurs eu, de bout en bout, l'impression que le Congo ne les concernait pas vraiment. C'était tout au plus l'affaire d'une poignée de missionnaires et d'un quarterons d'hommes de banque et d'industrie... Impression qui, au fond, n'était pas loin de la réalité.

Le choc de janvier une fois passé, les mois suivants de 1959 pourrait être caractérisé par la formule : « de plus en plus vite ».

Le gouvernement dans sa déclaration du 13 janvier, parlait de l'indépendance du Congo, mais s'abstenait soigneusement de dire dans quels délais il envisageait de la réaliser. Le gouvernement insista sur les éléments préalables à l'indépendance : institutions solides et bien équilibrées, cadres administratifs expérimentés, une formation intellectuelle et morale de la population sinon, il y a de grand risque de passer de la démocratie à la tyrannie.

Un texte révélateur à cet égard est celui du Congrès du Parti Libéral qui se tint à Bruxelles du BRUXELLES, du 6 au 8 novembre 1959. On peut lire, parmi les résolutions qu'il a prises les lignes suivantes, sous le titre :

« PROBLÈMES DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI - I. Problèmes politiques »
« *Le Parti Libéral affirme:*

- *que le sort du Congo doit être déterminé par la volonté que les Congolais exprimeront librement, par le suffrage universel et non par celle de certains leaders qui ne voient dans l'indépendance qu'un moyen de prendre le pouvoir et de s'y maintenir par la menace et l'intimidation;*

- *qu'il faut: rétablir la confiance, tant des Congolais que des Européens, par la protection de leur personne et de leur biens, rassurer les Européens quant à leur avenir, notamment en donnant aux pensions des agents, tant des entreprises privées que de l'Administration, la garantie de bonne fin de la Belgique, rétablir la confiance des investissements et permettre au Congo, en lui donnant la garantie de la Belgique, d'emprunter à des taux acceptables, en modifiant par une loi l'article premier de la Charte Coloniale.*

Il affirme: l'impérieuse nécessité de liens très étroits entre la Belgique et le Congo, dans l'intérêt même des populations africaines.

Il émet le vœu que, sur le plan international, le Gouvernement belge prenne l'initiative d'établir des contacts permanents en vue de résoudre les problèmes africains, étant donné le danger d'un assujettissement économique et ensuite politique du Congo par certains pays dominés par une idéologie totalitaire. »

Il est inutile, je crois, de souligner encore une fois que les ambitions personnelles condamnables, de même que le « totalitarisme » ne pouvaient se situer qu'à gauche...

Les prévisions pour l'indépendance demeuraient assez vagues, il s'agissait en tout cas, dans l'esprit de tous les responsables, de « délais longs ». Le 16 octobre 1959, le successeur de M. Van Hemelrijck au ministère du Congo²⁵³, M. De Schryver, annonce dans un message : « *la voie de l'indépendance est ouverte et l'émancipation politique du Congo qui y mène entre dans une phase définitive d'exécution* ». Il précisa le calendrier qui sera suivi pour les différentes étapes : 1) élections au suffrage universel en décembre 1959 2) constitution aussitôt après, d'institutions provinciales 3) dès 1960 mise en place d'un gouvernement congolais et de deux assemblées législatives pour l'ensemble du Congo. 4) élaboration par les assemblées législatives, du « projet de constitution définitive » du Congo, ce qui débouche directement sur l'indépendance. C'est virtuellement, l'émancipation en 4 ans. Des « délais long », on est passé aux délais courts.

Il est fort dommage qu'il y ait eu, durant cette période, une sorte de « valse-hésitation » au niveau du portefeuille ministériel (encore que l'on puisse comprendre qu'aucun homme politique n'ait été fort attiré par la perspective de recevoir un commandement à l'heure précise

²⁵³ Depuis 1958, le Ministre compétent ne portait plus le titre incongru de Ministre *des* Colonies. On l'appelait dorénavant « Ministre du Congo et du Ruanda-Urundi ». Il y eut ensuite brièvement des Ministres des Affaires Africaines, puis le portefeuille disparut, ces affaires-là relevant désormais des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement.

où il s'agit de battre en retraite). Cela semble attribuable à des conflits de personnes au sein du gouvernement Eyskens, et à des désaccords entre le gouvernement et la Cour. Toujours est-il que sur un laps de temps assez court, les affaires du Congo vont passer entre les mains de trois titulaires : Van Hemelryck, De Schryver et enfin d'Aspremont-Lynden.

Agir ainsi est toujours dangereux, même aujourd'hui alors que l'on a affaire à des interlocuteurs africains indépendants de longue date et ayant pris de l'assurance. La mentalité africaine répugne au contact impersonnel, à voir la même institution, la même fonction représentée au fil du temps par toute une série de « têtes » différentes. Tout contact a tendance à devenir un lien de personne à personne, ce qui suppose évidemment la permanence. Inutile de dire que ce qui est vrai aujourd'hui encore l'était encore bien plus lors qu'on avait affaire à des colonisés à la foi méfiants et peu sûrs d'eux-mêmes.

La Belgique a gaspillé, de cette manière, le capital de sympathie qu'avait réussi à s'attirer le Ministre Van Hemelryck. Le ministre du Congo démissionnaire était par chance un homme de bonne volonté qui, n'ayant pas vécu dans le sérail colonial, n'en avait pas subi les déformations et il avait obtenu l'adhésion de tous les leaders congolais sur un plan (certes plus rapide que les trente ans de Van Bilsen, mais sans rapport avec la « précipitation inconsidérée » dont on fera finalement preuve) qui aurait accordé l'indépendance au Congo de manière progressive.

Les Congolais auraient fait successivement l'expérience du pouvoir au stade inférieur de la commune, puis au niveau de la région, ensuite de la province. Et enfin, pour couronner le tout, une fois que ces diverses institutions auraient fonctionné, des élections législatives auraient doté le Congo d'une représentation à l'échelle du pays et un gouvernement central aurait été constitué par des hommes ayant eu l'occasion de faire leurs preuves dans les institutions de rang inférieur. Le délai prévu pour l'exécution complète de ce plan était d'environ quatre ans.

Les Congolais avaient d'autant plus confiance dans le ministre que celui-ci était bafoué par les Blancs du Congo. A Bukavu, les résidents belges lui avaient lancé des tomates à la tête. A Léopoldville, des slogans hostiles avaient été tracés sur le macadam.

L'hostilité des blancs les plus colonialistes²⁵⁴ avait donné aux Congolais la conviction que ce ministre voulait vraiment leur assurer une indépendance réelle. Aussi, lorsqu'ils le virent abandonné par le personnel politique belge et contraint moralement à donner sa démission par la méfiance que lui témoignaient la Couronne et son Premier ministre, allant jusqu'à mettre en doute le rapport qu'il avait fait et à faire interroger par le comte d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint du Premier ministre, toutes les personnes qu'il avait lui-même rencontrées et entendues au cours de son voyage d'enquête, les Congolais furent convaincus que la politique du ministre était désavouée et que la Belgique ne voulait pas vraiment accorder l'indépendance à sa colonie.

Le parti de Patrice Lumumba, le Mouvement National Congolais²⁵⁵, notamment, déclarait aussitôt : « *La démission de M. Van Hemelryck prouve que la vague promesse d'indépendance incluse dans la déclaration du 13 janvier n'était rien d'autre qu'un instrument de propagande* ».

Cette conviction, partagée par tous les partis congolais constitués entre-temps à la hâte, allait avoir pour conséquence que, par la suite, il n'y eut plus aucune confiance dans le gouvernement belge et que l'indépendance complète que M. Van Hemelryck avait prévue en quatre ans allait être octroyée en six mois par son successeur, M. de Schrijver²⁵⁶.

²⁵⁴ Les difficultés rencontrées par Van Hembrijck trouvaient leur origine auprès d'un noyau dur des ministres ultra-conservateurs conduits par le vice-Premier ministre libéral Albert Lilar (qui, curieusement, présidera plus tard la Table ronde) et le ministre social chrétien flamand Albert de Vleeschauwer, un ancien ministre des Colonies.

²⁵⁵ Cité par Crawford YOUNG dans *Introduction à la politique congolaise*, p. 104

²⁵⁶ Luis Lopez ALVARO. dans *Lumumba ou l'Afrique frustrée*, p. 48, qui recevait à cette époque les confidences de Patrice Lumumba, confirme que « quand Van Hemelryck [qu'il qualifie plus haut de « personne honnête,

La proposition de « Plan de trente ans » de Van Bilsen avait le défaut de ne tenir compte que d'un seul paramètre, celui auquel pense un pédagogue : le temps nécessaire à la formation des cadres. La politique est malheureusement un brin plus complexe que la pédagogie ! Le délai de quatre ans de Van Hemelryck aurait supposé de la hâte, des formations accélérées, du bâclage, mais aurait sans doute permis, quand même, d'aboutir à quelque chose qui aurait tenu à peu près debout. Au lieu de quoi, on aboutit à une pantalonnade²⁵⁷.

Personne en Belgique ne s'était enthousiasmé pour la politique du 13 janvier. On se rendait compte de tous ses inconvénients. Ces inconvénients, ces dangers même, étaient visibles, manifestes : on allait conduire à l'indépendance, dans des délais bref, des populations très mal préparées à se diriger elles-mêmes. Personne ne croyait les Congolais mûrs pour l'indépendance ; on sentait les risques que l'on courait.

Mais ces inconvénients étaient compensés par un avantage, un seul : on construirait le Congo nouveau dans l'amitié avec les Congolais ; on ferait une décolonisation fondée non sur la lutte comme cela avait été si souvent le cas ailleurs, mais sur la collaboration. Tel était le sens de la politique belge. Si la lutte s'engageait au Congo, la raison d'être même de cette politique disparaissait.

Ce raisonnement explique certes que l'on ait « tout lâché ». Il n'explique pas qu'on ait choisi de le faire en six mois. Lors de la conférence belgo-congolaise de la table ronde, qui se réunira au début de 1960, la date de l'indépendance sera fixée au 30 juin 1960. C'est sans le vouloir, que la marche, s'est transformée en course. Pourquoi ? De tous les problèmes que pose l'histoire de la décolonisation du Congo, celui-ci est sans doute le plus important.

Le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas n'était pas une question de drapeau. Ce qu'ils refusaient, c'était un Congo qui aurait imposé des lois de justice et de sécurité sociale, défendu les droits des travailleurs (quelle que fût par ailleurs leur couleur de peau), taxé sérieusement les profits des entreprises, usé de son pouvoir là où il s'était toujours servilement incliné devant les possédants. Il leur fallait un Congo à la façon de Léopold II. La Colonie s'en écartait de plus en plus et il fallait donc la liquider. Mais il fallait que la liquidation se fasse d'une manière acceptable pour leurs intérêts. C'est pourquoi il fallait se presser, se hâter, se précipiter...

Cette hâte s'explique sans doute en partie par l'exigence de plus en plus pressante des leaders congolais mais aussi par un calcul machiavélique imaginé par une partie du personnel politique de la métropole et par de nombreux représentants des milieux d'affaires belges. Du côté des Héritiers, on s'est dit: A quelque chose, malheur est bon. Les Congolais veulent leur indépendance tout de suite. On va la leur donner immédiatement, à un moment où ils ne savent pas encore s'en servir. Aucun cadre n'a été africanisé, comme le ministre Van Hemelryck voulait le faire progressivement.

Ils n'ont pas d'administration et leur gouvernement devra s'appuyer nécessairement sur l'administration belge. Ils n'ont pas d'armée non plus et leur seule armée sera la force publique, qui ne compte que des officiers belges avec, à leur tête, le général Janssens.

courageuse, lucide « abandonné par son propre président du Conseil, M. Eyskens, se voit enfin obligé de démissionner, Patrice tira publiquement les conclusions qui s'imposaient : Bruxelles refusant le dialogue, il ne restait qu'à poursuivre la lutte. Ce que l'on refusait aux Congolais à *un moment où il aurait été possible de ménager une transition réussie* devait leur être accordé avec empressement quelques mois plus tard, trop tard déjà !

²⁵⁷ D'après un employé au Gouvernement Général, qui se trouva travailler dans le service chargé de l'africanisation des cadres, on commença par examiner soigneusement les candidatures, titres et diplômes des impétrants. Ensuite, on aurait dû les convoquer pour des examens. On interrompit alors le travail faute de temps, et ce même employé fut chargé de l'acquisition des drapeaux pour pavoiser les rues le 30 juin. La sélection n'eut, en fait, jamais lieu. (Témoignage de Jean Van Hees)

Une autre hypothèse

Vers la fin des années '50, il était assez logique ce que des journalistes ou des hommes politiques se rendant au Congo s'attendaient à entendre parler d'indépendance, et s'étonnent même qu'on ne leur en parle pas. Cela les a plutôt soulagés, soit ! Mais ils s'y attendaient et jugèrent « étrange », ou alors miraculeusement explicable par la fameuse « exception belge », le silence des Congolais à ce propos.

Cela tenait avant tout au contexte international. Il y avait eu l'Indochine, l'Algérie, des troubles au Kenya, Kwame Nkrumah au Ghana... Partout il était question d'indépendance, sauf au Congo.

Il faut de plus rappeler que dans l'esprit des colonisateurs - ou du moins dans leurs discours, mais sans doute beaucoup y croyaient - les revendications d'indépendance des colonies ne naissaient pas d'un « ras-le-bol » des colonisés tout au plus attisé par un vent favorable international. Il s'agissait d'une « agitation » volontairement créée et entretenue par la « subversion communiste »²⁵⁸. Il a déjà fallu un solide, étrange et exceptionnel « coup de bambou » pour que les Belges, au moins pendant quelques années, se prennent pour les meilleurs colonisateurs du monde. Cela tranche avec une certaine tendance nationale à ne pas se prendre trop au sérieux. Mais aller imaginer que la Sûreté coloniale était plus forte que le KGB, ou qu'elle inspirait aux « agitateurs bolcheviks » une telle crainte qu'ils évitaient de se frotter au Congo... Là on passait les limites de la « zwanze »²⁵⁹ admissible.

Les Belges n'étaient pas aussi sourds qu'on l'a dit...

Cinquante ans après les faits, il est manifeste que l'Indépendance a surtout apporté aux Congolais bien du sang et des larmes. Et l'on pourrait peut-être se demander si ceux qui ne la revendiquaient pas, ou ne revendiquaient pas de droits politiques, ne se basaient pas sur une appréciation, à leurs yeux réaliste et qui l'était peut-être, de la situation.

Henri Pauwels, Président de la CSC en 1945, noté quelques revendications, spécifiques aux "évolués". Il y est bien question de respect, mais non de droits politiques.

Malengreau, de l'Université Lovanium, à la fin de 1952 remarque que « *la participation des indigènes à la vie politique (est une question) à laquelle les intéressés eux-mêmes ne semblent prêter aucune attention* ».

La FGTB-Congo, constate « *En 1952, ... le prolétariat congolais... n'a guère le sens de sa propre émancipation* »²⁶⁰.

En 1955, la suite du Roi recueillit plus d'une plainte ou d'une réclamation: au sujet des salaires, au sujet du logement, au sujet de différents aspects de la discrimination Mais sur le chapitre des revendications politiques, rien, pratiquement, ne se manifesta. Si tout ce beau monde s'étonne, c'est qu'on attendait des choses qui ne sont pas venues.

²⁵⁸ Pierre Fougeyrollas, dans « *La conscience politique dans la France contemporaine* », paru à Paris, chez Denoël en 1963 remarquait que les sondages réalisés parmi les Français faisaient apparaître une concordance pour ainsi dire parfaite entre l'appartenance à la Gauche ou à la Droite et la réponse à cette question de la subversion dans les colonies. Chez les adhérents ou les sympathisants des organisations de Gauche, la majorité tendait à penser que l'exploitation coloniale, par elle-même, suffisait à expliquer le surgissement de mouvements de libération. A Droite, au contraire - et de plus en plus à mesure qu'on allait vers l'extrême-droite -, le rôle attribué aux services secrets soviétiques et au « communisme international » tendait à devenir prépondérant.

²⁵⁹ Forme d'humour consistant à affirmer les pires énormités avec le sérieux la plus imperturbable, généralement en se vantant d'exploits imaginaires.

²⁶⁰ ** (Messiaen et Peiren, ed.) « Un siècle de solidarité » (Histoire du syndicat socialiste), Bruxelles, FGTB, 1995 pp 85-86

Il faut donc s'entendre sur ce qu'on dit de cette période. Prétendre que « les Belges sont restés sourds » serait aller contre les faits. Ils ont au contraire tendu très soigneusement une oreille qui était très fine. Et ils n'ont rien entendu parce qu'on ne leur disait rien. Pour être plus précis, on ne leur a rien dit de ce qu'ils auraient été disposés à entendre, c'est-à-dire des revendications purement politiques, qui auraient été totalement désaccouplées d'avec la réalité sociale.

Il faut même aller plus loin. Quand se produiront les émeutes des 4, 5 et 6 janvier à Léopoldville, qui ont donné lieu à la « Journée des Martyrs » du 4 janvier, l'une des fêtes nationales congolaises, il n'y aura pas de lien clair et direct entre la cause (la non-autorisation d'un meeting de l'Abako) et les effets. Il y a eu des morts, soit ! Beaucoup plus que le chiffre officiel, certainement. Et il est hors de doute que la réaction du Général Janssens et de sa Force Publique a été brutale, meurtrière est disproportionnée à des violences qui ne menaçaient que les biens. Mais il s'agissait moins de manifestations pour l'Indépendance que d'une explosion de mécontentement collectif dont les causes étaient avant tout sociales : une surprise pour tous, aussi bien pour les leaders politiques congolais, qui n'y prirent d'ailleurs aucune part, que pour l'autorité coloniale. Les éléments explosifs, à Léopoldville étaient multiples : raciaux, économiques, politiques. On avait à affronter toutes les difficultés d'une période de récession. Les Africains de cette grande ville ressentaient de plus en plus mal le mépris que nombre d'Européens continuaient à leur manifester, les humiliations qu'ils subissaient dans la vie courante. La disparité des rémunérations entre Noirs et Blancs, le contraste entre la ville européenne et la cité indigène étaient pour eux autant de raison d'amertume. À cela s'ajoutait le nombre de chômeur toujours croissant à Léopoldville. Depuis 1957, la capitale du Congo connaissait une forte récession économique. A la fin de 1956 un homme sur vingt était sans travail ; vers la fin de 1958, un homme sur quatre était sans emploi. Non seulement, aucune indemnité n'était versée aux chômeurs, mais de plus, au moins à terme, ils risquaient l'expulsion en direction de leur territoire d'origine.

Ce fut une explosion de fureur populaire, aveugle, sans préparation, sans chefs, sans buts. S'il y eut des causes rationnelles identifiables à ce mouvement, elles étaient sociales, non politiques.

Que veut dire « politique » ?

L'expression politique d'une revendication est toujours seconde. Quelque chose, sur un plan très matériel, ne va pas. Par exemple : il devient de plus en plus difficile à un homme de faire vivre sa famille avec son salaire. On commence par revendiquer sans rien obtenir. Ou plutôt on obtient ce qu'on n'a pas demandé : des coups de matraque. Cela pose alors le problème de se faire garantir le droit de revendiquer. Cela suppose à son tour une participation à la vie politique. C'est à partir de là que la question des partis politiques se pose, non pour la beauté de la chose, mais comme moyen de faire avancer des revendications concrètes.

A distance – à la fois dans le temps et dans l'espace – des événements, nous avons parfois tendance à prendre comme se situant très haut, dans l'empyrée des grandes idées nobles et générales, tout ce qui fait référence aux Droits de l'Homme ou aux Grands Principes. C'est perdre un peu de vue que les Déclarations des Droits de l'Homme ont souvent été appuyée sur des émeutes de la faim.

Il semble parfois qu'il y ait un « prêt à penser » comme il y a des vêtements « prêts à porter ». Il convient de s'en méfier. Quand on parle de discrimination raciale, nous y voyons une violation d'un de ces Grands Principes : « Tous les hommes sont égaux entre eux ». Nous ressentons un trouble, un malaise, dans ce que notre conscience morale a de plus fin et de plus raffiné. Peut-être même sommes-nous un peu fiers de ce malaise, car il nous permet de penser que nous sommes de nobles cœurs, sensibles aux idéaux élevés, des « types bien ». Mais si cela

blesse, ce n'est pas matériellement. Il nous semble que c'est affaire de principes, de dignité, de respect, de fierté... Toutes choses qui « n'ont pas de prix ». Mais au Congo belge, la discrimination raciale se situait aussi au niveau de l'estomac.

En 1955 encore, après que la situation des travailleurs congolais se soit, pourtant, très fortement améliorée, 25.000 engagés blancs gagnaient presque autant que tous les travailleurs noirs réunis, soit 1.200.000 salariés. Ces 25.000 Blancs disposaient d'un revenu comparable à celui de l'ensemble de la population rurale, soit 10.000.000 d'individus. Un Blanc gagnait donc presque 50 fois plus qu'un salarié noir, et celui-ci était néanmoins payé neuf fois plus qu'un paysan. Du Blanc au paysan, l'écart, vertigineux, était donc de 450 à un !

Pour être juste, il faut ajouter que, dans cette disproportion, le facteur le plus important était la surévaluation de la rémunération du travailleur blanc. En 1960, les salaires payés aux travailleurs congolais commençaient à se rapprocher de ceux des pays méditerranéens les plus pauvres et les plus arriérés (Grèce, Portugal). Mais le personnel européen, lui, continuait à être mieux payé qu'en métropole, alors que les inconvénients qui avaient au départ justifié ces primes n'existaient plus guère : les maladies avaient été éradiquées, ou du moins on avait pour elles des remèdes, il n'y avait plus de révoltes indigènes, on avait cessé de considérer le soleil et la chaleur comme des inconvénients, les voyages s'étaient raccourcis, etc...

Une tension aussi extrême entre le haut et le bas de l'échelle salariale pourrait être un « dividende négatif » de la trop grande hostilité manifestée, pendant trop longtemps, par les Belges devant toute organisation et toute revendication des colonisés. L'une des vertus de la concertation sociale est qu'elle peut servir de soupape de sûreté. Elle est un régulateur de tension. Faute d'espace pour formuler des revendications, ou de possibilité d'en formuler qui rapprochent significativement les extrémités de l'échelle, on rejette les gens vers les solutions violentes ou utopiques. Il y a de cela dans le fameux « *L'Indépendance, c'est de ne plus devoir payer dans l'autobus* ».

Il est facile d'en rire. Le coût des transports est bel et bien un élément du coût de la vie et, à Kinshasa qui est la ville la plus étendue du Congo, c'est un élément particulièrement sensible²⁶¹. D'autant plus sensible que, rappelons-le, les Noirs habitaient obligatoirement loin des Blancs, et sans considération, pour leur lieu de travail dans l'attribution des parcelles, qui était exclusivement ethnique ! On peut donc traduire, sans risque d'erreur : « *Si nous étions indépendant, nous pourrions mieux faire face au coût de la vie* ». En 1830, apparemment, les Belges ont pensé la même chose. Car, parmi les mouvements populaires qui ont convergé dans la Révolution belge, il y a eu des émeutes d'ouvriers qui cherchaient à casser les machines « responsables du chômage ». Ce n'était pas plus malin !

Dans un cas comme dans l'autre, l'Indépendance n'a influencé ni le tarif des autobus, ni la mécanisation du travail. C'est pourquoi ces deux exemples de « naïveté populaire » prêtent à rire. L'Indépendance politique n'a de répercussions sur le terrain social, où se situent les revendications populaires, que si elle sert à instaurer une autre politique économique, soit révolutionnaire, soit, au minimum, plus sociale. Il faut bien le dire : ce n'est en général pas le cas !

Est-il donc très étonnant que l'Indépendance ne soit pas apparue comme une Panacée aux Congolais des années '50 ? Il semble bien que non.

²⁶¹ L'autobus semble être la « Tête de Turc » du malaise social kinois. Souvent vétustes, chers, irréguliers et bondés, ils font partie de toutes les revendications de 1960 à nos jours. Après « *L'Indépendance, etc...* », on a connu au moment de la contestation étudiante des années '60 les « 3 B » : « Bourse, Bouffe et Bus » et le chœur des lamentations continue à se répandre régulièrement dans les journaux de Kinshasa.

De la revendication sociale à la revendication politique

La réponse à des revendications populaires ne dépend nullement de savoir si l'on a affaire à un état indépendant, une colonie ou un protectorat. Elle dépend avant tout de la faculté qu'ont les forces politiques porteuses de ces revendications de s'exprimer et de les traduire dans les faits, ce qui suppose qu'elles puissent arriver à détenir - ou du moins à partager - le pouvoir.

Entendons-nous bien. Cela ne signifie aucunement que la revendication d'indépendance était absurde, superflue ou hors de saison. Cela veut simplement dire que des réformes sociales et l'indépendance politique étaient deux revendications différentes dans leur nature, et qu'on pourrait bien avoir eu tort de les mélanger. Car il est manifeste que l'imagination populaire ne s'est enflammée pour l'Indépendance qu'à partir du moment où la masse des Congolais a pu croire que celle-ci signifiait aussi la fin de ses souffrances et la satisfaction de ses principales revendications. Ce devait probablement être à peu près l'intention de Patrice Lumumba, à moins de considérer son discours « historique » du 30 juin comme une des plus noirs moments d'hypocrisie de l'histoire. Mais la suite a prouvé surabondamment que cela n'allait pas de soi et que l'Indépendance pouvait aussi rimer avec une régression catastrophique.

Cette distinction était certainement à l'époque plus apparente aux yeux des politiciens belges (en y incluant le roi Baudouin), ayant de la formation et de la pratique, qu'aux yeux des leaders congolais, certes « évolués » mais ayant toutes les limites et les naïvetés de néophytes avec peu d'accès à une information correcte sur l'état du monde. Julius Nyerere, le père de la Tanzanie indépendante, est un des seuls leaders africains à avoir eu la franchise d'en faire tout haut la remarque : le fait que les Blancs étaient là cachait beaucoup de choses à la conscience des Noirs. La différence de couleur entre dominants et dominés était si évidente que le Noir ne se méfiait jamais d'un autre Noir. D'ailleurs, aux alentours de 1950, la mode était au panafricanisme. L'opposition commune à l'oppresseur colonial primait sur toute autre considération.

Or, durant les dix années qui suivirent la fin de la guerre, la Belgique vécut dans une situation politique qui a été décrite plus haut dans le présent ouvrage et qui peut se résumer en peu de mots : la Gauche y joua un rôle bien plus important qu'avant-guerre et des avancées significatives ont été réalisées. Elles ont été diverses, incluant surtout du social, avec la création de l'ONSS, mais aussi du politique, avec le droit de vote accordé aux femmes et donc, enfin, le suffrage universel véritable. Cette situation était liée pour partie à des faits internes à la Belgique : les souvenirs de l'occupation grandissaient les progressistes globalement vus comme résistants et discréditaient la droite et le Patronat où beaucoup avaient « collaboré », il y avait un mouvement syndical puissant, mais il y avait aussi une politique occidentale globale de défense du capitalisme contre la « subversion rouge » qui consistait à concéder d'importants avantages matériels au peuple pour le détourner des revendications politiques. L'erreur des progressistes fut sans doute de ne voir, parmi ces éléments que leur propre combativité et de s'attribuer donc à eux-mêmes une force plus grande et plus durable qu'elle ne l'était en réalité. Il faut tout de même constater que, durant cette période, en Belgique, les forces dominantes sur le plan économique et celles qui se trouvaient au pouvoir politiquement ne concordaient plus vraiment²⁶².

²⁶² D'une certaine manière, la consultation populaire organisée au sujet de la Question Royale permit de se compter. Comme on sait, elle ne mit pas en évidence une majorité de gauche, mais le fait que cette gauche était une minorité suffisamment puissante pour qu'on ne puisse pas gouverner résolument contre elle sans prendre des risques très graves. D'où, d'ailleurs, le départ de Léopold III, pourtant « rappelé ». Dans ce même registre, on pourrait citer le résultat mitigé des grèves de 60 : succès remarquable de la mobilisation en Wallonie, mais échec presque total en Flandres, et résultat politique pour ainsi dire nul.

Toujours l'oligarchie des 16

Cette situation était très différente de celle du Congo et elle avait tout pour déplaire.

Le Congo fut régi jusqu'à la fin par la Charte coloniale de 1908, qui concentrait tout les pouvoirs du Congo entre les mains de « l'oligarchie des 16 ». Car seize personnes seulement : 14 membres du Conseil colonial, le Ministre des Colonies et le Roi, « législateur ordinaire de la colonie », qui avait donc un rôle plus important au Congo que dans la Métropole, dirigeaient tout. Par rapport au pays réel, l'influence de l'Eglise catholique et des milieux d'affaires y était beaucoup plus grande. Le fonctionnement de la Colonie continuait à refléter bien plutôt la Belgique de Léopold II, où l'influence des gens d'affaire était prépondérante et où le Parti Catholique avait la majorité absolue, que ce qu'elle était devenue sous Baudouin I^o.

Cela ne devait pas vraiment déplaire au roi, ne fût-ce qu'à cause de son grand attachement à la religion catholique²⁶³, pour ne pas parler de l'importance, dans le patrimoine de la famille royale²⁶⁴, des valeurs coloniales héritées de Léopold II.

Certes, quand on interroge les documents d'époque sur le maintien de ce décalage, qui ne pouvait pas échapper à un observateur quelque peu lucide, on trouve des réponses où il est question de « *protéger l'âme naïve du Noir du matérialisme athée et de la subversion communiste* ». Cela répand un si intense fumet de propagande qu'on soupçonne aussitôt le « piège à con ». Et l'on comprend vite que ce qui se dissimule derrière ces apparences, c'est la peur devant le coût élevé de réformes sociales au Congo. L'exemple belge avait montré que le meilleur moyen de contrer le « communisme » était de satisfaire au moins en partie les revendications sociales les plus criantes. Mais il avait fallu, pour cela, rogner un peu les marges de profit. Si le Congo cessait lui aussi d'être le paradis des hauts profits, où allait-on ?

C'était d'autant plus à craindre que la « cloison étanche » maintenue longtemps entre la Belgique et le Congo faisait eau de toutes parts. La population blanche de la colonie était de plus en plus nombreuse et de moins en moins bien triée. La population non-africaine (essentiellement belge) se montait à 18.000 personnes en 1940. Vingt ans plus tard, à l'Indépendance, ils seront 123.320, dont 115.157 au Congo et 9.944 au Ruanda-Urundi. Cela représente, en chiffres ronds, presque une multiplication par sept²⁶⁵ !

Or, ces personnes étaient souvent aux antipodes de l'immigrant « classique » de l'entre-deux-guerres... D'une certaine manière, c'est un « Blanc nouveau » que les Congolais avaient vu débarquer.

Ces gens, par exemple, tendront à considérer que le droit d'association, en particulier d'associations syndicales, est un droit humain élémentaire, dont devraient jouir tous les travailleurs, quelle que soit leur couleur de peau. Les combattants belges qui avaient combattu dans les rangs alliés s'étaient parfois battus au coude à coude avec des soldats de couleur. Transportés au Congo, ils ne voyaient pas pourquoi soudain les Noirs devaient habiter loin

²⁶³ Il en donna la mesure avec la pantalonnade de son « incapacité de régner » d'une journée pour éviter de signer la loi dépénalisant l'IVG, pourtant approuvée aussi par beaucoup de Belges chrétiens. On peut respecter le fait qu'il ait estimé que sa conscience lui interdisait de signer certaines lois. Mais alors il aurait dû en tirer la conséquence logique, à savoir que quand on a une conscience à ce point exigeante, on ne se mêle pas d'être roi dans un régime constitutionnel, et abdiquer. L'exemple illustre fort bien son appartenance, non seulement à la famille catholique, à son aile la plus traditionaliste, mais aussi un sens très vif de son intérêt personnel.

²⁶⁴ Voir, dans « *Les Héritiers de Léopold II* », Tome I « *Le Temps du Roi* », au chapitre « *L'Argent du Roi* ».

²⁶⁵ Une partie de ce chiffre représente, non une multiplication des emplois d'Européens, mais un changement dans leur manière de s'établir. On insiste désormais pour que les coloniaux se fassent accompagner de leur famille. Les conditions de vie « trop dures pour des femmes » se sont adoucies, les enfants trouveront désormais des écoles au Congo et l'autorité désire « moraliser » la colonie (c'est-à-dire : en finir avec la quasi-institution des « ménagères »). Là où il y avait autrefois un Blanc pour occuper un poste de travail, il y en aura bientôt quatre : Monsieur, Madame et deux enfants.

d'eux, alors qu'ils avaient, quelques mois auparavant, partagé la même caserne. Les « nouveaux Blancs » n'accepteront pas tous de se livrer à la gymnastique mentale nécessaire pour penser à la fois que les discriminations et inégalités raciales sont inadmissibles en principe, mais qu'il faut en pratique les admettre dans notre colonie.

Pour les Noirs, leur diversité même constituait une information de première importance. Les nouveaux venus se souciaient beaucoup moins que naguère de présenter devant la population indigène un « front commun des Blancs » au nom de son fameux « Prestige ». D'aucuns affichaient leur scepticisme religieux, voire même leur athéisme, ricanaient au passage des « Mon Père » et racontaient à leur sujet des blagues « gratinées ». L'existence de différences notables – et même de différends passionnés – entre les Blancs de diverses options philosophiques et politiques était chose de plus en plus évidente. Elle l'était d'autant plus que le nombre de Blancs s'accroissait et que les occasions se multipliaient d'en connaître plusieurs, et même beaucoup. Et même de les connaître de près, car malgré des traces persistantes de la psychose du « *poor white* », on laissait entrer davantage de colons qui, même quand ils croyaient au « prestige de l'Homme Blanc » ne disposaient pas immédiatement d'une existence luxueuse, ce qui multipliait les occasions de contacts. (Contacts, mais non voisinage, la ségrégation et le couvre-feu restant de règle, au niveau des quartiers d'habitation). Le fait même d'avoir incité les coloniaux à venir désormais en famille a multiplié les sources d'information : Madame et les enfants laissaient échapper bien des choses, à proximité de l'oreille du « boy ». Ces Blancs plus nombreux étaient aussi abonnés à des publications européennes, qui pouvaient fort bien tomber d'une façon ou d'une autre sous l'œil avide d'un Congolais.

Il ne fallait pas se faire d'illusions – sinon affecter celle, habituelle, d'attribuer cela à la « subversion étrangère » - le Congo allait être secoué, tôt ou tard, par une vague revendicative, et l'on n'avait rien pour s'y opposer.

Dévier vers la politique pour éviter le social

Cela mène quand même à se poser une question : la dérivation du potentiel menaçant que représentait le mécontentement populaire au Congo n'a-t-elle pas eu lieu de façon voulue ? Sa force n'a-t-elle pas été déviée volontairement du social vers le politique, et de là vers la revendication d'Indépendance ?

En effet, une démocratisation interne (faut-il rappeler que l'Abako, par exemple, n'a fait le saut jusqu'à la revendication d'indépendance immédiate qu'en réplique au Manifeste de Conscience Africaine et a longtemps réclamé l'autonomie interne) ne pouvait avoir lieu sans qu'il y ait ouverture d'un espace d'expression de revendications qui auraient dû être en grande partie satisfaites. Elles auraient certainement porté notamment sur la rémunération du travail. Non seulement celle des travailleurs salariés (plus d'un million de personnes) mais aussi celle de dix millions de paysans très mal rémunérés pour les produits des cultures obligatoires. La facture aurait été bien amère.

Une Indépendance, par contre, pouvait être la porte ouverte aux politiques les plus antisociales. Elles ne seraient plus sous la responsabilité du gouvernement belge. Finalement, le maintien de la « face humanitaire » de la colonisation s'avérerait fort coûteux. Mais tant que le pouvoir apparent (politique) demeurerait aux mains des Blancs, il fallait bien s'y résoudre. Si par contre on pouvait avoir affaire à un état africain indépendant mais qui adopterait la même attitude que la colonie : la servilité envers le pouvoir réel (économique), sans être gêné par son caractère « étranger », quelles juteuses possibilités ne s'ouvriraient-elles pas ?

Que signifierait en effet l'Indépendance formelle du Congo si l'on se place du point de vue de la « Belgique qui compte », celle de l'argent ?

L'avantage des colonies, c'est d'être des « clients/fournisseurs obligés », même des « clients/fournisseurs captifs » de leur métropole. Autrement dit, la colonie vend et achète préférentiellement à sa métropole, et réserve aussi un traitement de faveur aux investisseurs métropolitains par rapport aux « étrangers ».

Cette situation-type était bien celle des colonies appartenant à de grande ou moyennes puissances, comme la France ou l'Angleterre. La situation du Congo était un peu différente. Il y avait d'abord eu l'obligation de non-discrimination imposée par l'Acte de Berlin, étendue par après à toutes les nations membres de la SDN. Puis, (dés Léopold II mais cette ligne de conduite ne fut en rien modifiée ensuite par les Grandes Compagnies), il y eut une notable participation du capital étranger, avant tout britannique et américain, dans les Grandes Compagnies de 1906. Dans d'autres cas, le Congo belge se montra accueillant pourvu que l'on soit poli. Par exemple en agissant comme Unilever qui fonda les Huileries du Congo Belge plutôt que de travailler sous son nom un peu voyant. Si la formule « le Congo était dominé par la Société Générale » était vraie, on pourrait toutefois dire, avec plus de précision : « le Congo était dominé par le Capital international, avec la Société Générale comme chef de file et gérant de celui-ci ». Enfin, la guerre avait encore accru la présence politique et économique des Américains.

Certes, les entreprises belges bénéficiaient de certains menus avantages. La parité stable des monnaies belges et congolaises, par exemple, en était un. Mais parler d'un « monopole » belge du Congo aurait été excessif. Si monopole il y avait, il était occidental. On n'évoquait pas sans frémir un Congo neutraliste qui vendrait aux Soviétiques ses matières premières stratégiques... dont l'URSS n'avait aucun besoin. Mais là on est déjà dans le domaine de la politique et du fantasme.

En sens contraire, le Congo coûtait aux investisseurs étrangers un certain nombre de millions dus au fait que les entreprises s'étaient vu imposer un certain nombre d'obligations, ou se les étaient imposées à elles-mêmes dans le cadre d'une gestion paternaliste: construction de maisons pour leur personnel, soins de santé (jusqu'à la construction et l'entretien d'hôpitaux), écoles, routes... On pouvait espérer qu'un Congo indépendant (indépendant, bien sûr, selon le cœur des Grandes Compagnies) saurait mettre fin à ce genre de luxe dispendieux, tout en « noyant le poisson » dans de grandes phrases sur la souveraineté.

De ce point de vue, toutefois, l'évolution du Congo dans l'après-guerre laissait beaucoup à désirer. En effet, depuis les spéculations un peu oniriques des « coloniaux en chambre » rêvant de la « Communauté belgo-congolaise », en passant par le « Plan de 30 ans » de Van Bilsen, jusqu'aux larges consultations de Maurice Van Hemelryck en vue d'un plan d'indépendance en quatre ans, on semblait plutôt se diriger vers une « transition » (le mot n'était pas encore à la mode) assez longue, pendant laquelle des institutions représentatives auraient été mises en place, dans le cadre d'une phase d'autonomie interne croissante. Les Congolais auraient fait successivement l'expérience du pouvoir au stade inférieur de la commune, puis au niveau de la région, ensuite de la province. Et enfin, pour couronner le tout, une fois que ces diverses institutions auraient fonctionné, des élections législatives auraient doté le Congo d'une représentation à l'échelle du pays et un gouvernement central aurait été constitué par des hommes ayant eu l'occasion de faire leurs preuves dans les institutions de rang inférieur.

Le ver était dans le fruit ! Cette période bien sûr ne pourrait que voir surgir l'expression politique de toutes les frustrations populaires, et introduire au Congo l'idée démagogique et pour tout dire communiste de « droits sociaux » qui passeraient ainsi dans la législation du Congo indépendant. Mieux valait se hâter vers une Indépendance bâclée, bien plus riche en possibilités de régression sociale.

Pour nous résumer, les inquiétudes de l'oligarchie financière qui détenait la réalité du pouvoir au Congo étaient multiples, et dataient de l'immédiat après-guerre.

Du côté de la Belgique, on redoutait le « virage à gauche » que prit la politique belge entre 1945 et 1950. Cela pouvait amener, de différentes manières, l'exportation vers le Congo de mécanismes dangereux pour les bénéficiaires des entreprises, qui reposaient avant tout sur le bas prix de la main d'œuvre.

Un gouvernement congolais indépendant pouvait représenter une menace du même genre, si on donnait au Congo la possibilité d'arriver à l'indépendance avec des structures administratives solides, sur lesquelles pourrait s'appuyer un gouvernement stable et efficace.

Du côté du Congo, un autre danger menaçait : c'est qu'un gouvernement congolais tienne compte de ce que sa population était à 90 % rurale, et remette en cause le « Congo à deux vitesses » de Louis Franck, entièrement axé sur les besoins en matières premières de l'Occident. Un Congo où l'agriculture n'aurait plus été un métier de crève-la-faim, aurait à terme vu monter le coût de la main d'œuvre, et c'était également une forme de « Congo dont les Héritiers ne voulaient pas ».

Une grave question

On a gaspillé ainsi le capital de sympathie qu'avait réussi à s'attirer le Ministre Van Hemelryck. C'était par chance un homme de bonne volonté qui, n'ayant été formé en vue du travail colonial, n'en avait pas subi les déformations et il avait obtenu l'adhésion de tous les leaders congolais sur un plan d'indépendance du Congo accordée de manière progressive. Le délai prévu pour l'exécution complète de ce plan était d'environ quatre ans.²⁶⁶

C'était plus rapide que les trente ans de Van Bilsen, mais sans rapport avec la « précipitation inconsidérée » dont on fera finalement preuve. Et c'est précisément là ce qui fait toute la différence. La solution finalement retenue, c'est-à-dire le maintien de fonctionnaires et officiers belges « mis à la disposition » du Congo, mais dûment prévenus qu'ils pourraient prendre la fuite en cas de troubles, signifiait en pratique que, très vite, le jeune état se trouverait SANS AUCUN cadre civil ou militaire. On serait alors forcé d'africaniser n'importe comment, de donner des responsabilités et des pouvoirs à des incapables.

En quatre ans, on aurait pu avoir, au lieu de Blancs en fuite, des Africains capables de fonctionner. On peut apprendre beaucoup de choses en quatre ans, ne fut-ce que par la routine. Sans doute la machine aurait-elle tourné de façon approximative, cahin-caha, avec des fuites et des crachotements, mais elle ne se serait pas écroulée du jour au lendemain comme elle l'a fait.

On ne saurait avoir de doutes sur l'événement qui a joué le rôle de « catalyseur » pour précipiter le Congo au 30 juin 1960 dans une Indépendance improvisée. Il s'agit de la répression sanglante des journées du 4, 5 et 6 janvier 1959.

²⁶⁶ Les Congolais avaient d'autant plus confiance dans le ministre que celui-ci était haï par les Belges du Congo. L'hostilité des Blancs les plus colonialistes avait donné aux Congolais la conviction que ce ministre voulait vraiment leur indépendance réelle. Aussi, lorsqu'ils le virent abandonné par le personnel politique belge et contraint à donner sa démission par la méfiance de la Couronne et de son Premier ministre, celui-ci allant jusqu'à mettre son rapport en doute et à faire réinterroger par H. d'Aspremont Lynden, son chef de cabinet adjoint, toutes les personnes qu'il avait rencontrées et entendues au cours de son enquête, les Congolais furent convaincus que sa politique était désavouée et que la Belgique ne voulait pas vraiment accorder l'indépendance à sa colonie. Les difficultés rencontrées par Van Hemelryck trouvaient leur origine auprès d'un noyau dur des ministres ultraconservateurs conduits par le vice-Premier ministre libéral Albert Lilar (qui, curieusement, présida plus tard la Table ronde) et le ministre social chrétien flamand Albert de Vleeschauwer, un ancien ministre des Colonies. L'hostilité à Van Hemelryck semble cependant pousser ses racines plus loin que la question congolaise. Il semble bien qu'il faille remonter jusqu'en 1950 et à la Question Royale, après laquelle il y eut des règlements de comptes sanglants à l'intérieur du PSC/CVP, à propos desquels on est loin encore de tout savoir. De Vleeschauwer, notamment, s'était distingué comme *ultra-léopoldiste* convaincu.

Si c'est un hasard, il est tombé à pic pour ceux qui pouvaient tirer profit d'une indépendance bâclée et sabotée.

Si l'on écarte le hasard, il faudrait alors penser que ces événements ne tombaient à pic que parce qu'ils ont été voulus. Ce qui forcerait à émettre l'hypothèse qu'il y aurait eu, au moins depuis 1958, une sorte de « plan B » ou, pour user d'une expression qu'affectionnent particulièrement les commentateurs politiques congolais, « d'agenda caché » de l'Indépendance. Celui-ci n'a pu exister sans la participation effective du Roi Baudouin. Et il devait inclure au moins l'hypothèse de l'assassinat de Lumumba. Or, il y a, non pas des preuves concluantes, mais au moins un certain nombre d'éléments – de faits, non de présomptions - qui convergent pour rendre cette hypothèse difficile à écarter.

Rappelons-les :

- Qui, à part le Roi, pouvait être parfaitement instruit des intentions, plans et délibérations du gouvernement ?
- Qui, à part le Roi, était en mesure de faire voter par les Chambres une modification de la Loi Fondamentale qui permettrait à Tshombe d'arriver au pouvoir, rendant ainsi la sécession katangaise possible ?
- Qui, à part le Roi, avait assez d'influence sur les patrons de presse pour qu'ils orientent l'opinion publique vers une indignation outrée à propos du discours de Lumumba ?
- Qui, à part le Roi, pouvait donner des directives à des officiers belges servant dans la Force Publique, en étant sûr qu'elles seraient obéies ?

L'on peut certes imaginer que l'une ou l'autre personne (ministre, parlementaire, membre du haut patronat) aurait pu réaliser l'une de ces choses, mais pas les quatre à la fois !

Nous savons, par les textes cités plus haut de Colette Braeckman, que :

- Baudouin a demandé et obtenu l'appui de certains patrons de presse contre Gaston Eyskens dont il voulait la chute ;
- la réaction immédiate de la presse au « discours inadéquat » de Lumumba n'a pas été de s'indigner et que la levée de boucliers a été décidée à Bruxelles « sur ordre d'En-Haut » ;
- Baudouin a été informé par Weber de ce que l'assassinat de Lumumba était envisagé et n'a rien fait pour s'y opposer.

Enfin, nous savons par les documents Stanleyvillois de décembre 1959 que :

- Baudouin considère la situation comme désespérée et justifiant de prendre n'importe quelle mesure d'urgence ;
- Aussitôt après avoir entendu citer le nom de Logiest, il prévoit « *la honte et beaucoup de morts* ».

Au moment où il parle, les « martyrs » de Léopoldville comme de Stanleyville ont déjà été tués, et au Rwanda, Harroy et Logiest ont déjà mené à bien la partie la plus sanglante de leur « *coup d'état assisté avec révolution sous tutelle* ». Des morts situés dans le futur ne peuvent donc être que ceux des « troubles » qui suivront de peu l'indépendance.

Ajoutons à tout ceci un élément de vraisemblance psychologique. Quand j'évoquais les tentations de « royauté musclée » d'Albert I^o et de Léopold III, j'ai cité :

- les tensions entre Albert I^o et le gouvernement au sujet des opérations militaires du temps de guerre, situation évidemment urgente ;
- les « Accords de Loppem » peu orthodoxes du point de vue constitutionnel, eux aussi liés à des urgences menaçantes : celles de la fin de la guerre ;
- les désirs de « royauté plus robuste de Léopold III, liés à des urgences économiques ;
- son comportement durant la guerre, lié à l'origine à son statut de « chef des armées ».

La vénération de Léopold pour Albert est bien connue et Baudouin avait aussi un grand respect pour son père. Et lui aussi, dans un de ses messages radiotélévisé, a usé de la comparaison entre la crise économique et le « temps de guerre ». Enfin, après les morts de janvier'59, il s'est ingénié à utiliser comme boucs émissaires des hommes politiques qui se relevaient à peine de la disgrâce encourue au sortir de la Question royale, notamment Eyskens, à propos duquel il a largement échoué.

Cela fait vraiment beaucoup d'indices convergents pour un innocent. N'est-ce pas ?

Annexe

Les dirigeants belges ont-ils jamais réellement cru à une « menace communiste » sur le Congo ?

Au milieu du XX^e siècle, les états d'Afrique ont acquis leur indépendance, dans des conditions fort variables, qui ont été de la décolonisation consentie et presque amicale, à la guerre de libération. Avant, pendant et après ce processus, on a aussi vu de multiplier, avec une fréquence inquiétante, les disparitions brutales de Chefs d'Etat ou de leaders politiques, dans des conditions qui allaient de l'assassinat franc et direct à la disparition suspecte, par exemple dans un accident d'avion inexplicable. A peu près en même temps, de nombreux changements de régime eurent lieu, à la faveur de coups d'état qui fréquemment remplacèrent la démocratie civile mise en place à l'Indépendance par des « régimes démocratiques musclés à l'africaine » qui ne cachaient guère leur nature de régime militaire et militaire.

En 1965, une galerie des dirigeants africains était une collection de photos de civils, partagée entre ceux qui arboraient de beaux costards-cravates, et ceux qui penchaient pour le boubou et le petit calot. En 1975, on se trouvait devant une collection d'hommes en uniforme.

L'impérialisme en général, et les anciennes puissances coloniales en particulier, même si à partir des années 1958 -1962, les colonies d'hier n'étant plus les « chasses gardées » des métropoles européennes, les interventions américaines se font de moins en moins discrètes, ont joué dans ce « changement à vue » un rôle non négligeable, presque toujours nié au départ, puis progressivement assumé, avant d'être ouvertement reconnu. (Cette reconnaissance a pu avoir lieu cyniquement, ou s'accompagner de phrases plus ou moins sincères de repentance, mais ce n'est pas ici notre propos).

En ce qui concerne la Belgique et le Congo, leurs relations comprennent toute une série de faits qui rentrent dans cette catégorie : les deux coups d'état de Mobutu, l'assassinat de Lumumba, la sécession katangaise, des interventions militaires, notamment pour liquider l'Armée populaire de Libération, etc...

L'un des arguments mis en avant pour se justifier d'avoir commis ces actes est que ces agressions apparentes étaient en fait des actes défensifs, devant la menace d'une mainmise soviétique sur le Congo. On ne pouvait rester passifs, nous dit-on, devant le risque de voir l'énorme et stratégique potentiel minier congolais tomber entre les mains de gouvernants « communistes ». L'un des tueurs belges chargés de liquider Lumumba n'a-t-il pas défendu son acte en disant « *C'était un communiste, et il avait insulté mon Roi* » ?

Il faut ici faire abstraction de ce que nous savons par ailleurs : que Lumumba n'était nullement communiste et que l'attitude des Soviétiques à propos de son sort a consisté en mots, avec la ferme résolution de ne pas aller plus loin.

Dès avant l'Indépendance, « *Lumumba communiste* » et « *Lumumba raciste anti-blanc* » étaient des thèmes courants de la propagande belge. Mais le témoignage neutre de la journaliste américaine Lynn Waldron²⁶⁷ fait ressortir que :

²⁶⁷ Document “*Patrice Lumumba's typed responses to Dr Lynn Waldron's handwritten questions, done in her presence in his HQ/home I in Stanleyville, Belgian Congo, Spring 1960*”. (Réponses dactylographiées de Lumumba aux questions manuscrites du Dr. Lynn Waldron, tapées en sa présence en son QG/domicile de Stanleyville, Congo belge, au printemps 1960) in De Boeck “*Les Héritiers de Léopold II ou l'Anticolonialisme impossible*”; T. 3 “*Le Temps du Refus*”, page 570

- Lumumba ne raisonne aucunement en termes de Blancs et de Noirs, mais en termes d'indépendance nationale, de dignité et de respect mutuel. Ce qui l'intéresse n'est pas la nationalité d'un Européen, mais son désir de collaborer dans l'égalité et la dignité.

- Son programme économique ne prévoit ni confiscation, ni étatisation. Il est question de planification dans une économie mixte.

- Pour l'agriculture, il prône les coopératives, dont il prend les modèles en Israël et au Danemark, pas dans les kolkhozes.

- Sa déclaration en faveur d'un « neutralisme positif », comme il ressort clairement du contexte, est avant tout un désir d'indépendance : qu'on ne puisse pas imposer au Congo, sous prétexte d'appartenance à l'Ouest, les mêmes partenaires qu'hier, ou des partenaires nouveaux, mais tout aussi néo-colonialistes. Il n'exclut d'ailleurs pas du tout qu'à l'Est, on puisse avoir des intentions du même genre.

Si l'on considère, pour établir la frontière entre le capitalisme et le socialisme, l'approche que l'on a de l'économie comme essentielle, il faut bien constater que les vues développées par Lumumba, à quelque semaines du jour où il va devenir Premier Ministre, auraient pu être signées par n'importe quel social-démocrate belge ou européen de l'époque. En fait, par rapport à la très forte implication de l'Etat colonial dans l'économie (rappelons qu'il était par endroits actionnaire majoritaire), Lumumba ne propose rien d'autre que le statu quo, mais avec plus de justice sociale et la disparition de la discrimination raciale. Mais même ce petit peu là, c'était déjà « le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas ».

Mais, à Washington, l'administration Eisenhower ne voit pas en Lumumba une grave menace pour l'Occident. La CIA, qui avait pourtant ourdi un complot d'assassinat contre lui, l'abandonne au début décembre 1960. Et le département d'État ne croit pas trop à une éventuelle intervention russe.

Khrouchtchev a certes vociféré contre les Nations unies, accusées de ne pas en faire assez pour soutenir Lumumba; il a même menacé de prendre des « *mesures énergiques* » pour arrêter « *l'agression impérialiste* » de la Belgique. Mais l'ambassadeur de France à Washington, Hervé Alphand, voit mal l'URSS s'engager plus avant en Afrique centrale : « *Un jeune agent chargé à l'ambassade soviétique de suivre les affaires africaines est venu voir hier un de mes collaborateurs (...) Comme mon collaborateur lui marquait son inquiétude devant les menaces de M. Khrouchtchev, le Soviétique a répondu "ce ne sont là que des déclarations".* »²⁶⁸

Quant à examiner le degré de culpabilité de la Belgique dans cette série de crimes, se pose la question de savoir dans quelle mesure les responsables de sa politique africaine ont cru à des sornettes comme « *Lumumba communiste* » r« *conspiration communiste sino-soviétique* ».

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas de les excuser, mais tout au plus de savoir s'ils ont des circonstances atténuantes. En effet, la période de l'Histoire où se situe la décolonisation est, de toute la Guerre Froide, la période la plus glaciaire. Elle correspond aux présidences de Truman et Eisenhower et au début de celle de Kennedy. La crise, en 1962, des « missiles à Cuba », amena le début d'une détente relative, tout le monde ayant eu beaucoup trop chaud.

²⁶⁸ Michel Arseneault « *Vie et mort de Lumumba* » série de trois articles, publiés sur le site de RFI les 30 juin, 1^o et 2 juillet 2017, basés sur des documents récemment déclassifiés par le Ministère français des Affaires étrangères.

Ce genre de période crée une mentalité de psychose qui peut contribuer à de graves erreurs d'appréciation. Une excuse que l'on n'a évidemment pas si l'on sait que l'on ne fait que débiter des bobards de propagande.

Pour savoir une idée approximative des connaissances qui étaient ceux des hommes investis de responsabilités dans la politique africaine de la Belgique à cette époque, il nous est loisible d'examiner la documentation que pouvait leur fournir l'IRCB, devenu ensuite l'ARSOM. Exemple :

Hum.Sc.(IRCB)_T.XXVIII,1_WAUTERS A. - *Le communisme et la décolonisation_1952*

Hum.Sc.(NS)_T.XXVIII,2_ENGELBORGHES-BERTELS M.- *Les Pays de l'Est et la décolonisation particulièrement en Afrique_1963* (Bibliographie)

Même si ces ouvrages sont marqués d'un certain anticommunisme et s'ils considèrent, par exemple, une aide à l'établissement de la démocratie comme une "ingérence", dès lors qu'elle viendrait de l'Est, on n'y trouve rien qui justifie les « alertes aux rouges » hystériques de l'époque.

On est donc bien forcé de penser que les cadres politiques de l'époque ou bien n'ont pas consulté les informations qu'ils avaient à leur disposition, ou bien s'en sont fichu comme de Colin-tampon, ou encore ne les ont pas crues.

Bien sûr, dans le cas du premier, la personnalité même de Wauters²⁶⁹ était peut-être trop teintée de rouge pour qu'un Ministre bien-pensant le prenne au sérieux. A partir du moment où la psychose complotiste s'est installée, tout qui élève la voix pour dire que le complot n'existe pas et réputée faire elle-même partie du complot et perd toute crédibilité aux yeux des complotistes.

²⁶⁹ WAUTERS (Arthur), Journaliste, professeur, ministre d'Etat, ambassadeur, membre de l'ARSOM (Waremmé, 12.08.1890 - Bruxelles, 13.10.1960).

Journaliste de grande classe, ayant fait des études de sciences politiques et sociales, aimant à se documenter à fond sur divers sujets, Arthur Wauters fut de bonne heure attiré par la politique militante socialiste, voie dans laquelle son frère Joseph, qui fut un grand ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, l'avait précédé. Séjournant en Hollande il envoya au *Peuple* son premier article sur *Max Havelaar*, le livre dans lequel Multatuli dénonce certains aspects du colonialisme en Indonésie. Il fut pendant plusieurs années correspondant de ce journal aux Pays-Bas. Rentrant en Belgique, il en devint rédacteur, directeur général après le décès de son frère Joseph, puis directeur politique. Esprit méthodique, il tenait un cahier dans lequel il consignait chronologiquement tous les faits et événements politiques. Excellent confrère, il était aimé de ses collaborateurs du *Peuple* et très estimé dans toute la Presse belge. Lors de la grande famine de 1921 en Russie, la Fédération syndicale internationale le nomma haut-commissaire pour l'organisation de secours aux enfants affamés. Il fit une ardente propagande pour recueillir les fonds nécessaires et se rendit en U.R.S.S. pour présider à la répartition des vivres et des vêtements. Peu de temps après, il accompagna en Russie Emile Vandervelde qui avait tenu à défendre devant les juges soviétiques les socialistes révolutionnaires dans un procès retentissant. Il fit un voyage au Congo et en rapporta des impressions qui firent sensation à l'époque, car il était peu conformiste et se souciait avant tout du bien-être des populations indigènes. Il fut nommé membre du Conseil colonial en 1932 et le quitta pour devenir sénateur. (Extrait de sa notice biographique ARSOM, Biographie des Belges d'Outre Mer, col. 1104 – 1106, rédigé le 13 09 65 par Fred Van der Linden)